

Direction de l'aménagement et du développement

8.1

Service de l'habitat et de la politique de la ville

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du **28 JAN. 2016**

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE
D'AULNAY-SOUS-BOIS**

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis¹. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. La loi dispose que le Département en est signataire.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Le contenu du contrat de ville.

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de la Ville et une évaluation des politiques territoriales menées sur le territoire le contrat présente les orientations qui s'articulent autour de 3 piliers :

- Le pilier **cadre de vie et renouvellement urbain** qui, en matière de qualité

¹ (Communautés d'agglomération : Aéroport du Bourget, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Est Ensemble, Plaine Commune, Terres de France, ainsi que les Communes d'Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Villemomble).

urbaine, vise à réduire la dégradation urbaine, renforcer l'accessibilité aux parcs, améliorer la lisibilité de la trame verte et du canal, limiter les risques liés à l'imperméabilité des sols, et à poursuivre l'équipement en infrastructure numérique. Ce pilier a également pour objectif de hiérarchiser les pôles et conforter leur armature commerciale ainsi que de restructurer l'offre de services publics. En matière de mixité fonctionnelle et de désenclavement, il est proposé d'articuler activités, services et logements, ainsi que de réduire l'exclusion et l'enclavement par l'attraction d'activités économiques. Enfin, il est évoqué la question des parcours résidentiels et du rééquilibrage de l'offre de logements par la maîtrise de l'évolution du peuplement, la diversification de l'offre en logements neufs et la réhabilitation des logements existants.

- Le pilier **Emploi et développement économique** souhaite agir sur la mutation et le développement des zones d'activités par la stimulation et la mutation des zones d'activité. Il propose également la stimulation de l'insertion professionnelle (développement de l'offre « tout au long de la vie ») et le soutien à l'insertion sociale par le développement de l'offre à la formation linguistique.
- Le pilier **Cohésion sociale** a pour objectif l'optimisation et l'adaptation des services et équipements publics et l'amélioration de la réussite éducative. Il comprend également une partie « sûreté et sécurité des personnes et des biens » qui entend lutter contre les économies criminelles, améliorer la sécurité publique et lutter contre les violences faites aux femmes.

Le partenariat avec le Département au titre du contrat de ville.

La loi précise que les Départements sont attendus sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

A travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, une majorité des équipements départementaux (centres de protection maternelle et infantile, collèges) présents sur le territoire de l'agglomération sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Tous les collèges publics de l'agglomération accueillent des élèves des quartiers prioritaires.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville d'Aulnay-sous-Bois, les services du Département ont été associés à la rédaction du document et les principales politiques départementales qui concourent aux objectifs du contrat de ville sont inscrites dans le contrat.

Le Département a néanmoins demandé à la commune que soit inscrit au paragraphe relatif au Conseil des Droits et des Devoirs des Familles la mention : « Le Département ne souhaite pas être partie prenante de cette instance ». L'insertion de la mention a été approuvée par la commune.

Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

Encourager une éducation de qualité

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, pour les quartiers prioritaires de la ville d'Aulnay-sous-Bois ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit une intervention fonctionnelle et énergétique sur le collège Pablo Neruda et la réhabilitation du collège Victor Hugo pour des montants respectifs de 4 et 1 M€.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015-2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention le Département soutient financièrement le club de prévention « GRAJAR 93 » qui intervient sur la ville d'Aulnay-sous-Bois et le finance à hauteur de

0,8 M€.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquanodionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion. S'agissant de l'insertion par l'activité économique, le Département soutient les territoires sur la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique à travers le cofinancement des postes de facilitateurs locaux. Il anime conjointement avec l'État (Direccte-UT93) la coordination départementale pour les clauses d'insertion qui vise à optimiser les effets de la mutualisation des parcours d'insertion, la montée en conséquence des bénéficiaires, le développement de l'emploi local à travers les structures d'insertion par l'activité économique, une meilleure prise en compte des problématiques d'insertion professionnelle par les acteurs économiques.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000 €. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et biologie humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2^{ème} génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

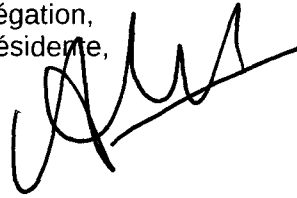
Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. À partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets

communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

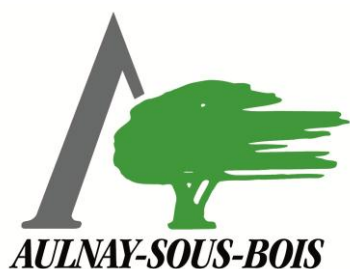
Aussi sur la base du présent rapport, je vous propose :

- d'approuver le contrat de ville de la commune d'Aulnay-sous-Bois ;
- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la commune d'Aulnay-sous-Bois.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Nadège Abomangoli



Contrat Unique de la Ville d'Aulnay-sous-Bois

22 octobre 2015

CONTRAT DE VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Sommaire

PREAMBULE	3
I- PRESENTATION GENERALE	4
I-1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
I-2. NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	5
I-3. SITUATION DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE	7
I-4. ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	9
HISTORIQUE ET BILAN DU VOLET SOCIAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A AULNAY-SOUS-BOIS	9
LE BILAN DU VOLET URBAIN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (GPU-GPV-PRU)	10
II- PROJET DE TERRITOIRE	12
II-1. UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION	12
II-2. ENJEUX ET ORIENTATIONS DE LA VILLE	14
III- DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT UNIQUE	16
III-1. UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE QUI SE CONSTRUIT PROGRESSIVEMENT	16
ARCHITECTURE CONTRACTUELLE	16
LA CONSTRUCTION PARTAGEE DU VOLET STRATEGIQUE	16
VERS UNE INTEGRATION DES HABITANTS A LA DEMARCHE	17
III-2. PILIERS POUR LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE	20
PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN » - CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN	21
PILIER « EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » - CREER DES SYNERGIES	23
PILIER « COHESION SOCIALE » - PERMETTRE LA REUSSITE DE CHACUN	24
III-3. PRIORITES ET ORIENTATIONS SPECIFIQUES SUR LES QPV	26
QUARTIER BALAGNY	27
LES 3 QUARTIERS (EUROPE, MERISIERS, ETANGS)	29
QUARTIER ROSE DES VENTS	31
QUARTIER AMBOURGET, MITRY, SAVIGNY	33
QUARTIER GROS SAULE	36
QUARTIER CHANTELOUP	39
III-4. AXES TRANSVERSAUX	41
AXE TRANSVERSAL N°1 : LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	41
AXE TRANSVERSAL N°2 : L'EGALITE FEMMES-HOMMES	42
AXE TRANSVERSAL N°3 : LA JEUNESSE	43
AXE TRANSVERSAL N°4 : LA CITOYENNETE	43
AXE TRANSVERSAL N°5 : L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	43
III-5. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	44
LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE	44
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS	44
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS	46
POLE EMPLOI	49
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	50
LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51
III-6. PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	52
IV- DECLINAISON OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE	54

IV-1. METHODE D'ELABORATION DU VOLET OPERATIONNEL	54
IV-2. SYNTHESE DES ACTIONS DU PILIER URBAIN	55
IV-3. SYNTHESE DES ACTIONS DU PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	67
IV-4. SYNTHESE DES ACTIONS DU PILIER COHESION SOCIALE	75
IV-5. ENGAGEMENTS FINANCIERS	88
V- CONVENTIONS D'APPLICATION	89
ANNEXES	95
ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL/ TRAITEMENT DES DONNEES PUBLIQUES, ARISTAT, 2015	96
ANNEXE 2 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL / ENJEUX ISSUS DU VOLET STRATEGIQUE, COMPAS 2015	126
ANNEXE 3 : TABLEAU DES ENJEUX, AXES ET OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE INTEGRE (PTI) D'AULNAY-SOUS-BOIS	217
ANNEXE 4 : RECENSEMENT DES DEMARCHES PARTICIPATIVES A AULNAY-SOUS-BOIS	221
ANNEXE 5 : TABLEAU DE TERRITORIALISATION DES AXES STRATEGIQUES SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'AULNAY-SOUS-BOIS	225
ANNEXE 6 : TABLEAU DE CORRELATION ENTRE L'EXPRESSION DES BAILLEURS SOCIAUX ET LA VISION DES SERVICES DE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS	228

PREAMBULE

La Ville d'Aulnay-sous-Bois élabore son contrat de ville, Contrat unique 2015-2020, en partenariat avec l'Etat et les acteurs de la politique de la ville, en application de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Cet engagement de l'ensemble des parties a déjà permis d'intervenir depuis plus de trente ans sur les quartiers Nord de la ville. Il doit être remis en perspective aujourd'hui face à un environnement en pleine mutation :

- La fermeture en 2014 du site industriel PSA, qui avait été à l'origine de la construction de ces mêmes quartiers aux franges Nord du territoire communal,
- L'arrivée annoncée en 2023 d'une gare du Grand Paris Express au cœur de ces quartiers, les reliant directement aux futurs pôles de développement et de formation de la Métropole,
- L'inscription de la commune dans le Contrat de Développement Territorial Est Seine Saint Denis,
- L'intégration à venir de la commune dans une intercommunalité encore en définition.

Dans ce contexte porteur de ruptures fortes, mais aussi de dynamiques et de potentiels nouveaux, la municipalité élue en 2014 a choisi de construire en parallèle les documents-cadres lui permettant d'imaginer et de maîtriser les évolutions à venir de son territoire, et les réponses à apporter aux attentes exprimées par les habitants.

Elle s'est ainsi engagée en 2015 aux côtés de l'Etat dans la construction du Contrat unique, la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du Plan Local de l'Habitat, porteurs chacun dans leur objet de la vision stratégique que se donne la Ville pour le territoire.

Un acte particulièrement fondateur, puisque les quartiers prioritaires d'Aulnay-sous-Bois redéfinis par la nouvelle géographie de la Politique de la ville en ce qu'ils concentrent les populations les plus fragiles de la commune, vont se trouver au cœur des mutations à venir du territoire aulnaysien pour la prochaine décennie.

L'Etat, la Ville d'Aulnay-sous-Bois et ses partenaires signataires du Contrat unique sont donc pleinement conscients des enjeux que porte ce contrat pour les habitants des quartiers prioritaires comme pour l'ensemble de la commune.

Le nouveau contrat doit en effet apporter des réponses aux difficultés de ces quartiers, mais s'appuyer également sur leurs qualités et leur potentiel pour leur permettre de prendre une nouvelle place dans le développement et la transformation de la commune, au sein d'un territoire élargi.

C'est cette ambition que traduit le présent volet stratégique du Contrat unique d'Aulnay-sous-Bois.

I- PRESENTATION GENERALE

I-1. Présentation du territoire

Troisième ville de Seine-Saint-Denis par son poids démographique (80 000 habitants) et économique (30 000 emplois), particulièrement bien desservie par les infrastructures routières et ferroviaires et bénéficiant d'un cadre environnemental de grande qualité, Aulnay-sous-Bois a joui dans les décennies précédentes d'une forte attractivité qui s'est traduite par le développement simultané de vastes zones économiques et de quartiers d'habitat de qualité et recherchés.

NB : les différents quartiers du QPV sont présentés au chapitre III.3.

Elle présente trois typologies d'urbanisation fortement dissociées :

- Un tissu pavillonnaire, qui s'est développé après l'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^{ème} siècle et a accompagné le développement progressif de la commune de l'après-guerre aux années 1990,
- Des zones économiques qui se sont développées prioritairement le long des axes structurants : le canal et la voie ferrée à l'Est, puis les franges de l'A1 et de l'A3 au Nord-Ouest,
- Des quartiers d'habitat collectif réalisés dans les années 1960 à 1980 à proximité de ces zones d'emploi, qui accueillent aujourd'hui près de la moitié des habitants de la commune.

Ces différents secteurs connaissent des évolutions marquées, qui bien que spécifiques à chacun, n'en sont pas moins corrélées.

Le tissu économique de la ville, s'il comporte toujours des fleurons en matière de production et de recherche industrielle, est entré dans un cycle de profondes mutations :

- Obsolescence croissante de l'activité de logistique, qui doit se transformer pour répondre à l'évolution de l'organisation des flux métropolitains,
- Désindustrialisation/ délocalisation de la production de biens d'équipement, qui vont faire évoluer l'offre vers un tissu industriel de nouvelle génération adapté à la transformation de l'axe économique Le Bourget-Roissy.

Le tissu pavillonnaire, témoin du développement des classes moyennes au cours des Trente Glorieuses, connaît aujourd'hui une évolution qui se caractérise par la multiplication des divisions parcellaires, la précarisation d'une partie de sa population et le développement croissant de situations d'habitat indigne, voire d'insalubrité.

Les quartiers d'habitat collectif, construits à l'origine avec une diversité de produits logement et dans un objectif de fonctionnement autonome au sein de la commune, continuent à voir se réduire la diversité de catégories socio-professionnelles de la population qu'ils accueillent et connaissent une dégradation croissante de leur parc privé, qu'il soit collectif ou individuel.

Ce sont ces derniers quartiers qui sont aujourd'hui pour la quasi totalité dans le nouveau périmètre de la géographie prioritaire de la Politique de la ville.

I-2. Nouvelle géographie prioritaire

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe le nouveau périmètre de la géographie prioritaire¹. Il repose sur le critère unique des bas revenus des habitants, mettant ainsi en lumière les concentrations urbaines de pauvreté. Pour l'unité urbaine de Paris, les quartiers prioritaires sont constitués par une majorité d'habitants vivant sous le seuil de bas revenus fixé à 12800 euros annuels. La nouvelle géographie prioritaire fait apparaître un périmètre continu s'étendant des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois au quartier des Beaudottes de Sevran. Le quartier sevranaise de Rougemont, lui aussi intégré à la géographie prioritaire, ne dessine cependant pas de continuité avec le quartier de Chanteloup.

Les quartiers prioritaires sont les suivants :

- Rose des vents, Cité de l'Europe, Etangs, Merisiers – soit l'ancienne ZUS (à l'exception des zones pavillonnaires des Perrières et des Petits Ormes) ;
- Mitry, Savigny, Gros Saule – soit 2 des 3 quartiers anciennement en CUCS (à l'exception de la zone pavillonnaire du Gros Saule) ;
- Balagny – quartier nouvellement inscrit dans la géographie prioritaire.

Le quartier de Chanteloup, anciennement en CUCS, non retenu dans ce périmètre, est désormais considéré comme un « quartier de veille ». A ce titre, il ne bénéficiera plus de crédits spécifiques, mais d'un effort de ciblage des moyens de droit commun. Cette qualification a pour objet la diminution progressive de la mobilisation des crédits spécifiques sur les territoires sortants, tout en soutenant les dynamiques locales engagées par la mobilisation ciblée des crédits de droit commun.

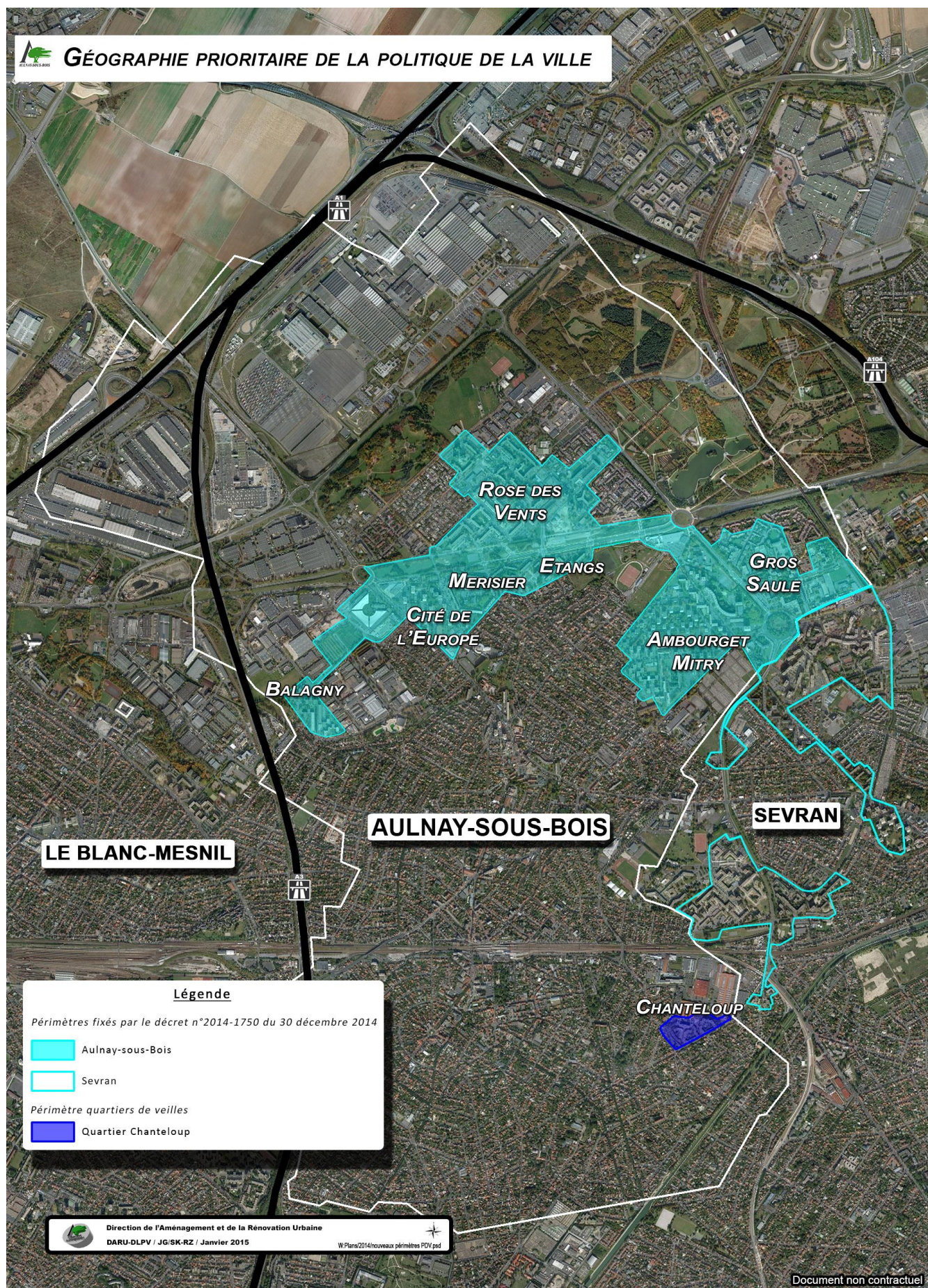
Le périmètre retenu pour la Ville d'Aulnay-sous-Bois est représenté dans la carte ci-dessous. Il regroupe 35 000 habitants, soit près de la moitié de la population totale de la commune.

Le critère de bas revenus, qui a permis la sélection de ces quartiers, est sans ambiguïté, ainsi que le montre l'évolution entre 2001 et 2011 du niveau du premier décile des revenus fiscaux des ménages².

Par ailleurs, les taux de pauvreté 2012 publiés par l'INSEE révèlent une situation aulnaysienne globale relativement préoccupante : 25,1% de sa population vit sous le seuil de pauvreté (soit près de 980 € mensuels), contre 15% pour l'Île-de-France et 26,9% pour la Seine-Saint-Denis.

¹ Périmètre officiel et cartographie dynamique sur le site du CGET : <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/93005>

² Voir « Diagnostic territorial/ Traitement des données publiques », Aristat, 2015 en annexe n°1



I-3. Situation des quartiers en Politique de la ville

Un diagnostic réalisé sur la base des données quantitatives externes à la Ville (DGFIP, RGP, CNAF, Pôle emploi)³ a permis de mettre en exergue les caractéristiques socio-économiques des habitants des quartiers en Politique de la ville, que ce soit en « statique » en 2006 et 2011 ou en « dynamique » (évolution entre ces deux années de recensement).

La comparaison de ces données sur les différents quartiers fait apparaître les tendances générales, mais aussi certaines spécificités et les décrochages en cours sur certains territoires.

Il faut toutefois noter deux éléments qui tendent à distordre quelque peu ces résultats statistiques :

- Les IRIS contenant les quartiers prioritaires représentant 53% de la population communale et 45% des logements, les données externes sur l'ensemble des QPV ne présentent pas de ce fait d'écart majeur avec la moyenne communale.
- Les données externes, basées sur les IRIS, ne sont pas suffisamment représentatives sur les petits quartiers d'habitat collectif (Balagny et Chanteloup). Contrairement aux autres quartiers prioritaires, les deux IRIS qui les contiennent ne recourent pas le nouveau périmètre.

L'étude de la structure de la population par âge fait apparaître un vieillissement de la population sur l'ensemble des quartiers Politique de la ville, plus sensible sur la Rose des Vents (+ 2,2 points entre 2006 et 2011) et sur Europe et Etangs-Merisiers (près de 1,5 points de plus). A l'inverse, c'est sur Mitry-Ambourget que la hausse de personnes de moins de 25 ans est la plus importante (+ 2 points), avec une surreprésentation d'enfants de moins de 10 ans (22,5% en 2011 contre 17,7% sur la commune). A noter, la très grande jeunesse de la population de la cité Europe avec près de la moitié de moins de 25 ans.

La composition des familles évolue également avec une hausse du nombre des familles monoparentales (+ 3,2 points sur les quartiers), plus sévère toutefois sur Gros Saule (+ 8 points) et Etangs-Merisiers (+ 4,2 points). Quant à la taille des familles, elle est relativement importante sur Europe et la Rose des Vents (~34% de familles de 3 enfants et plus, légèrement en baisse par rapport à 2006), et s'accroît intensément à Mitry-Ambourget (+ 4,1 points pour arriver à 26% de familles de 3 enfants et plus).

Concernant la formation, c'est à la cité de l'Europe que la population est la moins diplômée, avec 53,3% de la population sans diplôme. Les quartiers Etangs-Merisiers et Gros Saule concentrent la part la plus importante de personnes disposant d'un diplôme supérieur bac + 2 (respectivement 14,4% et 13,7% en 2011). Gros Saule voit toutefois le nombre de ses non diplômés croître de 3,3 points entre 2006 et 2011 et de ses titulaires d'un bac + 2 ou plus diminuer de 1,1 point.

En matière d'emploi, les quartiers qui affichent un taux de chômage supérieur à celui de la moyenne des QPV sont la Rose des Vents (25,2%), la cité de l'Europe (25%) et Mitry-Ambourget (23,5%). La Rose des Vents enregistre également une hausse notable du taux de chômage longue durée (+ 6,2 points de chômage de plus d'un an), tandis que Gros Saule majore ce taux avec un score de plus de 42%. Autre potentiel indice de la précarisation de l'emploi dans les quartiers : la part d'emplois salariés à temps partiel occupés par des hommes fait un bond de 6 points sur Etangs Merisiers et de 6,4 points sur Gros Saule. C'est toutefois à Balagny que les hommes sont proportionnellement les plus nombreux à travailler à temps partiel (34%).

Concernant la représentation des catégories socio-professionnelles, c'est au Gros Saule que l'évolution est la plus marquante : de 15% de professions intermédiaires et cadres en 2006, le quartier est passé en 2011 à 12,5% (- 2,7 points), au profit d'employés et ouvriers (+ 4,4 points).

Pour mesurer la pauvreté (critère de sélection de la géographie prioritaire), l'étude des revenus fiscaux fait apparaître une baisse générale entre 2006 et 2011, avec un décrochage particulièrement sévère sur Mitry-Ambourget, confirmé dans le rapport inter-décile (+ 70,6%) qui traduit un écart qui se creuse entre les 10% d'habitants les plus pauvres et les 10% les plus riches.

La cité de l'Europe se distingue par la part d'allocataires CNAF dont le revenu est composé à 50% de prestations sociales (41,2% contre 32,3 sur la commune), voire à 100% (27,6% contre 21,5 sur la commune). On note toutefois un décrochage au

³ Voir le document « Diagnostic territorial - Traitement des données publiques » en annexe n°1

Gros Saule et à Mitry-Ambourget (respectivement + 1 point et + 0,9 point d'allocataires dont le revenu est composé à 50% de prestations sociales), ainsi qu'à la Rose des Vents (+ 0,8 point de prestations sociales à 100%).

Quelques indicateurs rendent compte de la mobilité des ménages sur les quartiers. Europe et Mitry-Ambourget ont ainsi les taux de motorisation les plus faibles (respectivement 38,8% et 36,5% de ménages non équipés d'une voiture), quand la Rose des Vents comptabilise 20,9% de ménages disposant d'au moins deux voitures. Ce taux est à la hausse à la Rose des Vents (+ 3,9 points) quand le taux de ménages sans voiture augmente sur le Gros Saule (+ 8,3 points).

En regard, il est intéressant de constater que près de 80% des habitants de Mitry-Ambourget et Gros Saule travaillent dans une autre commune qu'Aulnay-sous-Bois (dont ~55-56% dans un autre département), quand 34,1% des habitants d'Etangs-Merisiers travaillent à Aulnay-sous-Bois.

En matière de mobilité résidentielle, Cité Europe et Rose des Vents sont les quartiers où la part de ménages s'étant installés depuis 10 ans ou plus est la plus forte (respectivement 60,2 et 55,7%). Au contraire, les ménages qui ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans sont principalement concentrés à Gros Saule, Mitry-Ambourget et Etangs-Merisiers (environ 30%). La Rose des Vents et la cité de l'Europe sont les quartiers qui enregistrent les plus faibles taux de ménages arrivés depuis moins de 2 ans (~7,5%) et Mitry-Ambourget celui dont ce même taux a évolué de manière négative (- 0,5 point).

Sur l'habitat, les données Filocom, exploitées par Sémaphores dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration du Plan local de l'habitat (PLH), permettent de constater une progression des situations de sur-occupation. Sur les quartiers Nord (Rose des Vents, Balagny, Trois quartiers) et Ambourget – Gros Saule, ces phénomènes de sur-occupation lourde accrus (respectivement de 4,7% et 3% en 2005 à 7% et 8% en 2011) traduisent des difficultés de décohabitation et de sortie du logement social.

Ces données quantitatives font ainsi apparaître à la fois :

- un décrochage en cours sur de nombreux indicateurs des quartiers Est (Ambourget, Savigny, Gros-Saule et, à un certain titre, Chanteloup),
- une faible mobilité résidentielle qui, couplée avec l'augmentation importante des phénomènes de sur-occupation, témoigne au même titre que le diagnostic du PLH sur le reste de la commune d'une inadéquation de l'offre avec les besoins et moyens des ménages de ces quartiers.

I-4. Etat des lieux de la Politique de la ville

Historique et bilan du volet social de la Politique de la ville à Aulnay-sous-Bois

La Politique de la ville a été initiée à Aulnay-sous-Bois il y a bientôt quarante ans alors que les pouvoirs publics prenaient conscience des difficultés des « grands ensembles » d'habitat social. Les dispositifs mis en place pour traiter les causes et les effets de ces problèmes ont régulièrement évolué au cours des années.

Le premier dispositif qui a été mis en place, appelé «Habitat et Vie Sociale» (HVS), consistait en grande partie à réhabiliter les grands ensembles et à améliorer les relations sociales. Le quartier de la Rose des Vents, classé HVS en 1979, fait partie des 53 sites retenus.

Les années 1980 ont été marquées par la création de la procédure de « Développement Social des Quartiers » (DSQ), qui avait pour but de traiter les problèmes des quartiers dans toutes leurs dimensions (éducatives, sociales, économiques, préventives). A Aulnay-sous-Bois, c'est la Cité de l'Europe qui fait l'objet d'une convention DSQ entre 1989 et 1993. Les opérations concernent essentiellement la réhabilitation du bâti et l'aménagement urbain, ainsi que quelques actions d'accompagnement social et de soutien à la vie associative.

Une nouvelle structuration de la Politique de la ville est proposée dans les années 1990 via les « contrats de ville », introduisant des thématiques d'intervention. La Ville d'Aulnay-sous-Bois signe le sien pour la période 1994-1998, avec comme objectif d'intensifier les efforts en direction des quartiers Nord de la ville, dont le périmètre est désormais qualifié de Zone Urbaine Sensible (ZUS). Il est axé prioritairement sur les thèmes de sécurité et d'emploi. La France compte à cette période 751 ZUS.

Dans les années 2000, plusieurs dispositifs sont mis en place sur des thématiques précises :

- la santé, avec la mise en place d'un Atelier Santé Ville en 2002. L'Atelier Santé Ville est le lieu de la coordination des acteurs (professionnels de la santé et de l'action sociale et acteurs locaux) en vue de l'élaboration d'un diagnostic partagé des problèmes à traiter, et d'un programme d'actions pour les publics en situation de vulnérabilité. L'ASV constitue le volet santé de la Politique de la ville, une partie de l'enveloppe Politique de la ville lui étant dédiée. En 2014, les actions menées dans le cadre de l'ASV ont touché environ 400 bénéficiaires.
- la sécurité, avec la création d'un Conseil Local de Sécurité (CLS) et d'un Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en 2003. Ce dernier constitue l'instance de concertation pour fixer les priorités de la lutte contre l'insécurité et les actions de prévention de la délinquance, autour desquelles doivent se mobiliser l'équipe municipale, les institutions et les organismes publics et privés concernés. A Aulnay-sous-Bois, cela a permis de mettre en place par exemple des actions généralistes d'aide aux victimes, de prévention des violences faites aux femmes, prévention de la violence en milieu scolaire, de prévention du décrochage et de l'absentéisme scolaire, de médiation sociale et d'éducation à la citoyenneté. Ces actions ont pu être financées en partie par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
- le développement économique, avec la création d'une Zone Franche Urbaine (ZFU) en 2004 (quartiers Rose des Vents et Trois Quartiers). Ce dispositif a été fortement mobilisé dans les quartiers Nord au travers d'actions d'insertion, de formation professionnelle, d'aide à la création d'entreprise... conduites par la Maison de l'Emploi (M2E devenue MEIFE). D'une superficie de 197 hectares, la ZFU comptabilise lors de sa création 467 établissements, soit 12,6% des établissements de la commune d'Aulnay-sous-Bois. Le poids économique de la ZFU d'Aulnay-sous-Bois connaît alors une progression régulière pour atteindre en 2014 13,2% des établissements de la commune. La présence d'un immobilier d'entreprises varié, à disposition des créateurs et des entreprises, est sans nul doute un corollaire de cette augmentation. En effet, les structures d'accueil d'entreprises (pépinière, hôtel d'activités, hôtel d'entreprises), créées avant l'ouverture de la ZFU, ont permis l'implantation d'entreprises nouvelles et contribué au maintien des entreprises sur le territoire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, en favorisant un parcours immobilier d'entreprise (pépinière puis hôtel d'activités...). En 2014, le commerce occupe une part prépondérante des activités implantées sur le territoire de la ZFU (30,5 %), suivi par les activités de transports et d'entrepôt (16,5 %), puis les activités de construction (10,1 %). La loi de finances rectificative de 2014 a réactivé les ZFU sous le nouvel intitulé « Territoire entrepreneur ».
- le cadre de vie, avec une convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dès 2004 signée entre la Ville, l'Etat et les sept principaux bailleurs des territoires prioritaires du Grand projet de ville (GPV). Cette convention a été déclinée en un programme d'amélioration sur les différents quartiers comportant sept plans d'actions. Une nouvelle

convention a été signée en 2012 sur l'ensemble du territoire communal entre la Ville, l'Etat et neuf opérateurs habitat, et court jusqu'en 2017.

- l'éducation, avec la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) en 2005. Le PRE a pour objectif de proposer aux enfants et à leurs familles une intervention éducative, culturelle, sociale et sanitaire en dehors du temps scolaire. Les crédits politique de la ville permettent dans le cadre de ce programme de mettre en place et de financer des projets locaux intégrant prioritairement une équipe pluridisciplinaire de soutien à des enfants, préalablement repérés en difficulté. En 2014 à Aulnay-sous-Bois, 316 enfants ont été pris en charge, ce qui comprend les suivis individualisés et les ateliers.

En 2007 et jusqu'en 2014, l'engagement de la Ville d'Aulnay-sous-Bois en faveur de la Politique de la ville s'est traduit par la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Il a permis d'intégrer les quartiers de Mitry-Ambourget, Gros Saule et Chanteloup, hors ZUS, qui ne bénéficiaient alors d'aucun crédit spécifique d'intervention.

A ce titre, la ville d'Aulnay-sous-Bois lance chaque année un appel à projets, en partenariat avec les services de la Préfecture, auquel des structures (associations, Education nationale, services de la Ville...) répondent, sur des projets relatifs à :

- la réussite scolaire et la parentalité
- la culture, la santé, la jeunesse et les sports
- l'insertion et le développement économique
- le cadre de vie, l'habitat et la sécurité.

Les porteurs de projets présentent leurs dossiers lors de Commissions Locales Inter Professionnelles (CLIP). A l'initiative de la Ville d'Aulnay-sous-Bois en partenariat avec les services de l'Etat, ces commissions permettent de réunir l'ensemble des porteurs et d'obtenir des informations complémentaires quant aux projets qu'ils présentent.

En 2015, une programmation transitoire a permis de préfigurer la mise en place du futur contrat de ville. Le nouveau cadre d'action fourni par la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a notamment pour ambition d'intégrer l'ensemble des dispositifs thématiques en un cadre commun à la fois les dimensions sociales, urbaines et économiques de la politique de la ville, mais aussi au sein de l'ancien volet social, l'ensemble des dispositifs thématiques. Ainsi, les crédits du CUCS, de l'ASV, du PRE, du FIPD, du Territoire entrepreneurs et de la GUP sont intégrés dans un Contrat unique.

Par ailleurs, la mobilisation du droit commun dans les actions découlant de ce nouveau contrat, qui doit être la plus large possible, a été fortement recherchée au cours de la programmation transitoire.

Dès la programmation 2016, le Contrat unique et son volet opérationnel constitueront le cadre de l'appel à projet. Les moyens de droit commun doivent y être prioritairement mobilisés. Les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent en contribution financière aux actions issues du contrat. Un premier travail de recherche de mobilisation du droit commun a été mené par l'ensemble des partenaires au cours de la programmation transitoire 2015.

Le bilan du volet urbain de la Politique de la ville (GPU-GPV-PRU)

Le renouvellement urbain des Quartiers Nord s'est appuyé de 1994 à 2014 sur quatre dispositifs successifs : le Grand Projet Urbain (GPU), le Programme d'Initiative Communautaire (PIC) URBAN, le Grand Projet de Ville (GPV) et le Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

Dans le GPU étaient fixés des objectifs ambitieux en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'adaptation de l'offre de services aux habitants et d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie : remise à niveau du patrimoine et création d'une mutabilité future par la domanialité, l'amélioration de la gestion de l'espace public et le désenclavement Nord/ Sud.

Le PIC URBAN s'est attaché à la régénération de la situation économique et sociale du quartier : développement d'activités économiques, plate-forme d'insertion et d'initiatives, création de services et d'équipements de proximité et d'une Scène départementale des musiques actuelles.

Le GPV a mis l'accent sur le désenclavement et l'amélioration de la qualité de vie : amélioration des déplacements et de l'irrigation des quartiers, valorisation des délaissés des emprises publiques, gestion de proximité, première élaboration d'un projet social pour les quartiers Nord.

Le PRU, enfin, a bénéficié de l'expérience et des acquis précédents et proposé d'aller plus loin en matière de mixité sociale, fonctionnelle et résidentielle, et de résorption de la fracture Nord/ Sud en accélérant les travaux d'investissement (démolition - reconstruction de logements sociaux, renforcement des axes structurants, déplacement du pôle de centralité sur l'ex-RN2). Son aire d'action s'est toutefois réduite au périmètre de la ZUS, ce qui en a exclu de fait les secteurs Ambourget et Gros Saule, pourtant intégrés dans les réflexions du GPV.

Au global, le bilan de ces vingt années de transformations consiste en :

- plus de 4 500 logements réhabilités et/ou résidentialisés,
- un renouvellement de près de 14 % des produits habitat,
- un grand nombre de services et équipements réalisés (groupes scolaires, centres sociaux, clubs jeunesse, équipements culturels et sportifs, annexes de services publics ...), notamment au moment du GPU et du PIC Urban, et dont les plus emblématiques sont la MEIFE (Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise), le CAP (scène de musiques actuelles), le centre de danse du Galion,
- une offre commerciale restructurée depuis 2003, et qui devrait être organisée autour du nouveau pôle de centralité, du marché forain du cœur de quartier et du centre commercial des Etangs,
- une offre d'activités, favorisée par la plateforme insertion-emploi en place et le dispositif ZFU à partir de 2004, et développée sur les pourtours des Quartiers Nord : Croix Saint-Marc, zone hôtelière, carrefours Europe et Monnet.

La Ville d'Aulnay-sous-Bois a réalisé un bilan stratégique du renouvellement urbain sur ses quartiers Nord⁴ en 2013, dans un document qui visait à mettre en valeur les transformations permises par l'ensemble de ces dispositifs et à orienter les réflexions prospectives de la Ville et de ses partenaires à une échelle plus large sur les moyen et long termes. Ce rapport, remis aux services de l'Etat et à l'ANRU, a servi de dossier de pré-candidature au NPNRU.

⁴ Rapport « Mission d'étude stratégique et prospective en vue du PRU2 d'Aulnay-sous-Bois », Ingérop Management, octobre 2013

II- PROJET DE TERRITOIRE

II-1. Un environnement en mutation

Au sein du département de Seine-Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois reflète et concentre toutes les disparités d'habitat observées sur ce territoire entre les grandes cités à l'Ouest et les nappes pavillonnaires à l'Est.

Son peuplement évolue en phase avec les phénomènes de desserrement franciliens, avec :

- Une attractivité croissante pour les ménages de la première couronne,
- Des blocages dans les parcours résidentiels et des difficultés croissantes de décohabitation.

Mais les dynamiques migratoires, résultant pour partie du déficit d'offre, menacent l'équilibre socio-économique de la commune et conduisent les revenus intermédiaires à se loger sur les communes voisines à l'Est. La fragilisation croissante de la population arrivante se traduit particulièrement dans la dégradation du parc privé, tant pavillonnaire que des copropriétés.

Dans son environnement plus rapproché, Aulnay-sous-Bois se trouve à l'articulation de deux bassins et de deux stratégies de développement territorial. Elle doit donc construire son développement en s'appuyant sur des enjeux et des modèles intercommunaux qui répondent à des logiques spécifiques à chacun.

Les enjeux à l'échelle du Grand Roissy, une logique de développement renouvelé en appui de la métropole :

- Changer de modèle de développement vers une mobilité durable,
- Assurer une plus grande sélectivité et la cohérence du développement économique,
- Rééquilibrer le rapport entre l'habitat et les activités,
- Gérer durablement les ressources foncières et naturelles,
- Renforcer l'accès des populations riveraines aux emplois locaux.

Les enjeux du territoire Est Seine Saint Denis, une logique de maillage pour intensifier et structurer le fonctionnement des quartiers à partir des pôles existants :

- Faciliter la mobilité,
- Dynamiser l'économie et l'emploi,
- Faire rayonner les pôles du territoire,
- Construire une nouvelle relation entre la ville et la nature.

Un cadre contractuel en cours de finalisation, le CDT, qui fixe des orientations en matière de :

- Transports et déplacements
- Développement économique, éducation, formation, emploi
- Habitat et équipements
- Nature, culture, sports, loisirs.

La Ville d'Aulnay-sous-Bois va ainsi devoir corrélérer son développement à venir aux trois grands projets qui vont impacter son territoire :

- L'axe Le Bourget-Roissy :
 - La poursuite de 40 ans d'investissement économique par modernisation et intensification de l'offre (transports, logistique, tertiaire, commerces) sur le Grand Roissy et développement du Pôle Métropolitain du Bourget (aéronautique)
 - La réorganisation des flux et des liaisons air-rail-route
 - Le développement de la culture et des loisirs (Triangle de Gonesse...)

- L'arc paysager :
 - Un arc paysager reliant les grands parcs et bois des communes du CDT Est Seine Saint Denis,
 - Une offre touristique, de loisirs et de culture à développer,
 - Un maillage de circulations douces à renforcer.
- Le Grand Paris Express :
 - Deux gares (Aulnay-sous-Bois et Sevran Beaudottes) pour desservir les quartiers Nord de la commune,
 - Un support pour développer les échanges entre zones d'habitat et pôles d'emploi et de formation de la métropole.

La Ville peut s'appuyer sur ses spécificités et ses atouts pour tenir son rôle dans chacun de ces projets :

- Sa desserte routière et ferroviaire,
- Son important maillage d'équipements,
- Sa qualité paysagère et ses parcs,
- La reconquête du site PSA, en vitrine sur l'A1,
- Ses réserves foncières en frange des grands axes routiers qui l'irriguent.

II-2. Enjeux et orientations de la Ville

La Ville d'Aulnay-sous-Bois a élaboré son projet de territoire en menant de front deux procédures : la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU) et l'élaboration de son Contrat unique. Les orientations et déclinaisons décrites dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et les piliers et enjeux du Projet de territoire intégré (PTI) se recoupent donc largement.

On y retrouve particulièrement les priorités que se donne la Ville en matière :

- d'amélioration du cadre et de la qualité de vie pour ses habitants,
- de renforcement de l'attractivité du territoire (résidentielle et économique),
- de maintien des équilibres,
- de dynamisme économique,

et, de façon générale, une adéquation entre la protection, la pérennisation et la valorisation des éléments constitutifs de l'identité aulnaysienne et le développement nécessaire de la ville, tant en matière d'habitat que d'équipements, de services, de commerces, d'économie et de transport, afin de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de ses habitants.

PTI du Contrat unique				
3 piliers pour la ville de demain			14 enjeux	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine
			1.2	Structuration des pôles de la ville
			1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)
			1.4	Mobilité sur le territoire
2	ECO	Créer des synergies	2.1	Mutation des zones d'activités
			2.2	Développement de l'offre d'activités
			2.3	Insertion professionnelle
			2.4	Insertion sociale
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements
			3.2	Equipements et services à la personne
			3.3	Sûreté et sécurité des personnes et des biens
			3.4	Parcours éducatif des jeunes
			3.5	Accès aux soins et aux conditions du bien-être
			3.6	Egalité citoyenne
36 axes stratégiques				

Volet urbain

Volet social

Volet économique

PADD du PLU			
4 orientations générales		17 déclinaisons	
1	Bien vivre à Aulnay au quotidien	1.1	Préservation et valorisation du patrimoine et du paysage
		1.2	Mise en réseau des espaces verts et qualité des espaces publics
		1.3	Limitation de l'exposition aux risques et aux nuisances
		1.4	Amélioration de l'offre commerciale de proximité
2	Aulnay pour toutes les générations	2.1	Réponse aux besoins en matière d'habitat
		2.2	Maintien du niveau d'équipement par rapport aux besoins de la population
		2.3	Accessibilité pour tous aux équipements et services publics
		2.4	Amélioration des déplacements en ville
		2.5	Meilleur usage des transports en commun
		2.6	Rôle plus efficace pour les modes alternatifs
3	Aulnay, une ville au développement urbain maîtrisé	3.1	Développement respectueux du cadre urbain
		3.2	Renouvellement exemplaire des secteurs en mutation
		3.3	Poursuite du traitement du tissu urbain constitué
		3.4	Développement urbain respectueux de l'environnement
4	Aulnay, un avenir en dynamique	4.1	Maintien de l'activité et attractivité pour de nouvelles entreprises
		4.2	Maintien et dynamisation du tissu commercial
		4.3	Formation et insertion professionnelle

	Volet urbain
	Volet social
	Volet économique

Le projet de territoire intégré de la Ville d'Aulnay-sous-Bois⁵ s'appuie ainsi, pour l'ensemble de son territoire, sur trois piliers, qui correspondent aux trois piliers définis par l'Etat :

- « Cadre de vie et renouvellement urbain »

⁵ Le PTI, en annexe n°2, est décliné en annexe dans le « Tableau des enjeux, axes et objectifs du Projet de territoire intégré (PTI) d'Aulnay-sous-Bois », 2015

Construire la ville de demain est un pilier essentiellement urbain qui vise tout à la fois à assurer voire améliorer la qualité urbaine, et à conforter, équilibrer voire recomposer la structure urbaine du territoire communal afin de l'adapter au nouveau contexte supra communal (émergence de la métropole du Grand Paris) et aux nouveaux modes de vie orientés vers la mobilité physique, numérique...

- « Emploi et développement économique »

Le second pilier, **créer des synergies**, illustre la volonté de la Ville de favoriser le redéveloppement économique (requalification des zones d'activités déclinantes et diversification) et de permettre la remise à l'emploi par l'émergence d'actions d'insertion par l'activité économique et d'une offre de formation professionnelle sur le territoire.

- « Cohésion sociale »

Enfin, **permettre la réussite de chacun** est le pilier orienté vers le mieux-vivre des habitants : habitat, équipements et services, tranquillité publique, éducation, santé, accès au Droit.

III- DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT UNIQUE

III-1. Une démarche participative qui se construit progressivement

Architecture contractuelle

Afin de garantir l'opérationnalité et l'adaptabilité du contrat en Seine-Saint-Denis, l'Etat a proposé à ses partenaires une architecture contractuelle à deux niveaux :

- Le niveau stratégique prévoit pour six ans les objectifs de l'action publique portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.
- Le niveau opérationnel dont le cadre d'action est défini annuellement par les partenaires.

Cette architecture permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire mais également d'adapter le contrat en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation en construction.

La construction partagée du volet stratégique

Le volet stratégique du Contrat unique a été élaboré de manière partagée, ouvrant participation à différents acteurs : élus, services de la Ville, services de l'Etat, représentants des bailleurs sociaux des quartiers prioritaires, associations para municipales de services à la population. Ce processus complexe de recherche de consensus entre acteurs aux cultures professionnelles différentes, sur la base tant d'orientations politiques que de cadrage légal, a permis une bonne appropriation des axes, ainsi qu'une exhaustivité dans les thématiques abordées, une résolution des incohérences qui pouvaient exister entre des projets en cours ou à venir et une forte volonté de construction d'une intervention transversale pour des quartiers prioritaires au sein de la ville.

Le volet stratégique est signé par la Ville et l'Etat seuls.

Des groupes de travail interservices

Dès septembre 2014, deux groupes de travail ont été constitués en interne afin de préparer le Contrat unique : l'un sur le volet social, et l'autre sur le volet urbain/ économique.

Le groupe de travail sur le volet social était initialement composé des secteurs directement concernés par les crédits d'intervention du volet social de la Politique de la ville (santé, éducation, sécurité et gestion urbaine de proximité). Au fur et à mesure des réunions, ce groupe s'est élargi aux secteurs de la culture, des sports, de la jeunesse et de l'action sociale. Les premières réunions, entre les mois de novembre 2014 et mars 2015 ont visé à :

- s'approprier la réforme de la Politique de la ville,
- récupérer des données sur chaque thématique dans le cadre du diagnostic,
- s'approprier le pré-projet de territoire élaboré en novembre 2014,
- connaître les démarches existantes qui impactent les quartiers prioritaires,
- recenser les enjeux et projets futurs dans les quartiers prioritaires dans les différents secteurs,
- discuter des leviers mobilisables, en tenant compte des éléments de cadrage fourni par l'Etat et des conventions interministérielles.

Le groupe de travail sur le volet urbain et développement économique a été constitué un peu plus tardivement, au mois de février 2015. Il est composé des secteurs urbanisme, habitat, espaces publics, réseaux, patrimoine, développement économique, transports, insertion et Grand Paris. Les deux premières sessions de travail ont été consacrées à la finalisation du Projet de Territoire Intégré (PTI), en lien avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), afin de garantir une cohérence entre les deux démarches.

Suite au comité technique de mars 2015 de présentation de l'état d'avancement de la démarche, les groupes de travail sur les volets social, urbain et développement économique ont été fusionnés. Un processus de territorialisation des axes stratégiques au regard des quartiers prioritaires a été mis en œuvre entre les mois de mars et mai 2015. Les services ont

apporté leurs contributions sur les priorités par axe, par quartier. Ces priorités ont été mises en commun et ont fait l'objet de discussions interservices afin d'obtenir un consensus sur une proposition dans laquelle figurent :

- 13 enjeux et 35 axes (2 enjeux et 5 axes ont été ajoutés à ceux existants issus du PTI),
- l'impact croisé des axes (niveau d'intégration au regard des 3 piliers),
- les objectifs à atteindre et les publics concernés,
- les priorités par quartiers,
- les commentaires des services justifiant ces propositions.

Des ateliers Etat-collectivité et concertation avec les bailleurs sociaux

La Ville a souhaité mettre en place des ateliers « Etat/collectivités » afin de partager l'avancement du travail réalisé en interne avec les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires futurs signataires du Contrat unique. Deux ateliers, l'un sur le volet social, et l'autre sur le volet urbain et développement économique ont eu lieu en mars 2015. Ils ont visé à partager les orientations formulées dans le Projet de Territoire Intégré.

Les enjeux, axes et objectifs à atteindre tels que formulés par les services ont été soumis à examen des bailleurs sociaux des quartiers prioritaires, au cours de deux réunions qui ont eu lieu en mai et juin 2015, afin de croiser leurs orientations avec celles de la Ville. Deux ateliers ont été organisés en ce sens, l'un sur le secteur Est des quartiers prioritaires (Balagny, Cité de l'Europe, Rose des vents, Etangs-Merisiers) et l'autre sur le secteur Ouest (Mitry-Ambourget, Gros Saule, Chanteloup). Suite à cette concertation, 3 nouveaux axes ont pu être intégrés à la proposition de la Ville.

Un dernier atelier Etat-collectivité a pu se tenir en amont du comité de pilotage de signature en juin 2015 afin de procéder aux derniers ajustements ; 5 nouveaux axes stratégiques ont alors été intégrés au volet stratégique.

Perspectives pour le volet opérationnel : articulation avec les porteurs de projet sur le volet social

Les porteurs de projets sur le volet social de la Politique de la ville ont été informés du nouveau cadre d'action au cours des CLIP de la programmation transitoire 2015. Sans être directement concertés sur l'élaboration des enjeux et axes, ils ont cependant pu prendre connaissance du PTI, et démarrer un travail de négociation en matière de mobilisation du droit commun, ainsi qu'une recherche de mutualisation des actions. En cela, la programmation transitoire a permis de préfigurer la construction du volet opérationnel, sur lequel les porteurs de projets seront pleinement associés. La Ville a préparé une ébauche de fiche-projet standardisée qui constituera un outil de travail pour l'élaboration du plan d'actions. Enfin, elle projette de réaliser une analyse de l'utilisation du droit commun communal envers les quartiers prioritaires, qui permettra d'approfondir avec les porteurs de projets et les partenaires les pistes de mobilisation du droit commun.

Des groupes de travail spécifiques ont par ailleurs été mis en place avec les directeurs des centres sociaux des quartiers prioritaires. Outre l'appropriation des enjeux de la réforme de la Politique de la ville, ces sessions ont visé à préparer la mise en place du Conseil citoyen. Par la suite, les centres sociaux se sont greffés au groupe de travail interservices sur le volet stratégique et se sont impliqués dans la déclinaison des axes par quartier.

Vers une intégration des habitants à la démarche

Le cadrage de la mise en place du Conseil citoyen a été défini par la loi et décliné par l'exécutif municipal lors de deux Bureaux municipaux, le 24 novembre 2014 et le 18 mai 2015. La formule, validée par les services de l'Etat, tient compte des principes énoncés dans la loi du 21 février 2014 :

- Favorisation de la participation des habitants les plus éloignés des processus décisionnels et de la vie publique locale ;
- Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- Composition d'un « collège habitants » et d'un « collège associations et acteurs locaux » ;
- Présence minimale de 50% d'habitants ;
- Parité femmes-hommes ;
- Organisation d'un tirage au sort pour la désignation du collège habitants ;
- Déclaration de la liste des membres désignés en Préfecture.

Afin d'assurer une bonne articulation avec les dispositifs de participation citoyenne existants à Aulnay-sous-Bois, dont la réforme a eu lieu en juin 2014, il est proposé de constituer un Conseil citoyen unique, et de ne pas recourir à la possibilité de substituer les Conseils de quartier au Conseil citoyen. Plusieurs arguments fondent cette proposition :

- La réforme de la géographie prioritaire a conduit à la définition d'un périmètre unique, regroupant sept quartiers différents. Pour autant, ils recoupent difficilement les périmètres des Conseils de quartier existants, qui mixent souvent des populations aux revenus disparates ;
- De surcroît, la ville d'Aulnay-sous-Bois a fait le choix d'une orientation spécifique pour les Conseils de quartier, dont l'objet principal est le traitement des problématiques de proximité. L'évaluation du Contrat unique, l'un des objets du Conseil citoyen, est a contrario un projet d'ensemble à l'échelle du territoire aulnaysien ;
- Enfin, la participation – minoritaire – d'Aulnaysiens non habitants des quartiers prioritaires, issus des Conseils de quartier, pourrait constituer un moyen d'ancrer le Contrat unique dans le projet de territoire, de garantir un lien permanent entre les Conseils de quartier et le Conseil citoyen, voire de générer une meilleure compréhension mutuelle entre habitants de quartiers aux logiques souvent opposées, au sein d'une commune aux contrastes urbains et sociaux très forts.

Afin de garantir un équilibre dans la représentation, et en conformité avec la loi, la composition suivante est proposée pour le Conseil citoyen, qui sera composé au total de 30 membres :

- Collège habitants pour 15 membres, désignés par tirage au sort sur les listes électorales nationales et européennes. La limite du tirage au sort sur de telles listes est l'exclusion de fait des habitants de nationalité extra-européenne. Une attention particulière est donc prévue dans la modalité de désignation du collège acteurs locaux et associatifs afin d'assurer la participation des étrangers extra-européens. Un tri des adresses a été réalisé afin de ne retenir que les électeurs habitant au sein du périmètre prioritaire et d'assurer leur représentation majoritaire. Le tirage au sort, a été réalisé le 9 juin 2015, en présence de la Déléguée du Préfet et de l'Adjoint au Maire en charge de la Politique de la ville et de la lutte contre les discriminations. Une liste paritaire (75 femmes, 75 hommes) de 150 noms a été établie, à partir de laquelle 15 membres pourront émerger au cours d'une réunion de présentation du dispositif qui se tiendra en septembre 2015, avec nouveau tirage au sort en cas de présence insuffisante, non parité et non représentativité des différents quartiers. Le système suivant de représentation a été imaginé : Rose des vents : 4 places (2 femmes et 2 hommes), Trois quartiers : 2 places (1 femme et 1 homme), Mitry-Ambourget : 3 places (2 femmes et 1 homme), Gros Saule : 2 places (1 femme et 1 homme), Balagny : 2 places (1 femme et 1 homme), Chanteloup : 2 places (1 femme et 1 homme) ;
- Collège acteurs locaux et associatifs pour 15 membres, désignés par tirage au sort sur une liste de candidats. L'appel à candidatures a été relayé dès juin 2015 auprès des associations locales, des collectifs d'habitants mobilisés dans les centres sociaux, des Conseils de quartier et du Conseil des retraités, aulnaysiens. La mobilisation des habitants déjà présents dans les Conseils de quartier et dans les centres sociaux permet de pallier au défaut du tirage au sort du collège habitants sur la base des listes électorales, qui excluent de fait les personnes de nationalité étrangère. La participation aux Conseils de quartier ou aux activités des centres sociaux n'étant bien évidemment soumise à aucun critère de nationalité. Le tirage au sort parmi l'ensemble des candidats déclarés aura lieu au cours d'une réunion au mois de septembre 2015. Le système de représentation sera également appliqué : Rose des vents : 2 places (1 femme et 1 homme), Trois quartiers : 2 places (1 femme et 1 homme), Mitry-Ambourget : 2 places (1 femme et 1 homme), Gros Saule : 2 places (1 femme et 1 homme), Balagny : 1 place (1 femme ou 1 homme), Chanteloup : 1 place (1 femme ou 1 homme), secteurs hors périmètre prioritaire : 3 places (1 femme et 2 hommes) ;

Conformément aux dispositions du cadrage national et départemental, des démarches préalables à la mise en œuvre du Conseil citoyen ont été menées en lien avec l'Association des centres sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA). Le tableau joint en annexe n°3⁶ présente le travail de diagnostic mené. Il permet d'avoir une vision comprenant les instances de participation institutionnelles (Ville) et les instances de participation non conventionnelles (ACSA et vie associative).

En conformité avec l'esprit de la loi de 2014 et la note de cadrage départemental, des cas excluants ont enfin été prévus, afin de garantir l'indépendance du Conseil citoyen vis-à-vis des signataires du Contrat unique, et d'éviter tout conflit d'intérêt :

- Mineurs de moins de 16 ans (révolus à la date de la réunion de candidature) ;

⁶ « Recensement des démarches participatives à Aulnay-sous-Bois », DPV-ACSA, 2015

- Elus : mandats municipaux, départements, régionaux, d'EPCI ou de syndicats de gestion intercommunaux, nationaux.

Les agents publics et salariés du secteur privé employés par des signataires du Contrat unique peuvent être potentiellement concernés par des conflits d'intérêt (ex. : agents communaux, enseignants, agents de proximité des bailleurs). Afin de ne pas freiner le démarrage du Conseil citoyen, il sera demandé à l'instance nouvellement constituée d'intégrer dans sa charte de fonctionnement l'obligation de fournir au Préfet des déclarations de conflit d'intérêt signées par les membres concernés.

Enfin, la transmission par le Maire au Préfet de la liste des membres du Conseil citoyen sera assurée au cours du mois de septembre 2015. La première réunion du Conseil citoyen pourra se tenir dans l'immédiate foulée, et en amont de la signature du Contrat unique, afin que des premiers éléments de fonctionnement et d'orientations puissent être versés par les membres du Conseil citoyen au texte définitif.

Il est ainsi proposé que les premières réunions soient consacrées aux éléments suivants :

- Formation générale aux questions relatives à la Politique de la ville ;
- Examen du diagnostic territorial et du volet stratégique ;
- Discussion sur la place du Conseil citoyen au sein des instances de pilotage ;
- Ecriture d'une charte de fonctionnement ;
- Préparation du portage du Fond de Participation des Habitants (FPH) 2016 ;
- Définition des besoins de formation.

Les services de la Ville d'Aulnay-sous-Bois et la Déléguée du Préfet accompagneront techniquement le Conseil citoyen dans ses premiers travaux, afin de garantir une mise à disposition la plus complète possible de l'information relative à la réforme de la Politique de la ville. Puis, ses membres pourront bénéficier de formations en externe, grâce à une demande de subvention portée par la Ville dans le cadre de la programmation transitoire 2015. Les membres du Conseil citoyen seront portés à formuler leurs besoins de formation en externe, en complément des éléments apportés en interne par l'Etat et la Ville.

III-2. Piliers pour les quartiers en Politique de la ville

Les 14 enjeux du Projet de Territoire Intégré ont été déclinés dans les différents ateliers participatifs, pour définir 40 axes stratégiques orientant les actions à venir sur le territoire communal.

L'expression lors de ces ateliers confirme les conclusions tirées du diagnostic, indiquant que les quartiers en Politique de la ville évoluent globalement avec des tendances proches de celles du reste de la commune. Ainsi, la très grande majorité des axes stratégiques sont perçus comme importants voire fondamentaux pour les quartiers prioritaires, les écarts notables concernant avant tout les quartiers déjà renouvelés par le GPV et PRU sur le volet urbain, et les quartiers Est peu impactés par la mutation des zones d'activités.

Le potentiel d'impacts croisés de chacun de ces axes par rapport aux trois piliers de l'action (**U/Urbain**, **E/Economique**, **S/Social**), a été donné, fournissant une perception du poids relatif à attribuer à chacun des axes pour une transformation globale des quartiers.

Leur degré de priorité par quartier a également été évalué en consolidant les choix individuels effectués par chacun des participants de dix priorités pour chacun des quartiers en Politique de la ville.

La ville s'est ainsi dotée, tout en déclinant ses axes stratégiques, d'un support raisonné permettant d'orienter dans la définition du volet opérationnel les propositions d'objectifs selon leur impact attendu et les spécificités de chaque quartier.

Le présent chapitre restitue la déclinaison des enjeux en axes, leur impact attendu sur les 3 volets, les propositions d'objectifs prioritaires ciblés sur ces axes.

Pour une vision plus détaillée, axe par axe et quartier par quartier, des niveaux de priorisation, voir le tableau de territorialisation des axes stratégiques sur les QPV d'Aulnay-sous-Bois situé en annexe n°4⁷.

⁷ « Tableau de territorialisation des axes stratégiques sur les quartiers prioritaires d'Aulnay-sous-Bois », 2015

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » - Construire la ville de demain

Qualité urbaine (3U 1E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Réduire la dégradation urbaine : poursuite et intensification du renouvellement urbain (PNRU et NPNRU), réduction de la précarité énergétique, maîtrise des consommations des logements et équipements, clarification des statuts et résidentialisation, accompagnement de la sauvegarde des copropriétés

Sur Etangs-Merisiers et Rose des Vents, l'effort porte sur la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du GPV et du PRU ; sur les autres quartiers, les besoins d'investissement sur le bâti et les espaces publics varient selon les interventions récentes des opérateurs, mais restent perçus comme nécessaires sur tous et prioritaires sur Mitry Savigny et Gros Saule.

- Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie : renforcement du partenariat dans le cadre des conventions GUP, amélioration de la réactivité des interlocuteurs, développement de la participation des habitants à la préservation du cadre de vie

Cet axe est prioritaire sur tous les quartiers.

- Renforcer l'accessibilité aux parcs et la lisibilité de la trame verte et du canal dans les quartiers prioritaires : poursuite du travail d'accessibilité et de jalonnement des parcs, et développement de leur animation et de leur valorisation économique en lien avec les quartiers riverains

Cet axe est à développer sur tous les quartiers Politique de la ville, en direction notamment des parcs Ballanger et du Sausset.

- Limiter les risques liés à l'imperméabilité des sols, les inondations, le traitement de l'eau : augmentation de la capacité de rétention des eaux de pluie, diminution du volume d'eaux polluées à traiter

L'impact de cet axe, moins prégnant que sur le reste de la commune du fait d'une topographie plus favorable, doit néanmoins être pris en compte dans le traitement des espaces non bâtis et les nouvelles constructions.

- Poursuivre l'équipement en infrastructure numérique : augmentation du débit offert, développement de l'offre de services publics dématérialisés

Cet axe est à développer de manière équivalente sur tous les quartiers.

Structuration des pôles des quartiers prioritaires (2U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Hiérarchiser les pôles et conforter leur armature commerciale : renforcement des pôles de proximité et mise en cohérence avec le maillage de transports en commun, adaptation de l'offre commerciale à l'intensité des pôles

Ce besoin de hiérarchisation et d'intensification est important pour tous les quartiers, mais particulièrement sur Mitry et Gros Saule, l'articulation entre cœurs de quartiers et axes principaux de circulation devant être renforcée.

- Restructurer l'offre de services publics et créer des pôles de services mixtes (publics/ privés, municipaux/ autres) : adéquation de l'offre aux besoins, augmentation de la fréquentation

Cet axe est particulièrement important pour les quartiers de Balagny, Mitry et Chanteloup.

Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité) (3U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Créer de l'hybridation en articulant activités, services et logements : développement de conventions avec les bailleurs pour des locaux d'activités en rez-de-chaussée, amélioration de l'attractivité économique et des possibilités d'ancrage des porteurs de projet

L'hybridation est un axe à développer de manière équivalente sur tous les quartiers Politique de la ville.

- Réduire l'exclusion et l'enclavement en attirant des activités économiques et des investissements dans les quartiers prioritaires : augmentation des créations d'entreprises et d'emplois, création de services ou équipements mutualisés habitat/ entreprises

Cet axe est particulièrement important pour les quartiers de Balagny et Chanteloup, petits quartiers enclavés dans des zones économiques en mutation. Le quartier de Mitry, également enclavé du fait de son caractère monofonctionnel habitat et de son organisation en impasse, est prioritairement ciblé en raison des mutations à venir sur le secteur du Vélodrome qui le sépare de l'ex-RN2 Est.

Mobilité sur le territoire (2U 3E 2S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Créer/ faciliter les liaisons entre polarités et centralités, existantes et à venir (gares du Grand Paris Express, gares du RER B) et maîtriser/ pacifier les circulations de transit : évolution du nombre de TCSP et diminution du temps de parcours sur les lignes structurantes, développement de l'intermodalité sur les pôles structurants

Cet axe de développement est particulièrement saillant à Balagny, où le réseau de transports existant est le moins développé.

- Développer les modes alternatifs à la voiture particulière : développer le management individuel et collectif de la mobilité permettant de lever les freins à la mobilité : développement du volume d'auto-partage, de chartes d'entreprises sur la mobilité, de navettes inter-entreprises
- Relier les secteurs d'emploi, d'habitat et de services en hiérarchisant le réseau viaire : optimisation du plan circulation

De manière générale, ces trois axes sont à développer sur l'ensemble des quartiers prioritaires pour améliorer la mobilité des habitants.

Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements (2U 1E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Maîtriser l'évolution du peuplement : diversification des typologies et CSP des ménages et réduction des phénomènes de sur-occupation / sous-occupation au travers des conventions d'attribution et chartes inter-bailleurs
- Diversifier l'offre en logements neufs : augmentation de l'offre de petits logements, de logements pour personnes âgées, de logements locatifs libres

Les potentiels de diversification de l'offre se situent sur Gros Saule et sur les franges des grands axes (ex-RN2, RD115 et RD370).

- Réhabiliter les logements existants : poursuite de la réhabilitation des copropriétés dégradées, et la réhabilitation énergétique du parc locatif social et privé en lien avec le NPNRU

L'investissement se réalisera prioritairement sur le parc du Gros Saule et sur les copropriétés de Savigny.

- Développer les parcours résidentiels : développement d'une offre d'accession sur le parc locatif social et le parc privé, facilitation de la décohabitation des jeunes adultes

Axe également important pour tous les quartiers

Pilier « Emploi et développement économique » - Créer des synergies

Mutation des zones d'activités (3U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Stimuler la mutation des zones d'activités : modernisation des produits, amélioration du patrimoine immobilier et de la desserte, qualification des espaces publics, offre de services...

Une interaction avec la mutation des zones d'activités mitoyennes sera à développer sur Balagny, Europe et Rose des Vents.

Développement de l'offre d'activités (1U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Développer l'offre tertiaire : augmentation des services et bureaux
Cet axe sera développé prioritairement aux franges Ouest de l'ex- RN2 et de PSA, i.e. sur les quartiers Europe, Merisiers et Rose des Vents.
- Développer l'artisanat et les services privés de proximité : augmentation de la densité d'emplois offerts sur ces filières dans les quartiers d'habitat
- Développer l'économie numérique : augmentation des E-services, de l'accès à l'emploi et au travail à distance, des espaces de travail partagés, du nombre d'entreprises supportées par la pépinière
- Développer l'appui à la création et à la reprise d'entreprises en s'appuyant sur les Territoires entrepreneurs : mobilisation du réseau des acteurs locaux et valorisation des services existants pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans la création d'activité, organisation d'ateliers collectifs, d'accompagnement individuel, de formations aux porteurs de projets, d'information en direction des publics jeunes

La mise en œuvre de ces trois axes est importante sur tous les quartiers prioritaires et sera réalisée dans le cadre du Territoire entrepreneur pour 2015-2020.

Insertion professionnelle (1U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Stimuler l'insertion professionnelle à l'échelle du bassin d'emploi (IAE) : augmentation des sorties positives emploi/formation, des dispositifs aidés et du taux d'accès à l'emploi des jeunes diplômés, renforcement des actions visant à lever les freins à l'emploi en particulier pour les femmes, accompagnement des entreprises mettant en œuvre une clause d'insertion, amélioration du suivi des bénéficiaires
- Développer l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie : adaptation de l'offre de services aux besoins spécifiques (accompagnement intensif...), développement du parrainage, diversification et valorisation de l'offre, en lien notamment avec la GPECT et l'Education nationale, favoriser la mixité des métiers, développement de synergies à partir des ressources du territoire, augmentation du nombre d'apprentis et de la diversité des filières en s'appuyant sur les dispositifs aidés

La mise en œuvre de ces deux axes est une des grandes priorités sur tous les quartiers prioritaires.

Insertion sociale (2U 1E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Soutenir le développement social, les initiatives et les systèmes d'entraide : augmentation des locaux mis à disposition et structuration d'un pôle de ressources, stimulation de l'expression et l'initiative des habitants, éducation à la maîtrise des consommations et du vivre-ensemble
Cet axe est à poursuivre et développer sur tous les quartiers prioritaires.
- Développer l'offre de formation linguistique (alphabétisation, FLE...) : augmentation du nombre d'apprenants accueillis pour mieux répondre à la demande exponentielle, augmentation de la diversité des groupes pour proposer un parcours diplômant, promotion du mieux vivre ensemble au sein des groupes d'apprenants

Pilier « Cohésion sociale » - Permettre la réussite de chacun

Équipements et services à la personne (1U 2E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Améliorer l'accès aux services et équipements publics : renforcement de l'information et l'accessibilité physique aux services et équipements pour les PMR, augmentation de la fréquentation des équipements sportifs et culturels par les adultes, ainsi que de l'accès numérique aux services publics
- Adapter l'offre d'équipements aux nouveaux besoins : amélioration de la cohérence de l'offre

Ces deux axes sont importants pour tous les quartiers, et prioritaires pour Balagny et Mitry, ainsi que pour Chanteloup en ce qui concerne l'adaptation de l'offre d'équipements aux besoins.

- Optimiser le fonctionnement des équipements : adaptation des plages horaires aux besoins et à la fréquentation, développement de la mutualisation, optimisation du coût d'entretien
- Développer l'accès numérique : augmentation du nombre de postes internet publics, de la fréquentation des équipements numériques et du débit disponible des postes raccordés

Ces deux axes sont importants pour tous les quartiers.

- Développer les modes de garde : développement des typologies d'offre, du nombre de places offertes et des amplitudes horaires

Les modes de garde sont un des axes de développement également prioritaires sur tous les quartiers Politique de la ville.

Sûreté et sécurité des personnes et des biens (3U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Lutter contre les économies criminelles : diversification des actions de lutte contre la récidive, en lien avec la PJJ, le SPIP et les clubs de prévention spécialisée, définition de tendances en matière de lutte contre les économies criminelles en lien avec la DTSP
- Améliorer la sécurité publique et la tranquillité des habitants (et des professionnels) : amélioration de la relation entre polices et population afin d'optimiser le flux des plaintes, diversification des actions du volet prévention et lutte contre la récidive, développement de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes mineurs devant réaliser un Travail d'intérêt général (TIIG)
- Lutter contre les violences faites aux femmes : développement d'actions de sensibilisation permettant le repérage des situations, développement d'actions de prévention des violences sexistes en milieu scolaire, optimisation de l'accueil des victimes

Ces trois axes sont unanimement considérés comme prioritaires sur tous les quartiers Le quartier du Gros Saule est prioritaire du fait de la mise en place d'une Zone de sécurité prioritaire (ZSP) en 2013. Par ailleurs, la Rose des vents et les Trois quartiers sont ciblés pour la mise en place d'un Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD).

Parcours éducatif des jeunes (1U 3E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Améliorer la réussite éducative : diminution du nombre d'enfants de 3-5 ans non scolarisés, d'élèves décrocheurs, de jeunes sans qualification, amélioration qualitative de l'offre de TAPS, soutien aux familles par la valorisation et le renforcement de la fonction parentale, développement et renforcement de l'offre d'accompagnement scolaire relevant du réseau associatif notamment en focalisant les moyens sur la prise en charge des enfants entrant en élémentaire

Cet axe est prioritaire dans tous les quartiers Politique de la ville et sera décliné notamment via le PRE et le PEDT (Plan éducatif territorial), dont l'ambition est la réussite de la jeunesse entre 3 et 18 ans.

- Améliorer les conditions d'apprentissage scolaire : adaptation des moyens mis à disposition par la Ville aux besoins, augmentation du niveau de formation du personnel éducatif

- Développer l'offre de loisirs culturels et sportifs : augmentation de la fréquentation des équipements et de leur accessibilité PMR, mise en adéquation de l'offre et des besoins, déterritorialisation des équipements, développement de la lecture publique numérique, amélioration de la mixité des publics, développement de l'éducation artistique en lien avec le Contrat local d'Education Artistique
- Développer l'accès à la formation numérique : augmentation des inscriptions à des cycles de MOOC (Formation en ligne ouverte à tous)
- Accompagner les familles dans l'exercice de la fonction parentale : Renforcement des actions d'aide à la parentalité, développement de l'accompagnement individualisé des familles via les PIF.

Ces quatre axes sont importants pour tous les quartiers prioritaires de la commune.

Accès aux soins et aux conditions du bien-être (2U 1E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Développer la promotion de la santé : diversification des actions (promotion de la santé, nutrition et activité physique, santé bucco-dentaire...), amélioration de la prise en compte de la santé mentale
- Veiller à une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins : mutualisation et regroupement des centres de santé, amélioration des liens entre le centre hospitalier Ballanger et l'ambulatorio

Ces deux axes sont jugés prioritaires sur tous les quartiers et seront déclinés notamment via l'ASV.

- Favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables dans la vie de la cité : amélioration des dispositifs d'aide aux personnes âgées dépendantes et des actions d'animation vers enfants et adultes handicapés, promotion des actions de prévention autour de la santé : accès aux droits, modes de vie, alimentation, pratique sportive
- Promouvoir un environnement sain : résorption de l'habitat indigne, amélioration de l'environnement sonore

Ces deux axes sont importants sur tous les quartiers et seront également déclinés via l'ASV.

Egalité citoyenne (1U 1E 3S)

Axes stratégiques relatifs à cet enjeu, illustrés d'objectifs proposés

- Développer l'accès au Droit : création d'un ou plusieurs Point(s) d'accès aux Droits (PAD) et d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, amélioration de la coordination et de la visibilité du volet permanences juridiques at aide aux démarches administratives, information sur le dispositif des médiateurs de la Ville, déploiement des actions d'information en matière de citoyenneté en lien avec l'Education nationale, les services jeunesse et les centres sociaux

Ce dernier axe est prioritaire sur l'ensemble des QPV d'Aulnay-sous-Bois et s'articule tant avec l'axe transversal obligatoire de lutte contre les discriminations, que l'axe insertion sociale (formation linguistique).

III-3. Priorités et orientations spécifiques sur les QPV

La projection sur les quartiers prioritaires des axes stratégiques a mis en évidence des attentes très fortes pour certains d'entre d'eux.

Ainsi, ont été considérés comme prioritaires sur tous les quartiers les axes :

- Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie,
- Stimuler l'insertion professionnelle,
- Développer l'offre de formation professionnelle,
- Développer les modes de garde,
- Lutter contre les économies criminelles,
- Améliorer la sécurité publique et la tranquillité,
- Améliorer la réussite éducative,
- Développer la promotion de la santé,
- Veiller à une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins,
- Développer l'accès au Droit.

D'autres axes n'ont été priorisés que sur quelques quartiers, la problématique étant perçue comme moins aiguë du fait soit d'un traitement préalable sur certains quartiers soit d'un environnement lui donnant plus ou moins de poids ou d'intérêt. Il en est ainsi des axes :

- Réduire la dégradation urbaine,
- Restructurer l'offre des services publics,
- Attirer des activités économiques et des investissements,
- Améliorer l'accès aux services et équipements publics.

De même, la différence de points de vue entre les publics des différents ateliers de concertation a conduit à des expressions plus marquées sur certains axes. Il n'en demeure pas moins une forte convergence de perception et de propositions sur les axes communément appréciés, comme sur l'effort particulier à réaliser sur certains quartiers.

Le tableau de corrélation entre l'expression des bailleurs et la vision des services est ainsi annexé n°5⁸ au présent document.

Cette vision partagée a également été synthétisée sous forme d'orientations stratégiques par quartier.

Pour chacun des quartiers en Politique de la ville sont ainsi déclinés des éléments qualitatifs spécifiques de diagnostic, la place dans la ville, les potentiels et opportunités de développement et les leviers mobilisables pour :

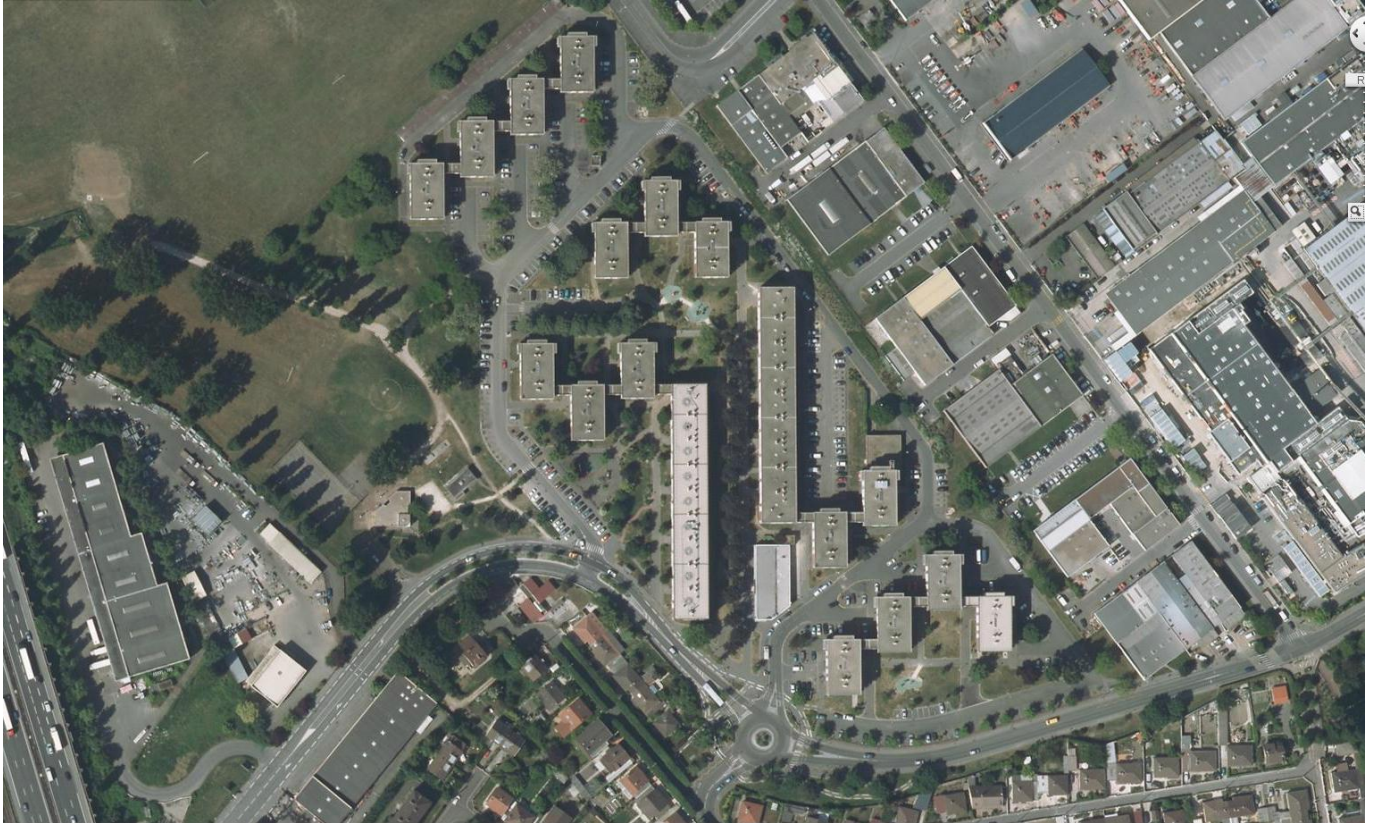
- Assurer un meilleur fonctionnement à court terme,
- Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme.

⁸ « Tableau de corrélation entre l'expression des bailleurs sociaux et la vision des services de la Ville d'Aulnay-sous-Bois », 2015

Quartier Balagny

500 logements OPH d'Aulnay-sous-Bois, services publics en rez-de-chaussée, commerces

Foncier, voirie interne et espaces de pied d'immeubles appartiennent à OPH / entretien par Ville



Assurer un meilleur fonctionnement à court terme

Difficultés rencontrées :

- Précarité énergétique / 460 logements d'origine
- Pas de fonctionnement avec le tissu pavillonnaire au sud et les ZA au nord
- Isolement historique des populations, se traduisant par 70% de motorisation des ménages et par une forme de refus par les habitants de nouveaux entrants.
- Probable durcissement des difficultés socio-économiques des ménages (part de familles monoparentales...) mais difficile à quantifier du fait de la taille du quartier par rapport à l'IRIS.

Satisfaction des besoins :

- Scolaire : RAS
- Commerces : proximité sur place (Diagonal et pharmacie), Leclerc à Blanc Mesnil, Carrefour Sevran / bus direct
- Equipements et services de proximité limités (bibliothèque, CMS)

Qualités perçues :

- Orientation Est-ouest des immeubles d'origine
- Façades signalées « qualité architecturale »
- Tracé de la Morée dans l'espace vert puis rue Clément Ader

Potentiels à développer :

- Rationalisation espaces privés / publics

- Accès proche à la desserte bus des Mardelles
- Foncier non bâti important en bordure A3 et espace vert public à requalifier (OAP 2015)

Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme

Place dans la ville :

Quartier d'habitat collectif enclavé entre nappe pavillonnaire et zone d'activités et de taille trop petite pour développer une offre plus importante de transports, équipements et services.

Pas d'évolution attendue dans le rapport au quartier pavillonnaire.

Les OAP orientent la vocation du foncier non bâti vers une extension de la zone d'activités.

Opportunités de développement :

La revitalisation des ZA de Mardelles et Garenne peut servir d'appui à l'amélioration pour Balagny en le faisant bénéficier :

- D'une offre de services, par création d'offre de services mutualisés inter-entreprises, avec participation Ville (crèche, point poste, structure emploi, surveillance...)
- De l'accès piétonnier vers la rue J. Duclos, par une liaison sécurisée entre rues de Corse et Maurice de Broglie
- D'une desserte en TC, de type navette inter-entreprises, vers les zones d'emploi et la future gare GPE

Points durs à régler :

Précarité énergétique à traiter : réseau chauffage collectif vétuste, isolation des façades par l'extérieur difficile car protégées.

Résidentialisation intégrant la rétrocession des voiries à la Ville.

Accès aux équipements ville, au réseau TC et à l'emploi

Leviers mobilisables :

Mise en synergie avec les ZA : accès piétonniers vers rue Duclos améliorés et sécurisés (OAP 2015).

Passage d'une ligne bus inter-entreprises avec liaison gare GPE (OAP 2015).

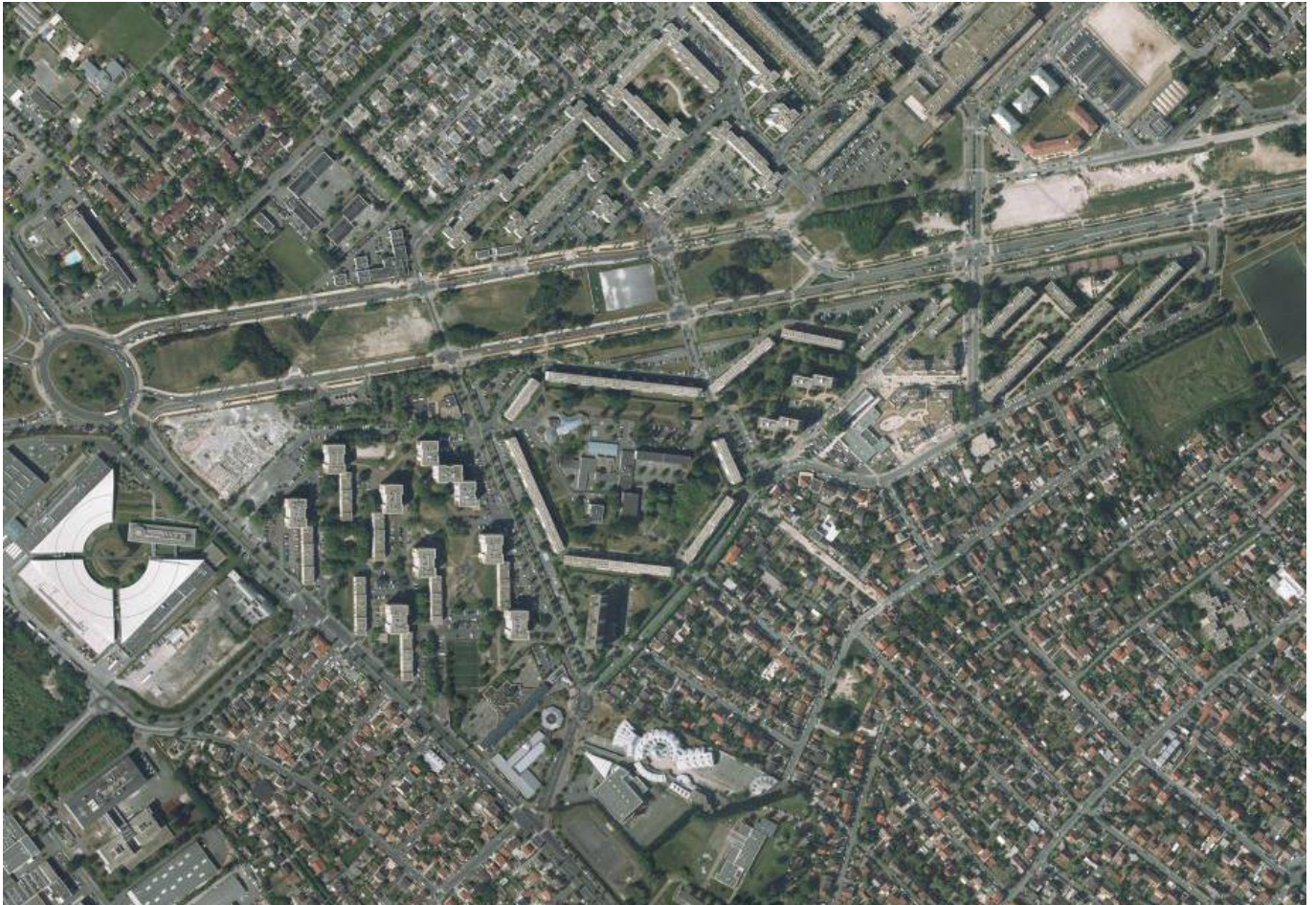
Entrée du quartier dans la géographie prioritaire.

Les 3 Quartiers (Europe, Merisiers, Etangs)

Europe : 800 logements Emmaüs Habitat, services publics et privés en rez-de-chaussée.

Foncier, voirie interne et espaces de pied d'immeubles appartiennent majoritairement à Emmaüs / entretien par la Ville.

Merisiers et Etangs : 580 et 530 logements du Logement Francilien, équipements publics en cœur d'îlot + commerces.



Assurer un meilleur fonctionnement à court terme

Difficultés rencontrées :

Europe :

- Fonctionnement en autarcie, couplé à un fort désir d'entre-soi des habitants.
- Difficultés de fonctionnement de la GUP / encombrants et garages sauvages.
- Taux élevé de motorisation et difficultés de stationnement malgré densité peu élevée du site
- Délinquance en hausse et notamment trafics en pied de tour 1
- Saturation automobile du carrefour Europe

Merisiers-Etang :

- Un certain nombre d'indicateurs socio-économiques (chômage longue durée, emploi à temps partiel des hommes, sur-occupation des logements...) traduisent une dégradation récente, qui méritera d'être suivie par la Ville et le bailleur
- Un besoin de gestion courante renforcée, notamment sur l'îlot neuf d'Etangs (PRU)

Satisfaction des besoins :

Desserte en TC importante

Présence de commerces et services de proximité ainsi que d'équipements publics éducatifs sur site ou à proximité et d'un centre social commun.

Sur Merisiers-Etangs, perception d'une fracture avec Rose des Vents toujours forte malgré le déplacement du pôle de centralité sur l'ex-RN2.

Demande sur Europe d'aménagement qualitatif de l'espace extérieur (résidentialisation) similaire à Rose des Vents.

Qualités perçues :

Europe : qualité architecturale des bâtiments barres, réhabilitation conséquente sur fonds propres réalisée en 2012-2014

Merisiers : résidentialisation pilote réalisée dans le cadre du GPV.

Faible densité foncière.

Potentiels à développer :

Potentiel foncier important sur les franges de l'ex-RN2 et de la rue Jacques Duclos.

Merisiers : logements ayant fait l'objet d'une réhabilitation de qualité, une barre est en cours de vente par LF à ses occupants.

Pratiques de travail inter-bailleurs sur propreté et cadre de vie amorcées entre Emmaüs Habitat et Logement Francilien

Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme

Place dans la ville :

Les Trois quartiers sont situés à proximité de la future gare du GPE, tout en bénéficiant déjà d'équipements publics nombreux. Ils bénéficient d'un potentiel élevé pour une mutation à moyen et long terme.

Europe et (à moindre ampleur) Merisiers ont une organisation interne qui les isole de leur environnement.

Crainte, pour Europe, d'un accroissement des trafics aux abords de la future gare GPE.

Opportunités de développement :

Les terrains jouxtant la RN2 sont porteurs d'une urbanisation dense à moyen et long terme, propre à apporter une plus grande mixité fonctionnelle et habitat, et à justifier une intensification des équipements, sous réserve d'une plus grande ouverture des îlots par remaillage des espaces publics, recomposition foncière et densification ponctuelle.

Points durs à régler :

Europe : refonte de la voirie interne, avec maillage entre rue Jacquart (ZA) et rue du Moulin de la ville (Merisiers), et recomposition du foncier pour résidentialisation et création de stationnements.

Leviers mobilisables :

Morcellement amorcé de la propriété du LF

Financements sollicités par Emmaüs Habitat dans le cadre du futur projet d'intérêt national de renouvellement urbain sur le Gros Saule

Etude intégrant les mutations de l'environnement dans le travail en cours sur la résidentialisation, GUP, stationnement, sécurité à mener sur Europe

Renégociation de la convention de gestion des espaces Emmaüs Habitat non bâtis avec la Ville.

Projet de réorganisation du carrefour Europe dans le cadre du CDT, en lien avec l'implantation de la gare GPE et la réflexion globale sur les mobilités

Quartier Rose des Vents

3000 logements, dont 2400 collectifs du Logement Francilien, avec services publics en rez-de-chaussée. Centre commercial en cours de déplacement du Galion vers l'ex-RN2.



Assurer un meilleur fonctionnement à court terme

Difficultés rencontrées :

Faible desserte en TC, limitée au 609 vers Villepinte, et rien vers Vieux Pays et Centre gare.

Problèmes de stationnement suite fermeture parking du Galion, subsistant malgré ouverture parking paysagé du nouveau pôle de centralité.

Accès en voiture difficile depuis centre-ville, et saturé sur carrefour Europe.

Trafic stupéfiants en fort développement sur le patrimoine France Habitation.

Phénomène de sur-occupation des logements en hausse significative et particulièrement sensible sur le foyer ADEF (difficultés de contrôle des occupants sans titre et des flux liés au fonctionnement de la salle de prière).

Satisfaction des besoins :

Très nombreux équipements et services publics sur le quartier, dont des équipements de rayonnement Ville voire au-delà ; difficultés plus de lisibilité que d'accessibilité.

Manque de structures de santé (médecins et infirmières), faute d'offre de locaux adaptés.

Qualités perçues :

Réhabilitation lourde du parc du LF engagée depuis 1995, et surtout depuis 2005 (ANRU) avec résidentialisation de qualité, qui se poursuivra sur Vent d'Autan.

Amorce de mixité fonctionnelle sur la nouvelle centralité, à l'ouest (zone hôtelière) et au nord-est (Croix Saint Marc).

Proximité des parcs Ballanger et Sausset.

Potentiels à développer :

Deux axes majeurs (Degas et Matisse) ont fait l'objet d'une restructuration lourde et peuvent devenir les supports de développement d'une plus grande mixité fonctionnelle, à partir de la nouvelle centralité sur l'ex-RN2, et en direction du site PSA et de la RD370, une fois le retraitement de l'ensemble Galion réalisé.

La résidentialisation projetée de France Habitation en lien avec le travail avec la police nationale.

La reconstruction du FTM de l'ADEF et sa transformation en résidence sociale.

Un travail inter-bailleurs et avec la Ville sur l'adaptation de la gestion pour pérenniser les investissements réalisés depuis 20 ans.

Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme

Place dans la ville :

La Rose des Vents est entre deux secteurs de fort développement à terme : le site PSA au nord et les abords de la future gare GPE sur l'ex-RN2 au sud.

Opportunités de développement :

La poursuite de l'aménagement des terrains des franges de l'ex-RN2. Mutation envisageable à terme des îlots riverains les plus proches de la future gare GPE.

A l'ouest, le secteur hôtelier devra être rénové et dispose d'un potentiel élevé d'intensification dans la perspective du réaménagement du site PSA, en lien avec la fonction formation professionnelle déjà présente.

Vocation de l'est de l'ex-RN2 reste à affirmer, en lien avec vélodrome et franges Gros Saule, pour améliorer l'accessibilité des équipements de la Rose des Vents aux habitants des quartiers voisins, et développer une offre économique adaptée à la vocation loisirs de l'arc paysager du CDT.

Mixité fonctionnelle à développer sur la Croix Saint Marc avec prolongement rue Michel Ange.

Les franges de la RD370, face au parc du Sausset et proches de la zone de développement de Villepinte ont été identifiées dans le cadre des OAP comme potentiel de développement urbain.

Points durs à régler :

Le retraitement complexe du Galion et des deux tours adjacentes.

La saturation du carrefour de l'Europe et l'absence à ce jour de schéma de desserte en TC des quartiers nord, en lien avec les ZA.

La ligne aérienne à haute tension en bordure de la RD370.

Leviers mobilisables :

Parc fortement réhabilité du LF et réflexion engagée sur la valorisation des rez-de-chaussée peuvent aider à développer une mixité fonctionnelle (projet lauréat de centre d'affaires de quartier).

Foncier disponible aux franges permettra, à la suite des opérations sur Aquilon et le pôle de centralité, d'améliorer la mixité de produits habitat et en particulier de développer une offre de locatif privé.

La démolition du Galion, acceptée en avenant du PRU, permettra à terme une restructuration lourde de la rue Matisse et de ses abords, mais doit s'accompagner d'une diversification fonctionnelle sensible pour jouer son rôle de levier de transformation.

Quartier Ambourget, Mitry, Savigny

Des produits habitat diversifiés :

- Trois copropriétés : La Morée (~900 logements) et Savigny Impair (~110) et Pair (~330+560)
- Un investisseur locatif : 600 logements OGIF
- Un bailleur social : 900 logements OPH d'Aulnay-sous-Bois
- Un FTM : 330 logements ADOMA



Assurer un meilleur fonctionnement à court terme

Difficultés rencontrées :

Quartier fonctionnant en impasse avec un réseau de voies privées et une indifférenciation de l'espace public et privé générant des circulations mal vécues entre habitants des différents ensembles.

Faible perméabilité à son environnement (RD370, RD115, ex-RN2, secteur pavillonnaire).

Trafic stupéfiants (en décroissance).

Précarité énergétique : peu d'interventions à ce jour sur le patrimoine, sauf OGIF.

Foncier complexe des copropriétés (traitement dans le cadre des Plans de Sauvegarde).

Indicateurs socio-économiques révélateurs d'un décrochage sensible de ces quartiers (revenus fiscaux, part des familles nombreuses, sur-occupation des logements...)

Satisfaction des besoins :

Desserte en TC et en équipements de proximité correcte.

Pôles commerciaux de proximité près de la RD115 (Savigny et Ambourget), Carrefour Sevrans-Beaudottes, marché de la Rose des Vents.

Qualités perçues :

Secteur nord de Mitry et Savigny Pair bénéficie de beaux espaces naturels.

Résidentialisation de qualité de l'îlot des Cerisiers (OGIF) et de la copropriété Savigny Impair.

Proximité du centre commercial et de la gare RER de Sevrans.

Terrains de sport du Vélodrome à proximité.

Potentiels à développer :

Regroupement et intensification des commerces et services à développer depuis la RD115. Possibilité de développement de mixité fonctionnelle autour de ce pôle, en lien avec les RDC du parc de l'OPH.

Diversification des typologies souhaitées pour la tour 19 de l'OPH.

Faible densité d'occupation du site de l'OPH et de Savigny, pouvant servir de support à une recomposition foncière en vue d'un remaillage.

Amélioration réalisable à court terme des liaisons piétonnes entre ces quartiers et les quartiers voisins.

Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme

Place dans la ville :

Ces quartiers sont peu connectés avec le reste de la commune, à l'exception de :

- Gros Saule, avec lequel l'utilisation des équipements publics est partagée
- Rose des Vents, principalement pour l'accès au marché forain.

La RD115 ne porte pas à ce jour l'armature de transports ni l'offre de commerces, services, entreprises... qui permettrait à ces quartiers un meilleur fonctionnement, et notamment l'accès aux équipements du Vieux Pays et du Centre Gare.

Opportunités de développement :

Ces quartiers offrent un potentiel foncier important pour accueillir une nouvelle offre de logements, d'équipements et de services, voire de petits locaux d'entreprises.

Ce développement passe toutefois par un travail de recomposition foncière et du maillage des voies de circulation internes, et un développement urbain le long de la RD370.

L'intervention sur la voirie sera déterminante pour assurer :

- La liaison nord/sud entre RD115 et ex-RN2
- La liaison est-ouest entre Vélodrome et Gros Saule.

Points durs à régler :

La réhabilitation thermique et la recomposition foncière des copropriétés.

Le désenclavement du quartier de Mitry vers le Nord et l'Est.

La ligne à haute tension le long de la RD370.

Leviers mobilisables :

Le projet de PRU2, qui inclut le traitement des copropriétés dégradées.

Les projets de résidentialisations des copropriétés de l'OGIF, de l'OPH et des copropriétés.

La liaison nord/sud facilitera l'accès au secteur RN2-Est, porteur de projets de développement économique.

En complément à cette liaison, une requalification et l'intensification de l'offre d'équipements sur le Vélodrome, couplée avec une liaison douce vers la nouvelle centralité sur l'ex-RN2 peuvent contribuer fortement à l'ouverture et au changement d'image de ce secteur.

Quartier Gros Saule

Des produits habitat diversifiés :

- Deux copropriétés (en collectif, intermédiaire et individuel) : 550 logements
- Un bailleur social dominant (en collectif et individuel) : 1300 logements I3F
- Un bailleur social isolé (collectif) : 130 logements DOMAXIS
- Un FTM : 93 logements AFTAM



Assurer un meilleur fonctionnement à court terme

Difficultés rencontrées :

Isolement fort du quartier, lié :

- A son encerclement par des infrastructures difficilement franchissables (RD370) voire infranchissables (ex-RN2, voie RER B)
- A une organisation autocentrée de l'urbanisation, à l'intérieur d'une ceinture verte destinée à l'isoler de ces voies périphériques.

Problèmes de sécurité et de trafics de stupéfiants liés à la présence de grands îlots fermés (îlot Schweitzer).

Patrimoine Domaxis en très mauvais état, et bailleur peu impliqué.

Précarité énergétique : problème dominant sur le quartier, mais commence à être traité par I3F (autour dalle Laennec, Monod).

Inquiétude sur l'évolution des copropriétés.

Stationnement de surface saturé du fait de la sous-utilisation des parkings sous dalle (sécurité).

Espace central sur dalle Laennec peu accessible et avec problème de copropriété verticale.

Indicateurs socio-économiques révélateurs d'un décrochage sensible du Gros Saule depuis 2006 (éventail des CSP, chômage longue durée, population non diplômée...)

Satisfaction des besoins :

Bonne desserte en TC en périphérie + une ligne traversante, mais sentiment d'une insuffisance, liée au fonctionnement introverti du quartier.

Commerces de proximité peu nombreux en pied de dalle, mais bien achalandés. L'essentiel des achats se fait sur Sevran, mais marché Rose des Vents attractif malgré distance et précarité des accès. Pôle de services sur la centralité.

Très nombreux équipements sur le quartier, dont certains partagés avec Mitry-Savigny.

Faible accès aux services de santé (offre de proximité insuffisante).

Qualités perçues :

Nombreux espaces verts, mais dont certains apparaissent anxiogènes sur les questions de sécurité (îlot Schweitzer).

Opération de jardins familiaux de qualité menée par I3F derrière dalle Laennec.

Potentiels à développer :

Une amorce de centralité existe en périphérie de la dalle Laennec mais nécessite un travail de recomposition de l'espace public ou collectif, un regroupement et une meilleure lisibilité / accessibilité des services offerts.

Réserves foncières importantes en bordure des axes qui ceinturent le quartier.

Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme

Place dans la ville :

Très isolé du reste de la commune, ce quartier fonctionne de fait davantage avec le quartier voisin des Beaudottes sur Sevran, en termes d'offre commerciale, de services, de TC et de localisation des emplois.

Les liens avec les quartiers de Mitry-Savigny se font avant tout sur l'offre d'équipements.

Des liens réguliers vers la Rose des Vents (marché) sont réalisés en traversée de Savigny et Vélodrome.

Très proche du parc départemental du Sausset, il en est toutefois séparé par l'ex-RN2 infranchissable depuis le quartier.

La RD370, assez peu saturée offre une liaison rapide vers la zone d'emploi de Villepinte-Roissy.

Opportunités de développement :

Les franges ouest (RD370) et nord (ex-RN2) peuvent porter une urbanisation nouvelle à une échéance rapide pour la première, et à plus moyen terme pour la seconde.

La première doit s'appuyer sur une redéfinition d'emprise de l'espace public et de la constructibilité de ses franges, en lien avec la façade est de Savigny ; la seconde sur un travail préalable de retraitement des buttes boisées.

La porosité et l'accès général du quartier peuvent être fortement améliorés :

- Par un réaménagement de la rue Calmette jusqu'au pôle de centralité, couplé à la matérialisation d'une liaison est/ouest vers Vélodrome via Savigny et le collège Debussy
- Par une amélioration de la liaison vers les Beaudottes en concertation avec Sevran et par un réaménagement du carrefour Schuman.

La zone d'équipements en secteur sud-est du quartier pourrait à long terme faire l'objet d'une densification.

Le faible poids de la centralité et son isolement ne permettent pas d'envisager un développement important à terme d'offre de services ou de petits locaux économiques, mais pourrait se développer sur la rue Calmette entre la centralité et la RD370.

Points durs à régler :

Le devenir de l'îlot Domaxis, dégradé et isolé en périphérie, en cours de revente à l'OPH d'Aulnay-sous-Bois.

La liaison vers les Beaudottes est incertaine (projet de parking en face) et nécessite une concertation avec la ville de Sevran.

Le réaménagement du carrefour Schumann, également lié à Sevran, à négocier avec le Département.

La dalle Laennec nécessite un projet d'aménagement complexe (technique et juridique) pour permettre un repositionnement au sein d'un pôle de centralité.

La mise en sécurité des parkings couverts est un préalable au réaménagement de l'espace public et à la création d'une constructibilité nouvelle.

Leviers mobilisables :

Le projet de PRU2 peut apporter des moyens de traitement de l'îlot Domaxis, de la centralité, de la précarité énergétique, de la création de voies de désenclavement des macro-îlots et d'ouverture vers Savigny et d'étude de retraitement du carrefour Schumann pour l'intégrer dans un projet de développement.

Il peut également donner un cadre de négociation partenarial élargi sur les questions à régler avec Sevrans.

Projet de maison de santé porté par l'ARS en mutualisation avec Mitry-Savigny et la Rose des Vents.

La proximité du parc du Sausset et la perspective d'aménagement de l'Arc paysager favoriseront l'implantation d'entreprises et commerces liés aux loisirs et au sport en partie nord (franges ex-RN2).

Cet aménagement est à articuler fortement en frange du carrefour Monnet avec celui du secteur du Vélodrome et de ses équipements sportifs.

Quartier Chanteloup

Quartier mixte activité / habitat issu d'un retraitement de friche industrielle dans les années 1980.

360 logements, dont 60 en copropriété, et deux bailleurs sociaux : OPH et Toit & Joie.



Assurer un meilleur fonctionnement à court terme

Difficultés rencontrées :

Accès et fonctionnement peu lisible de la zone d'activités, avec voies en cul de sac.

Importante dégradation de l'espace public (abandon, difficulté de lecture, occupation peu maîtrisée) liée à des problèmes d'usage, de lisibilité du fonctionnement, d'absence de jalonnement et de différenciation des flux.

Cohabitation habitat / activité / centre commercial quelquefois problématique (horaires, stationnement).

Parkings souterrains des ensembles d'habitation mal utilisés (craintes vandalisme) créant engorgement du parking commercial.

Trafic stupéfiants récents sous les arcades de Toit et Joie et dans les coursives de l'OPH.

Satisfaction des besoins :

Très bonne accessibilité TC vers centre gare (et <15' à pied) et proximité du T4, mais accès gare tram peu lisible.

Bonne offre commerciale de proximité : centre commercial au cœur du quartier, également fréquenté par les employés de la zone d'activités et les habitants du quartier pavillonnaire voisin de Nonneville.

Proximité des équipements du centre-ville et de Rougemont (Sevran).

Qualités perçues :

Petits îlots d'habitat bien définis à l'exception de la résidence Toit et Joie sur la place Vaillant, et ayant fait l'objet de réhabilitations récentes.

Mixité fonctionnelle et résidentielle.

Un city-stade très fréquenté, à l'arrière du centre commercial.

Centre commercial peu lisible au sein du quartier mais très bien desservi (parking et arrêt bus rue Chevalier) et apprécié.

Potentiels à développer :

Amélioration de la lisibilité du centre commercial et des entrées du quartier.

Offre de services à développer dans les cellules Rch immeuble U autour place E. Vaillant, en lien avec centre commercial et espace de loisirs (city-park).

Recomposition de l'espace public traversé par la rue Newton.

Résidentialisations en cours avec privatisation de jardins en rez-de-chaussée et sécurisation des parties communes accompagnées par un retraitement des espaces publics par la Ville. Ce traitement devra intégrer les problématiques de la GUP, du stationnement et de la sécurité générales à l'échelle du quartier.

Contribuer au développement de la ville à moyen et long terme

Place dans la ville :

Quartier porté par une activité économique de bon niveau, autour du centre de recherche L'Oréal, et une offre diversifiée d'activités dans les halles industrielles conservées.

Le quartier a une position clé d'entrée de ville, à affirmer en termes d'image et de lisibilité.

Proche du canal, il ne bénéficie pas pour autant d'accès piétons ou 2 roues privilégié, la bande pavillonnaire riveraine faisant obstacle à une liaison directe.

Opportunités de développement :

Les seules opportunités de développement reposent sur le terrain de la fourrière, à cheval sur Sevran mais propriété Ville d'Aulnay-sous-Bois. La vocation d'évolution du site est clairement économique et devra intégrer une meilleure accessibilité pour le quartier de la station du T4 Rougemont –Chanteloup.

Se pose à terme la question de l'îlot pavillonnaire entre rue Einstein et allée Gérard.

La façade sur l'axe Nonneville – Surièges sera également déterminante dans l'évolution de l'image du quartier, sous réserve d'une continuité de traitement jusqu'à la rue Chevalier.

Le carrefour (îlot triangulaire) des rues Chevalier et Nonneville peut faire l'objet, après suppression d'une des deux branches de la rue Chevalier, d'une programmation mixte services-habitat si continuité créée vers l'îlot en U et la place Vaillant.

Points durs à régler :

Traversée sous halle peu engageante.

Leviers mobilisables :

Un travail concerté entre les services et la SEM de gestion de la Ville, les opérateurs économiques et les bailleurs.

III-4. Axes transversaux

La Ville d'Aulnay-sous-Bois a opté pour une méthode intégrée, concernant les trois axes transversaux obligatoires, en application de la Loi : lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et jeunesse. Au cours des travaux d'élaboration du volet stratégique, la proposition de formuler des objectifs dans l'ensemble des actions portées au volet opérationnel a été retenue. Ainsi, ces axes seront l'objet d'indications spécifiques dans chacun des projets, au titre des « thématiques transverses prises en compte ».

La Ville souhaite structurer son action en faveur de l'égalité en développant une démarche participative. Cette dernière laissera une place importante aux habitants afin de mener une lutte contre les discriminations « multi critères ». Egalité femmes-hommes, âge, handicap, apparence physique, religion..., les actions conduites s'attaqueront aux discriminations sans faire de distinction ni de hiérarchie entre les critères légaux. Ainsi, les encouragements du cadre de référence à développer deux axes distincts (1 et 2) se traduiront à Aulnay-sous-Bois par une approche globale multi critères afin de concerner un large public concernés par l'ensemble des critères de discriminations et de situations de rupture de l'égalité de traitement.

Deux axes ont été ajoutés au cours du processus d'élaboration du volet stratégique, portant leur nombre à cinq :

- la citoyenneté : suite aux attentats des 7 et 9 janvier 2015, le ministère de la ville a porté une demande d'intégrer la citoyenneté comme pilier à part entière des futurs contrats de ville. Il a semblé à la ville d'Aulnay-sous-Bois que cette thématique ne nécessitait pas tant d'être l'objet d'un pilier intégré au social, à l'urbain et au développement économique, mais surtout d'irriguer l'ensemble des actions du programme opérationnel de réalisation du contrat.
- l'environnement et le développement durable : la Ville d'Aulnay-sous-Bois mène depuis 1996 une réelle politique de développement durable. Le territoire a déjà mis en œuvre de nombreuses actions vertueuses notamment : prise en compte des enjeux énergétiques dans les projets de réhabilitation, travail sur la précarité énergétique, mise en place d'un Agenda 21, gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement, programme local de prévention des déchets, Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

Axe transversal n°1 : la lutte contre les discriminations

Le rapport de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles de 2012 contient un volet consacré aux discriminations ressenties réelles ou vécues par les habitants des quartiers prioritaires. Cet état des lieux s'appuie sur les résultats de l'enquête Trajectoires et origines (TeO) menée par l'INSEE en 2008. Il révèle que les habitants des quartiers prioritaires se trouvent exposés aux discriminations principalement dans l'emploi, le logement, l'orientation scolaire et dans les relations avec les institutions policières. Près d'un habitant sur quatre, âgé de 18 à 50 ans, se déclare victime de discriminations, et plus d'un sur six déclare l'être en raison de son origine, sa nationalité ou sa couleur de peau. Ce problème, systémique, nécessite la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action transversal.

La mise en place d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) s'appuiera dans le cadre du Contrat unique sur une démarche déjà existante, et portée par l'Association des centres sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA). Initiée en 2008, la démarche de l'ACSA en faveur de la thématique plus large de l'égalité, a été relancée à partir de septembre 2012, dans le cadre d'un engagement triennal auprès du Conseil régional, afin de structurer des actions distinctes dans les quatre centres sociaux de la ville (Albatros – Rose des vents, Trois quartiers, Mitry-Ambourget et Espace Gros Saule). Ils ont ainsi pu :

- fédérer leur action afin de porter les activités collectivement ;
- mettre en place une organisation de travail "inter-centres", ce qui s'est traduit par la nomination de "référénts" au sein de chaque structure ;
- construire une "identité centre social" à travers une démarche fidèle à leur modèle d'intervention (pouvoir d'agir, partenariat, activités intergénérationnelles) et à leur cadre de référence (valeurs des centres sociaux, circulaires, engagements fédéraux) ;
- prendre leur place au sein des groupes de travail au niveau fédéral départemental et régional ainsi que national. Il en est allé ainsi du déplacement d'une délégation aulnaysienne dans les centres sociaux à New York au cours de l'hiver 2015, grâce à un partenariat avec l'IFS (fédération internationale des centres sociaux).

Ces actions ont par ailleurs bénéficié de crédits spécifiques au titre de la Politique de la ville en 2014 et 2015.

Dans un contexte communautaire, national et local marqué par le repli identitaire, une image sociale des quartiers prioritaires contrariée, les actions de lutte contre les discriminations revêtent un caractère civique indiscutable. Respectueuse d'une démarche participative chère aux centres sociaux, l'intervention de l'ACSA s'articule autour de 3 objectifs : informer, sensibiliser, mobiliser. A travers les différentes interventions proposées (rencontres, ateliers, échanges, visites), l'ACSA tente de clarifier la notion de discrimination et donne les moyens d'avoir un regard critique sur la question des discriminations vécues et ressenties.

En cela, la démarche de l'ACSA prend tout son sens au regard de la Politique de la ville. Comme l'indique en effet le cadre de référence du CGET : « La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la Politique de la ville et la lutte contre les discriminations son outil incontournable. »

La définition de l'axe 3.6. « Egalité citoyenne » porte déjà l'ambition forte d'un lien indissociable entre lutte contre les discriminations et accès au Droit. La définition des objectifs de la ville d'Aulnay-sous-Bois en matière de lutte contre les discriminations et l'élaboration du PTLCD sera menée dans le cadre de la construction du volet opérationnel. Un diagnostic devra être mené d'ici à la fin de l'année 2015 afin d'apporter aux porteurs de projets des éléments permettant d'intégrer la lutte contre les discriminations aux actions du plan annexé au Contrat unique. Le partenariat avec la Mission ville, présente sur le quartier de Chanteloup, devra être tissé, afin d'assurer la veille nécessaire sur ce quartier sortant de la géographie prioritaire, et de garantir une prise en compte des problématiques y ayant cours. Une articulation devra enfin être systématiquement formulée avec l'axe transversal « Egalité femmes hommes » ainsi que toutes les actions de lutte contre le racisme et de valorisation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration et des territoires de la Politique de la ville.

Axe transversal n°2 : l'égalité femmes-hommes

L'enjeu général de cet axe transversal est de réduire les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers en Politique de la ville. Les données sexuées mises à disposition par le CGET ont permis de mettre en évidence l'existence de problématiques particulières en matière d'inégalités sexuées. Ainsi, les femmes dans les quartiers prioritaires d'Aulnay-sous-Bois sont plus nombreuses que les hommes à vivre seules (57% des ménages isolés) et constituent la très large majorité des travailleurs à temps partiel (68%). Leur taux d'emploi est globalement inférieur à celui des hommes. Par ailleurs, même si elles sont sensiblement moins nombreuses que les hommes à ne détenir aucun diplôme (48%), lorsqu'elles sont diplômées elles subissent une disqualification accentuée, occupant moins que les hommes des emplois de cadres (12% contre 24% pour les hommes) et plus que les hommes aucun emploi du tout (15% contre 5% pour les hommes). Enfin, elles sont marquées par des maternités précoces, qui souvent les détournent de la scolarité, la formation et l'emploi.

Dans le rapport EGALITER remis par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) au ministère de la Ville, l'égalité entre les femmes et les hommes est conçue comme une condition d'un développement durable des territoires les plus fragiles, mais aussi un rempart face à la montée des extrémismes de tous ordres. Le rapport recommande une action orientée principalement dans trois champs : l'emploi, l'espace public et la citoyenneté, l'accès aux droits. La définition des actions retenues dans le cadre du volet opérationnel devra reposer sur un diagnostic permettant d'objectiver les inégalités. Des premiers traitements ont été réalisés sur la base des données sexuées mises à disposition par le CGET. Ils devront être complétés par une approche qualitative, en lien avec l'ensemble des signataires du Contrat unique.

Les objectifs stratégiques proposés par le HCEfh pour le volet stratégique des contrats de ville recoupent déjà pour la plupart les objectifs définis pour les quartiers prioritaires aulnaysiens. Ils seront spécifiés et déclinés dans le cadre du volet opérationnel.

Enfin, le HCEfh préconise la désignation d'un référent territorial Politique de la ville en charge de l'égalité femmes-hommes. Cette mission sera assurée au sein de l'équipe Politique de la ville d'Aulnay-sous-Bois. Elle consistera notamment à proposer des cycles de formation à destination de l'ensemble des porteurs de projets, quel que soit le pilier dans lequel s'inscrivent leurs actions, et du Conseil citoyen, afin de créer une culture commune de l'égalité. Une articulation forte sera mise en œuvre avec les démarches portées par l'ACSA dans le cadre de la lutte contre les discriminations, et en lien avec la Délégation départementale aux droits des femmes.

Axe transversal n°3 : la jeunesse

La jeunesse fait l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers du Contrat unique aulnaysien.

Elle tiendra compte des orientations nationales fixées d'une part par les comités interministériels de la jeunesse réunis en 2013 et 2014 (CIJ) ; et d'autre part par la convention interministérielle du 4 avril 2013.

Sur les quartiers prioritaires d'Aulnay-sous-Bois, les 16-29 ans représentent environ 22% de la population. La proportion de jeunes non scolarisés est plus élevée sur ces quartiers. Par ailleurs, les deux tiers des enfants en famille monoparentale sont des adolescents ou de jeunes adultes, accroissant les risques de difficultés éducatives (suivi de la scolarité des enfants, gestion des temps extrascolaires). Enfin, l'exposition à la précarité des enfants mineurs vivant dans les quartiers prioritaires est particulièrement forte : il est estimé que 8 enfants vulnérables sur 10 résident dans un quartier prioritaire.

Face à ce phénomène, la ville d'Aulnay-sous-Bois souhaite appréhender ces problématiques pour les 12-30 ans (public plus large que les 12-25 ans) selon une logique de parcours afin de faciliter l'anticipation, le traitement et la résolution des problèmes que peuvent rencontrer les jeunes. Conformément aux indications de l'Etat, la question de la jeunesse sera traitée au travers de quatre prismes :

- l'information des jeunes (éducation, santé, emploi etc.), pour les aider à réaliser leurs aspirations et promouvoir leur participation comme membre actif de la société
- la mobilité sociale et géographique, facteur de lutte contre les inégalités sociales et d'ouverture
- l'engagement des jeunes, à travers le service civique par exemple
- la co-construction avec les jeunes, afin qu'ils soient parties prenantes dans le processus de décision des actions qui les concernent (notamment au travers du Conseil citoyen).

L'ensemble des outils de droit commun mis à disposition (plan éducatif territorial, schéma directeur régional et contrat territorial en faveur de la jeunesse) seront prioritairement mobilisés et articulés. La ville s'appuiera sur l'espace information jeunesse, qui a été labellisé par un conventionnement triennal.

En complément, la ville prévoit dans son contrat de mobiliser le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) ainsi que les autres dispositifs spécifiques qui touchent la jeunesse (sport, culture, prévention, éducation).

Axe transversal n°4 : la citoyenneté

La ville d'Aulnay-sous-Bois et les partenaires du contrat ont décidé d'intégrer dans leur Contrat unique un axe transversal relatif à la citoyenneté. Bien que l'école soit en première ligne pour répondre au défi républicain, la ville souhaite prévenir les ruptures sociales et scolaires en s'appropriant certaines mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République :

- mobiliser toutes les ressources de territoires pour le développement de la citoyenneté (Plan Educatif de Territoire, soutien des associations pour des actions de vivre-ensemble, de la lutte contre les préjugés, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie...)
- poursuivre le chantier pour l'apprentissage du français,
- accélérer la mise en œuvre de la lutte contre le décrochage,
- renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux (soutien des initiatives citoyennes en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes...)
- renforcer les actions envers les publics les plus fragiles (prévention des risques de repli chez les jeunes).

Ces mesures intégreront chacun des trois piliers du contrat.

Axe transversal n°5 : l'environnement et le développement durable

Consciente des multiples enjeux liés au développement durable, au changement climatique et à la dépendance aux énergies fossiles, la Ville d'Aulnay-sous-Bois s'est engagée dans la transition écologique et énergétique de son territoire.

Inscrire les questions du développement durable au cœur des politiques publiques en matière d'urbanisme, de transport, d'habitat, de préservation des ressources, d'accompagnement social et de développement économique, le tout dans une optique de lutte contre la précarité énergétique est pour la Ville une priorité. Le territoire a ainsi déjà mis en œuvre de nombreuses actions dans cette direction.

Le rapport Développement durable et le PCAET, démarches réglementaires, sont à horizon 2030. Les actions de l'Agenda 21, non réglementaires, sont à échéances plus courtes, entre 2015 et 2017. Elles nécessiteront une réactivation en cours de Contrat unique. Enfin, le PLPD est prolongé jusqu'en 2016. Il permettra d'établir les potentialités de la Ville d'Aulnay-sous-Bois en matière de réduction des déchets, au-delà de l'objectif des 7% fixés en début de démarche.

Le volontarisme et la démarche ambitieuse d'Aulnay-sous-Bois ont été au-delà du territoire communal. En effet, les Villes d'Aulnay-sous-Bois et de Sevran ont décidé d'engager ensemble la réflexion sur le projet structurant d'interconnexion des réseaux de chaleur des deux territoires. C'est dans cette optique, que les deux Villes ont répondu conjointement à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte » (TEPCV). Elles souhaitent montrer l'exemple de ce que peut être la transition énergétique sur leur territoire et l'intérêt que cela peut représenter pour la population mais aussi pour la ville de demain.

III-5. Les engagements des partenaires

Le Conseil régional d'Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- réussite éducative, soutien à la parentalité,
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations.

L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

Encourager une éducation de qualité

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, pour les quartiers prioritaires de la ville d'Aulnay-sous-Bois ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit une intervention fonctionnelle et énergétique sur le collège Pablo Neruda et la réhabilitation du collège Victor Hugo pour des montants respectifs de 4 et 1 millions d'euros.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention le Département soutient financièrement le club de prévention « GRAJAR 93 » qui intervient sur la ville d'Aulnay-sous-Bois et le finance à hauteur de 0,8 millions euros.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion. S'agissant de l'insertion par l'activité économique, le Département soutient les territoires sur la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique à travers le cofinancement des postes de facilitateurs locaux. Il anime conjointement avec l'État (Direccte-UT93) la coordination départementale pour les clauses d'insertion qui vise à optimiser les effets de la mutualisation des parcours d'insertion, la montée en conséquence des bénéficiaires, le développement de l'emploi local à travers les structures d'insertion par l'activité économique, une meilleure prise en compte des problématiques d'insertion professionnelle par les acteurs économiques.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet

de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et biologie humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

La Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

La CAF de la Seine-Saint-Denis : un acteur au service de la solidarité et des familles

La CAF de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La CAF accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La CAF couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 670 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La CAF participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

La CAF partage ses capacités d'observation des territoires

La CAF participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis.

La CAF adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions CAF » qui permet une présentation des allocataires de la CAF sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'observatoire **SENACS**.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- Les Conventions Territoriales Globales,
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité,
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la CAF et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

La CAF intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets

1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La CAF souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place,
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants,
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial,
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La CAF souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 37% du taux de couverture en 2017.

De même, la CAF propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser les financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'une place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi),
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans el cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées),
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.

La CAF contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35%,
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge.

Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers,
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politique de la ville,
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse,
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenus dans les quartiers politique de la ville,
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

2. Soutenir la fonction parentale

La CAF souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

Objectifs :

- contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville,
- faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire.

Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de bénéficiaires de ces actions,
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) dans les quartiers politique de la ville,
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas,
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de familles fréquentant les Laep.

3. Accompagner les familles dans leur relations avec l'environnement et le cadre de vie

La CAF soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

Objectifs :

- partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires,
- collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures,
- faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements.

Indicateurs :

- nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire,
- nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

4. Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes

La CAF accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ses travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La CAF soutient également le départ en vacances des enfants et des familles dont les ressources sont modestes.

Objectifs :

- faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la CAF,
- aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la CAF,
- faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile.

Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social CAF dans les quartiers politique de la ville,

- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la CAF dans les quartiers politique de la ville.

La CAF se mobilise en matière d'accès aux droits

La CAF propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- site internet www.caf.fr et application mobile « ma caf »,
- réponse téléphonique au 0810.25.93.10,
- rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

La CAF accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La CAF anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr),
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue),
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Objectifs :

- identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville,
- faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la CAF,
- lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance.

Indicateurs :

- nombre de partenariats conclu au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville,
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits,
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville,
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement,
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires,
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration,

- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne.

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

L'Agence régionale de santé

La réforme de la Politique de la Ville a affiché plusieurs principes, dont les principaux sont la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun sur les quartiers concernés et le resserrement sur un nombre de quartiers plus faible.

Cette logique rejoint la logique de priorisation de l'Agence, par trois points de convergence : un point populationnel (les territoires les plus pauvres ciblés par la Politique de la ville sont, hors zones rurales, les territoires aux plus forts besoins de santé et, en général, aux plus faibles ressources en système de soins) ; un point méthodologique (le critère de priorisation actuel de l'Agence, l'Indice de Développement Humain IDH2 est fondé pour un tiers sur le paramètre des revenus) ; et un point politique (les Contrats Locaux de santé CLS et les Conseils Locaux en santé mentale CLSM ont été construits initialement dans une logique explicite de prise en compte des territoires de la politique de la Ville, à travers notamment le travail partagé entre CLS et Atelier santé Ville ASV, ou entre les Programmes de Réussite Educative PRE et les actions menées par les intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile).

Prenant en compte les territoires Politique de la Ville, le CLS de 1^{ère} génération d'Aulnay-sous-Bois a été signé le 2 décembre 2011 entre la municipalité, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Préfecture de Seine-Saint-Denis avec un cofinancement Agence de l'ingénierie CLS. L'ASV assure le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participe à la dynamique de ce CLS.

Le CLSM bénéficie d'un cofinancement de l'Agence depuis 2013.

L'Agence finance également des actions de prévention et de promotion de la santé depuis plusieurs années.

Ces dispositifs sont pertinents pour fédérer de nombreux acteurs locaux, agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population, agir sur les inégalités d'accès et de prise en charge par le système de santé, promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun, penser et développer la participation citoyenne, adopter une approche intersectorielle.

L'Agence mobilise ses moyens de droit commun dans les quartiers Politique de la Ville de ce territoire et s'engage à :

- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé,
- Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur le territoire (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé..) à travers, notamment, le soutien aux structures d'exercice regroupé et le développement des relations ville-hôpital,
- Soutenir les réseaux de santé et la MAIA Nord,
- Promouvoir la santé mentale,
- Favoriser l'accès aux soins et à la réduction des risques et des dommages pour les usagers de drogues,
- Soutenir les actions en faveur de la santé et de l'habitat, et de la santé environnementale,
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de Ville.
- Assurer l'accompagnement, le suivi et le développement du Contrat Local de Santé à travers la mobilisation de la Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Programme Régional de Santé.

Le projet RÉMI de l'Agence (Réduction de la Mortalité Infantile), le projet régional Diabète ainsi que le projet FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'Accès à l'Avortement) sont prioritairement déclinés en Seine-Saint-Denis.

L'Agence a fait du CLS et de sa contribution au Contrat de Ville des engagements essentiels à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

De plus, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) de l'Agence s'attache à répondre à divers enjeux, avec l'objectif principal d'orienter l'action de l'ARS afin de favoriser un accès facile et égalitaire à la prévention et au système de santé et de construire de la cohérence dans le parcours de vie et de santé des personnes les plus démunies.

La Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville d'Aulnay-sous-Bois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
 - L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
 - Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
 - Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).
2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
 - D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
 - o les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
 - o les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
 - o les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
 - D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
 - o construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
 - o opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).
3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

III-6. Pilotage, suivi et évaluation du Contrat de ville

L'application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la mise en place d'une organisation de l'administration territoriale de l'Etat permettant de préparer et d'animer la nouvelle dynamique contractuelle. Le Préfet délégué à l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis assure la coordination des services de l'Etat dans le cadre de l'équipe interministérielle composée des différents services et opérateurs de l'Etat.

Cette organisation lui permet notamment :

- de rassembler et synthétiser l'ensemble des éléments de diagnostic existants au sein des différents services de l'Etat, et ainsi de contribuer à la mise à jour des diagnostics territoriaux des contrats de ville,
- de forger le point de vue de l'Etat sur la situation des quartiers prioritaires, et ainsi de contribuer à la réévaluation des enjeux prioritaires dans les quartiers en politique de la ville,
- d'identifier les moyens à mobiliser au regard des enjeux territoriaux, en s'appuyant sur les conventions interministérielles d'objectifs dans le cadre budgétaire défini annuellement par le Parlement.

L'**organisation de la ville d'Aulnay-sous-Bois** permet d'émettre les propositions d'enjeux, d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels pour le contrat de ville, en cohérence avec son projet de territoire. Le Maire d'Aulnay-sous-Bois en lien avec son adjoint en charge de la Politique de la ville et de la lutte contre les discriminations, avec ses adjoints en charge des secteurs concernés par la politique de la ville (comité de suivi de la politique de la ville) et avec les partenaires du contrat de ville élaborent les orientations. L'ingénierie du contrat de ville est placée sous l'autorité de la Directrice générale adjointe, en charge du Pôle du développement territorial. Ce dernier mobilise principalement la direction de la proximité et de la politique de la ville, composée d'un Directeur, d'une Directrice adjointe, de deux chargées de développement territorial et d'une assistante administrative. Les autres directions du Pôle du développement territorial sont associées en fonction des thématiques (développement économique, aménagement, habitat, rénovation urbaine). Enfin, les coordinations de direction générale permettent d'assurer la transversalité avec les autres pôles concernés par la politique de la ville (Pôle services à la population, Pôle services techniques).

Le comité de pilotage du contrat de ville d'Aulnay-sous-Bois est co-présidé par le Préfet délégué à l'égalité des chances et le Maire d'Aulnay-sous-Bois. Les signataires du contrat y sont mobilisés : Président du Conseil régional, Président du Conseil départemental, Directeur de Pôle Emploi, Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale, Délégué territorial de l'unité territoriale de l'Agence régionale de santé, Directeur général de la Caisse primaire d'assurance maladie, Directeur de la CAF, Président du Tribunal de grande instance, Procureur de la république, Directeur interrégional de la Caisse des dépôts, responsables des organismes HLM. Les représentants du Conseil citoyen siègent à leurs côtés. Le comité de pilotage valide, suit et évalue le contrat de ville. Il se réunit une fois par an, en amont du lancement des appels à projets et des processus de préparation budgétaires.

Le comité technique est mis en place conjointement au comité de pilotage. Il est co-présidé par le sous-Préfet du Raincy et l'adjoint au Maire en charge de la Politique de la ville et de la lutte contre les discriminations, aux côtés des représentants du Conseil citoyen. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage. Il prépare les décisions de ce dernier et en assure le suivi. Il se réunit une fois par an, au mois d'avril, afin d'enclencher et d'orienter le travail de réévaluation annuelle des actions du volet opérationnel du contrat de ville.

Trois groupes de travail thématiques permettent de produire l'évaluation annuelle des actions du volet opérationnel par pilier (urbain, développement économique, cohésion sociale). Ils sont composés des techniciens des différentes composantes du comité de pilotage, ainsi que des services de la ville et des représentants du Conseil citoyen. Y sont associés les techniciens en charge des axes transversaux obligatoires : DRJSCS (jeunesse), délégation départementale aux droits des femmes (égalité femmes-hommes), CGET (lutte contre les discriminations). Ils évaluent notamment la mobilisation du droit commun et la cohérence dans l'utilisation des crédits spécifiques. Les groupes de travail ont lieu en avril et en mai.

Le Conseil citoyen, dont la composition est définie au sein du volet stratégique du contrat de ville, participe aux comités de pilotage. Il est également associé aux instances de pilotage des démarches déclinées du contrat de ville : pilotage du protocole de préfiguration et de la convention NPNRU, de la charte de GUP et des programmations annuelles. En l'absence d'un lieu dédié (Maison des projets, dont la préfiguration accompagne celle du NPNRU), la ville d'Aulnay-sous-Bois met à sa disposition des locaux communaux de réunion, équipés de matériel numérique.

IV- DECLINAISON OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE

IV-1. Méthode d'élaboration du volet opérationnel

De la même manière que le volet stratégique, le volet opérationnel a été élaboré de manière partagée ouvrant participation à différents acteurs : élus, services de la ville, services de l'Etat, représentants des bailleurs sociaux des quartiers prioritaires ainsi que, à cette étape, les porteurs de projets associatifs ayant émergé à la programmation transitoire 2015 des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Des groupes de travail interservices

Cinq groupes de travail interservices (un sur le pilier urbain, un sur le pilier économique et trois sur le pilier social), ont été réunis à la suite de la signature du volet stratégique, en juillet et août 2015. Leur composition a recoupé celle des groupes de travail interservices réunis de septembre 2014 à mars 2015. Ces réunions ont visé à :

- rappeler les enjeux et axes stratégiques qui ont été signés sur chaque secteur
- décliner, un par un, les axes stratégiques en objectifs opérationnels
- recenser les potentielles actions associées à ces objectifs opérationnels
- rappeler les leviers mobilisables, en tenant compte des éléments de cadrage fourni par l'Etat et des conventions interministérielles
- préparer les futurs échanges avec les partenaires concernés.

Des groupes de travail partenariaux

La Ville a par la suite mis en place cinq réunions de travail partenariales (un sur le pilier urbain, un sur le pilier économique et trois sur le pilier social) en septembre 2015 afin de partager la réflexion faite en interne sur le volet opérationnel. Une fiche-projet standardisée constituait le support de travail pour l'élaboration du plan d'actions. Les partenaires ont notamment eu l'occasion de :

- apporter de nouvelles propositions d'objectifs opérationnels ou d'actions
- modifier, reformuler ou apporter des compléments aux objectifs opérationnels proposés par la ville
- proposer leur engagement sur certaines actions.

Cet ensemble a été synthétisé sur chacun des piliers et figure dans le présent document sous la forme suivante :

- chaque axe stratégique est relié à un ou plusieurs objectifs opérationnels
- lorsqu'ils existent, des exemples de projets/actions qui répondent aux objectifs affichés ont été référencés. La Ville dispose d'une fiche descriptive pour chaque action (statut, calendrier, territoire concerné, partenaires, moyens...), qui servira de support lors de suivi et de la révision annuelle. Au total, ce sont 98 fiches qui ont été élaborées sur les trois piliers du Contrat Unique.
- il est précisé l'impact que porte chaque axe stratégique sur les différents piliers ainsi que les axes transversaux qui sont couverts
- lorsqu'ils ont été précisés, des indicateurs et critères de réussite sont également mentionnés.

Le Conseil citoyen, une fois constitué, pourra examiner l'ensemble du contrat unique (volet stratégique, volet opérationnel et diagnostic). Par ailleurs, il participera en comité de pilotage et lors des différentes instances de pilotage à la révision annuelle du programme d'actions opérationnel.

IV-2. Synthèse des actions du pilier urbain

Pilier 1 : Cadre de vie et renouvellement urbain « Construire la ville de demain »

Enjeu 1 : Qualité Urbaine

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

1.1.1 Réduire la dégradation urbaine (habitat et espace public)

- Poursuite et intensification des actions menées dans le cadre du renouvellement urbain visant à améliorer la qualité urbaine (fin du PRU et lancement du NPRU)
- Poursuite de la réduction de la précarité énergétique en améliorant le bilan thermique et la maîtrise des consommations dans le logement collectif et individuel et dans les équipements publics
- Renouvellement du patrimoine routier municipal
- Diminution des surfaces entretenues par la commune en s'appuyant sur les opérations de résidentialisation (clarification de la répartition des surfaces entre commune et résidences, conception coordonnée avec les bailleurs sociaux et les copropriétaires, optimisation de l'entretien)
- Accompagnement de la sauvegarde des copropriétés

Projets/actions

F1.1 - Démolition du Galion / achèvement du PRU à la Rose des Vents

- Démolition du dernier point dur du quartier : « le Galion », ensemble immobilier imbriqué constitué d'une dalle à usage de galerie commerciale avec parkings enterrés, et d'une barre et de deux tours de 184 logements) + reconstitution de l'offre de logements démolis
- Démolition / Logement Francilien, Sequano Aménagement / ANRU, CDC, Région : 2017.
- Reconstitution de l'offre / Logement Francilien, Aulnay Habitat, I3F et Opievoy / ANRU : 2017.

F1.2 – Protocole de préfiguration du NPNRU

- Dans le cadre du protocole - en cours de définition – de préfiguration du Programme de rénovation des quartiers Europe / Mitry / Ambourget / Gros Saule (Aulnay) et Beaudottes / Perrin / Montceaux / Pont Blanc (Sevan).
- Lancement et conduite des études pré-opérationnelles préalables à la signature de la convention NPNRU / Villes d'Aulnay et Sevan, CA Terres de France, I3F / ANRU, CDC : Fin 2015 / 2016
- Déclaration d'Intention de Démolir en cours de dépôt par I3F sur 137 logements sur le Gros saule et 188 logements sur les Anciennes Beaudottes (Sevan).
- Demande formulée par Emmaüs Habitat d'intégrer dans le périmètre d'études la Cité de l'Europe, au titre du Projet d'Intérêt Régional
- Articulation du projet Aulnaysien avec l'implantation de la gare GPE et les réflexions sur le développement projeté (économique et sportif) du secteur Vélodrome-RN2-Est : 2016-2017

F1.3 – Résidentialisation et réhabilitations (hors NPNRU)

- Accompagner la réhabilitation du patrimoine bâti des bailleurs sociaux OPH, Toit et Joie, France Habitation de la requalification des espaces extérieurs situés sur l'espace public, et faire évoluer les usages de ces espaces.
- Chanteloup : requalification progressive des espaces publics sur 5 ans dans le cadre du PPI et du projet d'entrée de ville (CUCS et OAP du PLU 2015), en accompagnement des résidentialisations lancées par les bailleurs / Toit et Joie, OPH : lancée en 2015 pour T&J,

	projet en cours pour OPH • Rose des Vents : résidentialisation Jupiter / France Habitation / études en cours • Gros Saule : projet de réhabilitation partielle I3F sur Claude Bernard (2016), travaux parties communes et étanchéité sur Henri Mondor (2016) et enveloppe extérieure/parties communes sur Garasse (2017-2018), dans la continuité des projets achevés sur Laënnec et Monod. Projet de réfection de la place Calmette et Guérin (2016-2017) F1.4 – Recomposition foncière et résidentialisation (hors NPNRU) • Accompagner la réflexion engagée par la Ville dans le cadre des OAP du PLU 2015 sur le désenclavement du quartier Balagny, par une recomposition et un retraitement des espaces extérieurs et des accès. • Pré-étude de maillage avec la ZA des Mardelles / Garenne, et définition des espaces publics en vue d'une rétrocession à la commune • Préfiguration en cours du traitement du Foyer Berthollet (inscrit au PSP d'Adoma) : première analyse et présentation du projet de faisabilité le 16 octobre 2016. Possibilité de cession d'une assiette foncière en entrée de ville, après construction d'une résidence sociale sur site. F1.5 – Maîtrise des consommations et amélioration du bilan thermique des logements • Sensibiliser et responsabiliser les locataires aux gestes éco-citoyens, aux économies d'énergie, aux charges, à l'utilisation des équipements,... Exemple : action menée par Emmaüs Habitat en partenariat avec VoisinMalin et Véolia sur les consommations d'eau sur les résidences Europe & Duclos • Formalisation et sensibilisation des occupants, accompagnant la livraison d'un programme neuf ou réhabilité / Logement Francilien, intervenants EDF, Conseil Général (Escal'O), Les Femmes Relais, l'ADIL, l'ADEM, CAF, CRAMIF, Ambassadeurs du Tri, Centres Sociaux, GRAJAR / en cours sur la Rose des Vents • Veille sur les différents retours d'expériences (en se basant en particulier sur les rapports issus des expérimentations grandeur nature réalisées depuis 2011) et communication dans le cadre du déploiement du compteur communicant « Linky » d'ERDF F1.6 – Maîtrise des consommations et amélioration du bilan thermique des équipements Diagnostic thermique des bâtiments communaux et rénovation en fonction de ces diagnostics. • Audit des consommations et réalisation du diagnostic • Elaboration du plan d'action pour la rénovation • Programmation d'ateliers collectifs de sensibilisation à l'utilisation des bâtiments rénovés. Lancement attendu Ville / Maison de l'environnement, Agence Locale de l'Energie et du Climat (si adhésion), ERDF et Croix Rouge Insertion, Service Hygiène et salubrité de la ville, SMAS F1.7 - Accompagnement de la sauvegarde de la copropriété de La Morée • Opération programmée d'amélioration de l'habitat : procédure publique de redressement des copropriétés dégradées, menée autour d'une convention entre les différents partenaires et dont le suivi-animation est assuré par un opérateur extérieur. • Finalisation des actions du Plan de Sauvegarde achevé / PACT 93-94, Copropriété (travaux) et Ville (suivi-animation) / ANAH, Etat, Région, Département, CDC, administrateur judiciaire, syndicat principal de la Morée / en cours F1.8 - Accompagnement de la sauvegarde de la copropriété de Savigny : • Evaluation du Plan de Sauvegarde de la copropriété Savigny Pair qui s'est déroulé de 2010 à 2015. • En option : rédaction d'un nouveau Plan de Sauvegarde ou d'une convention d'OPAH. • Bilan et définition des suites à donner au Plan de Sauvegarde de Savigny / Ville, Copropriété
--	--

	/ ANAH / à lancer 2016 F1.9 - Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace publics : • Actions sur la rénovation des bâtiments et les réseaux lancées suite à l'appel à projet « Territoire à énergie positive » (dont modernisation de l'éclairage public dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement de la lumière) • Diagnostic et rénovation thermique des bâtiments municipaux • Interconnexion des réseaux d'Aulnay-sous-Bois et de Sevrans • Assistance informatique aux projets liés à la maîtrise du coût d'énergie présentant une dimension numérique (smartgrids). Veille technologique des solutions de gestion de la consommation énergétique F1.10 - Accompagnement pédagogique auprès des habitants pour réduire les consommations énergétiques : • Communication et sensibilisation dans le cadre du plan climat énergie territorial de la collectivité • Permanence d'informations énergie / Maison de l'environnement, ERDF et Croix Rouge Insertion, service Hygiène et salubrité de la ville et SMAS • Mesures réalisées par un technicien équipé de caméras thermiques • Autres actions déjà réalisés : « Consommons bien, consommons mieux » par la Maison de l'environnement, ateliers menés par Emmaüs Habitat dans le cadre du Club de l'habitant
Impacts croisés	Impact important sur le pilier « cohésion sociale », lié à la qualité de l'habitat et des équipements et à la maîtrise des charges. Importance de la concertation et de l'action pédagogique sur ces thèmes, au titre de la citoyenneté et de la promotion du développement durable.
Indicateurs	• Baisse de 20 à 30% de la facture énergétique des ménages sur les immeubles traités • Baisse de 30 à 40% de la facture énergétique de la commune sur les écoles et les équipements anciens • Baisse de 10% de la facture fluides de la commune • Réduction de 25 % des émissions de GES des bâtiments communaux en 2020 par rapport à 2010 • Utilisation de 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergies par la Ville • Augmentation de 25 % l'efficacité énergétique du patrimoine et de l'éclairage public
Critères de réussite	• Renouvellement du patrimoine routier municipal de 4% par an (aujourd'hui 1,5% par an, programme PRU compris, pour un patrimoine dont la durée de vie varie de 20 à 35 ans) • Réhabilitation thermique des façades • Diminution des surfaces entretenues par la commune, et du coût de leur entretien/ m² dans les quartiers en renouvellement urbain en s'appuyant sur les opérations de résidentialisation (clarification de la répartition des surfaces entre commune et résidences, • Conception coordonnée entre Ville, les bailleurs sociaux et les copropriétaires, optimisation de l'entretien et cohérence des interventions • Maîtrise de l'augmentation liée aux charges de copropriété • Participation des habitants dans le temps • Respect des usages et du patrimoine • Renfort du lien social

1.1.2 Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie	• Réactualisation de la charte GUP • Renforcement du partenariat dans le cadre des conventions de Gestion urbaine de proximité (GUP) • Amélioration de la réactivité des interlocuteurs en matière d'habitat, d'espace public et de sécurité dans le cadre des conventions • Développement de la participation des habitants à la préservation du cadre de vie
Projets/actions	F1.11 – Charte de gestion urbaine de proximité : Bilan à mi-parcours de la convention de GUP (territoire communal) signée en février 2012 • Déclinaison d'actions spécifiques aux QPV • Concertation prévue d'ici fin 2015 avec les partenaires pour signature de la charte et des conventions d'abattement de TFPB d'ici fin 2015 F1.12 - Développement de la participation des habitants à la préservation du cadre de vie : Réalisation d'actions/animations avec les habitants sur l'espace extérieur dans les différents QPV : marches exploratoires des femmes, opérations débarras, fleurissement des pieds d'immeuble et des balcons, actions propreté dans le cadre des centres de loisirs. • Poursuite des projets bailleurs de développement social urbain / Bailleurs, Education Nationale, Police Nationale, association Saddaka, association Ressourcerie 2 mains • Projet d'Habitants relais avec Couleurs d'avenir et Emmaüs Habitat sur les résidences Europe & Duclos • Prolongation des projets en fin de crédit spécifique et contrats aidés (innovation) notamment les jardins du Zéphyr et le Grand détournement du pain F1.13 - Réalisation d'un projet audiovisuel sur la mémoire des quartiers : Accompagner l'achèvement du PRU de la Rose des Vents par un projet impliquant les habitants et usagers du Galion, à l'occasion de la démolition de cet ensemble emblématique, ancien cœur de quartier : suivi des étapes de la démolition, place et fonction du marché dans les sociabilités des habitants, trajectoires de vie de quelques locataires du Galion. • Etude du projet, sélection du réalisateur, préparation de la coréalisation avec les habitants / Logement Francilien, Villa ASB / ANRU, CGET / 2016 F1.14 - Réalisation d'un parcours sonore sur la mémoire des habitants du quartier, notamment sur les rénovations urbaines : Inventer, expérimenter une forme théâtrale qui raconte l'histoire du quartier des «3000. Un laboratoire de recherche qui s'implantera dans ce territoire, associant habitants, acteurs locaux (travailleurs municipaux, sociaux et culturels) et une équipe artistique, pour un travail de mutualisation des mémoires, des récits, et des points de vues, et leur réécriture artistique à mi-chemin entre docu-fiction sonore. • Après une phase de préfiguration et rencontres (printemps 2015), poursuite par la réalisation du parcours / KYGEL Théâtre / Mairie d'Aulnay-sous-Bois (Le Cap), Logement Francilien, Centre Social Albatros (ACSA) / CRIDF, Préfecture, Emplois aidés / 2015-2016
Impacts croisés	Impact très important sur le pilier « cohésion sociale » : participation, adhésion et développement des habitants. A noter le rôle essentiel de la concertation et de l'action pédagogique sur ces thèmes, au titre de la citoyenneté et de la promotion du développement durable, ainsi que des actions impliquant particulièrement les jeunes.
Indicateurs	• Satisfaction des habitants et changement des pratiques en matière de respect des investissements et du cadre de vie. • Diminution des dépôts sauvages et/ou dangereux, des dégradations des halls réhabilités, des équipements et de l'espace public.

Critères de réussite	• Renfort du lien social. • Qualification de l'image du quartier.
-----------------------------	--

1.1.3 Renforcer l'attractivité des parcs et la lisibilité de la trame verte (petits parcs, jardins, alignements) et de la place du canal dans la ville	• Augmentation de la fréquentation des parcs par les habitants des QPV en s'appuyant sur un jalonnement et sur leur désenclavement • Développement de l'animation et de la valorisation économique des parcs en s'appuyant sur l'arc paysager (loisirs, sports) • Augmentation de l'attractivité des quartiers (trame verte, qualité paysagère, biodiversité...)
Projets/actions	F1.15 – Coordination des actions de valorisation des parcs et du canal : Favoriser l'accessibilité aux parcs paysagers (parc du Sausset, parc Ballanger, canal de l'Ourcq) et améliorer leur attractivité pour en augmenter la fréquentation, notamment par les habitants des quartiers Rose des Vents, Ambourget-Mitry, Gros Saule et Chanteloup, qui en sont riverains : • Renforcer le jalonnement vers les parcs et les possibilités d'accès • Favoriser les animations inter-parcs / Action Arc nature loisir • Installation et rénovation d'équipements à destination des promeneurs et sportifs En cours / Service départemental des espaces verts, Maison de l'environnement, Voies navigables de France. Proposition d'une solution clé en main d'accès internet wifi public s'intégrant à l'environnement des parcs
Impacts croisés	A terme, impact sur le pilier développement économique / valorisation économique de l'arc paysager. Valorisation de l'environnement pour les habitants.
Indicateurs et critères de réussite	• Augmentation de la fréquentation des parcs • Qualité des animations proposées • Utilisation des infrastructures existantes et souhaits de développement exprimés • Souhaits d'implantation riveraine exprimés par des entreprises du secteur sport et loisirs • Participation des habitants des QPV riverains aux enquêtes sur souhaits et besoins et aux concertations en conseils de quartier et Conseil citoyen.

1.1.4 Limiter les risques liés à l'imperméabilité des sols, aux inondations et au traitement de l'eau	• Diminution des coûts liés aux incidents climatiques tant pour la commune que pour les particuliers • Augmentation de la capacité de rétention des eaux de pluie sur la commune • Diminution du volume d'eaux polluées à traiter, lié à la porosité du réseau (infiltration des nappes vers le réseau d'assainissement) • Diminution du niveau de pollution de la nappe phréatique lié aux débordements, aux inondations et à la porosité réseau-nappe • Redimensionnement et renouvellement partiel (ou colmatage) du réseau
--	--

Projets/actions	F1.16 – Schéma directeur d'assainissement : Actualisation du Schéma Directeur Assainissement afin d'y intégrer de nouvelles problématiques comme le Grand Paris, les nouvelles opérations immobilières et les inondations. ⇒ Lancement du marché d'étude fin septembre 2015 / Ville / Agence de l'Eau Seine Normandie et CG 93 / rendu 2018 ⇒ Mise en œuvre de mesures d'atténuation afin de limiter les dommages lorsque l'imperméabilisation des sols ne peut être évitée (retenue à la source des eaux de pluie, bassins pour optimisation du débit de fuite)
Impacts croisés	Impact important attendu en matière de développement durable et de qualité de vie pour les habitants.
Indicateurs et critères de réussite	- diminution des plaintes et demandes d'intervention des habitants - amélioration de la qualité de l'eau

1.1.5 Poursuivre l'équipement en infrastructure numérique	- Augmentation du nombre de riverains raccordés à la fibre - Augmentation du débit offert - Augmentation de l'offre de services publics dématérialisés/ de pôles (publics ou privés) d'accès au web - Développement de l'offre d'équipements intelligents/ connectés
Projets/actions	F1. 17 - Finaliser le déploiement du réseau de fibre optique - Travaux de câblage du territoire communal en cours / SFR-NUMERICABLE et ORANGE / achèvement du déploiement en 2017 - Suivi intensif du déploiement du réseau fibre FFTH par SFR-Numéricable. - Accompagnement des opérateurs de téléphonie mobile dans le développement du 4G.
Impacts croisés	Amélioration forte de l'attractivité de ces quartiers pour l'implantation d'activités. Accès facilité pour les habitants aux services numériques et à la formation, renforçant les actions de lutte contre les discriminations et facilitant la réussite de chacun
Indicateurs et critères de réussite	- Nombre de créations d'entreprises nouvelles dans les QPV - Nombre de connections aux services publics, aux réseaux de formation

Enjeu 2 : Structuration des pôles de la ville

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

1.2.1 Hiérarchiser les pôles et conforter leur armature commerciale	- Redynamisation et adaptation de l'offre commerciale aux besoins et à l'intensité des pôles - Mise en cohérence des pôles au maillage de transports en commun - Emergence/renforcement des pôles de proximité
Projets/actions	Actions mises en œuvre dans le PRU de la Rose des Vents, à poursuivre avec l'arrivée de la gare GPE. Actions spécifiques non encore définies et en cours de réflexion sur les territoires du futur NPRU.
Impacts croisés	Impact sur le volet économique, par une meilleure desserte et lisibilité de pôles plus affirmés
Indicateurs et critères de réussite	Evolution qualitative et quantitative de l'offre de commerces

	• Fréquentation plus forte des transports en commun par les riverains et utilisateurs de ces pôles
--	--

1.2.2 Restructurer l'offre de services publics et créer des pôles de services mixtes (privé/ public, municipaux et autres)	• Adéquation localisation services/ besoins de la population • Augmentation de la fréquentation des services publics
Projets/actions	F1.18 – Création d'un pôle de services à Balagny : Accompagnement de la création d'un équipement polyvalent de quartier, par une démarche participative des habitants. • Programme en cours de finalisation / Dotation de développement urbain (DDU) • Démarche participative auprès des habitants pour finaliser les aménagements souhaités et co-élaborer le projet de fonctionnement de l'équipement / 2015-2016-2017 F1.19- Projet de maison communale de Mitry : Implantation d'une maison de services publics pour le quartier Mitry-Ambourget-Savigny. • Programme en cours de redéfinition au regard des besoins exprimés, dans le cadre d'un nouveau projet d'aménagement lié au NPRU / Ville, promotion privée F1.20 - Implantation et gestion d'une maison médicale et d'une pharmacie rue J Duclos : Relocalisation de la pharmacie Lecoules sur une superficie de ~90 m² et création d'une maison médicale regroupant 5 à 6 médecins, sur un axe à forte visibilité et fréquentation aux abords des quartiers Europe, Merisiers et Balagny. • Etude de faisabilité avec le programme neuf des Nouveaux Constructeurs / SEMAD / 1er trimestre 2016 F1.21 – Pôle de services à la personne du Vieux Pays : Rénovation de l'ancien local de la Caisse d'Epargne rue J. Duclos pour le développement d'un pôle de services à la personne : 3 à 5 implantations d'entreprises spécialisées dans les domaines du service à la personne, création d'une nouvelle offre de services de proximité pour le quartier du Vieux Pays, insertions sur la phase travaux, 12 à 15 créations d'emplois. • Etude d'opportunité et de faisabilité et esquisse de réaménagement / SEMAD / 1er trimestre 2016
Impacts croisés	Très fort impact sur le pilier « cohésion sociale » / enrichissement de l'offre de services et développement de démarches participatives avec les habitants, pérennisation d'une offre médicale sur les QPV (en complémentarité avec le projet de regroupement des consultations publiques au Nord de la Ville). Point particulièrement sensible pour les quartiers Balagny, Mitry, Gros Saule et Chanteloup.
Indicateurs et critères de réussite	• Implication des habitants, du réseau associatif, des acteurs locaux • Création d'un comité d'usagers • Polyvalence de la fréquentation et synergies • Développement de services privés autour des équipements créés

Enjeu 3 : Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

1.3.1 Créer de l'hybridation en articulant activités, services et logements	- Développement de conventions avec les bailleurs pour utilisation des rez-de-chaussée pour les activités et les services par quartier - Augmentation des ratios d'activités et services (par logement, par habitant, par m²) dans les quartiers d'habitat - Amélioration de l'attractivité économique des QPV et des possibilités d'ancrage des porteurs de projets (services aux entreprises)
Projets/actions	F1.22 – Développement d'une offre de cellules en pied d'immeuble : - Création d'un centre d'affaires à la Rose des Vents / Logement Francilien, ANRU, MEIFE - Réhabilitation et relocalisation des cellules en RDC de la Cité de l'Europe / Emmaüs Habitat - Convention concernant l'ancienne agence I3F (jeunesse) au Gros Saule, étude sur la potentialité de développement d'activités
Impacts croisés	Impact fort sur les volets « emploi et développement économique » et « cohésion sociale », lié à la création possible d'une offre locale d'emploi dans les quartiers et de petits locaux adaptés aux créateurs de micro entreprises, particulièrement sensible pour les publics jeunes. De même, l'implantation de services de proximité peut soutenir les actions de lutte contre les discriminations.
Indicateurs et critères de réussite	- Nombre de demandes satisfaites pour des locaux d'entreprises - Fréquentation des nouveaux services l'année suivant la création

1.3.2 Réduire l'exclusion et l'enclavement en attirant des activités économiques et des investissements dans les quartiers prioritaires	- Augmentation du nombre de créations d'entreprises dans les QPV - Augmentation du nombre de créations d'emplois dans les QPV - Augmentation de la valeur ajoutée (niveau de TVA collectée)
Projets/actions	Actions spécifiques non encore définies. En cours de réflexion à partir des actions contenues dans le pilier « développement économique ».
Impacts croisés	Impact important sur le volet « cohésion sociale » pour les quartiers de Mitry-Ambourget et Gros Saule, dont le caractère d'isolés et de mono-fonctionnalité renforce le sentiment de discrimination des habitants. L'aménagement à venir des secteurs du Vélodrome-RN2Est et du carrefour Schumann pourront avoir un rôle de levier fort en ce sens. Sur les autres secteurs, limitrophes de ZA anciennes, voir l'articulation avec le volet économique (fiche 2.2 « étude d'aménagement Chanteloup, Fosse à la Barbière,...)
Indicateurs et critères de réussite	- Offre de terrains à vocation économique - Nombre de permis de construire pour création / modification de locaux

Enjeu 4 : Mobilité sur le territoire

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

1.4.1 Créer/ faciliter les liaisons	- Evolution du nombre de transports en commun de service public (essentiellement sur RD44, TZEN sur RD115) - Augmentation de la fréquence des dessertes
--	--

entre polarités et centralités, existantes et à venir	• Diminution du temps moyen de parcours sur les lignes structurantes • Développement de l'intermodalité entre transports en commun de cabotage ou vélo et transports en commun entre pôles structurants • Amélioration de la hiérarchisation viaire (plan de circulation, avec axes structurants, zones "la ville à 30", ouverture de culs de sac pour désenclavement des quartiers d'habitat collectif)
Projets/actions	F1.23 – Ligne BHNS : Mise en œuvre d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ou mode T Zen sur la ligne 15 exploitée par les Courriers de l'Ile-de-France (CIF). Sur Aulnay, objectif de fluidifier le trafic de la RD115 et apporter au secteur Ambourget-Mitry une desserte de transport en commun par une ligne desservant un bassin de 70 000 emplois. • Etude réalisée dans le cadre du SDRIF en 2015 / Ville et CA Terres de France. F1.24 - Développement fonctionnel et urbain du pôle multimodal du Centre-Gare : Projet de réaménagement complet de la gare (RER B + tramway + bus) et de ses abords • Pôle gare : Traitement des espaces publics de la Gare (Nord et Sud de la voie ferrée, passage souterrain) / Ville / Région, STIF et crédits du Plan Espoir Banlieue / achèvement 2016 • Impakt : Rénovation du bâtiment voyageurs et de ses accès / SNCF /SNCF Mobilités, STIF /2016 • Gare du Futur : A l'horizon 2020, extension du bâtiment voyageurs avec une réflexion sur les accès, extension de la gare routière attenante à la Gare, et développement de nouveaux programmes permettant de participer à la requalification urbaine du secteur / SNCF Mobilités / étude fin 2015.
Impacts croisés	Impact important sur le volet « Emploi et développement économique » / faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des habitants des QPV. Impact sur le volet « cohésion sociale » du quartier Balagny, très isolé du fonctionnement du reste de la ville en attente de liaison transport en commun et piétonnes facilitées avec le secteur Europe et la future gare GPE.
Indicateurs et critères de réussite	• Inscription du projet BHNS au prochain Contrat Particulier Région – Département (CPRD) • Meilleure régularité des bus pour une amélioration du temps de parcours • Amélioration de la fluidité des parcours et de l'intermodalité. • Redynamisation urbaine et économique autour des arrêts du BHNS et de la gare RER.

1.4.2 Développer les modes alternatifs à la voiture particulière	• Développement du volume d'auto partage • Développement du nombre de chartes d'entreprise sur l'utilisation des modes doux • Développement du nombre de mètres linéaires de pistes cyclables • Développement du nombre de places en parcs à vélos sécurisés (Véligo) • Augmentation du nombre de véhicules électriques • Développement des actions de promotion de la mobilité (plateforme de mobilité)
Projets/actions	F1.25 – Projet AUTOLIB : Déploiement de 7 stations Autolib' pour un total de 41 bornes de charge Autolib' et 3 bornes de charge pour les véhicules tiers. • Implantation de 4 stations en QPV : Europe, Rose des Vents, Mitry, Chanteloup / Ville / réalisation 2015-2016. F1.26 – Schéma directeur cyclable : Elaboration d'un schéma directeur des itinéraires cyclables, implantation d'une consigne sécurisée pour le stationnement des vélos en gare, labellisée Véligo.

	Création station Véligo au centre gare / Ville / STIF / 2015
Impacts croisés	Meilleur accès des habitants à l'ensemble des équipements de la commune et diminution de l'engorgement et de la pollution des grands axes traversants.
Indicateurs et critères de réussite	Nombre d'utilisateurs/jours des stations Autolib et Véligo

1.4.3 Relier les secteurs d'emploi, d'habitat et de services en marquant la hiérarchisation du réseau viaire	Optimisation du plan de circulation
Projets/actions	Actions spécifiques non encore définies.
Impacts croisés	Piliers cohésion sociale et développement économique.
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

Enjeu 5 : Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

1.5.1 Maîtriser l'évolution du peuplement	- Diversification du peuplement (via conventions d'attribution) - Elargissement de la représentation des catégories socio-professionnelles (via conventions d'attribution) - Réduction des phénomènes de sur-occupation/ sous-occupation
Projets/actions	F1.27- Mise en place des conventions d'attribution : Organisation d'une « conférence communale du logement » en vue de la création d'une commission du logement inter-bailleurs et inter-réservataires pour faciliter l'exercice d'attribution du logement social et favoriser, par une politique de peuplement cohérente, la qualité de vie au sein du parc social. - A engager avec les bailleurs sociaux et réservataires / Etat fin 2015 F1.28 - Enquêtes de satisfaction post rénovation urbaine : Reconduction des enquêtes menées par le Logement Francilien sur les phases précédentes du PRU de la Rose des Vents, à l'issue de la réhabilitation du secteur Vent d'Autan : - Sonder les habitants bénéficiaires d'une réhabilitation/résidentialisation et mesurer leur satisfaction à travers un baromètre « qualité ». Identifier les points forts et les faiblesses de l'opération. Travailler sur les axes d'amélioration. - Communiquer les résultats aux partenaires et habitants.
Impacts croisés	Impact très fort sur le pilier « cohésion sociale », en particulier par les actions visant la lutte contre les discriminations et la citoyenneté.
Indicateurs et critères de réussite	- Faire une politique du logement concertée, impliquer l'ensemble des acteurs, - Faire consensus sur les critères d'attribution du logement social et les rendre transparents, - Décloisonner l'attribution des logements, recenser l'ensemble des besoins et les mettre en

	adéquation avec l'offre, • Tenue d'une conférence communale du logement • Evaluation quantitative (taux de vacance, taux de sur et sous-occupation, évolution des profils sociaux-économiques des ménages par quartier,...) • Evaluation qualitative (qualité de vie et niveau de satisfaction des locataires, nombre et nature des plaintes de voisinage, niveau de dégradation du bâti, ..) • Taux de participation à l'enquête de satisfaction. • Plans d'actions réalisés et mis en place rapidement / Ville, bailleur.
--	--

1.5.2 Diversifier l'offre en logements neufs	• Augmentation de l'offre de petits logements (F2-F3) dans le nouveau parc • Augmentation de l'offre à destination des personnes âgées et des jeunes
Projets/actions	F1.29 – Création d'un observatoire communal du logement : Permettre la définition, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Habitat formalisée dans le Programme Local de l'Habitat. • Création d'un outil permettant de mesurer les effets de l'orientation de la politique de l'habitat et de réorienter le programme si nécessaire / Bailleurs sociaux, Etat, Région et Département, ADIL93, EPFIF / 2016 • Produire un atlas de l'habitat et une évaluation du PLH à 3 ans / 2018 F1.30 – Mise en place d'un observatoire pour les DIA sur les opérations récentes : Construire un outil d'aide à la décision, au service du Territoire et de ses partenaires, permettant d'améliorer la connaissance (quantitative et qualitative) des disponibilités foncières et des marchés fonciers et immobiliers pour la préparation et la mise en œuvre des projets d'aménagement ou d'équipements des différents acteurs. • observation du marché foncier et immobilier (flux) • connaissance des disponibilités foncières (stock) • compréhension des phénomènes par la production de « données de cadrage » Phase initiale de diagnostic et consultation des partenaires / ORF, l'EPFIF, Département Ce besoin est particulièrement important pour les QPV où la base des Domaines est souvent incomplète, et où existent des situations à risque (marchands de sommeil, primo-accédants fragiles) que les partenaires doivent se donner les moyens de suivre.
Impacts croisés	Impact important sur le pilier « cohésion sociale », par la production de logements adaptés aux populations fragiles.
Critères de réussite	• Etudier finement le marché immobilier local et l'offre de logements sur le territoire, • Connaître le profil sociodémographique de la population et d'analyser les besoins en terme de logements, • Mesurer l'adéquation entre l'offre et le besoin/capacité des ménages, • Etudier plus largement les dynamiques de l'habitat dans le département et de ses impacts sur la commune, • Evaluer les besoins en logements neufs sur les territoires infra-communaux afin de promouvoir un rééquilibrage social sur les territoires, • Etablir et de dimensionner une politique foncière permettant d'atteindre les objectifs de développement et de diversification de l'offre, • Mesurer les besoins d'interventions sur le parc existant (rénovation énergétique, réhabilitation, actions de prévention des phénomènes de dégradation/d'insalubrité), • Mesurer les besoins en logements des populations spécifiques,

	• Anticiper les besoins en équipements.
--	---

1.5.3 Réhabiliter les logements existants	• Poursuite de la réhabilitation des copropriétés dégradées en plan de sauvegarde en lien avec le NPNRU • Poursuite de la réhabilitation du parc locatif social et privé en lien avec le NPNRU
Projets/actions	F1.31 – Projets de réhabilitation en QPV (bailleurs) : • Cf. F.1.3 pour les projets de réhabilitation I3F • Autres actions spécifiques par les bailleurs non définies
Impacts croisés	Impact important sur le volet « cohésion sociale », en lien avec les actions de lutte contre les discriminations sur ces secteurs qui ont été très peu impactés par les politiques publiques de ces vingt dernières années.
Indicateurs et critères de réussite	• Nombre et coût moyen de réhabilitation de logement par an • Nombre d'actions impliquant les habitants dans la réhabilitation de leur logement • Participation des habitants aux réunions de concertation

1.5.4 Développer les parcours résidentiels	• Développement de l'offre de logements en accession à la propriété dans le parc de logement social et dans le parc privé libre • Augmentation du nombre de décohabitations
Projets/actions	F1.32 – Développement des parcours résidentiels : Favoriser l'implantation d'une offre nouvelle de logements à prix maîtrisés en location et en accession pour répondre aux besoins des ménages au-dessus des plafonds PLUS mais exclus du marché privé trop cher et/ou peu diversifié. Rendre efficiente l'attribution des logements sociaux et faciliter les mutations au sein du parc. • Mise en œuvre du PADD du PLU 2015, relatif à la réalisation de logements neufs • Renforcer la lisibilité de l'attribution des logements
Impacts croisés	Impact important sur le pilier « cohésion sociale », en facilitant le maintien sur leur quartier de familles par une offre de logement compatible avec leur évolution (taille, revenus, activité).
Indicateurs et critères de réussite	• Diversifications des produits de logements sur les QPV. • Baisse des ménages cohabitant, diminution de la sur occupation • Meilleure représentativité des classes moyennes au sein des QPV • Diminution de la sur ou sous occupation au sein du parc social

IV-3. Synthèse des actions du pilier développement économique

Pilier 2 : Emploi et développement économique

« Créer des synergies »

Enjeu 2.1 : Mutation des zones d'activités

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

2.1.1

Stimuler la mutation des ZA : modernisation des produits, amélioration du patrimoine immobilier et de la desserte, qualification des espaces publics, offre de services...

- Evolution de la typologie des emplois et de la densité d'emploi
- Augmentation et diversification de l'offre de services inter-entreprises
- Poursuite de la requalification des linéaires de voirie

Projets/actions

F2.1 Etude signalétique et requalification espace public ZAE Garenne Mardelles

- Réaliser une étude de signalétique sur la ZAE Garenne Mardelles et effectuer un travail de requalification légère comprenant des travaux de réfection de voirie et de trottoirs la création d'un point Relais Information et Service (RIS) et la création d'une signalétique interne.
- Etude et réalisation des travaux en 2016 – 2017

F2.2 Etude d'aménagements : Chanteloup, Fosse à la Barbière, RN2 Est/vélodrome

Lancement d'études urbaines sur les secteurs Chanteloup, Fosse à la Barbière, RN2 Est/vélodrome. Réflexion sur l'évolution des sites.

- Fosse à la Barbière : consultation en cours
- Autres secteurs : lancement des études pour la fin 2015

F2.3 : Offre de service conciergerie

Création de service de conciergerie sur les zones d'activités aulnaysiennes : Garonor, Garenne-Mardelles, centre-ville

- Garenne Mardelles : Faisabilité économique dernier trimestre 2015 et mise en œuvre au 1er trimestre 2016
- Garonor : mise en œuvre courant 2016

Impacts croisés

Impact important sur le pilier « Urbain » : redynamisation, requalifications, nouveaux projets urbains.

Impact important sur le pilier « Social » : création d'emplois

Critères de réussite

- Détermination de projets d'aménagements en lien avec les ZA
- Accueil de nouvelles entreprises
- Création de conciergeries et extension à d'autres secteurs géographiques

Enjeu 2.2 : Développement de l'offre d'activités

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

2.2.1

Développer l'offre tertiaire

- Augmentation de l'offre de bureaux et de services (créations et extensions)

Projets/actions

F2.4 Etude de marché tertiaire

Etude de marché immobilier : tertiaire pour le secteur centre gare, d'activités pour le secteur RN2 Est Vélodrome.

	Financement Ville/CDC. Lancement de l'étude dernière semaine d'octobre – rendu pour mi-novembre début décembre 2015.
Impacts croisés	Impact fort sur le pilier social : emploi Axes transversaux : Politique de la ville Jeunesse
Indicateurs et critères de réussite	- Accueil de nouvelles entreprises - Nombre d'emplois créés

2.2.2 Développer l'artisanat et les services privés de proximité et soutenir l'hybridation de l'activité dans les QPV	Augmentation de la densité d'emploi, notamment dans l'artisanat et les services de proximité dans les quartiers d'habitat
Projets/actions	F2.5 : Poursuite de la mise en œuvre de la politique de revitalisation du commerce Accompagnement des reprises et des mutations de cellules commerciales dans les QPV (Balagny, Mitry, Gros Saule, Rose des vents, Chanteloup). - Accompagnement des porteurs de projets commerciaux par Aulnay Expansion. Ingénierie MEIFE / soutien ACRE - Etude en vue de la réactualisation du diagnostic commerces / Livraison début 2016
Impacts croisés	Impacts croisés non encore définis.
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

2.2.3 Développer l'économie numérique	- Développement d'espaces de travail partagés et du travail à domicile - Augmentation du nombre de télé-travailleurs - Augmentation du nombre d'entreprises supportées par la pépinière
Projets/actions	F2.6 : Ateliers accès aux services numériques de Pôle Emploi Favoriser l'accès à l'offre de services numériques de Pôle Emploi sous forme d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi adaptés au niveau d'autonomie de chacun. - Pôle emploi/MEIFE. Animation des premiers ateliers en octobre 2015. F2.7 : Atelier de Remise à Niveau en Informatique (RANI) Atelier d'initiation à l'outil informatique et l'accès aux droits dématérialisés pour les usagers ne maîtrisant pas ou peu l'outil informatique. - Projet de Ville RSA. Financement Etat/Département/Ville - Formations et accompagnement des formateurs RANI par la DSIT. Mise à disposition d'espaces mutualisés dédiées à la formation à disposition des services de la ville F2.8 : Information des acteurs territoriaux sur l'offre de services numériques de Pôle Emploi Présentation de l'offre de services numériques de Pôle Emploi (pole-emploi.fr et emploi store) à l'ensemble des acteurs de la ville qui interviennent sur le champ de l'insertion professionnelle. - Pôle Emploi/MEIFE/Mission locale
Impacts croisés	Enjeu social important : égalité citoyenne, développer l'accès aux droits. Axes transversaux : Egalité femmes / hommes

Indicateurs et critères de réussite	• Augmentation du taux d'utilisation des services en ligne de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi habitant en QPV • Nombre d'usagers mobilisés • Nombre d'usagers mobilisés tout au long des ateliers • Nombre d'usagers sanctionnés positivement lors de l'évaluation par le formateur
--	---

2.2.4 Développer l'appui à la création et à la reprise d'entreprises en s'appuyant sur les Territoires entrepreneurs	• Mobilisation du réseau des partenaires locaux et valorisation des services existants pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi - notamment les femmes - dans la création d'activités (Pôle Emploi, ADIE, Initiatives, Planète Finance, MEIFE, CREO...) • Développement d'ateliers collectifs en coanimation avec Pôle Emploi, de rendez-vous d'accompagnement individuel et d'actions de formation à destination des porteurs de projets • Développement d'événements sur la thématique entrepreneuriale (infos CREA, salons, bus de la création...) • Développement de l'information et renforcement des outils de communication en direction des publics jeunes
Projets/actions	F2.9 : Création d'un Campus de l'Entrepreneuriat et d'une Cité des Métiers Projet SEMAD de création d'un Campus de l'Entrepreneuriat et d'une Cité des Métiers au sein d'une nouvelle offre immobilière 4900 m² contigu de l'actuelle Maison de l'Emploi d'Aulnay-sous-Bois, en façade de la RN2. Un projet immobilier réalisé en deux phases, selon le déroulement qui suit : PHASE 1 : Création du Campus Entrepreneuriat et de la 1ère tranche de la Cité des Métiers • T3 2015 : Programmation immobilière et offre de formation en cours de définition • T3 2016 : Lancement de la 1ère tranche du programme immobilier sur T3 2016, avec un an et demi de travaux • T1 2018 : Livraison du campus entrepreneuriat et de la 1ère tranche de la Cité des Métiers PHASE 2 : Création de la 2nde tranche de la Cité des Métiers (2000 m² à horizon 2020) • S2 2018 : Lancement de la 2nde tranche du programme Cité des Métiers (nouvel immeuble Pôle Emploi) • S1 2020 : Livraison de la 2nde tranche du programme immobilier F2.10 : Centre d'affaires des quartiers Encourager le développement d'un immobilier pour accueillir les créateurs d'activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Favoriser le développement d'une offre diversifiée et adaptée de locaux : petites surfaces, pépinières, espaces de co-working, etc. • Anru, CDC, MEIFE SEMAD, ASB, DSH : 2016/2017 F2.11 : Planète finance/planète Adam Implantation du réseau planète Adam/planète finance sur le territoire de la commune : accompagnement du créateur d'entreprise. F2.12 : Projet entrepreneuriat Coordination des acteurs de l'entrepreneuriat et développement d'une offre renforcée d'accompagnement des porteurs de projets, entrepreneurs et entreprises. Développement d'une offre de formation à l'entrepreneuriat. Création d'une communauté de mentors. Mise en œuvre d'une plateforme ressources humaines à destination des entreprises. • MEIFE. Actions sur l'année. partenaires experts • MEIFE, partenariat avec « Entreprendre pour Apprendre » (Mini Entreprise) • MEIFE, partenariat avec GRDV « Ecole Régionale des Projets Entrepreneurs Migrants » • MEIFE, partenariat avec Groupement de créateurs du 93 et Paris 13 • MEIFE, ACSA, CREO : incubateur social

	F2.13 : ZFU/territoire entrepreneurs Accompagner les porteurs de projets et entreprises souhaitant s'implanter dans la ZFU –Territoire Entrepreneur sur les conditions d'accès aux dispositifs d'exonération fiscale. Action en cours jusqu'à 2020
Impacts croisés	Impact sur le pilier social : emploi, formation. Axes transversaux : Egalité femmes / hommes, Jeunesse, Lutte contre les discriminations.
Indicateurs et critères de réussite	- Nombre de création d'entreprises - Nombre de formations réalisées - Nombre de salariés formés - Equilibre financier, taux de remplissage, visibilité de la structure, impact territorial en termes de développement économique - Augmentation du nombre d'entreprises implantées en ZFU-Territoire Entrepreneur.

Enjeu 2.3 : Insertion professionnelle

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

2.3.1 Stimuler l'insertion professionnelle à l'échelle du bassin d'emploi (dont IAE)	- Augmentation du nombre de sorties positives emploi/formation dans le cadre des clauses d'insertion (avec une attention particulière aux femmes) - Développement d'une meilleure coordination des acteurs locaux impliqués dans les démarches d'insertion - Favoriser le développement économique des SIAE du territoire au service de leur mission d'insertion socioprofessionnelle. - Amélioration l'information et le repérage des bénéficiaires potentiels des clauses d'insertion notamment pour les jeunes et les femmes des QPV - Renforcement des actions visant à lever les freins à l'emploi (préqualification, mobilité, savoir-être, linguistique, etc.), en articulation avec les actions de lutte contre les discriminations à l'emploi (méthodes de webdating, valorisation des habiletés et rappels au règlement de Pôle Emploi) - Accompagnement des entreprises retenues dans le cadre d'un marché contenant une clause en les mettant en relation avec les structures d'insertion du territoire - Mutualisation des heures d'insertion et anticipation des besoins en matière de formation des publics en insertion - Amélioration du suivi des bénéficiaires des clauses (régulier et à long terme) avec une attention particulière aux femmes - Développement du recours à l'IAE pour les grands événements sportifs et culturels organisés sur le territoire et la région - Diminution du taux de chômage et amélioration du taux d'accès à l'emploi des jeunes diplômés (spécifiquement 16-25 ans et 26-35 ans) ainsi que des femmes
Projets/actions	F2.14 Création d'une Cité des métiers Proposer une plate-forme multi-partenaire, ouverte à tous les publics en recherche d'information pour la construction de leur projet professionnel (emploi, formation, création d'activité), dans le respect des principes de libre accès, d'anonymat et de gratuité. SEMAD/MEIFE F2.15 Plateforme itinérante « En route vers l'emploi » Favoriser des actions « hors les murs » pour aller au contact des publics de 16 à 25 ans et particulièrement ceux les plus éloignés des institutions et des démarches d'insertion socioprofessionnelles, afin de délivrer une information ou un conseil leur permettant de mettre en œuvre, relancer ou prolonger leurs démarches. Permettre aux acteurs intervenant sur les

	champs de l'insertion socioprofessionnelle de prendre connaissance de leurs offres respectives, de développer des partenariats en vue de fluidifier les parcours. • MEIFE, financement Région/Département F2.16 Plateforme de pérennisation et développement de l'Insertion par l'Activité Economique Soutien au développement économique des SIAE, appui à la professionnalisation des fonctions RH et de gestion, appui à la sécurisation des parcours d'insertion des salariés de l'IAE • Projet MEIFE. Démarrage en octobre 2015, financement Etat/DIRECCTE-FSE-CDC • Exemple d'I3F avec Saddaka : 1700 logements remis en peinture dans ce cadre F2.17 Accès à la commande publique pour les structures d'insertion par l'économie. Développement et suivi des clauses d'insertion, afin notamment de favoriser les sorties vers l'emploi ou la formation des salariés en parcours d'insertion • Inser'éco 93 en partenariat avec les SIAE, la ville, la MEIFE, Pôle Emploi F2.18 Parrainage des demandeurs d'emploi et stagiaires Développer un système de réseau visant à encourager le parrainage : de jeunes diplômés cherchant un premier contrat, de stagiaires (du collège jusqu'aux masters). • Etude d'opportunité (Logement Francilien) F2.19 Mobilisation de l'offre de services Pôle emploi aux besoins spécifiques des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV d'Aulnay Mobilisation de l'offre de services de droit commun de Pôle Emploi vers les publics les plus éloignés de l'emploi ; Renforcement de l'accompagnement intensif en s'appuyant sur un accompagnement renforcé jeunes et sur la mise en œuvre de l'accompagnement global en lien avec le Conseil Départemental. F2.20 Accompagner et dynamiser les actions de parrainage des demandeurs d'emploi sur le territoire Développer un réseau d'entreprises partenaires prêtes à s'investir dans une démarche stratégique proactive avec le chercheur d'emploi (besoins, objectifs, défis, initiatives...). • Projet de ville RSA/Mission Locale/Pôle emploi. F2.21 Développement des contrats aidés à l'emploi Faire la promotion des contrats aidés et autres mesures gouvernementales favorisant le retour à l'emploi auprès des associations et entreprises d'Aulnay sous-bois. • Plans de prospection conjoints Pôle Emploi / Mission Locale / Cap Emploi.
Impacts croisés	Impact fort sur le pilier social : emploi, formation. Axes transversaux : Egalité femmes / hommes, Jeunesse, Lutte contre les discriminations.
Indicateurs et critères de réussite	• Taux de fréquentation • Typologie des usagers • Nombre de partenaires œuvrant sur le site • Offre de services (Indicateurs quantitatifs et qualitatifs) • Représentativité des institutions et partenaires présents sur chaque site • Taux de satisfaction des personnes accueillies • Apprentissage réel d'une fonction/branche • Accès à l'emploi facilité • Nombre de personne parrainées

- Durée moyenne des parrainages
- Nombre de postes en insertion proposés par les SIAE à destination des habitants du territoire d'Aulnay-sous-Bois

2.3.2

Développer l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie

- Adaptation de l'offre de services aux besoins spécifiques : doublement du nombre de conseillers en accompagnement intensif, segmentation de l'offre de service, prise en compte globale des personnes (notamment en direction des 16-25 ans et des plus précaires)
- Développement du parrainage pour lutter contre les déficits de réseau, en lien avec les représentants des entreprises
- Création d'une offre de formation diversifiée sur le territoire (en lien avec la GPECT et l'Education nationale via « un hôtel des formations », l'économie numérique via le projet de création d'une web@cademie/école du numérique et l'entrepreneuriat, voir développement de l'appui à la création d'entreprise) en lien avec les besoins en recrutement du bassin d'emploi
- Création d'une offre de formation aux langues étrangères à fort impact professionnel et économique dans la zone du Grand Roissy-Le Bourget qui viendrait en appui de l'offre visant à valoriser et certifier des langues étrangères déjà parlées sur le territoire
- Consolidation et valorisation de l'offre existante basée sur les compétences clés (maîtrise du français et des TIC) permettant la sécurisation des parcours et l'accès à la qualification
- Développement de synergies à partir des ressources du territoire (organismes de formation, branches professionnelles, OPCAS)
- Augmentation du nombre d'habitants des QPV envoyés en formation (Pôle Emploi, organismes, centres de formation, Mission locale, Projet de ville RSA), avec une attention particulière pour les femmes
- Mobilisation de l'offre de services orientation du SPE et des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation (AIO)
- Adaptation de offre de formation locale/ nature activités exercées localement
- Augmentation du nombre d'apprentis et de la diversité des filières concernées en s'appuyant sur les contrats et dispositifs aidés (Club Ambition réussite, Ecole de la seconde chance, EPIDE, Campus des métiers)

Projets/actions

F2.22 Offre de formation professionnelle au sein d'un « hôtel des formations »

Développement d'une offre de formation nouvelle (ingénierie, financement, déploiement) à Aulnay-sous-Bois répondant aux besoins actuels et prévisionnels de l'industrie et des services à l'échelle du bassin d'emploi du Grand Roissy, dans le contexte de l'anticipation des mutations économiques et de la gestion prévisionnelle et territorialisée de l'emploi et des compétences.

- Projet MEIFE. Financement Etat, DIRECCTE, Région

F2.23 Consolidation d'un pôle de français à visée d'insertion professionnelle

Animation d'un atelier de français à visée professionnelle dans le cadre des parcours d'insertion d'allocataires du RSA et de demandeurs d'emploi.

Action de formation mutualisée en français à visée professionnelle dans le cadre des parcours d'insertion de salariés et de salariés en SIAE.

Animation d'un « atelier mobilité », actions d'accompagnement intégrant les TIC.

- ACSA. Actions en cours depuis 3 ans.

F2.24 Projet d'alphabétisation numérique

Permettre aux publics d'apprenant du Français Langue Étrangère d'accéder à l'outil informatique. Faciliter l'accès aux droits dématérialisés des institutions par la mise en place d'atelier de remise à niveau en informatique et bureautique.

- Projet ACSA porté par l'ensemble des centres sociaux : Albatros, le Gros Saule, Mitry-

	Ambourget et Trois Quartiers.
Impacts croisés	Impact fort sur le pilier social : emploi, formation. Axes transversaux : Egalité femmes / hommes, Jeunesse, Lutte contre les discriminations.
Indicateurs et critères de réussite	• Meilleure coordination des acteurs formation/emploi, formation/insertion • Augmentation des volumes en formation • Augmentation des certifications • Implication des OPCA dans le financement des formations • Implication des entreprises (alternance, personnes nouvellement formées) • Augmentation des moyens et des ressources (ingénieries, outils, process, compétences)

Enjeu 2.4 : Insertion sociale

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

2.4.1 Soutenir le développement social, les initiatives et les systèmes d'entraide	• Augmentation des m² à disposition de la vie associative • Structuration d'un pôle de ressources pour les associations et les collectifs d'habitants • Stimulation de l'émergence de projets citoyens via les dispositifs de participation
Projets/actions	F2.25 Stimulation de l'émergence de projets citoyens via les dispositifs de participation Création d'un conseil citoyen. Création d'une maison de projets sur le secteur en NPNRU. Création d'un Fond d'Initiative Associative et d'un Fond de Participation des Habitants. Poursuite des conseils de quartier. Soutien des projets par les bailleurs. Prolongation des projets en fin de crédit spécifique et contrats aidés (innovation). • Création conseil citoyen octobre 2015 • Création du FPH en 2016 • Création du FIA octobre 2015 • Soutien aux projets jardins : Mitry, Zephyr et Jardin Ensauleillé • Restructuration par Emmaüs Habitat des locaux associatifs en pied d'immeuble sur la résidence de l'Europe (Saddaka, centre social...) • Convention I3F-ADIE existante pour orienter les habitants sur le micro credit • Convention I3F-ACSA existante pour l'utilisation de locaux F2.26 Accompagnement informatique permettant de développer les initiatives existantes Accès en ligne du conseil citoyen, outils en ligne de sondages, enquêtes, consultation, vote) et pour accompagner les initiatives de projets citoyens et de dispositifs de participations (mise en place d'une plateforme de financement participatif, intégration des initiatives citoyennes dans les espaces de communications de la ville, mise en place d'un réseau local citoyen). • Mise en place d'un réseau social de citoyen permettant de mettre en avant des initiatives citoyennes et associatives de préservation du cadre de vie. F2.27 Chantier d'insertion : Ressourcerie 2mains Chantier d'insertion en cours : Prestation de collecte de déchets, de tri, de valorisation, de vente et de sensibilisation des usagers au réemploi. Ouverture fin 2015 d'un entrepôt et d'un magasin sur la ville d'Aulnay sous-bois, rue Edouard Branly.
Impacts croisés	Impact fort sur le pilier « cohésion sociale » Axe transversal environnement et développement durable

Indicateurs et critères de réussite	• Taux de fréquentation • Typologie des participants • Nombres et durée des contrats créés
2.4.2 Développer l'offre de formation linguistique (alphabétisation, FLE...)	• Augmentation du nombre d'apprenants accueillis pour mieux répondre à la demande exponentielle • Augmentation de la diversité des groupes pour proposer un parcours diplômant • Promotion du mieux vivre ensemble au sein des groupes d'apprenants
Projets/actions	F2.27 Ateliers socio linguistiques Formation linguistique visant l'intégration sociale, économique et citoyenne. • ACSA F2.28 Cours/ateliers FLE Formation linguistique visant l'intégration sociale et citoyenne. • ACSA
Impacts croisés	Impact fort avec le pilier « cohésion sociale » Axes transversaux : Egalité femmes / hommes, Jeunesse, Lutte contre les discriminations.
Indicateurs et critères de réussite	• Taux de fréquentation • Typologie des usagers • Taux de satisfaction des personnes accueillies

IV-4. Synthèse des actions du pilier cohésion sociale

Pilier 3 : Cohésion sociale « Permettre la réussite de chacun »

Enjeu 3.1 : Equipements et services à la personne

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

3.1.1

Améliorer l'accès aux services et équipements publics

- Amélioration de l'information à la population (notamment PMR) sur l'existence des services publics
- Amélioration de l'accessibilité "physique": stationnement, desserte transports en commun et navettes (application du plan AD'AP)
- Augmentation de la fréquentation des bâtiments des services publics par les PMR
- Augmentation de la fréquentation numérique des services publics (accès aux droits via Internet)
- Amélioration de la fréquentation des équipements culturels et sportifs (Valorisation des stades en pratique associative)
- Déterritorialisation des équipements (mobilité des personnes par rapport aux équipements) et amélioration de l'accessibilité physique des équipements/ accès PMR

Projets/actions

F3.1 – Favoriser la fréquentation des équipements sportifs et leurs modalités de fonctionnement

En lien avec les écoles, collèges, associations sportives ,

- Charte locale de sport déjà existante, déploiement en cours
- Travailler la continuité entre temps scolaire, péri et extrascolaire,
- Mettre en place des conventionnements décrivant les modalités d'utilisation des équipements afin de recentrer les usages vers l'intérêt général
- Offrir des fonctionnements identiques pour les institutions et les associations.

F3.2 - Encourager la mobilité des publics et la valorisation des stades :

- Améliorer la mixité femmes/hommes dans les pratiques sportives
- Développer les pratiques en accès libre (signalétiques) et en stimulant les logiques de stages auprès des associations.
- Sécuriser les grands stades pour limiter le coût croissant des dégradations (Vélodrome et Rose des vents)
- Animations sportives sur les city-stades

F3.3- Garantir le développement et rayonnement des équipements

- Traiter la question des équipements sportifs à l'échelon intercommunal (rénovation du vélodrome, réimplantation d'un stade nautique, liaisons entre parcs du Sausset et Ballanger et le stade la Rose des vents)
- Réactiver un Contrat régional pour la création d'espaces sportifs sur Balagny , la réhabilitation et la mise en accessibilité des COSEC Gros Saule et Rose des vents et du gymnase du Plant d'Argent (+ participations CD et Etat possibles)
- Créer un nouvel équipement multimodal comprenant deux espaces sportifs à Balagny / Ville d'Aulnay-sous-Bois / Associations sportives, Région, Conseil Départemental, Etat / achèvement prévu à l'horizon 2017

F3.4- Poursuite de la CCA (Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées) / Ville d'Aulnay-sous-Bois / Associations locales de personnes en situation de handicap, Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées :

- Poursuite du travail en cours de mise en accessibilité de l'espace public et du patrimoine

	bâti - Création d'ateliers de travail, concertation avec les concessionnaires et intervenants du domaine public auxquelles seront associées les associations de PH et représentants des usagers et des Conseils de quartiers - Préparation d'une Charte Qualité de maintien de l'accessibilité PMR pendant les chantiers - Validation du contenu de l'Ad'AP., avec notamment l'objectif de rendre accessible sous 3 ans (délai initial d'un Ad'AP), à minima, un établissement de chaque thématique (scolaire/jeunesse/séniors, culture, sport, administratif, espace public) par QPV
Impacts croisés	Impact principal sur le pilier social, impact secondaire sur le pilier économique (amélioration de l'équilibre budgétaire des installations payantes) Liens forts avec les objectifs transverses : Jeunesse, Lutte contre les discriminations (handicap), Egalité femme/homme
Indicateurs	- Taux de couverture des populations-cible par l'information - Augmentation de la fréquentation des équipements : accès via clubs associatifs et accès libres par les différentes populations visées - Augmentation du nombre d'utilisateurs des services numériques
Critères de réussite	- Valorisation des stades en pratique associative, déterritorialisation des équipements (mobilité des personnes par rapport aux équipements) - Amélioration de l'accessibilité physique des équipements/ accès PMR

3.1.2 Adapter l'offre d'équipements aux nouveaux besoins	- Amélioration de la cohérence de l'offre / besoins et usages - Mise en adéquation offre/ besoins (localisation vs organisation des accès, typologie des sports et des activités culturelles)
Projets/actions	F3.5 – Améliorer la communication aux offres culturelles et sportives - Optimiser le guide des sports existant, action engagée dans le cadre du Pass'Sport Culture (existant également) - Créer un guide culturel (calendrier non défini) - Former les éducateurs sportifs aux offres culturelles existantes en lien avec le Pass'Sport Culture et l'Ecole municipale des sports - Conforter l'offre expression artistique et culturelle au sein de l'Ecole municipale des sports à destination des enfants
Impacts croisés	Les objectifs transverses Jeunesse et citoyenneté sont visés par ces actions
Indicateurs et critères de réussite	Amélioration du taux de remplissage/ fréquentation des différents équipements, notamment des habitants des QPV

3.1.3 Optimiser le fonctionnement des équipements	- Augmentation du nombre de mutualisations - Optimisation du coût d'entretien pour la Ville/ nombre d'usagers des équipements - Adaptation des plages horaires aux besoins et à la fréquentation
Projets/actions	Beaucoup des projets et actions rattachés à l'axe 3.1.2 ne peuvent que contribuer à l'optimisation du fonctionnement des équipements

Impacts croisés	Impact sur le pilier « urbain », notamment sur l'axe stratégique 1.1.1 « Réduire la dégradation urbaine » (objectif de maîtrise des consommations dans les équipements publics).
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs similaires à l'axe 3.1.2

3.1.4 Développer l'accès au numérique	• Augmentation du nombre de ménages connectés notamment des habitants des QPV • Augmentation du débit disponible par ménage raccordé grâce au passage à la fibre optique, notamment des habitants des QPV • Augmentation du nombre de Postes Internet Public (EPN), notamment en QPV • Augmentation de la fréquentation des équipements numériques, notamment des habitants des QPV • Favoriser l'accès aux services numériques de Pôle Emploi
Projets/actions	F3.6 - Finaliser le raccordement en fibre optique • Projet en cours : Ville d'Aulnay-sous-Bois / Opérateurs (SFR-NUMERICABLE et FRANCE TELECOM) • Quartiers concernés : Gros Saule, Mitry, Rose des Vents, Trois Quartiers, Balagny et Chanteloup • Achèvement du déploiement début 2017 • Proposition d'une solution clé en main de mise en place de point d'accès numérique dans les bâtiments publics (postes micro-informatique en libre accès, point d'accès Wifi, point de recharge Smartphones et tablettes). Développement d'une application proposant des services à valeur ajoutée. Ouverture des espaces de communication aux partenaires (privés associatifs) sur le site web de la ville. F3.7- Intervention sur les espaces multimédias: • Optimiser les amplitudes horaires en bibliothèques (Dumont, Triolet et Daudet, soit environ 40 postes) En fonction des publics et en mutualisant avec d'autres activités (ex. PRE à Dumont) • Développer les espaces multimédias dans les centres sociaux avec l'appui financier de la CAF • Développer les espaces multimédias dans les nouveaux équipements (Balagny, Mitry): favoriser l'émergence de "Tiers lieux" (lieux de partage, de socialisation, mais aussi d'innovation et d'entrepreneuriat), favorables à la création et à la participation des habitants (ex : Fab labs, financés à 70% par la DRAC), en s'appuyant sur les équipements culturels (Prévert, Réseau des bibliothèques) / Ville d'Aulnay-sous-Bois / DRAC, équipements culturels, MEIFE F3.8 - Ateliers accès aux services numériques de Pôle Emploi : Favoriser l'accès à l'offre de services numériques de Pôle Emploi sous forme d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi adaptés au niveau d'autonomie de chacun. • Pôle Emploi / Meife, Mission Locale, Projet de Ville • Population concernée : Ensemble des demandeurs d'emploi de la ville inscrits à Pôle Emploi • Action mise en place : Pour les publics les plus autonomes : réunions d'information collective mensuelle organisée au sein de l'agence Pôle Emploi d'Aulnay. Pour les publics sachant utiliser Internet mais ayant besoin d'un appui : atelier de formation à l'utilisation des services en ligne animé par un conseiller Pôle Emploi 2 fois par semaine dans la salle informatique mise à disposition par la Meife. Pour les publics non autonomes, l'accompagnement se fera sous forme individuelle à l'occasion des entretiens avec le conseiller référent Pôle Emploi

Impacts croisés	Impact social mais également économique. Lien avec la lutte contre les discriminations et l'objectif transverse Jeunesse
Indicateurs et critères de réussite	- Taux d'utilisation des EPN, notamment des habitants des QPV - Augmentation du taux d'utilisation des services en ligne de Pôle Emploi avec un objectif de 35% de CV en ligne sur le site pole-emploi.fr pour les demandeurs d'emploi habitant en QPV. - Augmentation du nombre de femmes ayant accès et recours au numérique, notamment des habitants des QPV

3.1.5 Développer les modes de garde	Développement et diversification de la typologie d'offre, notamment privée (crèches d'entreprises, Maisons d'assistantes maternelles, crèches parentales...), du nombre de places offertes et de l'amplitude horaire proposée
Projets/actions	F3.9 - Développer le projet Modes de garde et insertion - Projet de ville / RSA démarré depuis 2014, à développer - CCAS d'Aulnay-sous-Bois / CAF, SMAS, PDV RSA, RPE, PMI, ADDAI, Conseil Général, Entreprises, assistantes maternelles - Population concernée : familles avec enfants en bas âge, dont monoparentales, dans tous les quartiers en Politique de la ville, bénéficiaires du RSA et assistantes maternelles sous-employées sur la ville
Impacts croisés	Objectif transverse d'égalité femme/ homme
Indicateurs et critères de réussite	- Augmentation du nombre de places - Augmentation de l'amplitude horaire

Enjeu 3.2 : Sûreté et sécurité des personnes et des biens

Axe stratégique	Objectifs opérationnels
3.2.1 Lutter contre les économies criminelles	- Définition de tendances d'évolution en lien avec la DTSP - Partenariat avec les délégués cohésion police population
Projets/actions	F3.10 – Garantir le traitement de la délinquance - Création éventuelle d'un Groupement Local de Traitement de la Délinquance : la demande de création d'un GLTD a été présentée à madame le Procureure de la République de Bobigny, qui prendra sa décision après instruction du dossier par le DTSP. Quartiers potentiellement concernés : Rose des Vents, Trois Quartiers, Mitry - Poursuite des actions en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP Gros Saule-Beaudottes), en lien avec la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD)
Impacts croisés	Impact sur le pilier « Urbain », notamment l'axe stratégique 1.1.2 « Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie (objectif de mise en œuvre de la charte de Gestion urbaine de proximité, via les dispositifs de prévention situationnelle)
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

3.2.2 Améliorer la sécurité publique et la tranquillité des habitants	- Diversification des actions de prévention de la délinquance : rencontres et ateliers débats avec tous publics, sensibilisation des professionnels), en lien avec la PJJ, le SPIP et les clubs de prévention spécialisée - Amélioration de la relation entre polices et population - Développement de l'accueil et de l'accompagnement de jeunes mineurs devant réaliser
--	---

	un Travail d'intérêt général (convention PJJ-Ville) Développement de l'accueil et de l'accompagnement de jeunes mineurs étant l'objet d'une mesure de réparation pénale (convention Ville-PJJ)
Projets/actions	F3.11 – Poursuivre les actions de prévention de la délinquance dans le cadre de l'animation du CLSPD - Création d'un poste spécifique et distinct du coordinateur du CLSPD pour la ZSP. Assurer la conformité de l'ensemble des actions avec la Stratégie territoriale de prévention de la délinquance. Mettre en œuvre la convention DGESCO/PJJ en matière de mesure de réparation pénale - Service prévention/sécurité de la ville d'Aulnay-sous-Bois / DGESCO, PJJ, club de prévention, SPIP, écoles/collèges, association Saddaka - Concerne les professionnels de l'ensemble des quartiers en Politique de la ville, les scolaires et les parents ainsi que les usagers centres sociaux - STSPD signée en septembre 2015. Convention ville/PJJ existante sur les mesures de réparation pénale et TIG F3.12 - Améliorer la communication sur le dispositif de pré-plainte en ligne de la Police Nationale (Oxygène et réseau des centres sociaux) - Service Prévention Sécurité de la ville d'Aulnay-sous-Bois / Police Nationale, centres sociaux et autres associations de la ville / concerne tous les publics - Dispositif pré-plainte et rendez-vous pour les dépôts de plainte : en cours - STSPD signée en septembre 2015 - Améliorer la communication sur la prise de rendez-vous téléphonique pour tous les autres dépôts de plainte (auprès du Commissariat, notamment auprès des centres sociaux) / Service Prévention Sécurité de la ville d'Aulnay-sous-Bois / Police Nationale, centres sociaux F3.13 - Développement les informations collectives en milieu scolaire et hors temps scolaire - Parcours citoyen : en cours, démarrage au 23 septembre 2015 - Renforcer le lien avec le dispositif ACTE - Développer de nouvelles actions de prévention primaire mobilisant le FIPD (rencontres et débats sur les thèmes de la citoyenneté et la prévention de la délinquance, permanences juridiques assurées par la DPS et action de sensibilisation au phénomène de radicalisation) F3.14 - Promouvoir la mémoire et l'exemplarité (Ordre national du mérite) - Promouvoir les actions intergénérationnelles en s'appuyant sur la mémoire et l'histoire (ARPEJ). Service Prévention Sécurité de la ville d'Aulnay-sous-Bois / Association ARPEJ / Public scolaire des quartiers en Politique de la ville F3.15 - Créer un accueil spécifique de condamnés TIG mineurs au sein des services de la Ville - Mise en œuvre de la convention Ville-PJJ sur les mesures de réparation - Création de postes TIG mineurs prévue fin 2015 (sous réserve habilitation par le TGI) - Répartir l'accueil des condamnés TIG entre les deux principales structures d'accueil (Ville et Saddaka) - Organiser des rencontres de sensibilisation et des formations pour l'ensemble des tuteurs (dispensées par la PJJ)
Impacts croisés	Impact fort sur le pilier social, y compris sur l'information des citoyens sur leurs droits, mais également sur le pilier économique (amélioration des conditions d'exercice des activités commerciales...)

	Lien avec les thématiques transverses Jeunesse et Lutte contre les discriminations
Indicateurs et critères de réussite	• Diminution du nombre de plaintes enregistrées par les services de police • Diminution du nombre de courriers/ courriels de plaintes auprès des services • Indicateurs lutte contre la récidive non définis
3.2.3 Lutter contre les violences faites aux femmes	• Développement d'actions de sensibilisation permettant le repérage des situations • Offrir des espaces d'expression pour les femmes • Développement d'actions de prévention des violences sexistes, notamment auprès de la jeunesse • Optimisation de l'accueil des victimes (via BAV existant ou futur PAD)
Projets/actions	F3.16 - Développer les actions de coaching Au sein des centres sociaux, à partir de groupes de femmes déjà constitués, lutter contre les violences de toutes sortes et redonner aux femmes le droit à l'expression et à l'émancipation : • Action déjà déployée sur le quartier Rose des Vents, à développer sur les autres QPV • Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois / Ville d'Aulnay-sous-Bois F3.17 - Maintien des interventions du CD concernant la prévention des violences sexistes au collège et développement de la mixité dans les activités proposées par les centres sociaux F3.18 - Mise en place d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance • Service Prévention Sécurité de la Ville d'Aulnay-sous-Bois • Public : victimes de violences • Projet entériné le 15/2015 à l'assemblée plénière du CLSPD • Une charte de confidentialité est prévue
Impacts croisés	Thèmes transverses traités : Jeunesse, Egalité femme/homme.
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

Enjeu 3.3 : Parcours éducatif des jeunes

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

3.3.1 Améliorer la réussite éducative, en lien avec le PEDT	• Poursuite de la mise en œuvre du Programme de réussite Educative • Développement de la qualité et de la quantité des NAP Objectifs du Projet éducatif territorial (PEDT) : • Assurer la continuité éducative et viser la réussite scolaire • Assurer la complémentarité et la cohérence des temps éducatifs en favorisant la coopération entre les différents acteurs éducatifs • Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité pour leur permettre de se construire en tant que citoyens • Proposer des activités péri-éducatives de qualité afin de développer chez l'enfant de nouvelles compétences au-delà des apprentissages scolaires
--	---

	• Adapter les temps péri-éducatifs selon l'âge des enfants • Prendre en compte de manière transversale le handicap et la sécurité
Projets/actions	F3.19 - Poursuivre les ouvertures de classes Très Petite Section (TPS) • Projet en cours, à ce jour, 1 ouverte en REP et 2 en REP+, pour développer la scolarisation des 2 ans / Education nationale / Ville d'Aulnay • Complémentarité avec les ouvertures de classes supplémentaires en maternelle en fonction des besoins sur les secteurs en tension pour permettre la scolarisation de tous les 3-5 ans / Education nationale / Ville d'Aulnay • Population cible : Enfants de 2 à 5 ans des quartiers Gros Saule, Mitry, Rose des Vents et Trois Quartiers F3.20 - Développer les Nouvelles Activités Périscolaires : Proposer et adapter des contenus éducatifs pour les NAP en fonction des tranches d'âge et du rythme de l'enfant. Améliorer l'évaluation des NAP, en lien avec les équipes éducatives. Identifier des référents par thématique parmi les animateurs pour faciliter le déroulé des interventions (ex. dans le domaine culturel : arts visuels et plastique, théâtre, cirque, musique, danse etc...). Assurer le lien, via les coordonnateurs REP, entre les actions de remédiation scolaire de l'Education nationale (sur les temps péri) et les animations extra scolaires, dans un objectif de continuité éducative. Adapter les propositions de NAP à la nature des pauses méridiennes. Structurer la coordination des intervenants sur les temps péri et extrascolaire, en lien avec les coordonnateurs REP. Développer la formation des animateurs pour améliorer l'efficacité des interventions. • Ville d'Aulnay-sous-Bois / IFAC / Education nationale • Réforme des rythmes scolaires mises en place depuis rentrée 2014. IFAC depuis rentrée 2015 • Population concernée : scolaires du 1er degré en quartiers Politique de la ville F3.21 – Développer les actions d'accompagnement des élèves décrocheurs Mettre en œuvre la convention tripartite entre le GRAJAR, la Ville et le Conseil départemental, dans le cadre d'une convention d'objectifs redéfinie. Soutenir les activités sportives dans les collèges afin de lutter contre le décrochage (mobilisation d'éducateurs de la Ville sur le temps scolaire, mise à disposition de créneaux équipements et travail sur la mixité des publics). Maintenir le dispositif ACTE en s'appuyant sur le droit commun déjà mobilisé et en améliorant le lien entre les conseillers d'orientation (COP) et le dispositif ACTE. Développer et renforcer l'offre d'accompagnement scolaire relevant du réseau associatif notamment en focalisant les moyens sur la prise en charge des enfants entrant en élémentaire. • Ville d'Aulnay-sous-Bois (PRE) / CD / Education nationale / GRAJAR / Centres sociaux
Impacts croisés	Action transversale sur la Jeunesse
Indicateurs	• Nombre d'enfants bénéficiaires du Programme de Réussite Educative • Diminution du nombre d'enfants décrocheurs • Diminution des exclusions temporaires et des conseils de discipline • Diminution du nombre de jeunes sans diplôme • Augmentation du nombre d'enfants de 2-5 ans scolarisés
Critères de réussite	• Développement quantitatif et qualitatif (évaluations) des NAP
3.3.2 Améliorer les conditions d'apprentissage scolaire	• Adaptation des moyens mis à disposition de l'Education nationale (maternelle-primaire) par la Ville, par rapport aux besoins : bâti, logistique, restauration, matériel • Développement de la formation du personnel éducatif (enseignants, ATSEM, animateurs périscolaires...)
Projets/actions	F3.22 - Développer la formation du personnel éducatif

	Proposer des actions de formation sur des thématiques éducatives transversales aux personnels intervenant auprès des enfants et des jeunes et ouvertes à l'ensemble des partenaires du champ éducatif qui souhaitent s'y associer. Proposer des temps de rencontres et d'échanges entre les différents intervenants pour renforcer la continuité éducative grâce à une meilleure connaissance des différents acteurs éducatifs. Systématiser les dispositifs de Journées de cohésion dans les collèges (intégration des équipes enseignantes), en impliquant plus largement les services de la Ville (ex. Victor Hugo et Debussy déjà opérationnels), et en s'appuyant sur les temps enseignants mis spécialement à disposition par l'Education nationale. - Education Nationale (notamment en s'appuyant sur les brigades départementales pour le REP+) / Ville d'Aulnay-sous-Bois / IFAC / Centres sociaux F3.23 - Accompagner qualitativement l'Education nationale afin de lutter contre le turnover, en proposant aux équipes enseignantes des découvertes des quartiers d'implantation des collèges et des écoles - Copilotage coordonateurs REP / ACSA, en partenariat avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois F3.24 – Optimisation des moyens mis à disposition des temps scolaires (bâti et restauration municipale) Mener un diagnostic thermique des bâtiments scolaires. Elaborer un plan de rénovation des bâtiments scolaires. Favoriser les circuits courts/ locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires. Favoriser le « bio » dans les cantines scolaire, afin de limiter l'impact des productions alimentaires sur l'environnement et favoriser l'économie circulaire. Réaliser des animations au sein des établissements scolaires, pour sensibiliser les enfants aux changements climatiques, aux économies d'énergie et à la préservation de leur environnement. Raccordement Internet très haut débit des écoles. Généraliser l'utilisation du tableau numérique interactif. Mettre en place une salle informatique rénovée par groupe scolaire. - Ville d'Aulnay-sous-Bois / Education nationale / IFAC - Echéance à définir
Impacts croisés	Thématique transverse Jeunesse concernée, ainsi que développement durable (économie circulaire). Impact sur les actions de santé environnementale. Le pilier Urbain est également fortement impacté par l'ensemble des projets portant sur l'amélioration du bâti et la réduction de la précarité énergétique.
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

3.3.3 Développer l'offre de loisirs culturels et sportifs	- Augmentation de la fréquentation des équipements : accès via clubs associatifs et accès libres - Valorisation des stades en pratique associative, déterritorialisation des équipements (mobilité des personnes par rapport aux équipements) et amélioration de l'accessibilité physique des équipements/ accès PMR - Adéquation offre/ besoins (localisation vs organisation des accès, typologie des sports) - Développement de la lecture publique numérique (accès fonds documentaire) - Développement de l'éducation artistique (en lien avec le Contrat local d'Education Artistique)
Projets/actions	F3.25- Développer les partenariats pour réaliser des projets culturels - avec l'Education nationale autour des Futuriales et de Croq livres (ex. partenariat existant avec le lycée Voillaume, financements DRAC). - entre le PRE et les services et associations culturels. Théâtre Prévert : participation à des spectacles adaptés aux familles, avec répétitions et visites guidées, ateliers d'écriture en milieu scolaire). O'LudoClub, réseau des bibliothèques

	- entre la DRAC et les équipements culturels : résidences d'artistes, dans un objectif d'amélioration de l'ancrage territorial des actions culturelles menées. Mobilisation par les associations des dispositifs financés par la DRAC (Portes du temps, Culture et lien social, Passeurs d'images) - entre les différents équipements culturels : mutualisation de certaines demandes de subventions quand les projets culturels se recoupent (ex. financement Région culture du réseau des bibliothèques, VVV pour les centres sociaux). - en co-construction de projets avec les habitants : développement des projets de pratiques culturelles amateurs au sein des centres sociaux en partenariat avec les structures culturelles (ex CDG, TC Prévert)
Impacts croisés	Vise tout particulièrement les objectifs transverses : Jeunesse, Citoyenneté, Lutte contre les discriminations
Indicateurs et critères de réussite	Nombre de partenariats en cours (actifs)

3.3.4 Développer l'éducation numérique	- Augmentation du nombre d'habitants des QPV inscrits à des MOOC (Massive Open Online Course) - Développement de la lecture publique numérique (accès fonds documentaire)
Projets/actions	F3.26 – S'appuyer sur les compétences du réseau des bibliothèques pour : - Développer l'utilisation de l'apprentissage en ligne : "Tout apprendre", code de la route en ligne, etc. - Développer le projet de lecture numérique Prêt numérique en bibliothèque (PNB) en lien avec le Centre National du Livre et le Ministère de la Culture - Mutualiser la mise à disposition de tablettes numériques
Impacts croisés	Fort impact transversal Jeunesse
Indicateurs et critères de réussite	Augmentation du nombre de connexions (indicateur à définir)

3.3.5 Accompagner les familles dans l'exercice de la fonction parentale	- Renforcement des actions d'aide à la parentalité - Développement de l'accompagnement individualisé des familles via les PIF - Soutien aux familles par la valorisation et le renforcement de la fonction parentale - Développement et renforcement de l'offre d'accompagnement scolaire relevant du réseau associatif notamment en focalisant les moyens sur la prise en charge des enfants entrant en élémentaire
Projets/actions	F3.27 - Développer les actions parentalité avec l'ensemble des partenaires (Centres sociaux / Education nationale / Ville d'Aulnay-sous-Bois) - Elargir le spectre des invitations aux Conseils d'école et de collège, et aux réunions de pré-rentrée Copilotage coordonateurs REP / Ville d'Aulnay-sous-Bois (direction Education, lien PEDT) - Présenter les projets enfance des centres sociaux à l'Education nationale : objectif de réduction de la conflictualité dans la communauté éducative, de sortie de l'Accompagnement éducatif péri-scolaire (AEPS) pur et de développement des liens avec le PRE. - Développer l'usage des ressources numériques par la communauté éducative (Bilio-connexion). F3.28 - Recours aux dispositifs existants - Remobiliser le VVV (Centres sociaux, Jeunesse, Sports, Culture).

	- Etendre et valoriser le dispositif "Ecole ouverte aux parents pour réussir l'intégration" (cofinancement ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale) en établissant des partenariats avec le PRE et les centres sociaux. - Participation au réseau REAAP. S'appuyer sur les crédits politique de la ville, notamment pour l'accompagnement des parents à la représentation dans les instances de parents d'élèves.
Impacts croisés	Prise en compte de l'objectif transverse Jeunesse
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

Enjeu 3.4 : Accès aux soins et aux conditions du bien-être

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

3.4.1 Développer la promotion de la santé	- Diversification des actions: nutrition et activité physique, santé bucco-dentaire - Promotion des actions de prévention autour de la santé : accès aux droits, modes de vie, alimentation, pratique sportive - Amélioration du suivi psychologique en développant les compétences psycho-sociales auprès des personnes ayant des pathologies mentales non encore prises en charge par une institution adaptée - Promouvoir un environnement sain : résorption de l'habitat indigne, amélioration de l'environnement sonore
Projets/actions	F3.29 – Actions Renforcer les relations entre l'ASV et les centres sociaux (ex. de la démarche sur le cancer du sein, sur la nutrition) F3.30 - Développer des actions d'éducation à la santé en s'appuyant sur les équipements sportifs pour les publics isolés et sans activité (Projet Insertion par le sport et la santé / Projet de ville RSA) F3.31 – Face à l'augmentation de la demande en soins dentaires : mobiliser le matériel et les compétences en dentaire des centres de santé municipaux (ex. expositions) pour assurer un lien avec le Conseil départemental pour les interventions sur les tranches 0-6 ans et plus de 6 ans (notamment sur la question de la dédramatisation au fauteuil) F3.32 – Développer des actions de prévention sur les thématiques en situation d'explosion : IST, planification, cancer colorectal ("Colon tour"), cancer de l'utérus, en s'appuyant sur les associations (Femmes relais, Sport Alim) F3.33 - Développer les stages de suivi sportif pendant les vacances scolaires en s'appuyant sur les VVV F3.34 - Développer les projets associatifs conventionnés avec la CPAM (ex. Sport Alim, avec le soutien du CDOS et du CNDP) : dépistage des pathologies chroniques, "Citoyen du sport et du bien vieillir" (dans le cadre du Plan "La République en actes"). F3.35 - Maintenir les ateliers santé dans le cadre du PRE et dans les NAP (sommeil, nutrition) en intensifiant le travail de mobilisation des parents, via les centres sociaux. F3.36 - Renforcer la place de la protection materno-infantile (PMI et planifications) F3.37 - Favoriser les actions de prévention auprès des enfants et des jeunes (addictions, obésité, IST/SIDA, conduites à risques) F3.38 - Développer l'autonomie des bénéficiaires de minima sociaux et des familles en général dans la réalisation des bilans de santé en s'appuyant sur les centres sociaux (les bilans permettent de mettre en évidence des pathologies chez les personnes qui ne recourent pas à des consultations médicales régulières)

	- Sur l'ensemble de ces actions, dont le déploiement est prévue en 2016, la Ville d'Aulnay-sous-Bois est en partenariat étroit avec l'ACSA, le Conseil départemental, l'ARS, l'Ifac, l'association Sport Alim et autres associations sport/santé, la CPAM, le CDOS, le CNDP, l'Education Nationale, la PMI, les centres de planification F3.39- Développer le Conseil local de santé mentale (CLSM) La RESAD déjà existante en est le socle opérationnel. Améliorer l'implication de l'UDAF au sein du CLSM, et de manière plus générale grâce à des relais avec les services de la ville. Améliorer l'implication des pédopsychiatres. Assurer le lien avec la cellule de soutien psychologique, le CLIMAD et le BAV. Intégrer au CLSM de nouveaux projets liés aux problématiques de santé mentale non prises en charge soulevées par les centres sociaux (ex. explosion des burnout chez les mères de famille). Assurer le lien avec les interventions psy déjà existantes (RSA, Centres sociaux). Associer les habitants aux réunions plénières du Conseil. Inscrire ces projets dans le cadre du Plan santé mentale (nouveau plan en 2016) et du Plan régional de santé (nouveau plan en 2017) - Ville d'Aulnay-sous-Bois / ARS (financement de la moitié du poste de coordination) / Partenariats à développer : UDAF, associations liées au handicap, hôpital Ballanger, bailleurs sociaux, habitants - Prévues pour démarrer en 2016, ces actions pourront s'appuyer sur le RESAD et le CLSM, qui existent déjà F3.40– Accompagner la restructuration du service Hygiène Evaluer le nombre et de type de procédures spécifiquement dans les QPV (procédures du SCHS liées à l'habitat en forte progression). Redéployer le poste de chef du service communal d'hygiène et de santé (transfert au service urbanisme) pour créer une nouvelle mission d'ingénieur en santé environnementale, qui interviendrait en lien avec la Maison de l'environnement (lutte contre l'habitat dégradé, accompagnement santé publique amiante, lutte contre le bruit). Maintenir les actions de prévention des nuisances sonores auprès des jeunes et des scolaires, en lien avec la Police municipale.
Impacts croisés	Impact fort sur le pilier urbain, dans le cadre de la rénovation des copropriétés notamment. La thématique transversale Egalité femme/homme est traitée dans le cadre de ces actions, ainsi que celle du développement durable
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

3.4.2 Veiller à une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins	- Mutualisation et regroupement des centres de santé et des praticiens libéraux, en liaison avec le CLS 2 - Améliorer l'offre de soins de premier recours dans les quartiers déficitaires - Amélioration des liens entre le Centre Hospitalier Robert Ballanger et l'ambulatorio
Projets/actions	F3.41– Mutualisation à travers : - Regroupement des consultations de médecine publiques dans les QPV : projet de CMS Nord centralisateur (consultations) Croix Nobillon, Tourville, Balagny, Europe. Ville d'Aulnay-sous-Bois / ARS, médecins libéraux, EPHAD, cliniques, Caisse des Dépôts, Région - Lancement d'une réflexion sur une offre immobilière pertinente pour des regroupements de professionnels : les libéraux ne souhaitant plus travailler en indépendants comme par le passé peuvent s'appuyer sur la possibilité de créer des coopérations de droit privé (maintien des anciens locaux en diffus, mutualisation des accueils et du ménage, partage des dossiers). - Mise en place des rencontres santé portées par le CMES, afin d'améliorer les parcours de santé et la mise en œuvre du CLS 2 : associations de praticiens libéraux ("Aulnay santé"), EHPAD, Hôpitaux et cliniques (dont Muret, Verdier et Avicenne), Générale de santé, etc. Traiter dans le cadre de ces rencontres les problèmes spécifiques de l'attractivité pour les orthophonistes et les pharmaciens, des incitations (primes au loyer) non suffisamment

	mobilisées et du désengagement du secteur libéral sur la pédodontie. Lancer une réflexion sur la création d'une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) F3.42 - Développer le projet de Centre de santé géré par le Centre Hospitalier Robert Ballanger A relier au projet de CMS Nord (financements CDC + Région)
Impacts croisés	Impact sur le pilier « Urbain », axe stratégique 1.2.2 « Restructurer l'offre de services publics et créer des pôles de services mixtes privé/public, municipaux et autres » (projet de création d'une maison médicale rue Jacques Duclos). Axe transverse : Lutte contre les discriminations
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

3.4.3 Favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables dans la vie de la cité	• Promotion du bien vieillir • Amélioration des dispositifs de maintien à domicile et d'accompagnement des seniors dépendants • Développement de l'offre en direction des publics en situation de handicap • Amélioration des actions d'animation en direction des enfants et des adultes en situation de handicap • Améliorer l'intégration dans la ville des résidents de foyers de travailleurs migrants et de résidences sociales • Promotion des actions de prévention autour de la santé : accès aux droits, modes de vie, alimentation, pratique sportive
Projets/actions	F3.43 - Organiser le Forum Bien Vieillir en partenariat avec la CNAV, en alternance avec le Forum santé. Poursuivre le travail d'implication des seniors dans les ateliers du Forum Bien vieillir, avec une attention particulière aux habitants des QPV F3.44- Développer des actions diverses : • en matière de dénutrition et déshydratation • Projet Albatros de marche avec les seniors au parc Ballanger • en matière d'aidants familiaux (gymnastique, coiffure à domicile, clubs lecture, conseil). • projets d'aide aux aidants, en s'appuyant sur les expériences existantes : groupes de parole MAD, accueil de jour Coallia, Rêve Bleu Ballanger et en affinant le repérage des situations via les centres sociaux F3.45 - Etudier la possibilité d'extension de nuit du SSIAD (maintien du MAD en journée seulement) via des conventions soutenues financièrement par l'ARS. Le projet maintien à domicile de la DSIT sera relancé. F3.46- Développer les liens avec les EHPAD • Pour prise en charge des personnes qui ne relèvent plus du maintien à domicile (ex. ouverture de lits Alzheimer et Parkinson à Bigottini). • Pour améliorer l'image des EHPAD : s'appuyer sur la Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie (MAIA, réseau Nord Seine-Saint-Denis pour la prise en charge des personnes âgées) et sur le Schéma départemental des personnes âgées pour travailler sur des outils prospectifs afin d'envisager l'augmentation des demandes en matière de dépendance dans les QPV (tendance repérée de manière empirique à l'augmentation des demandes de MAD dans les quartiers nord). F3.47- Développer des actions spécifiques auprès des résidents en Foyer de travailleurs migrants/résidences sociales (tous âges) Accompagner la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales (dans le cadre du Plan national de traitement des FTM), en menant des actions sur les thématiques du développement durable, de l'autonomie et des modes de vie. Lutter contre la stigmatisation des

	résidents en valorisant leur image (travaux sur la mémoire des foyers). Améliorer les actions de médiation auprès des résidents : accès aux droits en fonction des publics (âgées, mais aussi jeunes), formation linguistique, prévention santé (prévention cancer, maladies chroniques) et la communication auprès des résidents sur le MAD (peu mobilisé). Etendre le comité de suivi existant (Adoma) aux autres foyers/résidences. • Ville d'Aulnay-sous-Bois / CNAV, ACSA, ARS, EHPAD, ADOMA, ADEF, COALLIA • Ces actions, dont la réflexion est en cours, s'adressent à la population senior des QPV
Impacts croisés	Impact fort avec l'enjeu « Egalité citoyenne » contenu dans le même pilier. Axes transverses : Citoyenneté, Lutte contre les discriminations
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

3.4.4 Promouvoir un environnement sain	• Résorption de l'habitat indigne • Amélioration de l'environnement sonore
Projets/actions	Actions spécifiques non encore définies. En lien avec la restructuration en cours du service Hygiène.
Impacts croisés	Impact sur le pilier « Urbain ».
Indicateurs et critères de réussite	Indicateurs/critères non encore définis.

Enjeu 3.5 : Egalité citoyenne

Axe stratégique

Objectifs opérationnels

3.5.1 Développer l'accès au Droit	• Amélioration de l'accès au Droit des populations en situation de rupture d'égalité de traitement : femmes, enfants, jeunes, parents, personnes âgées isolées, migrants, bénéficiaires des minima sociaux (Informer, Sensibiliser, Mobiliser) • Mise en place d'actions de prévention des discriminations à partir d'un travail d'expression d'habitants au service de l'évolution des mentalités, d'un travail sur la mémoire, l'immigration et l'esclavage et d'une réflexion sur des formations interdisciplinaires et pluri partenariales • Création d'un ou plusieurs "Point(s) d'accès aux Droits" (PAD) au vu des besoins recensés et du nombre d'habitants • Création d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (le Département ne souhaite pas être partie prenante de cette instance) • Amélioration de la coordination et de la visibilité du volet permanences juridiques et aide aux démarches administratives : BIJ+ DPS (juriste + correspondant Ville-justice), ACSA-PIF (juriste + écrivain public), Bureau d'aide aux victimes, Espaces CAF • Valorisation des permanences de la CRAMIF au sein des centres de santé (accès et maintien des droits santé) • Développement de l'information sur le dispositif des médiateurs de la Ville • Déploiement des actions d'information collective en matière de citoyenneté, en lien avec l'Education nationale, les services jeunesse et les centres sociaux
Projets/actions	F3.48- Mise en place d'un plan de formation inter-professionnel et multi partenarial, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) : • Population ciblée : agents publics en contact avec les publics (accueil de la Ville) et les autres services, conseil citoyen et de quartiers, membres d'associations, l'ACSA, Bailleurs, ... • Maître d'ouvrage : Association des Centres Sociaux (ACSA) & Ville d'Aulnay-sous-Bois

	F3.49 - Création d'une Maison du handicap, afin d'améliorer les prises en charges et de valoriser et mettre à disposition les compétences et ressources de la Mission handicap. Mise en œuvre en cours F3.50 - Développement des nouveaux projets d'habitants pilotés par les centres sociaux. Mise en œuvre en cours F.3.51 – Développement de l'accès aux droits à travers : • En plus du Point d'Accès aux Droits, plateforme ressource sur internet regroupant l'ensemble des coordonnées en matière de justice, de handicap, de social et de santé. Assistance dans l'évolution nécessaire de l'annuaire du site internet de la ville. • projet "accès aux droits" du PDV RSA (ateliers accès aux droits dématérialisé, en partenariat avec le BIJ et les Femmes relais). • Conseil des droits et devoirs des familles (dans la Stratégie territoriale de prévention de la délinquance validé et installé le 15/09/2015). F3.52 - Redéploiement en cours des médiateurs sur la totalité de la ville, modification des horaires d'intervention, mise en place d'un plan de formation et diversification du champ d'intervention des médiateurs (réactualisation de la fiche de poste Médiateur). Poursuivre la féminisation progressive des équipes F3.53 – Assurer une meilleure coordination • Organiser un séminaire des écrivains publics afin de redimensionner leur activité et de créer une coordination et un rééquilibrage de l'offre entre centres sociaux (en lien avec les PIF financés par la CAF). • Mettre en place une coordination entre les permanences juridiques, actuellement saturées sur les thématiques relevant du service social (DALO) mais aussi droit du travail et droit des étrangers, et l'ensemble des acteurs de l'accès aux droits (Permanences DPS en place depuis mars 2015, avec un juriste) F3.54 - Droits santé : fermeture de 15/33 CPAM en Seine-Saint-Denis. Un accueil est maintenu à Aulnay : perspective de surcharge. Risque de report sur le CMES. Renforcer le dispositif existant avec la CRAMIF pour le maintien des droits (permanences au CMES + ateliers). Réactualiser le conventionnement entre la CPAM, le CMES et le CCAS.
Impacts croisés	Impact sur l'ensemble des enjeux du Contrat de ville.
Indicateurs et critères de réussite	Augmentation du nombre de femmes bénéficiaires de ces actions

IV-5. Engagements financiers

A l'issue du travail d'élaboration du contrat unique, les engagements des différents partenaires au contrat doivent être formalisés dans une annexe financière. Conformément au principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme, ce document a vocation à intégrer, non pas les seules actions bénéficiant de crédits du P147, mais l'ensemble des actions prévues dans le contrat de ville. L'annexe financière a vocation à être renseignée annuellement. Elle aura pour seul objet la formalisation des engagements des partenaires et constituera à ce titre un outil essentiel dans le cadre du suivi du contrat unique.

Ainsi, la Ville souhaite se doter des outils et processus lui permettant de définir puis d'administrer la maquette financière de son contrat de ville. Elle projette à ce titre de construire à partir de la fin de l'année 2015 un outil de suivi financier du Contrat de ville, comprenant une analyse du droit commun communal affecté aux quartiers prioritaires.

Les objectifs du contrat unique et les engagements financiers tendront à évoluer en fonction de la configuration de la future métropole du Grand Paris qui sera créée au 01^{er} janvier 2016. En effet, la ville d'Aulnay-sous-Bois intégrera à terme un des douze territoires qui composeront la métropole et qui auront une fiscalité propre. Le périmètre des territoires sera

définitivement fixé par décret en décembre. Le transfert effectif des compétences (dont politique de la ville) est prévu pour 2017.

V- CONVENTIONS D'APPLICATION

Protocole de préfiguration et convention de renouvellement urbain

Pour les territoires concernés, la convention de renouvellement urbain répondra aux objectifs fixés dans le contrat unique. A ce titre, la future convention de renouvellement urbain constituera une convention d'application de ce contrat. Elle sera élaborée à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuiera sur les enjeux qui ont été identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique. Ce protocole de préfiguration doit être commun à la commune d'Aulnay-sous-Bois et à la communauté d'agglomération de Terres de France. Il s'agit de construire une vision, ambitieuse, englobant un secteur vaste allant du centre-ville de Tremblay-en-France, jusqu'au quartier de la Cité de l'Europe. Bien que les équipes d'Aulnay-sous-Bois aient enclenché la collaboration avec les équipes de la communauté d'agglomération de Terres de France, ainsi que celles des différentes villes concernées, Sevrans, Villepinte et Tremblay-en-France, le protocole de préfiguration ne peut pas être annexé au contrat unique avant sa signature. La ville d'Aulnay-sous-Bois a en effet demandé un report de l'annexion pour la fin de l'année 2015 en ce sens. Un comité technique a néanmoins été planifié pour octobre 2015. La détermination de l'échéance pour la tenue d'un comité de pilotage est, elle, toujours en discussion avec les services de la DRIHL et l'ANRU.

Charte de Gestion urbaine de proximité (GUP) et conventions d'abattement de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Le cadrage départemental prévoit également l'annexion de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, signée avec l'ensemble des organismes HLM du territoire. Cette convention ne saurait être signée sans que la charte de GUP, qui constitue son cadre stratégique, ait été construite en collaboration étroite avec l'Etat et les organismes HLM. Il s'agit d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité).

Les équipes de la ville d'Aulnay-sous-Bois ont enclenché la mise à jour de la convention de GUP 2012-2017 existante, afin de produire une proposition de charte spécifique aux quartiers prioritaires à porter à la discussion avec les partenaires du logement social, et des syndicats et conseils syndicaux de copropriété. Là encore, dans un souci d'efficacité, une demande de report, avant la fin de l'année 2015, de l'annexion de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB a été instruite.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le 22 octobre 2015

M. Bruno Beschizza
Maire d'Aulnay-sous-Bois,

M. Didier Leschi
Préfet de la Seine-Saint-Denis,
Délégué à l'Egalité des chances

M. Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental 93

Conseil Régional d'Ile-de-France

Mme Fabienne Klein-Donati
Procureure de la République

M. Rémi Heitz
Président du Tribunal de Grand Instance

M. Jean-Pierre Tourbin
Président du Conseil d'Administration de la CAF

M. Tahar Belmounes
Directeur de la CAF
représenté par M. Romain Gardelle

M. Nicolas Le Bellec
Directeur général de la CPAM 93

M. Jean-Philippe Horreard
Délégué territorial UT 93 de l'ARS

M. Gilles Biron
Directeur de Pôle Emploi 93

M. Gérard Lissorgues
Directeur de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Seine-Saint-Denis
représenté par Mme Danielle Dubrac

M. François Elia
Directeur territorial Seine-saint Denis
Caisse des dépôts

M. Christian Wassenberg
Directeur de la DSDEN

M. Jean-Paul Vaillant
Directeur de l'Adef,
représenté par M. Antoine Bigata

M. Christophe Ricciarelli
Directeur d'Adoma, Etablissements Ile-de-France,
représenté par M. Thierry Bergereau

M. Nordine Djebarat
Directeur opérations de Coallia

M. Jean Tribout
Directeur Patrimoine et Clientèle de Domaxis

Mme Christine Tardiveau
Directrice Agence Nord Est
Emmaüs Habitat

M. Jehan-Charles de Penfentenyo
Directeur territorial
France Habitation

Mme Virginie Ledreux-Gente
Directrice Agence - I3F

M. Christophe Dujardin
Directeur régional Nord - Logement francilien

M. Laurent Goudouneix
Directeur régional Nord – Ogif

Mme Zohra Hakimi
Directrice générale - OPH

Mme Michèle Attar
Directrice générale Toit et joie,
représentée par M. Arthur Richard

ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic territorial/ Traitement des données publiques, Aristat, 2015

DONNEES EXTERNES – INSEE/POLE EMPLOI/CAF/CNAM

1. INTRODUCTION :

Le travail statistique qui suit, est basé sur une approche territoriale par « quartiers prioritaires ». La notion de quartiers prioritaires fait appel à un découpage particulier nécessitant l'agrégation des données publique mises à disposition par l'Insee au niveau infracommunal (IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique), tel que :

Tableau 1 :

Quartiers prioritaires	IRIS par quartiers prioritaires	IRIS pour l'ensemble des quartiers prioritaires
Etangs-Merisiers	930050208 930050209	930050101 930050202 930050203 930050204 930050206 930050207 930050208 930050209 930050501 930050701 930050702 930050703 930050801 930050802 930050803 930050804 930050805
Cité Europe	930050202	
Rose des vents	930050203 930050204 930050206 930050207	
Trois quartiers	930050202 930050208 930050209	
Mitry-Ambourget	930050801 930050802 930050803 930050804 930050805	
Gros saule	930050701 930050702 930050703	
Balagny	930050101	
Chanteloup	930050501	

Le territoire analysé est donc segmenté en 8 « quartiers prioritaires », construits sur l'agrégation de plusieurs IRIS. Certains quartier vécus se juxtaposent partiellement, ainsi la population totale est calculée sur les IRIS de l'ensemble des quartiers vécus, sans doublons (ex : IRIS – 930050203). Les résultats statistiques sont également présentés sur l'ensemble de la population des quartiers prioritaires et au niveau de la commune.

De plus, les différents thèmes qui sont pris en compte dans le cadre du Contrat unique et qui sont illustrés par les graphes et tableaux statistiques qui suivent, sont :

- La pauvreté
- La restructuration
- La synergie
- La réussite

Pour cibler les évolutions sociales qui ont eu lieu à Aulnay-sous-Bois, les données publiques du recensement de la population 2001, 2006 et 2011 ont été utilisées. D'autres sources comme les données de Pôle Emploi 2012 et 2013, ou encore les données de la Caisse d'Allocation Familiale ont servi à réaliser cet aperçu statistique de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

2. LES RESULTATS :

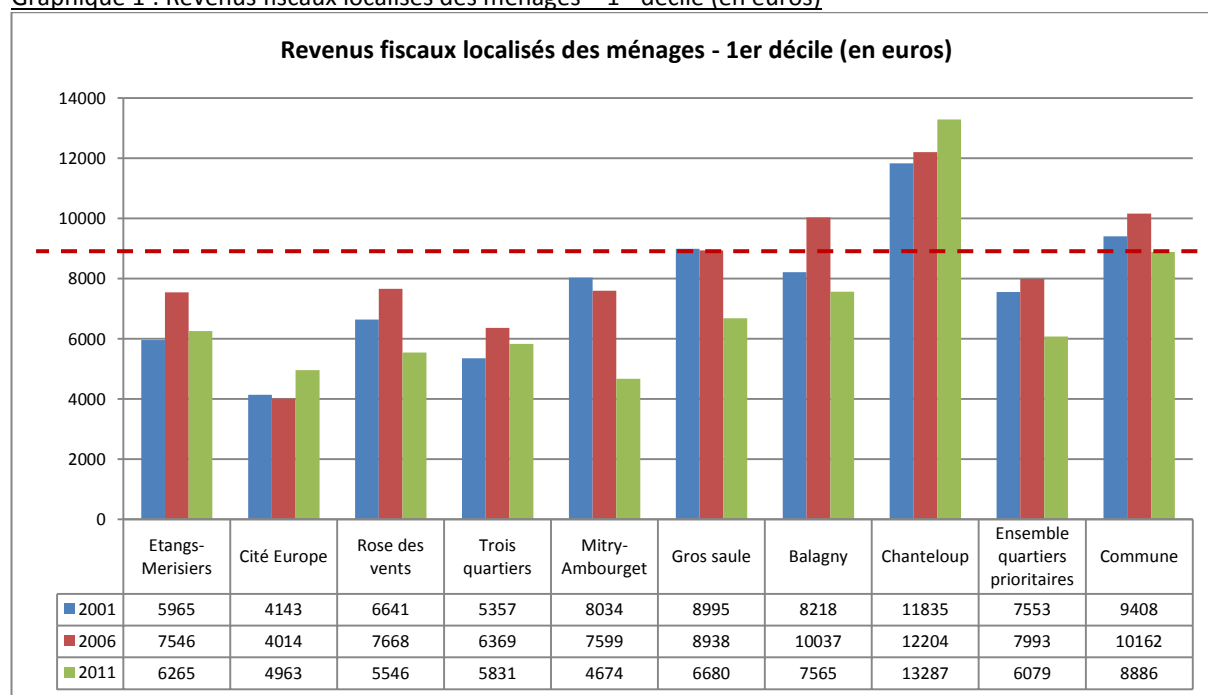
A. Pauvreté

Tableau 2 : Revenus fiscaux localisés des ménages – Nombre de ménages fiscaux

	Nb de ménages fiscaux (2001)	Nb de ménages fiscaux (2006)	Nb de ménages fiscaux (2011)
Etangs-Merisiers	1195	1069	1069
Cité Europe	741	740	759
Rose des vents	3803	3665	3924
Trois quartiers	1936	1809	1828
Mitry-Ambourget	3159	3238	3699
Gros saule	1797	1799	1876
Balagny	542	535	559
Chanteloup	797	798	827
Ensemble quartiers prioritaires	12034	11844	12713
Commune	26662	26677	28221

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages - Années 2001, 2006 et 2011

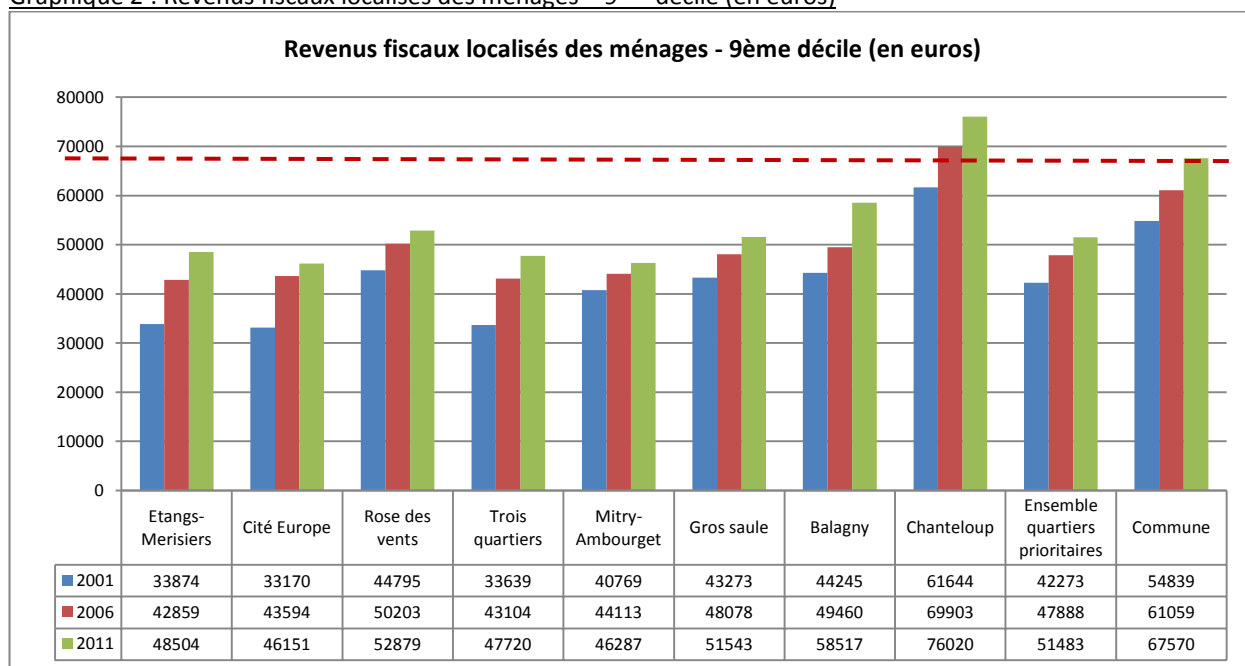
Graphique 1 : Revenus fiscaux localisés des ménages – 1^{er} décile (en euros)



Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages - Années 2001, 2006 et 2011

Note de lecture : Le 1^{er} décile contient les 10 % des ménages fiscaux avec le revenu le plus bas. Les seuils les plus bas sont détenus par le quartier Cité Europe pour 2001 et 2006 et par Mitry-Ambourget pour 2011. Au contraire, Chanteloup a les seuils les plus élevés.

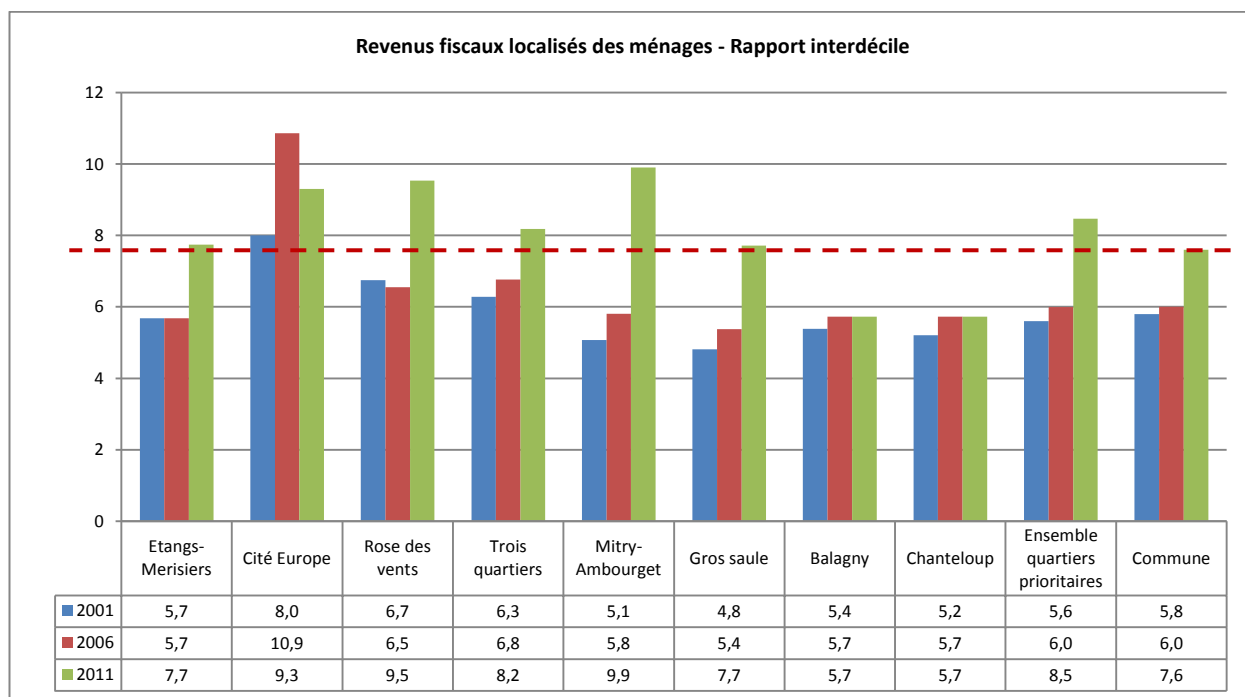
Graphique 2 : Revenus fiscaux localisés des ménages – 9^{ème} décile (en euros)



Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages - Années 2001, 2006 et 2011

Note de lecture : Le 9^{ème} décile contient 10 % des ménages fiscaux dont le revenu est le plus haut. Seul Chanteloup affiche des seuils de revenus nettement plus élevé que l'ensemble des autres quartiers.

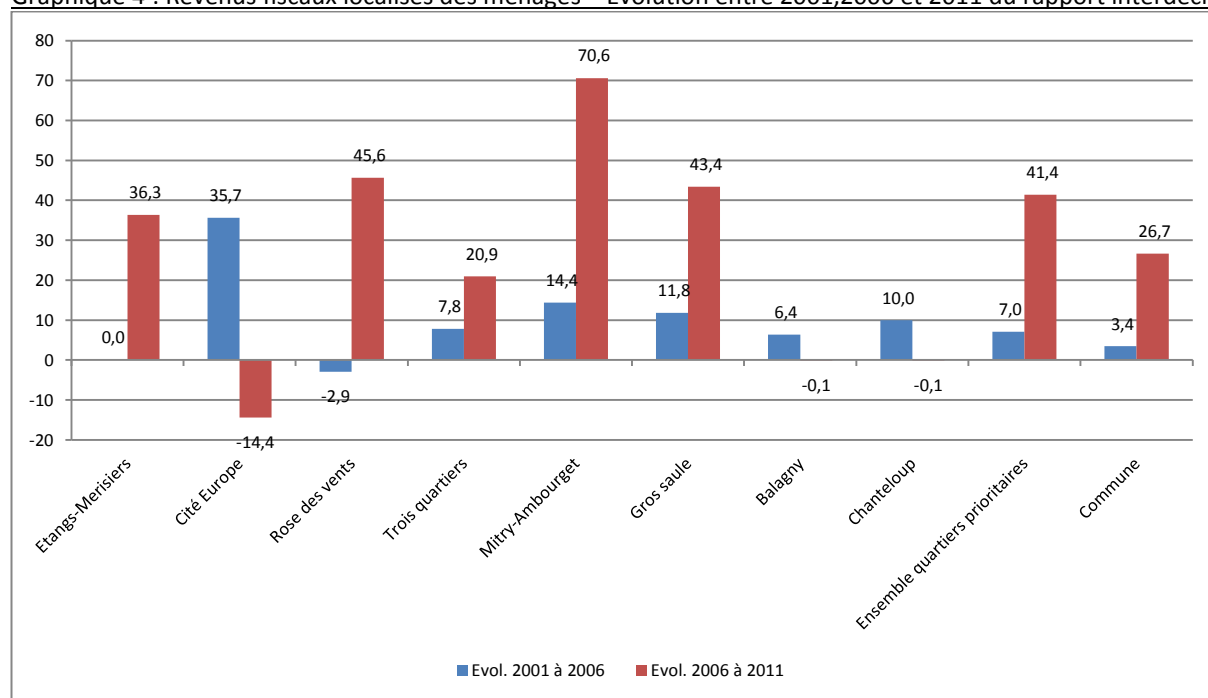
Graphique 3 : Revenus fiscaux localisés des ménages – Rapport interdécile



Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages - Années 2001, 2006 et 2011

Note de lecture : Le rapport interdécile illustre la différence de richesse entre les 10 % les plus riches et les 10 % les moins riches. Cité Europe est le quartier pour lequel le différentiel est le plus élevé entre 2001 et 2006 alors qu'en 2011 le rapport interdécile a diminué par rapport à 2006. En revanche, Mitry-Ambourget détient le rapport le plus élevé, avec une hausse significative.

Graphique 4 : Revenus fiscaux localisés des ménages – Evolution entre 2001,2006 et 2011 du rapport interdécile (en %)



Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages - Années 2001, 2006 et 2011

Note de lecture : Globalement entre 2001 et 2006, le différentiel de revenu des ménages fiscaux des deux extrémités de la distribution a évolué vers le haut, sauf pour Rose des vents (baisse). Cela indique que les inégalités de revenus ont augmentées pour ce quartier. Entre 2006 et 2011, la hausse est d'autant plus flagrante de manière générale, notamment pour Mitry-Ambourget (+70,6 %). Seul le quartier Cité Europe enregistre une diminution (-14,4 % par rapport à 2006).

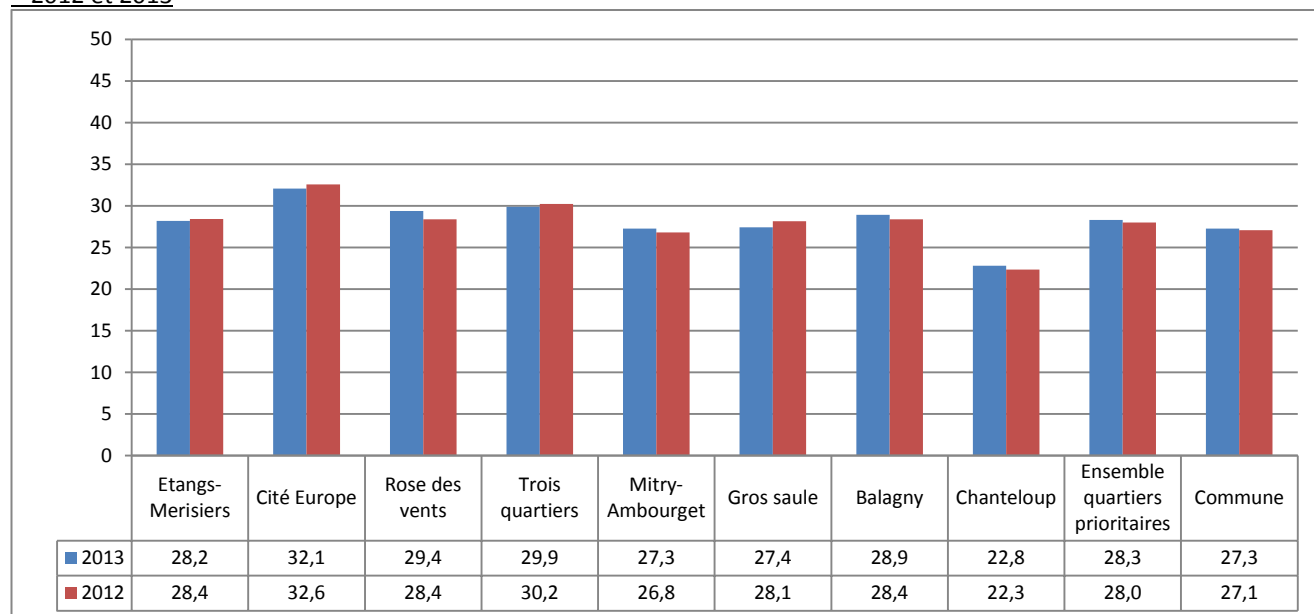
Tableau 3 : Rapport entre le nombre d'allocataires percevant une aide de la part de la CAF et le nombre de personnes couvertes par ces allocations

	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes	Rapport personnes couvertes / allocataires	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes	Rapport personnes couvertes / allocataires
	2012	2012	2012	2013	2013	2013
Etangs-Merisiers	887	2642	2,98	897	2696	3,01
Cité Europe	688	2044	2,97	689	2020	2,93
Rose des vents	3141	9608	3,06	3146	9477	3,01
Trois quartiers	1575	4686	2,98	1586	4716	2,97
Mitry-Ambourget	2495	7615	3,05	2536	7746	3,05
Gros saule	1375	4238	3,08	1375	4264	3,10
Balagny	356	1033	2,90	401	1162	2,90
Chanteloup	385	1181	3,07	403	1236	3,07
Ensemble quartiers prioritaires	9327	28361	3,04	9447	28601	3,03
Commune	15415	46858	3,04	15622	47317	3,03

Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2012 et 31/12/2013

Note de lecture : Le rapport entre les personnes couvertes et le nombre d'allocataires illustre le nombre réel de personnes qui bénéficient indirectement de l'aide perçues par un allocataire. Globalement, entre 2012 et 2013 ce rapport reste stable.

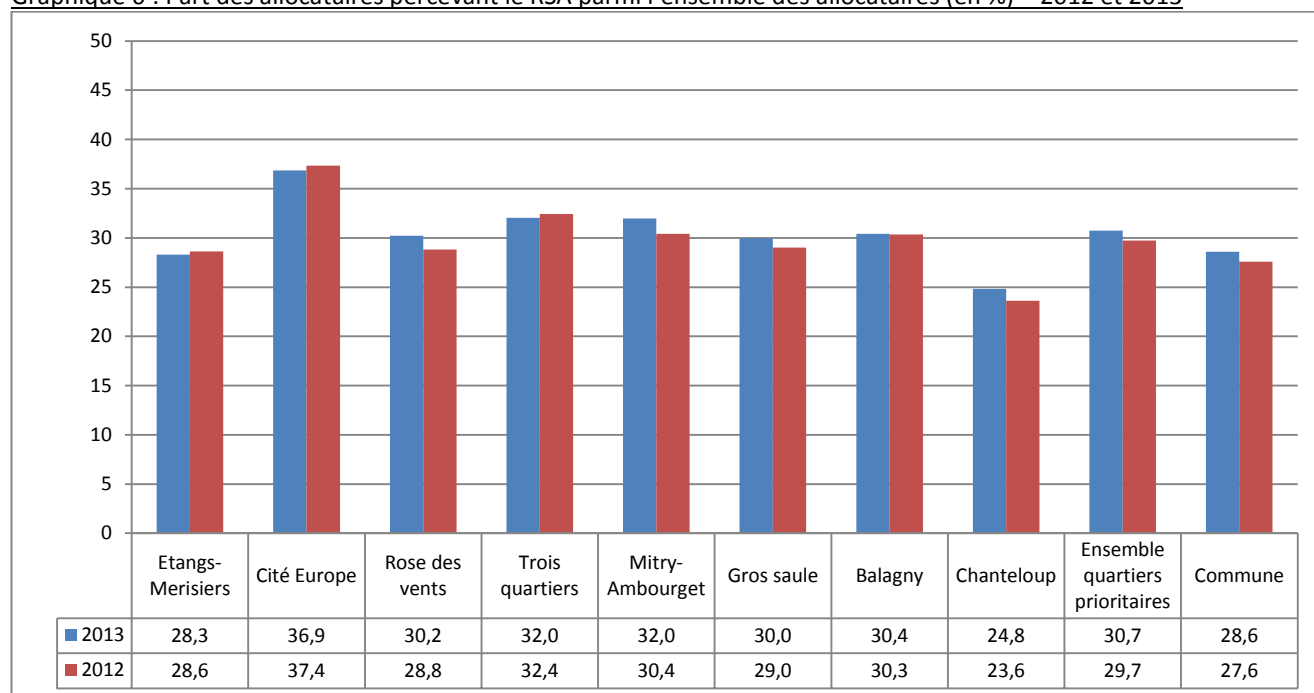
Graphique 5 : Part des allocataires percevant une aide parents isolés (API) de la CAF parmi l'ensemble des allocataires (en %) – 2012 et 2013



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2012 et au 31/12/2013

Note de lecture : En 2012 comme en 2013, la proportion d'allocataires percevant l'API est d'environ 5 points de pourcentage plus élevée à la moyenne communale (2012 : 27,1 % ; 2013 : 27,3 %) pour dans le quartier Cité Europe. A contrario, Chanteloup est le quartier prioritaire où cette proportion est la plus faible pour les deux années.

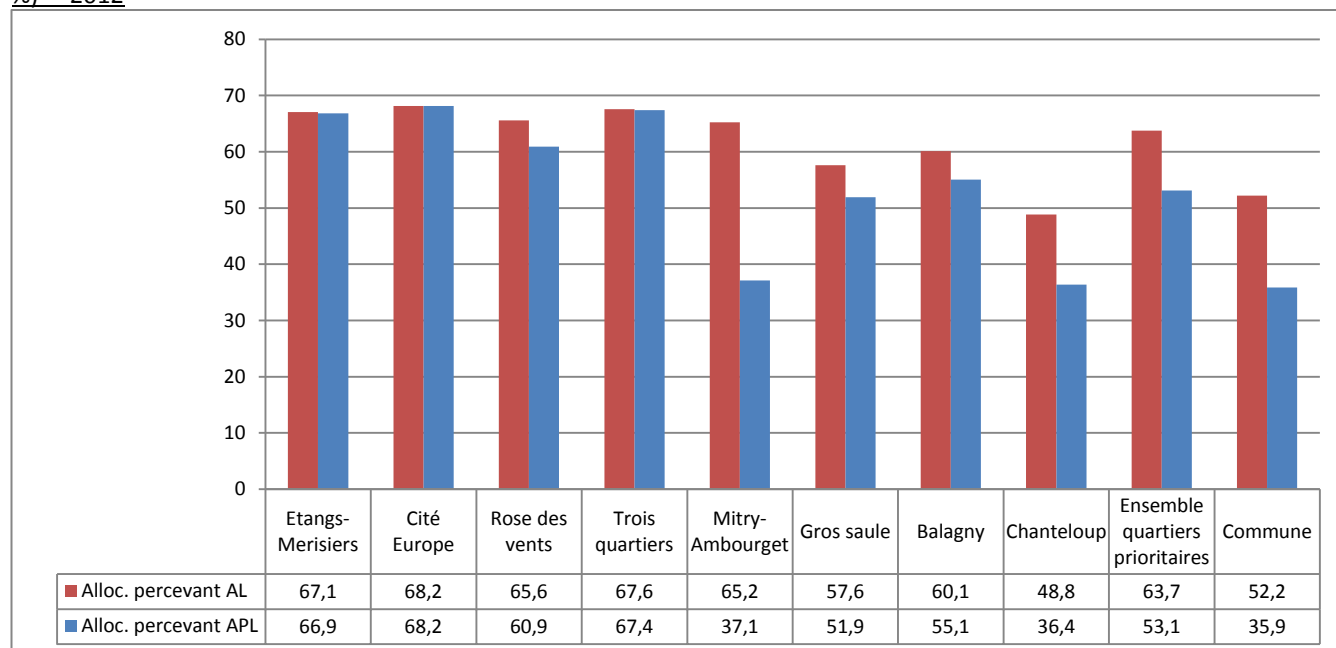
Graphique 6 : Part des allocataires percevant le RSA parmi l'ensemble des allocataires (en %) – 2012 et 2013



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2012 et au 31/12/2013

Note de lecture : En 2012 comme en 2013, la proportion d'allocataires percevant le RSA est d'environ 8 points de pourcentage plus élevée à la moyenne communale (2012 : 27,6 % ; 2013 : 28,6 %) pour Cité Europe, alors que Chanteloup a les parts les moins élevées.

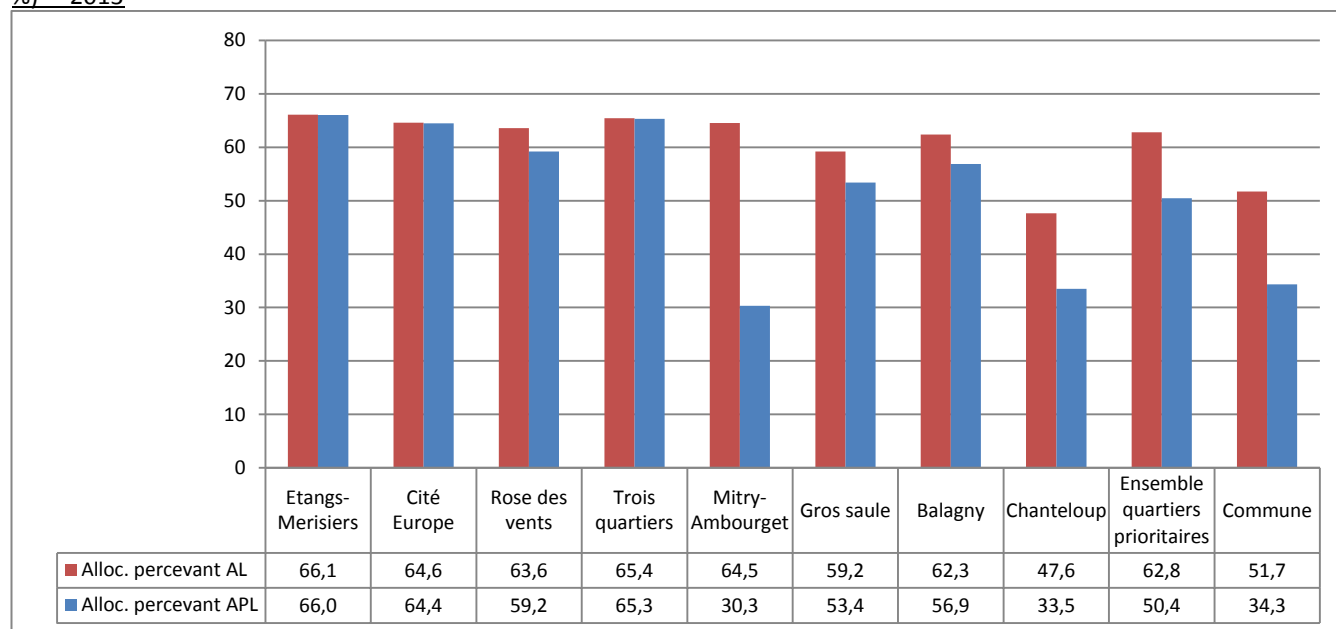
Graphique 7 : Part des allocataires percevant une aide au logement (AL, APL) de la CAF parmi l'ensemble des allocataires (en %) – 2012



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2012

Note de lecture : En 2012, en moyenne 63,7 % des habitants des quartiers prioritaires perçoivent l'aide au logement (AL) dont 53,1 % bénéficient de l'aide au logement personnalisé. Mitry-Ambourget enregistre un taux nettement plus faible d'allocataire de l'APL (37,1 %), proche de celui au niveau communal.

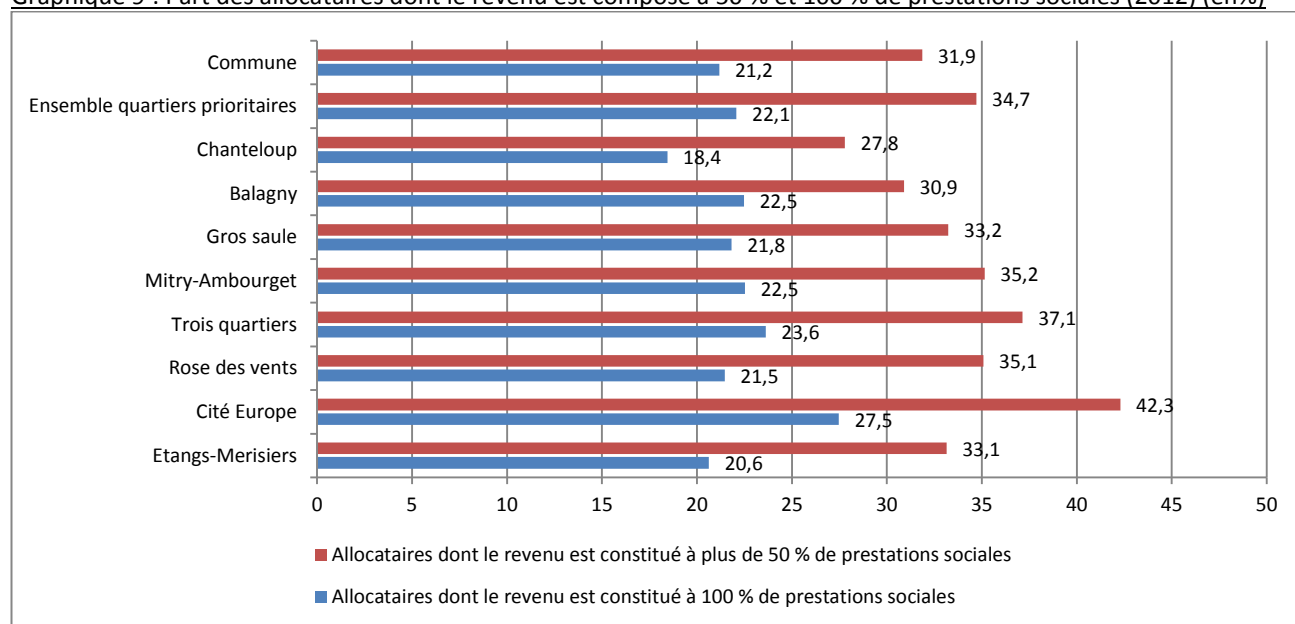
Graphique 8 : Part des allocataires percevant une aide au logement (AL, APL) de la CAF parmi l'ensemble des allocataires (en %) – 2013



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2013

Note de lecture : En 2013, en moyenne 62,8 % des habitants des quartiers prioritaires perçoivent l'aide au logement (AL) dont 50,4 % bénéficient de l'aide au logement personnalisé. Mitry-Ambourget enregistre un taux nettement plus faible d'allocataire de l'APL (30,3 %), proche de celui au niveau communal.

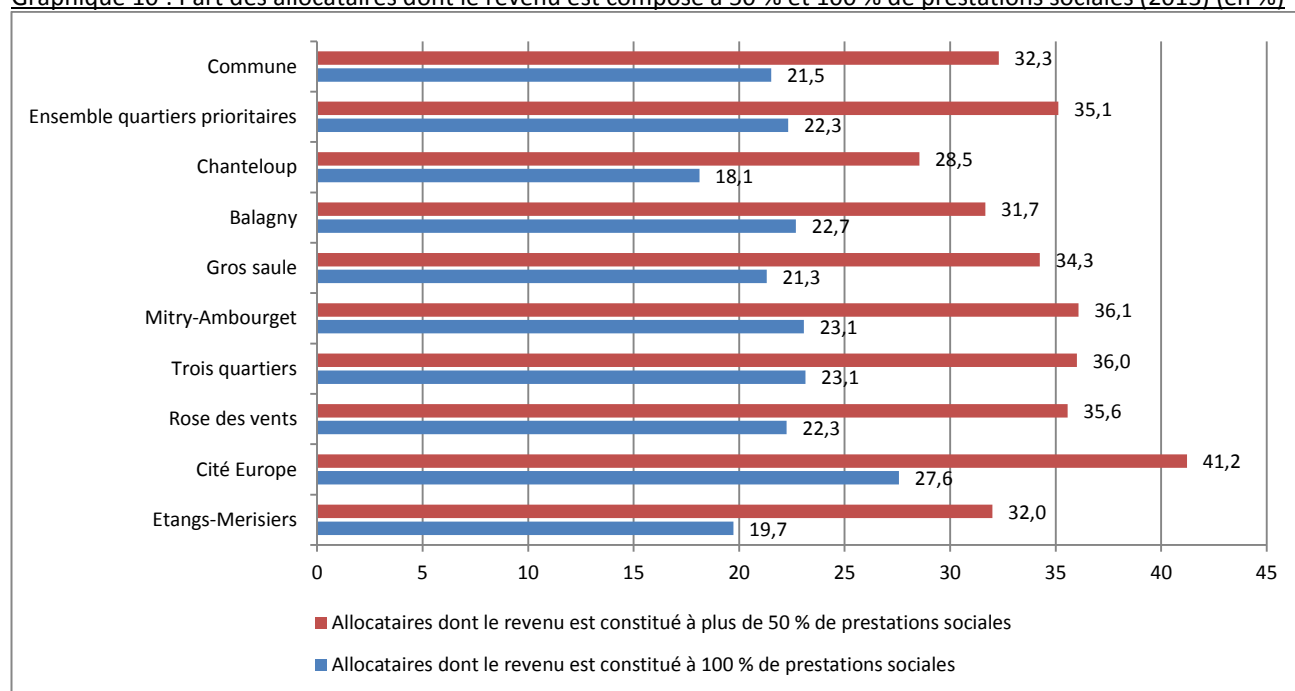
Graphique 9 : Part des allocataires dont le revenu est composé à 50 % et 100 % de prestations sociales (2012) (en%)



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2012

Note de lecture : En 2012, la part d'allocataires dont les revenus sont composés à 50 % et à 100 % de prestations sociales délivrées par la CAF, est nettement plus élevée pour Cité Europe (42,3 % et 27,5 %) comparativement aux autres quartiers.

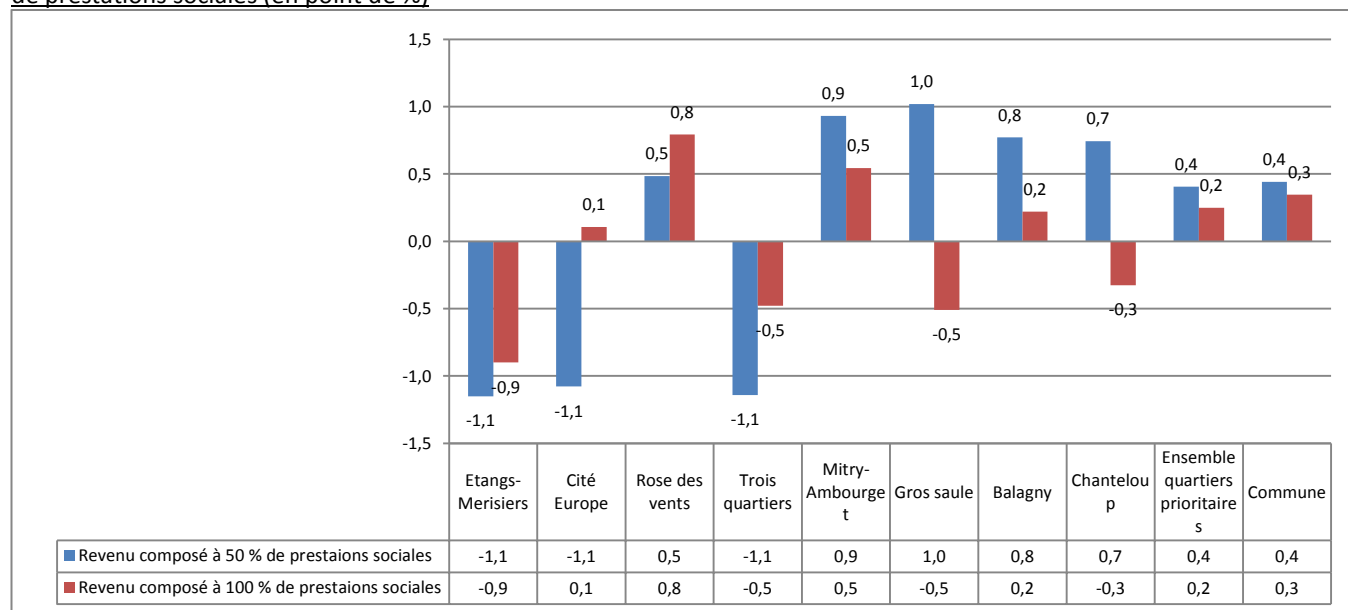
Graphique 10 : Part des allocataires dont le revenu est composé à 50 % et 100 % de prestations sociales (2013) (en %)



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2013

Note de lecture : En 2013, la part d'allocataires dont les revenus sont composés à 50 % et à 100 % de prestations sociales délivrées par la CAF, est nettement plus élevée pour Cité Europe (41,2 % et 27,6 %) comparativement aux autres quartiers.

Graphique 11 : Evolution entre 2012 et 2013 de la part d'allocataires de la CAF dont le revenu est constitué à 50 % et 100 % de prestations sociales (en point de %)



Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales au 31/12/2012 et au 31/12/2013

Note de lecture : Entre 2012 et 2013, tous les quartiers sauf Etangs-Merisiers, Cité Europe et Trois quartiers ont vu la part d'allocataires dont les revenus sont composés à 50 % de prestations CAF progressée à la hausse (ex. : +1 point pour Gros saule). L'évolution de la part d'allocataires dont le revenu est intégralement composé de prestation sociales est la plus élevée pour Rose des vents (+0,8 point) et moindre pour Mitry-Ambourget (+0,5 point).

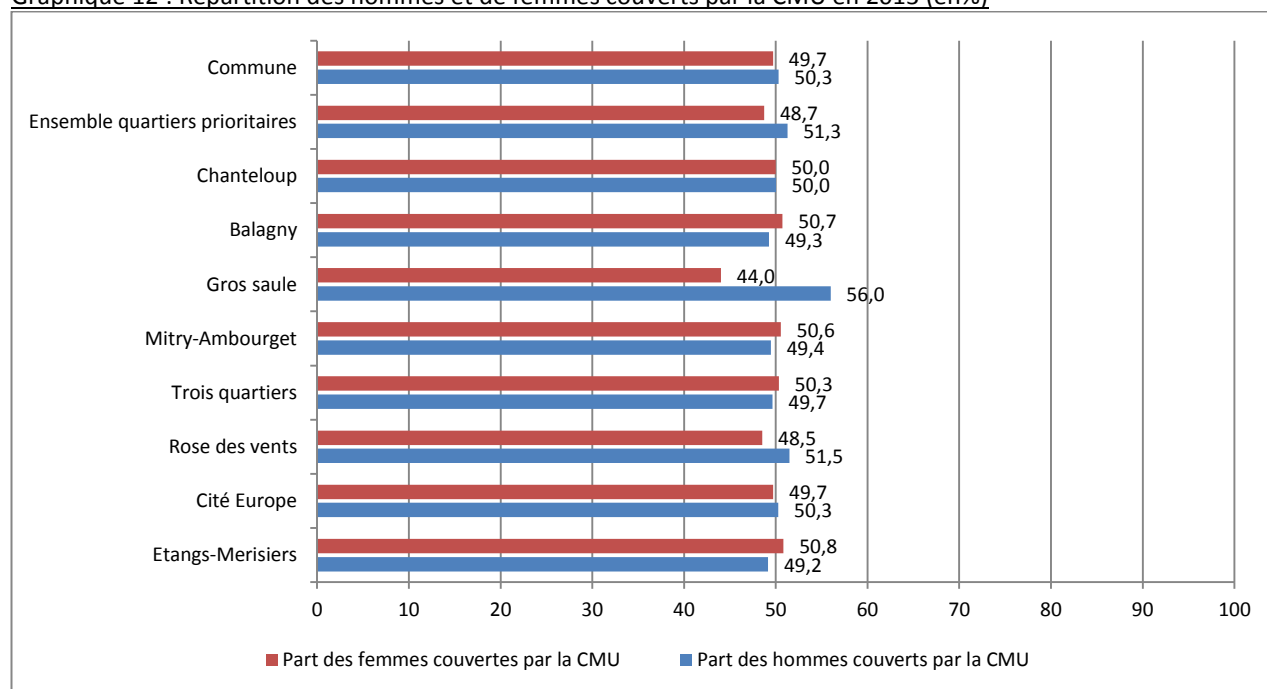
Tableau 4 : Rapport entre le nombre de personnes couvertes et le nombre de bénéficiaires de la CMU

	Allocataires CNAM	Population couverte	Rapport - personnes couvertes/ allocataires	Allocataires CNAM	Population couverte	Rapport - personnes couvertes/ allocataires
	2012	2012	2012	2013	2013	2013
Etangs-Merisiers	2174	3709	1,71	2139	3655	1,71
Cité Europe	1638	3001	1,83	1601	2892	1,81
Rose des vents	8792	15160	1,72	8481	14413	1,70
Trois quartiers	3812	6710	1,76	3740	6547	1,75
Mitry-Ambourget	6273	10970	1,75	6131	10702	1,75
Gros saule	4517	7168	1,59	4463	7024	1,57
Balagny	1085	1724	1,59	1029	1636	1,59
Chanteloup	1374	2093	1,52	1344	2039	1,52
Ensemble quartiers prioritaires	25853	43825	1,70	25188	42361	1,68
Commune	50863	79859	1,57	49982	77942	1,56

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2012 et 2013

Note de lecture : Le rapport entre la population couverte et le nombre d'allocataires CNAM illustre le nombre réel de personnes qui bénéficient indirectement de l'aide perçues par un allocataire. Entre 2012 et 2013, ce rapport tend à stagner, voir à légèrement diminuer. Comparativement au nombre d'allocataires CNAM, le taux de couverture de la CNAM est plus important pour Cité Europe et moindre pour Chanteloup.

Graphique 12 : Répartition des hommes et de femmes couverts par la CMU en 2013 (en%)



Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2013

Note de lecture : La CMU est une prestation dont bénéficient dans les mêmes proportions les hommes et les femmes, à l'exception des résultats de Gros saule qui montrent que le nombre d'hommes couverts par cette aide est nettement plus élevé (56,0 %).

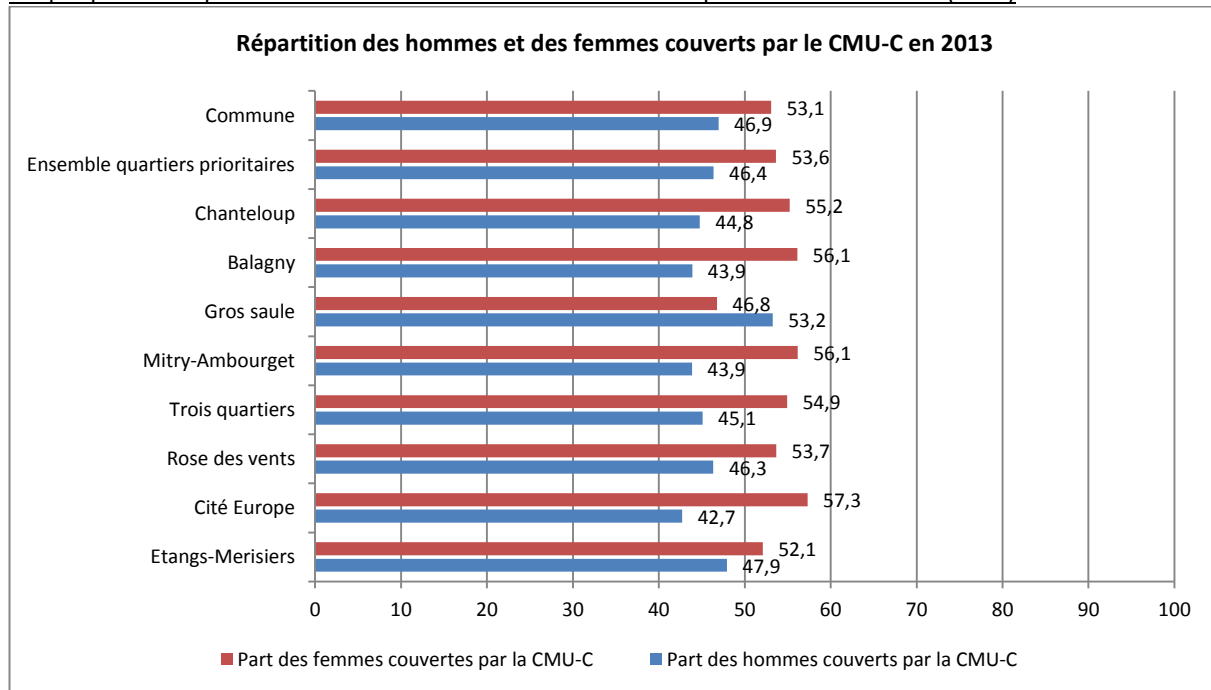
Tableau 5 : Rapport entre les personnes couvertes et les allocataires de la CMU-C

	Allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC	Population bénéficiaire de la CMUC	Rapport - personnes couvertes/ allocataires	Allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC	Population bénéficiaire de la CMUC	Rapport - personnes couvertes/ allocataires
	2012	2012	2012	2013	2013	2013
Rose des vents Etangs-Merisiers	210	422	2,0	213	455	2,1
Cité Europe	214	509	2,4	222	541	2,4
Rose des vents	840	1977	2,4	835	1871	2,2
Trois quartiers	424	931	2,2	435	996	2,3
Mitry-Ambourget	677	1678	2,5	711	1797	2,5
Gros saule	393	811	2,1	467	971	2,1
Balagny	90	209	2,3	104	221	2,1
Chanteloup	71	161	2,3	71	172	2,4
Ensemble quartiers prioritaires	2495	5767	2,3	2623	6028	2,3
Commune	3634	8207	2,3	3866	8594	2,2

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2012 et 2013

Note de lecture : Le rapport entre la population couverte et le nombre d'allocataires CNAM illustre le nombre réel de personnes qui bénéficient indirectement de l'aide perçues par un allocataire.

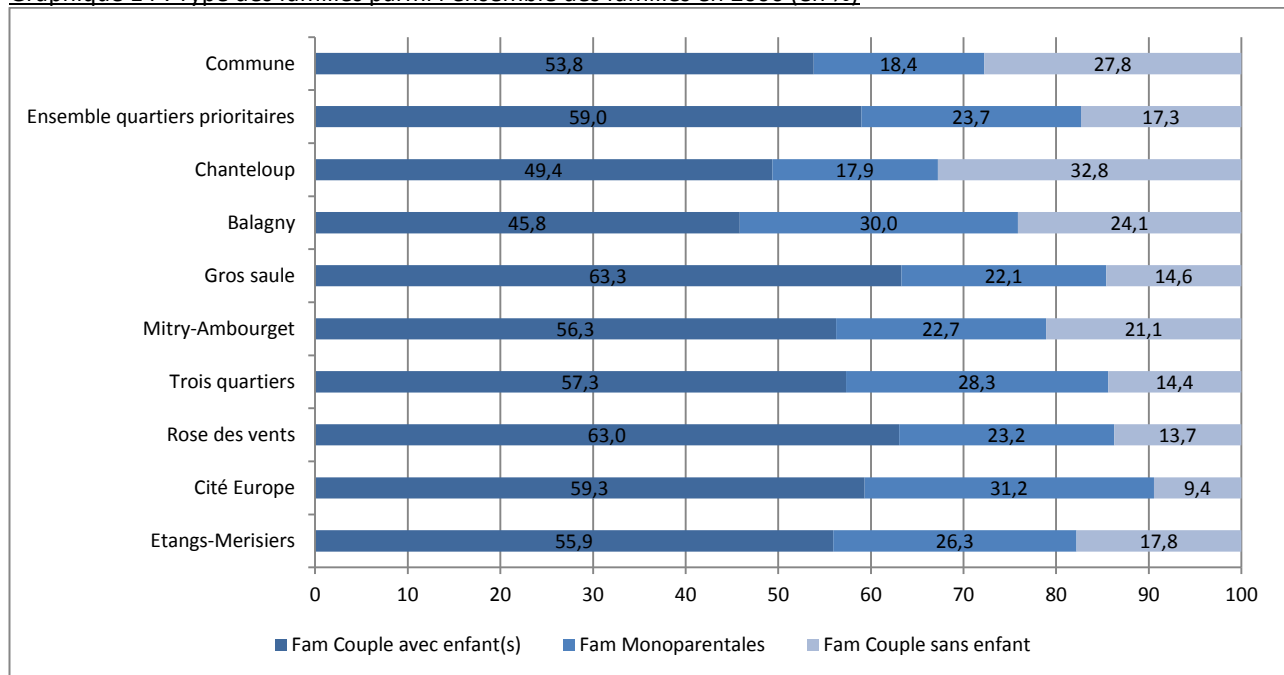
Graphique 13 : Répartition des hommes et de femmes couverts par la CMU-C en 2013 (en %)



Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2013

Note de lecture : Pour l'ensemble des quartiers, la CMU-C est une prestation sociale dont les bénéficiaires sont en premier lieu des femmes (proportions parmi la population couverte supérieures à 50 %), hormis Gros saule.

Graphique 14 : Type des familles parmi l'ensemble des familles en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire.

Note de lecture : En 2006, le taux de couples avec enfants (59,0 %) et de familles monoparentales (23,7 %) dans les quartiers prioritaires est plus fort comparativement à la moyenne communale. La part de couples avec enfants est notamment plus importante à Gros saule et Rose des vent alors que le taux de familles monoparentales est élevé à Balagny et Cité Europe.

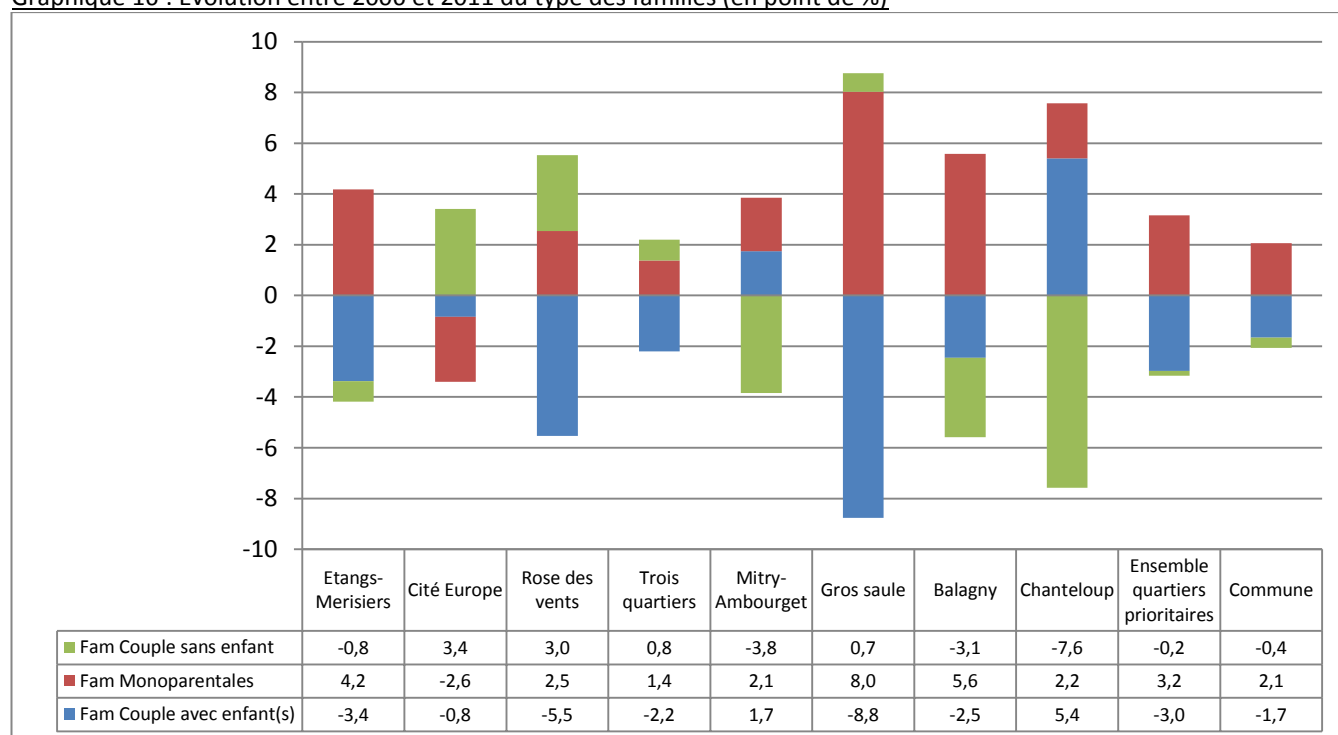
Graphique 15 : Type des familles parmi l'ensemble des familles en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation complémentaire.

Note de lecture : En 2011, le taux de couples avec enfants (56,0 %) et de familles monoparentales (26,9 %) dans les quartiers prioritaires est plus fort comparativement à la moyenne communale. La part de couples avec enfants est notamment plus importante à Mitry-Ambourget et Cité Europe alors que le taux de familles monoparentales est élevé à Balagny, Gros saule et Etangs-Merisiers.

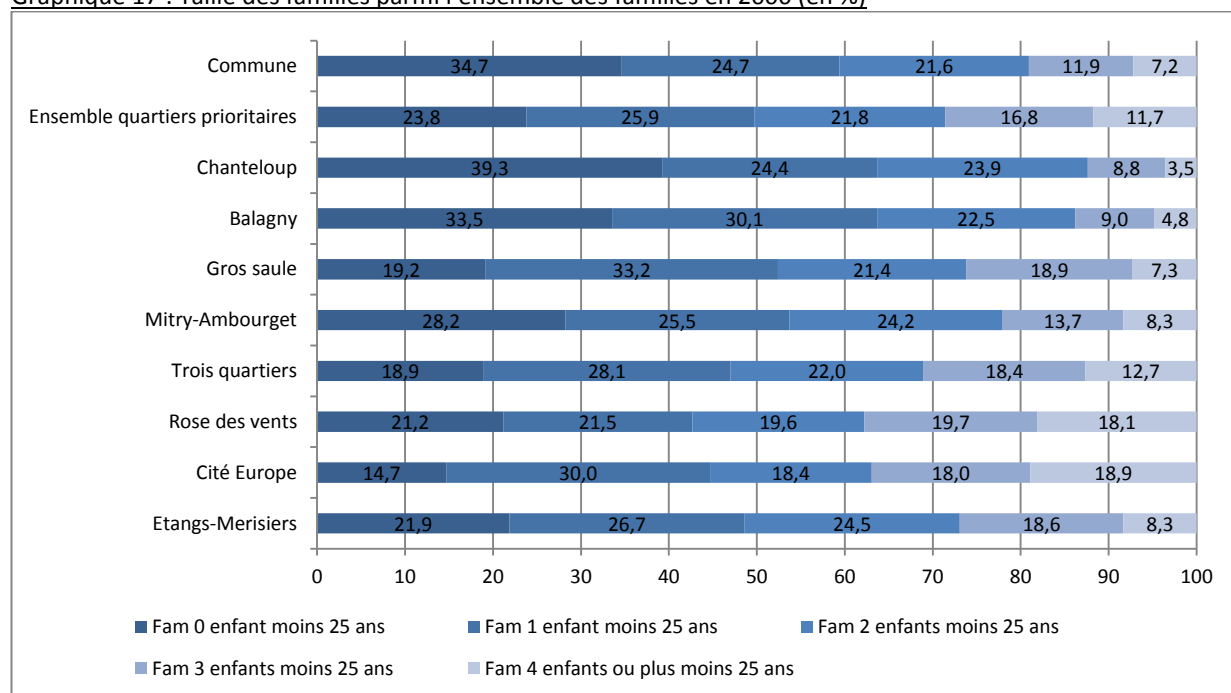
Graphique 16 : Evolution entre 2006 et 2011 du type des familles (en point de %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitation complémentaire.

Note de lecture : Entre 2006 et 2011, le nombre de familles monoparentales a significativement augmenté dans les quartiers de Gros saule (+8,0 points), de Balagny (+5,6 points) et enfin d'Etangs-Merisiers.

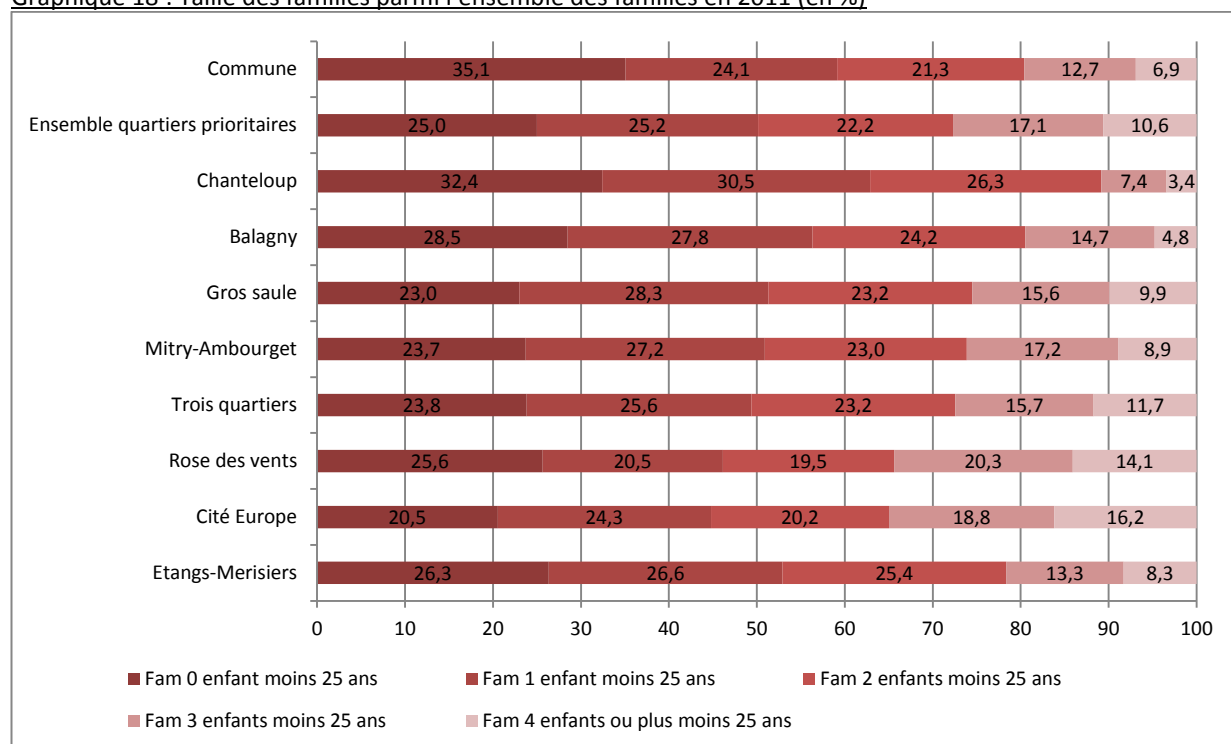
Graphique 17 : Taille des familles parmi l'ensemble des familles en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation complémentaire.

Note de lecture : En 2006, la part des familles avec au moins un enfant est d'environ 11 points supérieure à la moyenne communale (65,4 %).

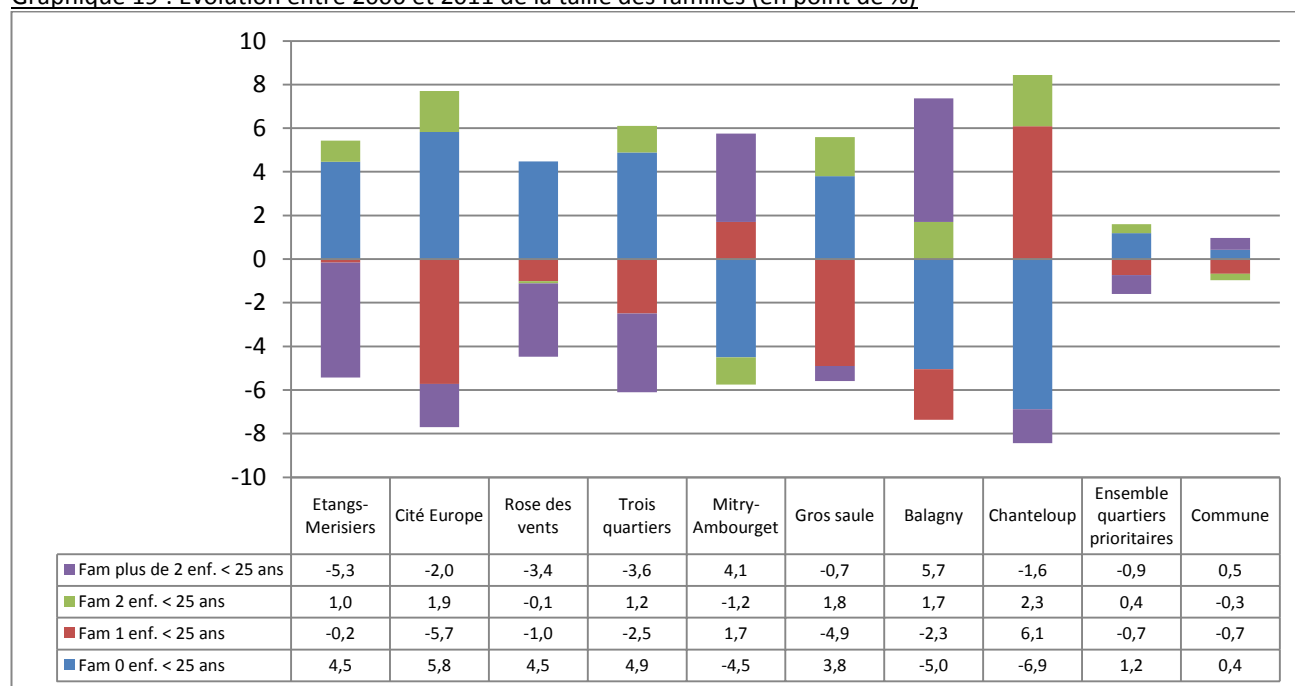
Graphique 18 : Taille des familles parmi l'ensemble des familles en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation complémentaire.

Note de lecture : En 2011, la part des familles avec au moins un enfant est d'environ 10 points supérieure à la moyenne communale (65,0 %).

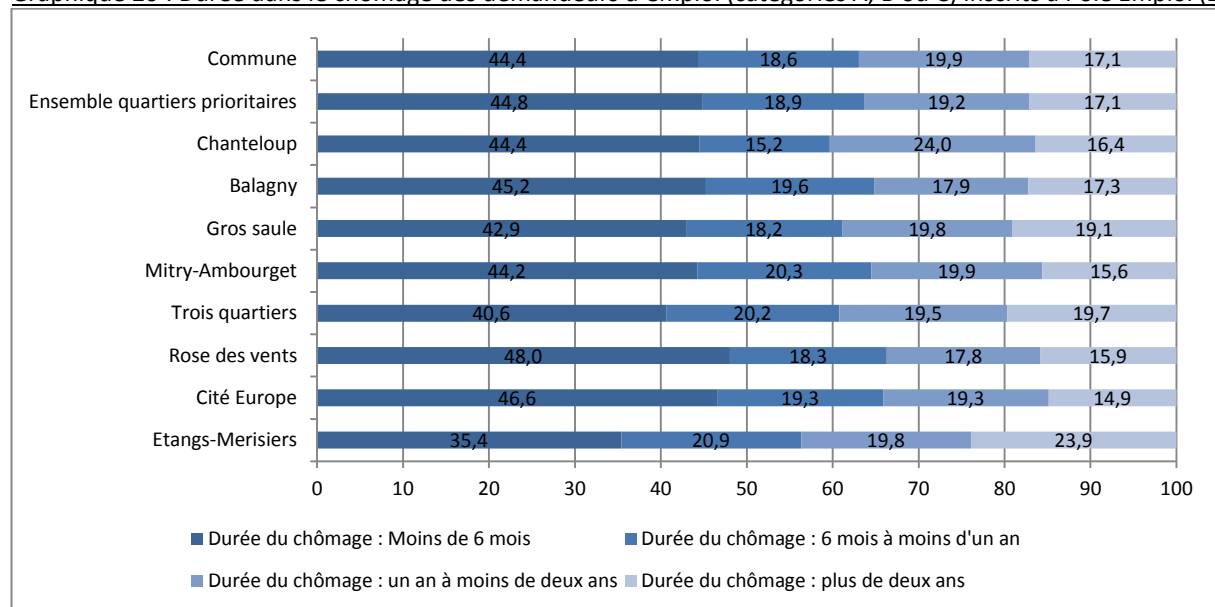
Graphique 19 : Evolution entre 2006 et 2011 de la taille des familles (en point de %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitation complémentaire.

Note de lecture : Entre 2006 et 2011, la part des familles nombreuses (plus de 2 enfants) a augmenté pour Balagny et Mitry-Ambourget : +5,7 points et 4,1 points. De manière générale, le nombre de familles sans enfants a évolué à la hausse, sauf pour ces deux mêmes quartiers ainsi que pour Chanteloup.

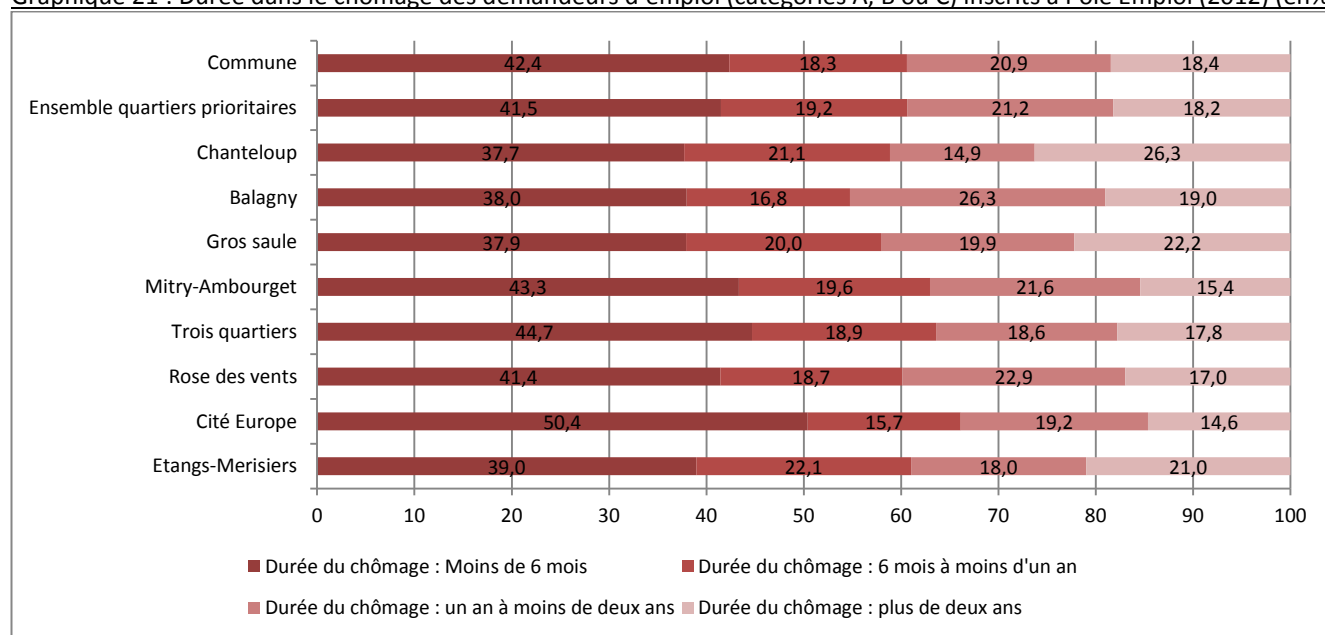
Graphique 20 : Durée dans le chômage des demandeurs d'emploi (catégories A, B ou C) inscrits à Pôle Emploi (2011) (en %)



Source : Pôle Emploi, traitement Insee 2011

Note de lecture : En 2011, Etangs-Merisiers détient la part de chômeurs de très longue durée (au moins deux ans) la plus forte (23,9 %).

Graphique 21 : Durée dans le chômage des demandeurs d'emploi (catégories A, B ou C) inscrits à Pôle Emploi (2012) (en%)



Source : Pôle Emploi, traitement Insee 2012

Note de lecture : En 2012, Chanteloup et Gros saule détiennent les parts de demandeurs d'emploi, qui restent au chômage plus de deux ans, les plus importantes (respectivement 26,3 % et 22,2 %).

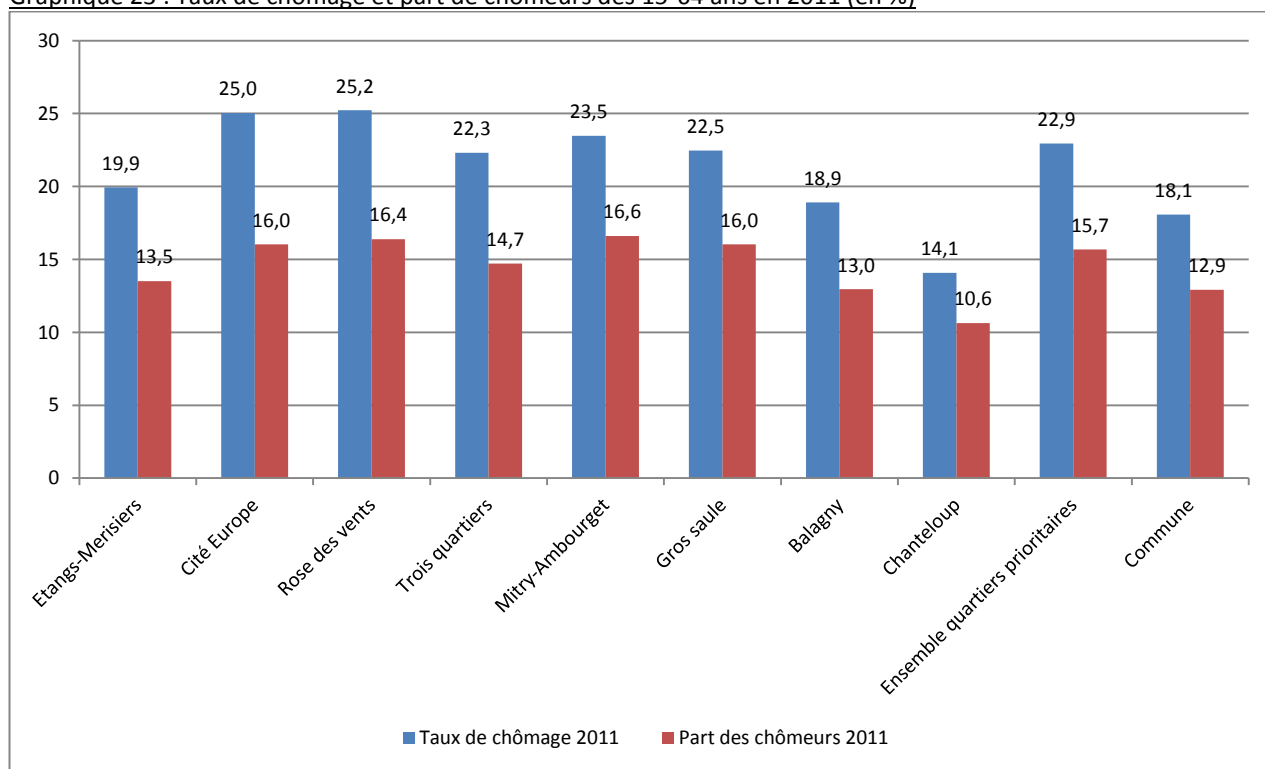
Graphique 22 : Evolution entre 2011 et 2012 de la durée dans le chômage des demandeurs d'emploi (catégories A,B ou C) inscrits à Pôle Emploi (en points de %)



Source : Pôle Emploi, traitement Insee 2011 et 2012

Note de lecture : Les quartiers Rose des vents et Balagny sont les zones où l'augmentation de chômeurs de longue durée (au moins un an) est la plus significative entre 2011 et 2012. De plus, Chanteloup a subi une nette diminution des demandeurs d'emploi restant dans le chômage entre 1 à 2 ans (-9,1 points) alors que le nombre de chômeurs de très longue durée a grimpé en flèche (+9,9 points).

Graphique 23 : Taux de chômage et part de chômeurs des 15-64 ans en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitations principale et complémentaire.

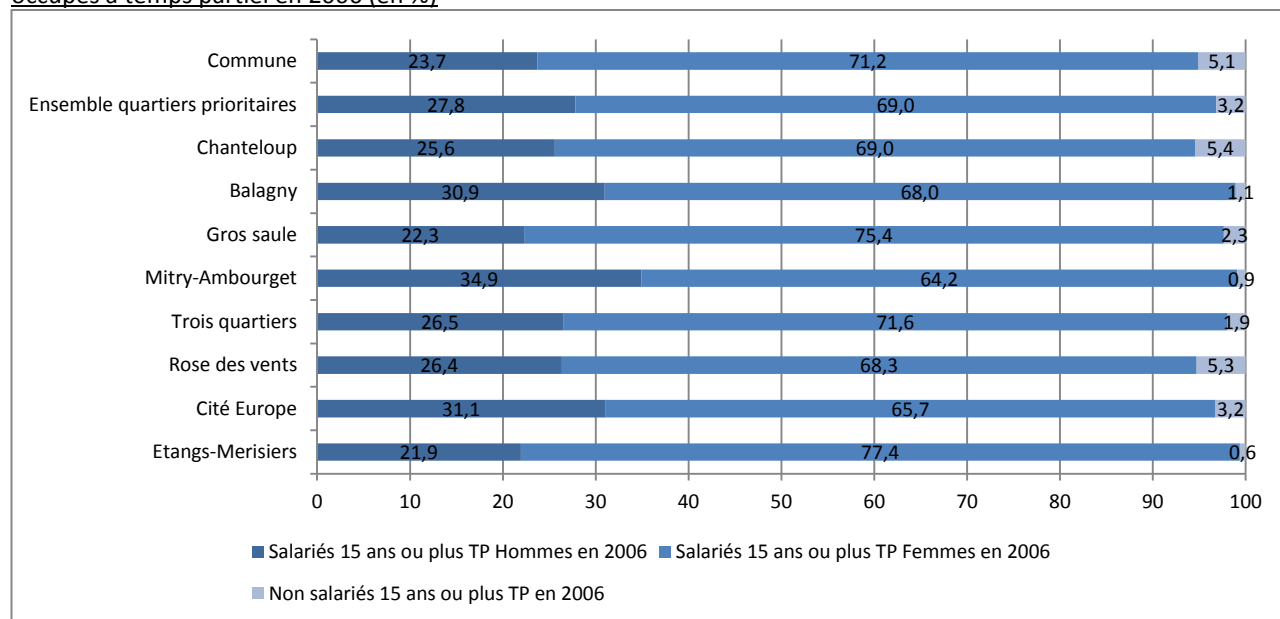
Note de lecture : En 2011, Chanteloup est le quartier le moins impacté par le chômage : taux de chômage (chômeurs de 15-64 ans/ actifs de 15-64 ans) de 14,1 % ; part des chômeurs (chômeurs 15-64 ans /population de 15-64 ans) égale à 10,6 %.

Tableau 6 : Evolution des actifs occupés de 15 ans et plus à temps partiel parmi l'ensemble des actifs occupés entre 2006 et 2011

	Actifs occupés 15 ans ou plus 2006 (en effectif)	Part des actifs occupés de 15 ans ou plus à temps partiel en 2006 (en %)	Actifs occupés 15 ans ou plus 2011 (en effectif)	Part des actifs occupés de 15 ans ou plus à temps partiel en 2011 (en %)	Evolution entre 2006 et 2011 (en point de %)
Etangs-Merisiers	1283	14,1	1134	15,4	1,4
Cité Europe	887	20,3	926	21,0	0,7
Rose des vents	4508	19,4	4540	19,1	-0,3
Trois quartiers	2169	16,6	2059	17,9	1,3
Mitry-Ambourget	3772	13,7	3983	18,4	4,7
Gros saule	2733	13,2	2387	15,1	1,9
Balagny	648	14,3	694	17,8	3,5
Chanteloup	988	12,7	978	15,8	3,1
Ensemble quartiers prioritaires	14820	15,7	14641	17,8	2,1
Commune	31346	14,2	31372	15,6	1,4

Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitation principale.

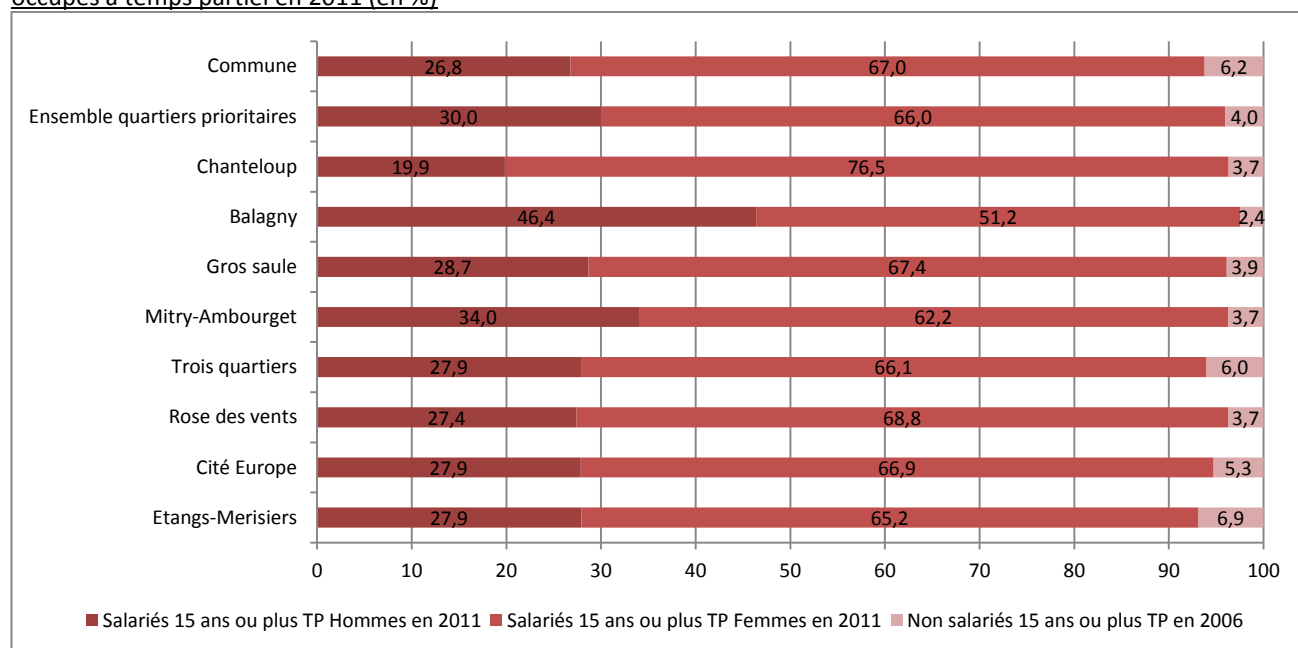
Graphique 24 : Répartition des actifs occupés de 15 ans ou plus à temps partiel selon le genre parmi l'ensemble des actifs occupés à temps partiel en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale.

Note de lecture : En 2006, parmi les salariés à temps partiel environ 25 % sont des hommes et 75 % sont des femmes. A Mitry-Ambourget et Cité Europe le taux d'hommes à temps partiel est plus fort (34,9 % et 31,1 %). (Actifs occupés = salariés et non-salariés)

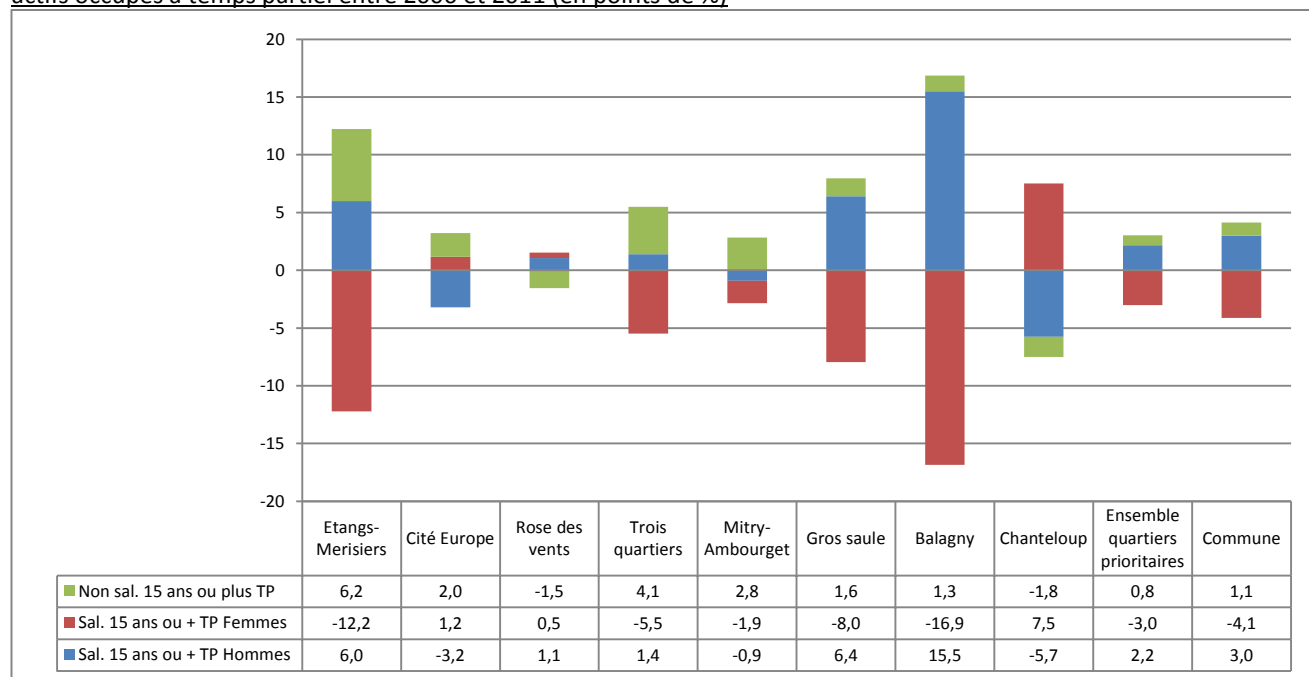
Graphique 25 : Répartition des actifs occupés de 15 ans ou plus à temps partiel selon le genre parmi l'ensemble des actifs occupés à temps partiel en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale.

Note de lecture : En 2011, Balagny est le quartier dans lequel la répartition entre hommes et femmes à temps partiel est presque identique : 46,4 % d'hommes et 51,2 % de femmes.

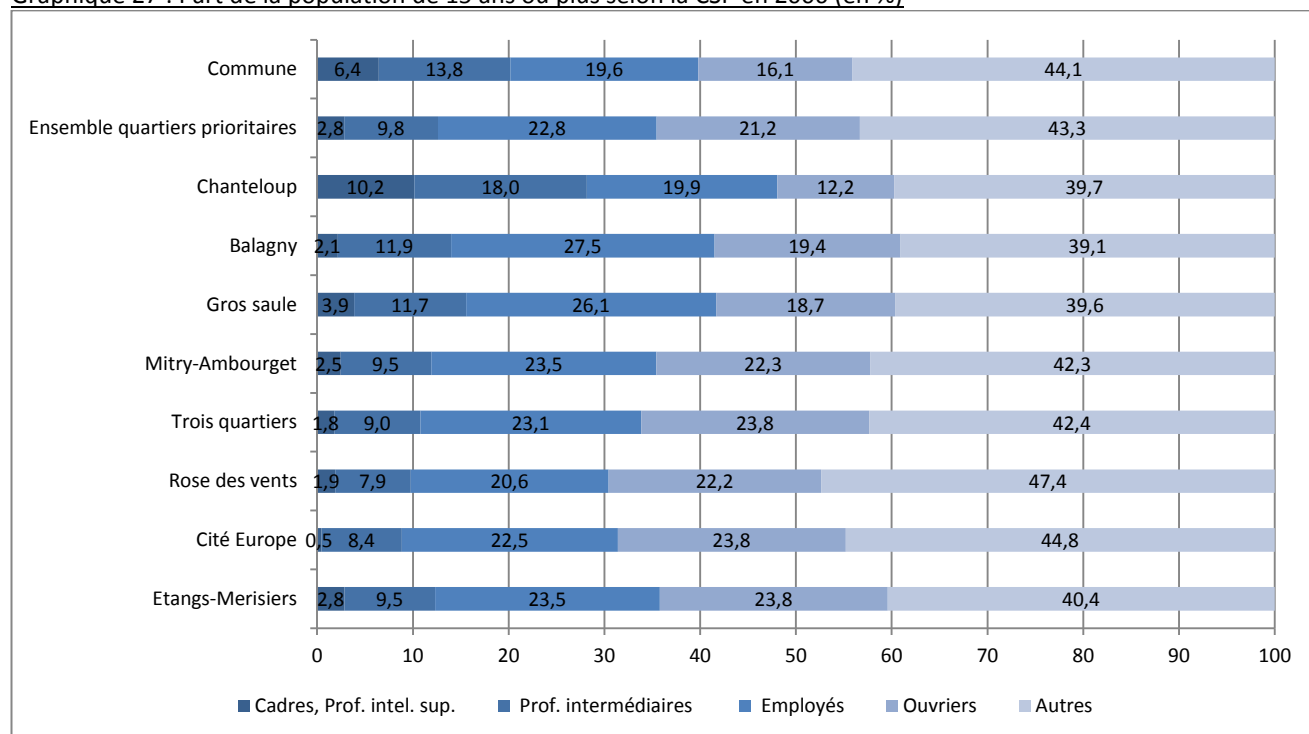
Graphique 26 : Evolution de la part d'actifs occupés de 15 ans ou plus à temps partiel selon le genre parmi l'ensemble des actifs occupés à temps partiel entre 2006 et 2011 (en points de %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitation principale.

Note de lecture : Entre 2006 et 2011, les faits marquant est l'évolution à la hausse de la part d'hommes à temps partiel pour Gros saule et Balagny qui à l'inverse se répercute sur la diminution de la proportion de femmes à temps partiel (ex : -16,9 points pour Balagny).

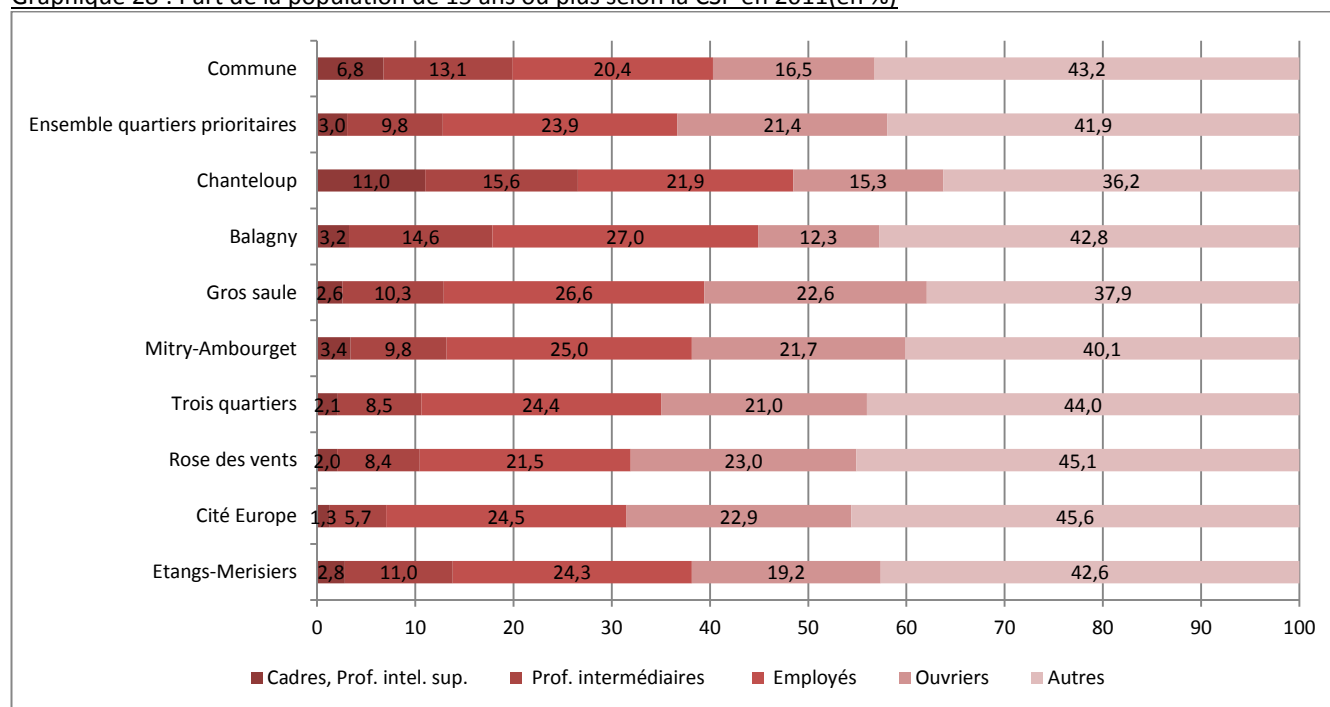
Graphique 27 : Part de la population de 15 ans ou plus selon la CSP en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Chanteloup est un quartier où la proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures est la plus forte (10,2 %) en 2006. Une plus forte présence d'ouvriers apparaît pour Trois quartiers (23,8 %) et Cité Europe (23,8 %).

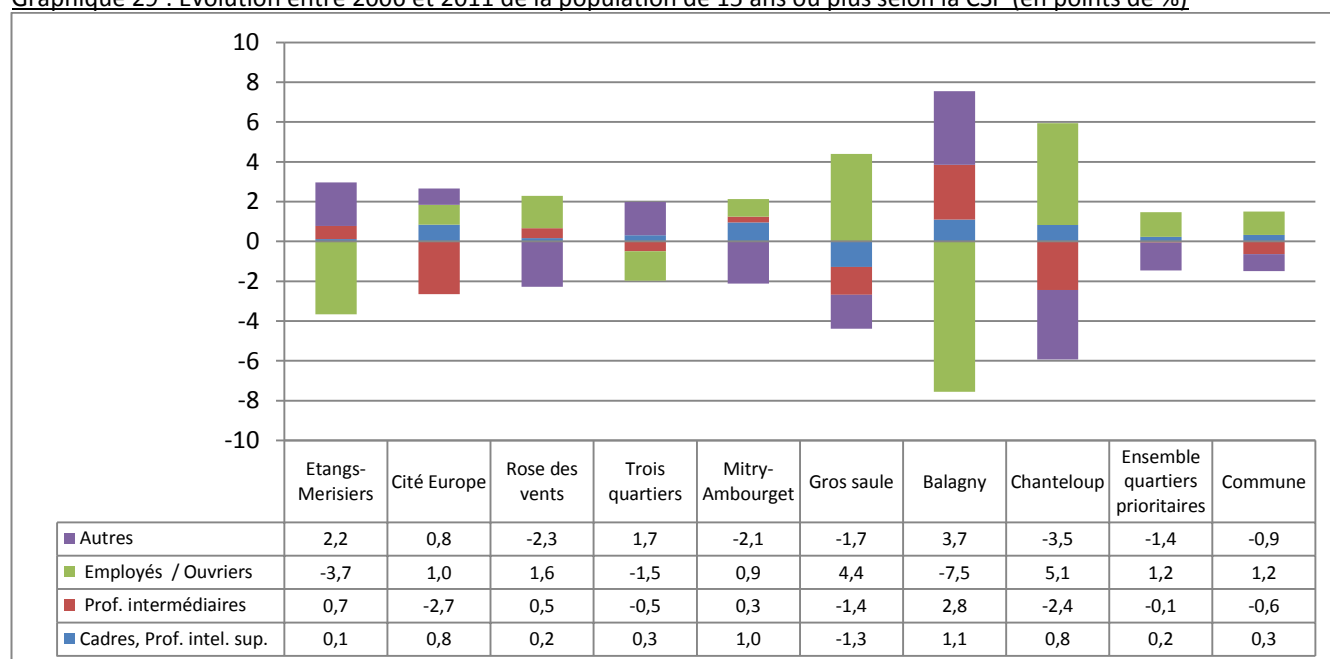
Graphique 28 : Part de la population de 15 ans ou plus selon la CSP en 2011(en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Chanteloup est un quartier où la proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures est la plus forte (11,0 %) en 2011. Une plus forte présence d'ouvriers apparaît pour Rose des vents (23,0 %) et Cité Europe (22,9 %).

Graphique 29 : Evolution entre 2006 et 2011 de la population de 15 ans ou plus selon la CSP (en points de %)

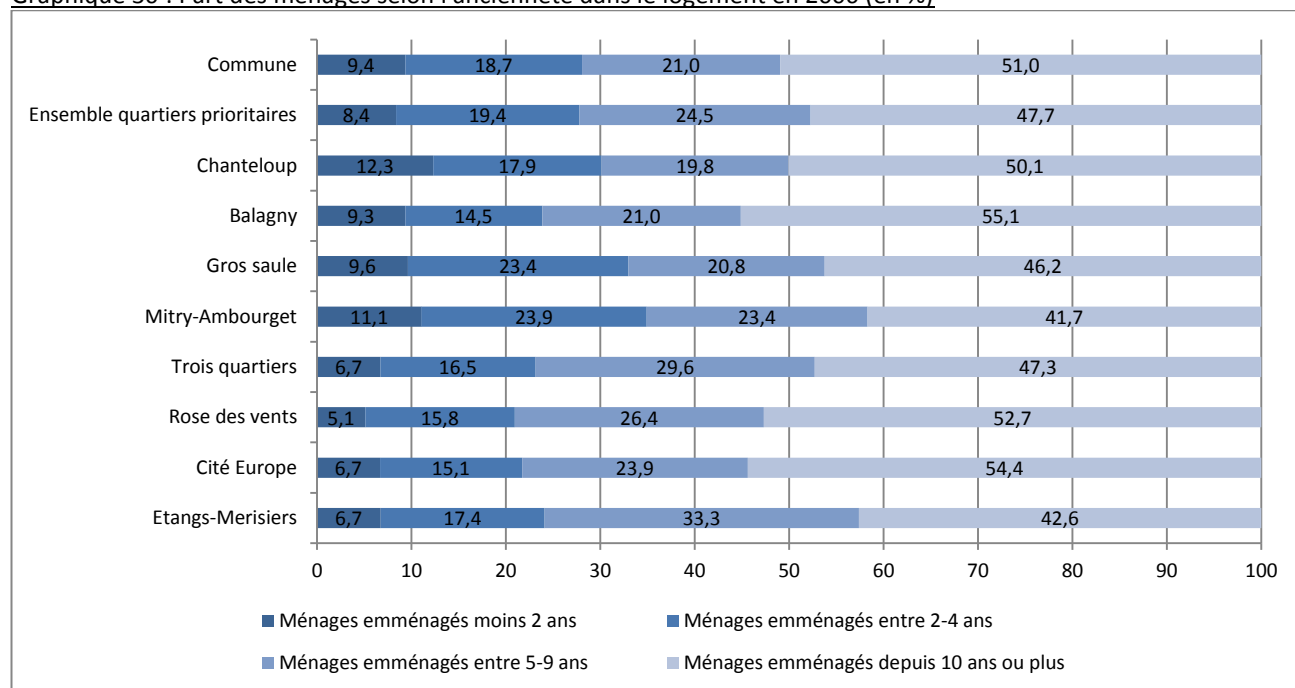


Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Forte dégradation du nombre d'employés/ouvriers à Balagny (- 7,5 points), à défaut d'une augmentation des trois autres catégories notamment, de la catégorie « Autres » (+3,7 points : Inactif ayant déjà travaillé / Chômeurs n'ayant jamais travaillé / Elèves ou étudiants / Personnes diverses sans activité de 60 ans ou plus et 60 ans et moins).

B. Restructuration :

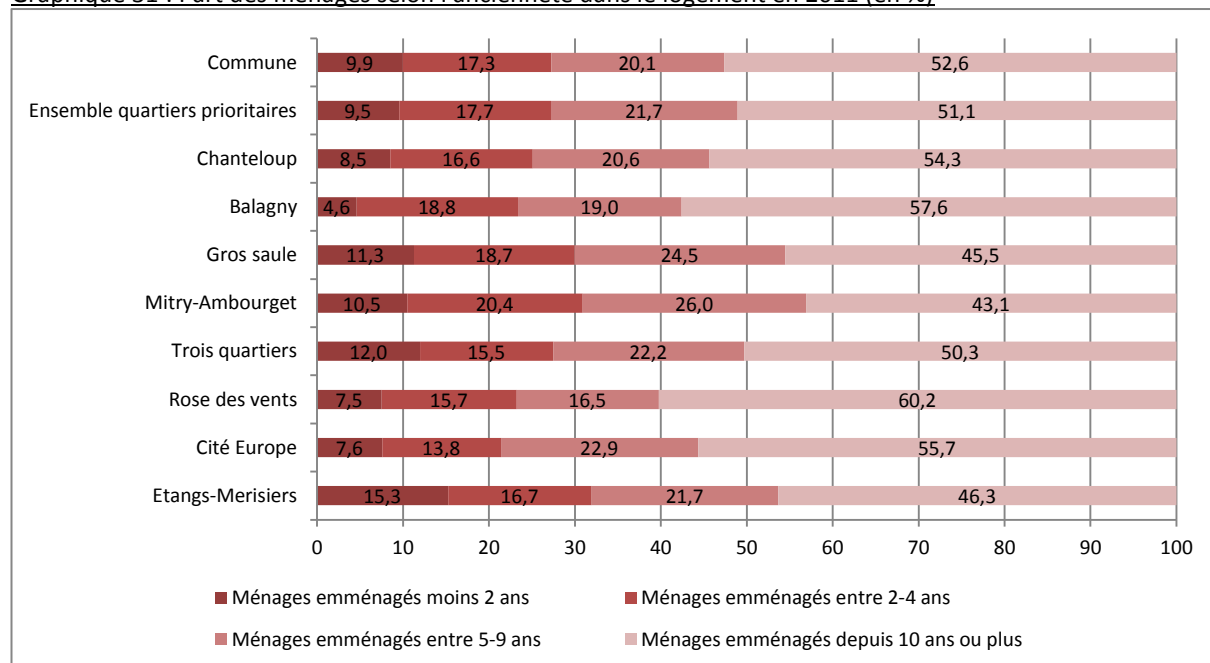
Graphique 30 : Part des ménages selon l'ancienneté dans le logement en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale.

Note de lecture : En 2006, Balagny et Cité Europe sont les deux quartiers où la part de ménages s'étant installés depuis 10 ans ou plus est la plus forte (55,1 % et 54,4 %). Au contraire, les ménages qui ont emménagés dans leur logement depuis moins de 5 ans sont principalement concentrés à Gros saule et Mitry-Ambourget (33,0 % et 35,0 %).

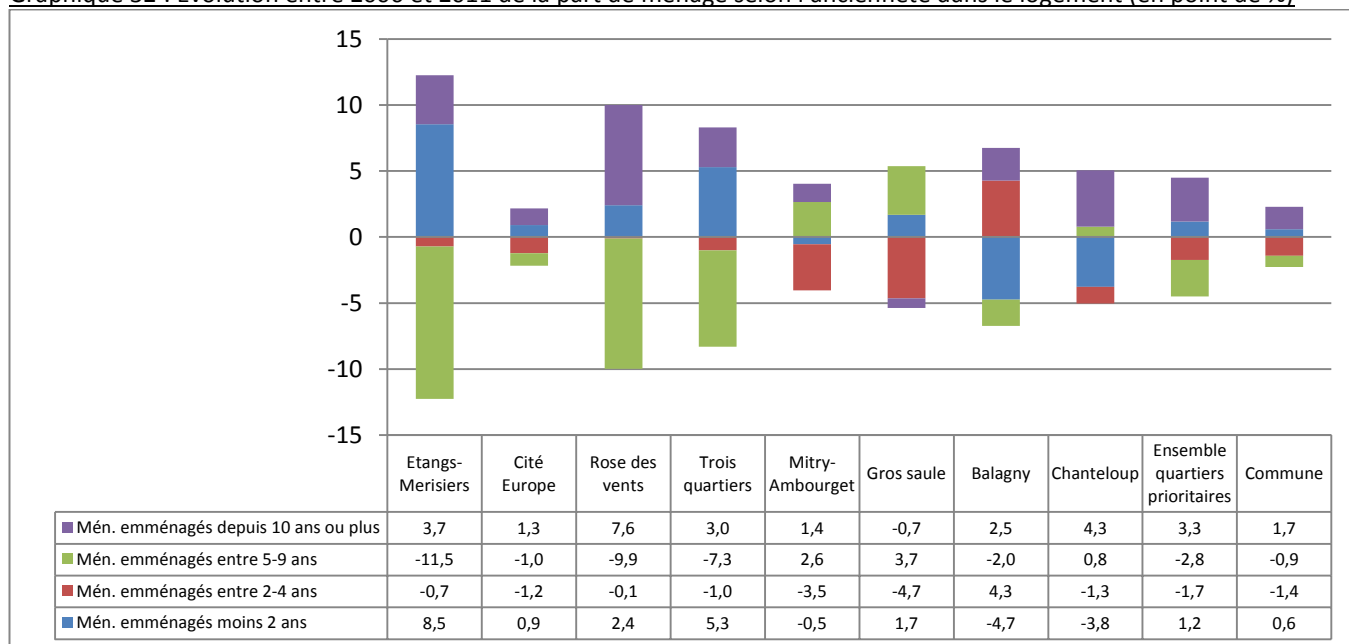
Graphique 31 : Part des ménages selon l'ancienneté dans le logement en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale.

Note de lecture : En 2011, Rose des vents et Balagny sont les quartiers où la part de ménages s'étant installés depuis 10 ans ou plus est la plus forte (60,2 % et 57,6 %). Au contraire, les ménages qui ont emménagés dans leur logement depuis moins de 5 ans sont principalement concentrés à Gros saule et Mitry-Ambourget (30,0 % et 30,9 %).

Graphique 32 : Evolution entre 2006 et 2011 de la part de ménage selon l'ancienneté dans le logement (en point de %)

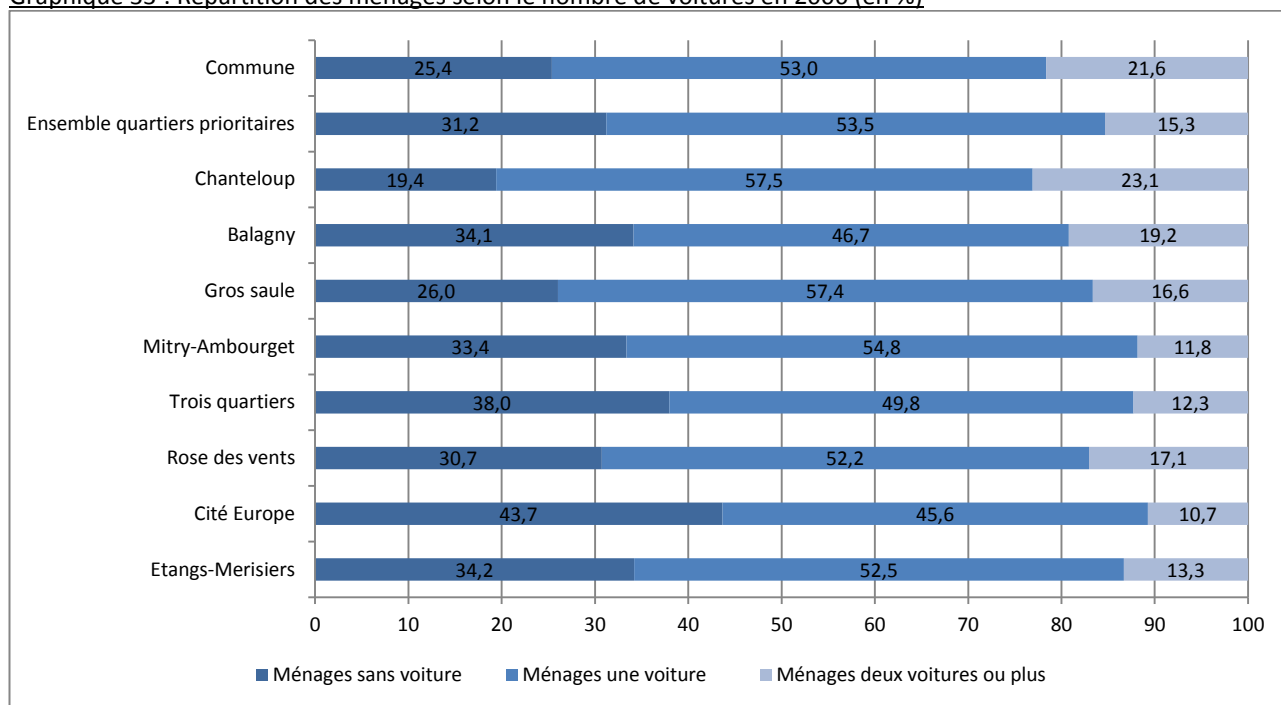


Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitation principale.

Note de lecture : La part des ménages qui ont emménagés depuis 10 ans et plus a augmenté depuis 2006 pour l'ensemble des quartiers (sauf Gros saule). +7,6 points pour Rose des vents représentent l'augmentation la plus importante.

C. Synergie :

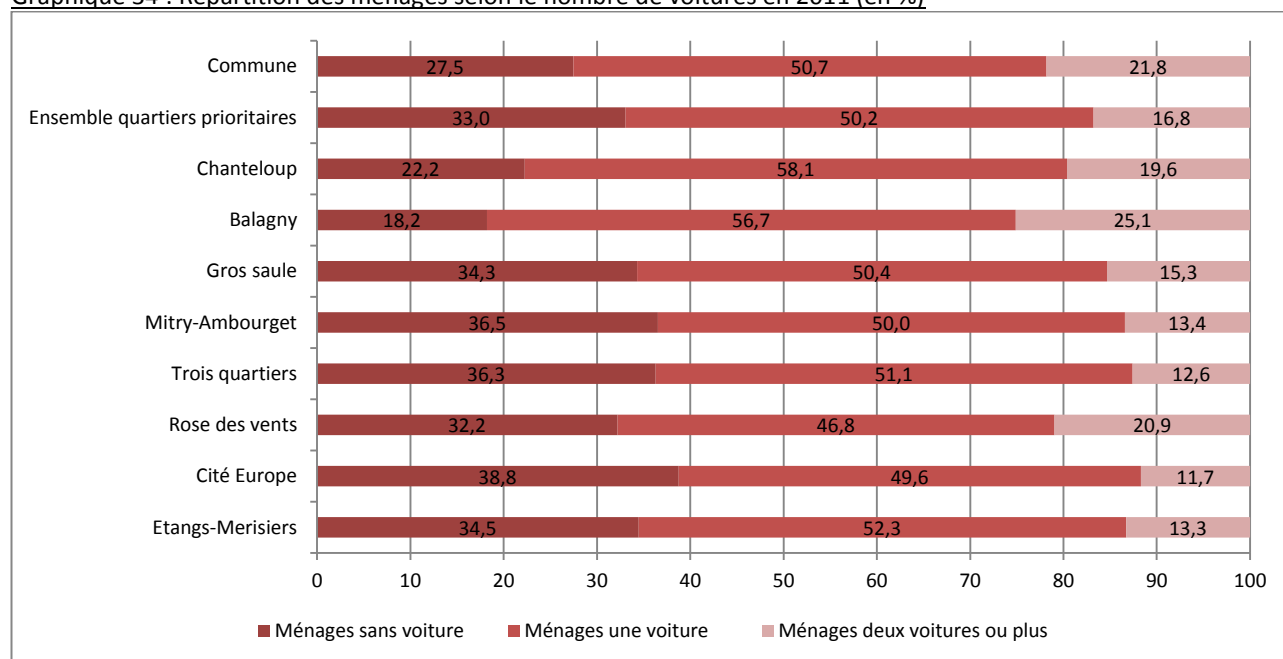
Graphique 33 : Répartition des ménages selon le nombre de voitures en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale.

Note de lecture : En 2006, la part des ménages sans voiture est la plus forte à Cité Europe (43,7 %).

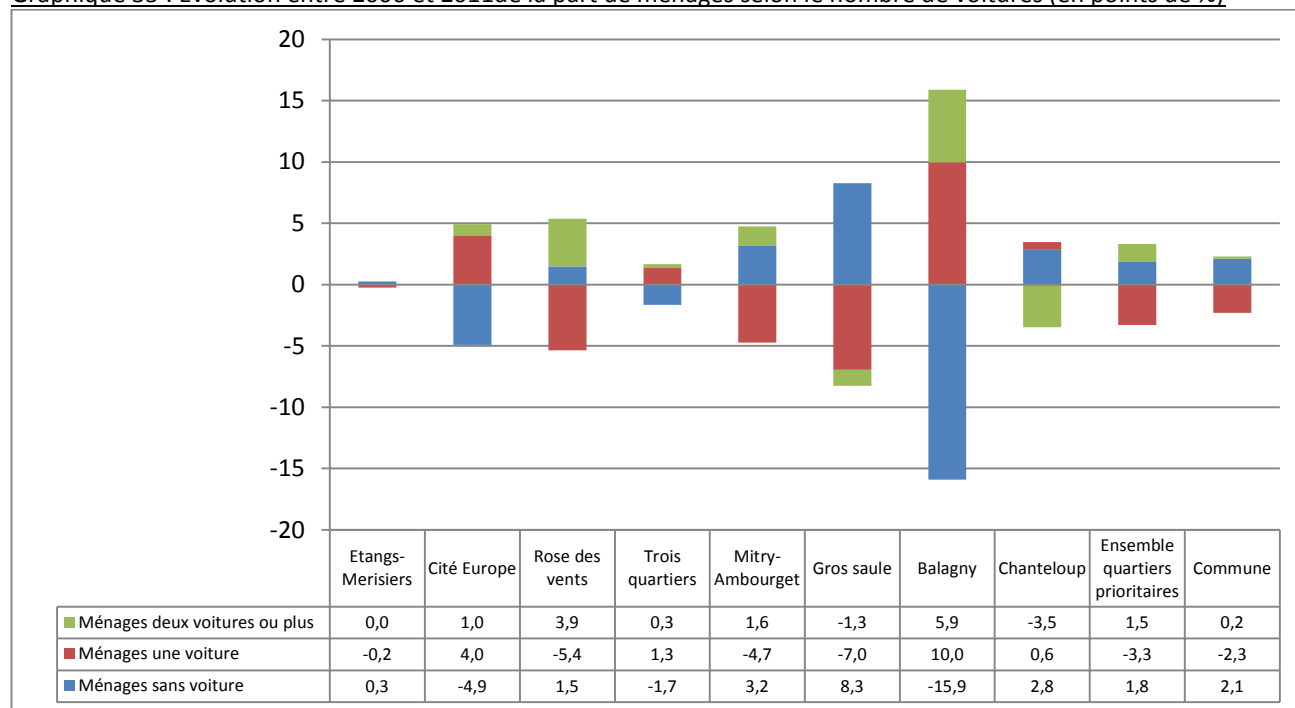
Graphique 34 : Répartition des ménages selon le nombre de voitures en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale.

Note de lecture : En 2011, la part des ménages sans voiture est la plus faible pour Balagny (18,2 %).

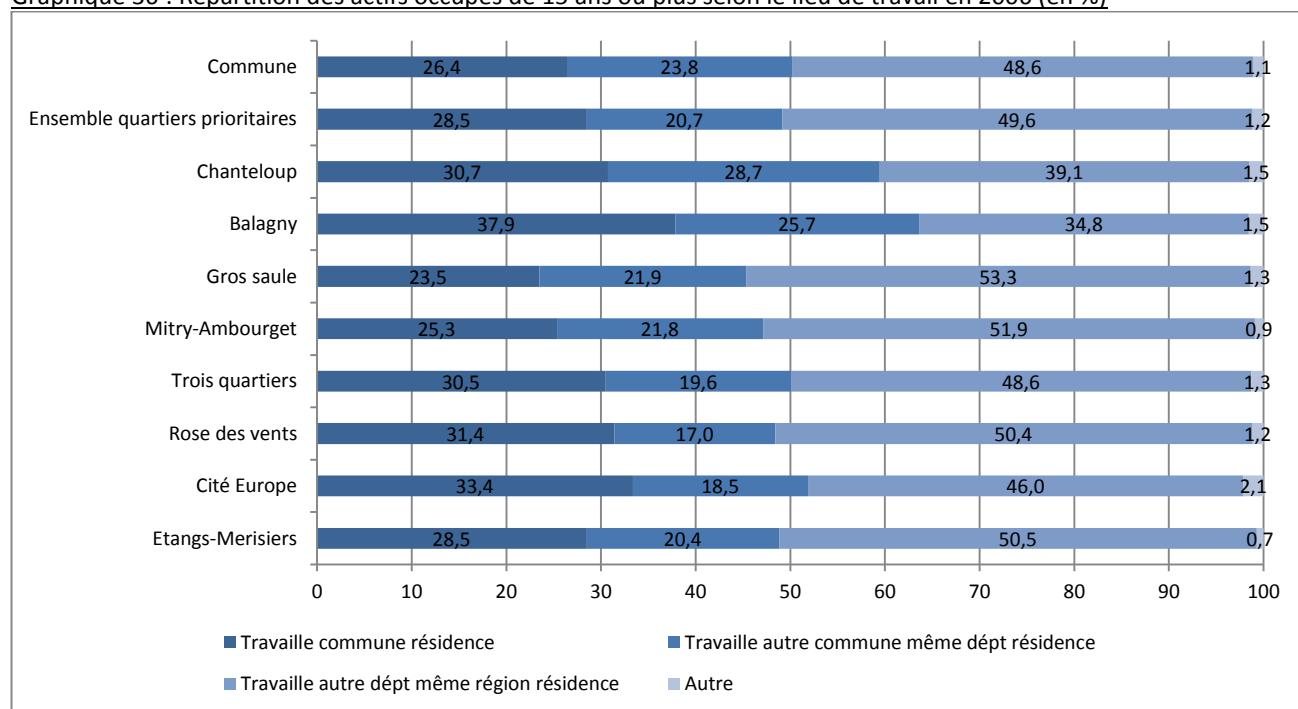
Graphique 35 : Evolution entre 2006 et 2011 de la part de ménages selon le nombre de voitures (en points de %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale.

Note de lecture : Entre 2006 et 2011, la part de ménages dans voiture a fortement augmentée à Gros saule (+8,3 points) et une baisse significative est visible pour Balagny (-15,9 points).

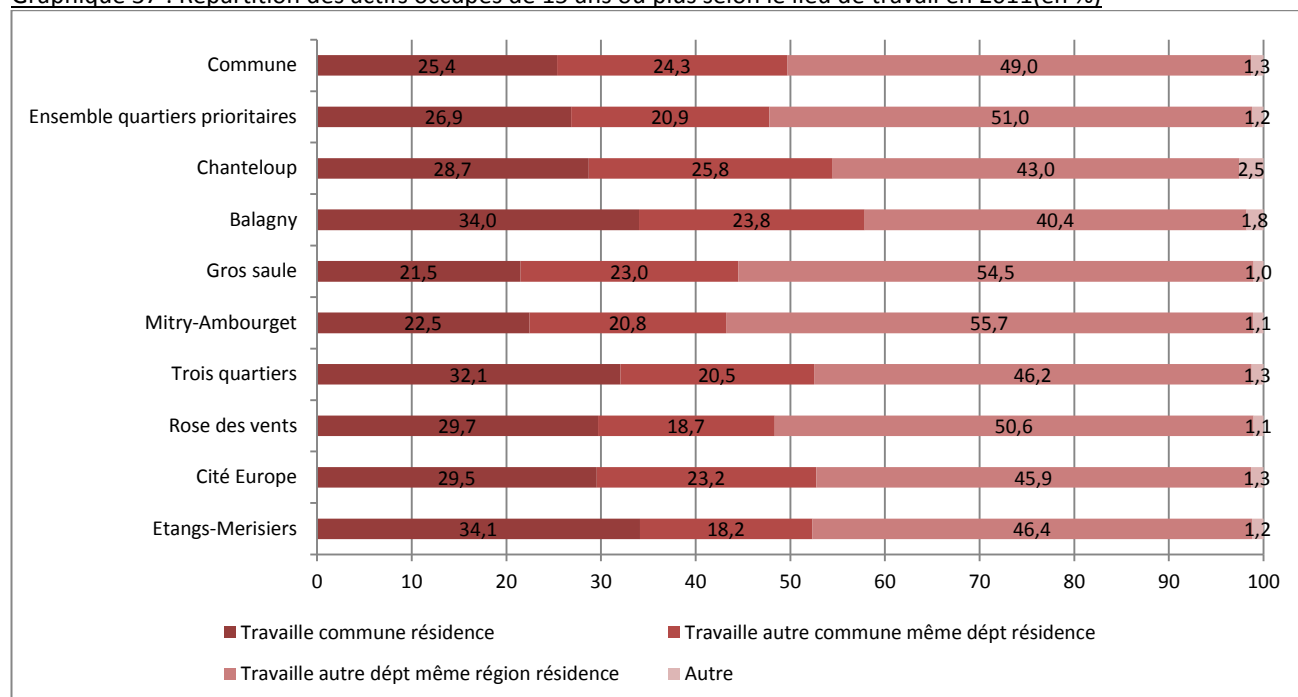
Graphique 36 : Répartition des actifs occupés de 15 ans ou plus selon le lieu de travail en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : En 2006, environ 26 % des actifs occupés de 15 ans ou plus de la commune d'Aulnay-sous-Bois exerce leur métier à Aulnay-sous-Bois. Ce taux est plus fort pour Balagny (37,9 %) et pour Cité Europe (33,4 %). Gros saule affiche la proportion la plus importante d'actifs occupés travaillant à l'extérieur de la ville avec 76,5 %.

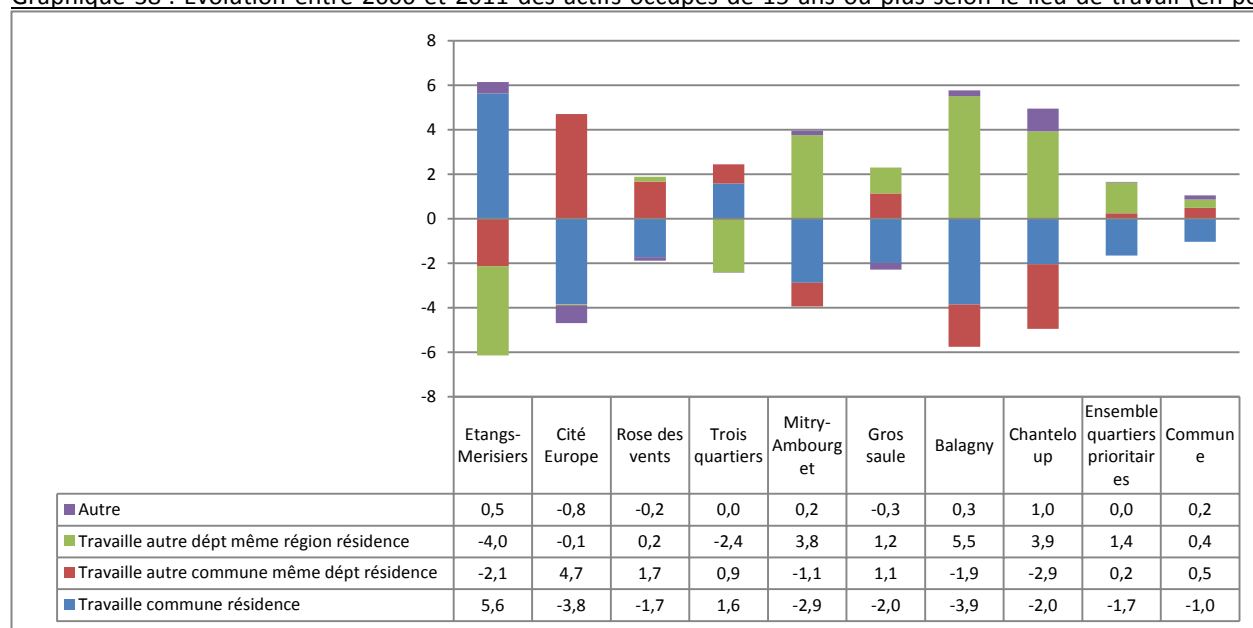
Graphique 37 : Répartition des actifs occupés de 15 ans ou plus selon le lieu de travail en 2011(en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : En 2011, environ 25 % des actifs occupés de 15 ans ou plus de la commune d'Aulnay-sous-Bois exerce leur métier à Aulnay-sous-Bois. Ce taux est plus fort pour Balagny (34,0 %) et pour Trois quartiers (32,1 %). Gros saule affiche la proportion la plus importante d'actifs occupés travaillant à l'extérieur de la ville avec 78,5 %.

Graphique 38 : Evolution entre 2006 et 2011 des actifs occupés de 15 ans ou plus selon le lieu de travail (en points de %)

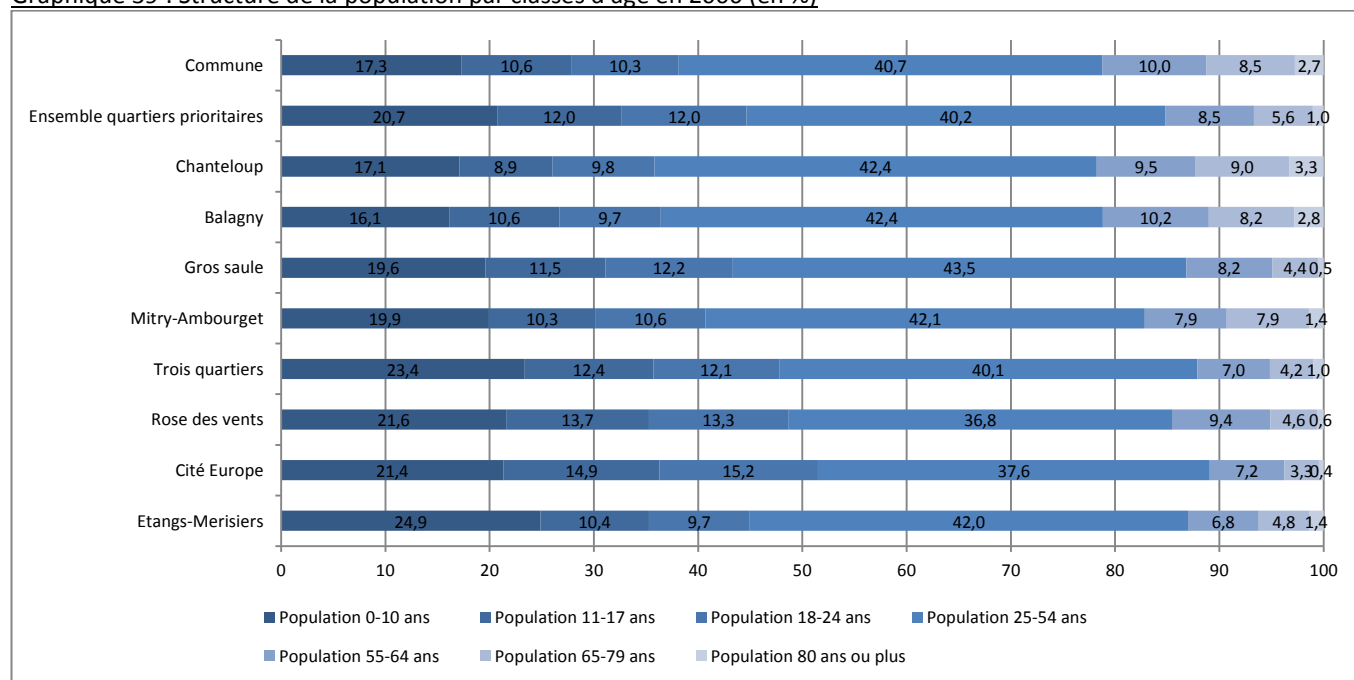


Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Depuis 2006, les quartiers Cité Europe (-3,8 points), Mitry-Ambourget (-2,9 %) et Balagny (-3,9 %) sont les quartiers pour lesquels leurs résidents ont choisi le plus, de travailler hors de la commune d'Aulnay-sous-Bois.

D. Réussite :

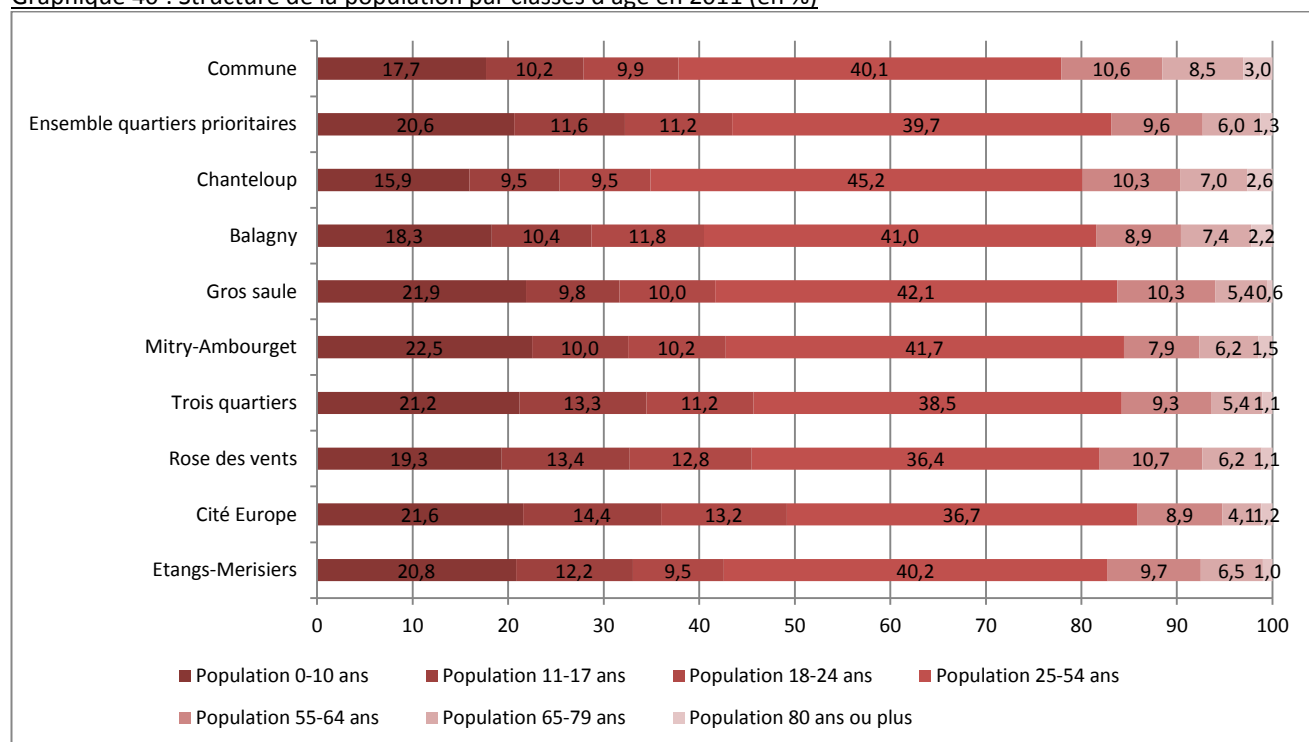
Graphique 39 : Structure de la population par classes d'âge en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : La répartition de la population par classe d'âge en 2006 fait apparaître que Etangs-Merisiers a la part de résidents de 10 ans et moins la plus forte (24,9 %) alors que Chanteloup détient la part des 65 ans et plus, la plus élevée (12,3 %).

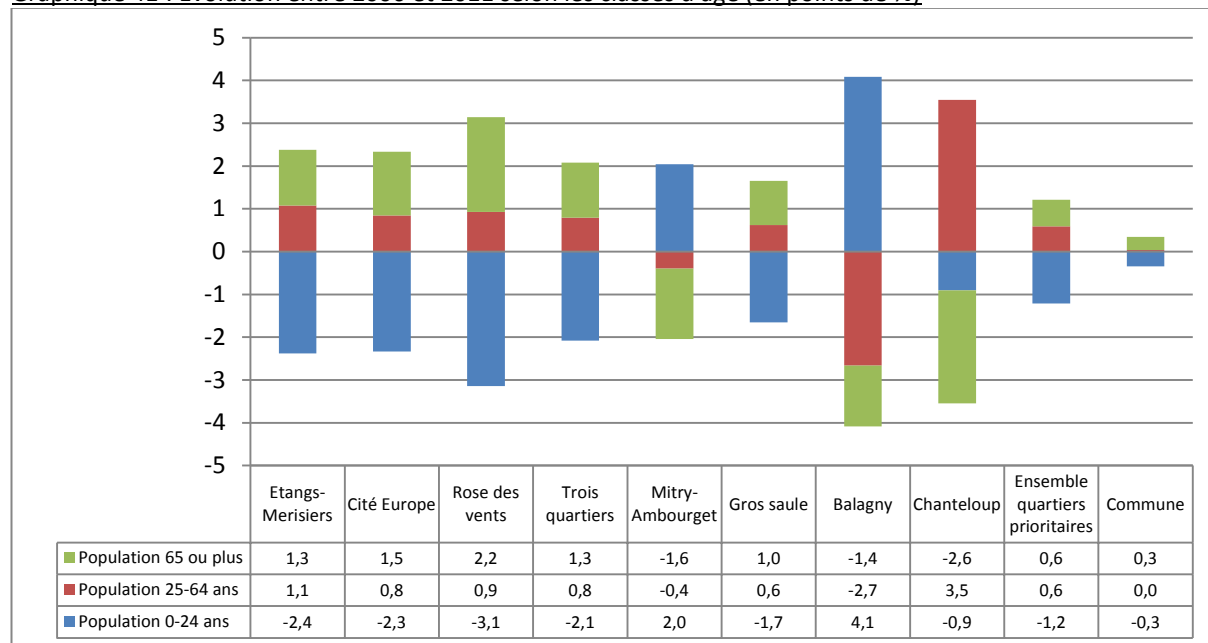
Graphique 40 : Structure de la population par classes d'âge en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : La répartition de la population par classe d'âge en 2011 fait apparaître que Mitry-Ambourget a la part de résidents de 10 ans et moins la plus forte (22,5 %) alors que Chanteloup et Balagny détiennent la part des 65 ans et plus la plus élevée (9,6 %).

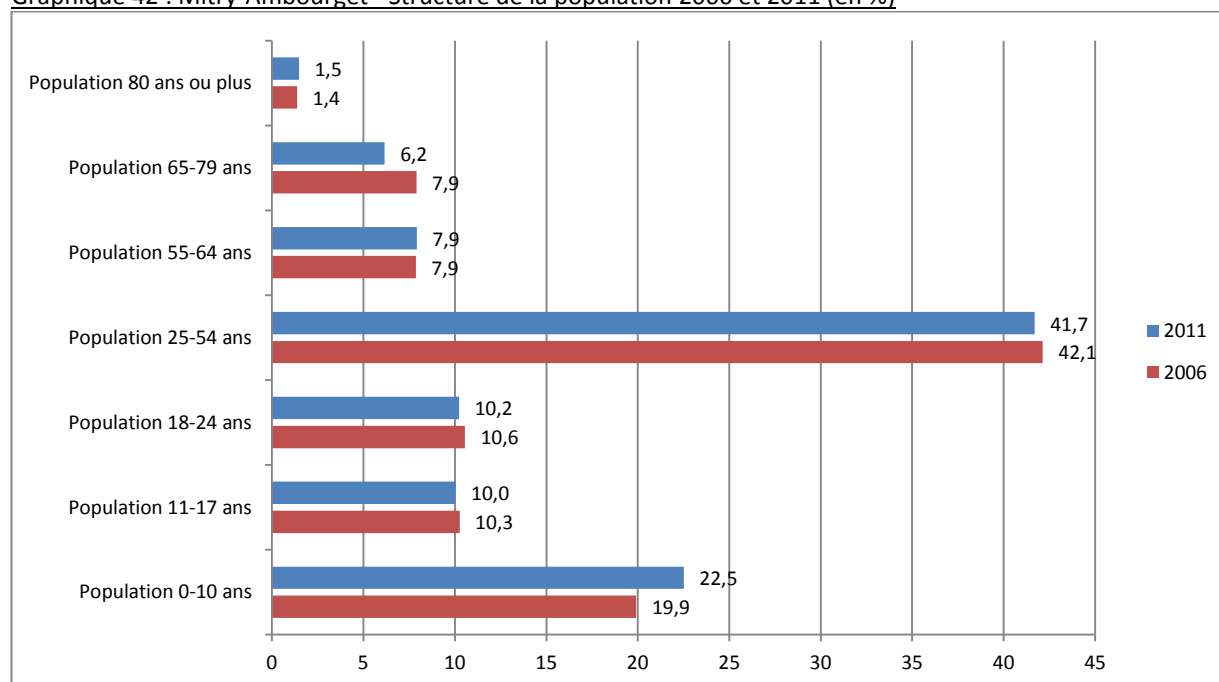
Graphique 41 : Evolution entre 2006 et 2011 selon les classes d'âge (en points de %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Les résultats montrent que les quartiers depuis 2006 qui se sont rajeunis sont Mitry-Ambourget (+2 points) et Balagny (+4,1 points) alors qu'au contraire Rose des vents est celui où la population d'au moins 65 ans a le plus augmentée (+2,2).

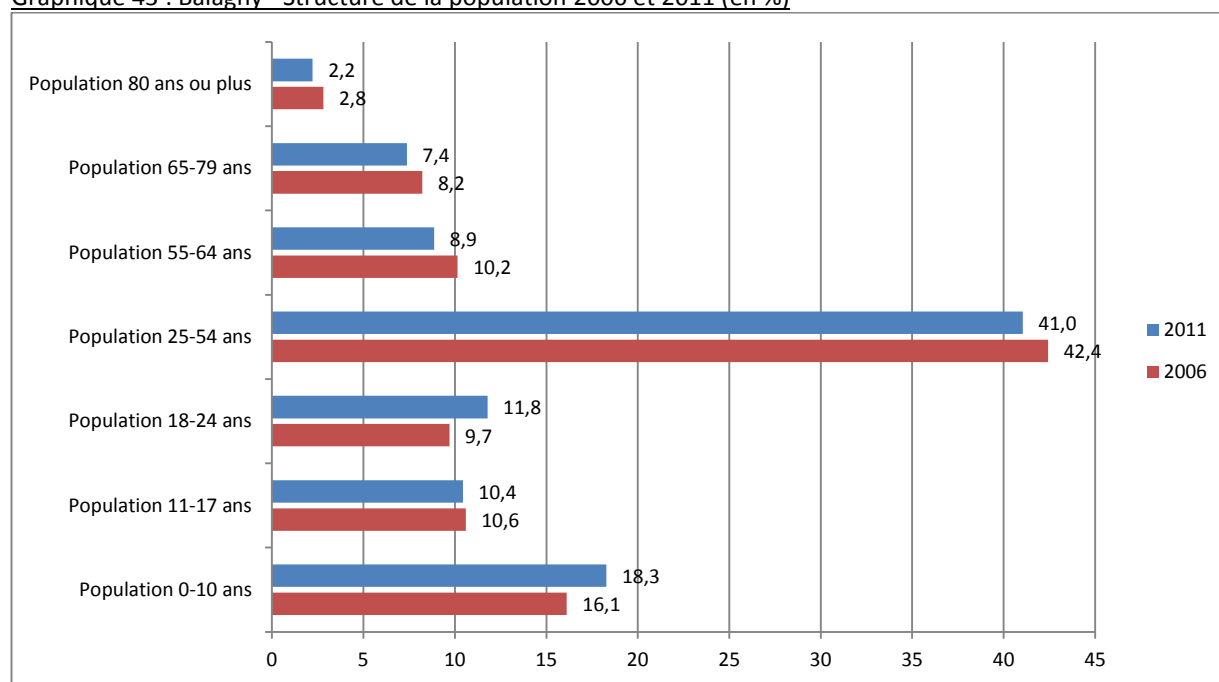
Graphique 42 : Mitry-Ambourget - Structure de la population 2006 et 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : A Mitry-Ambourget, l'évolution de la population marquante est l'augmentation des plus jeunes (de 0 à 10 ans) avec +2,6 points entre 2006 et 2011.

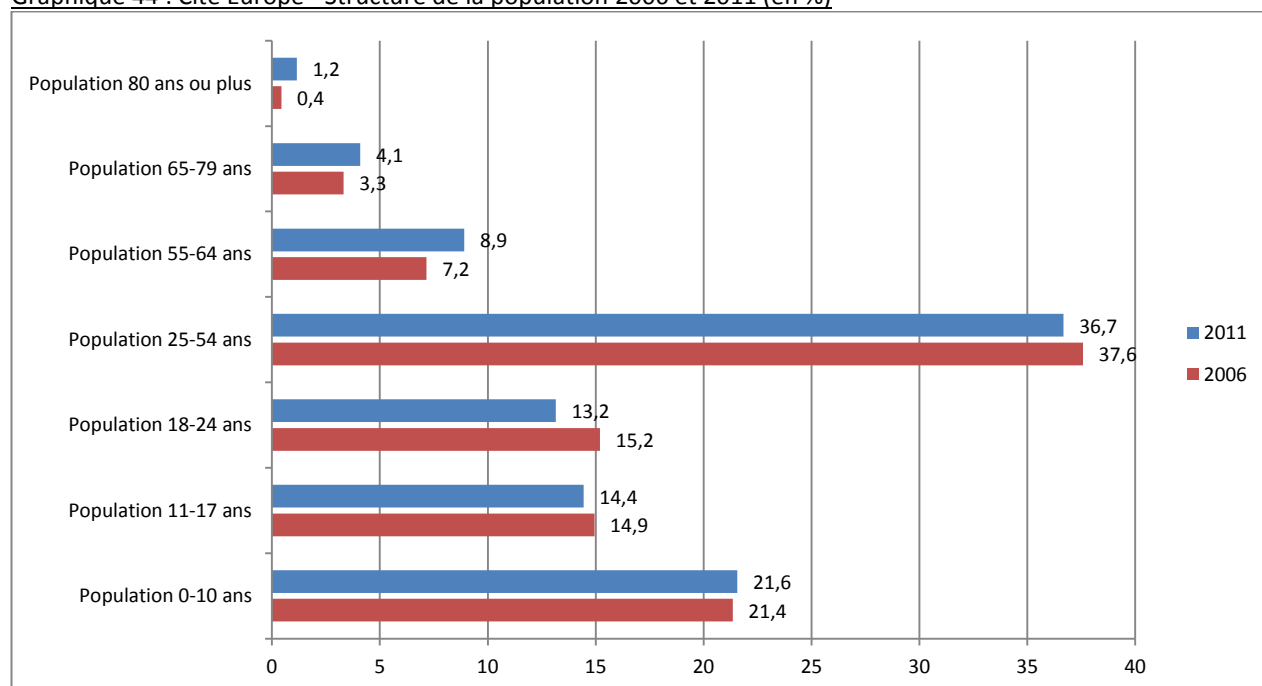
Graphique 43 : Balagny - Structure de la population 2006 et 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Les résultats montrent que l'évolution de la structure de la population entre 2006 et 2011 se fait sur deux axes : +2,2 points pour la population de 0-10 ans ; -2,7 points pour la population de 55 ans et plus.

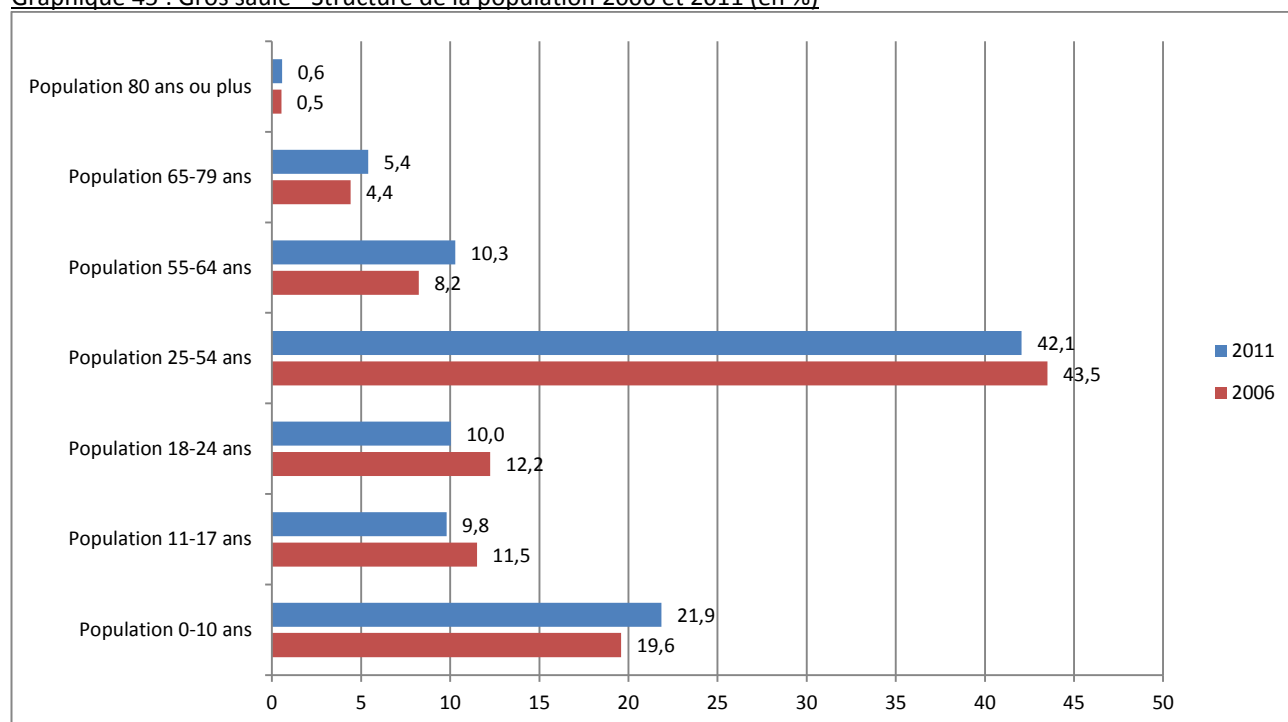
Graphique 44 : Cité Europe - Structure de la population 2006 et 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Les résultats montrent un vieillissement de la population âgée d'au moins 55 ans entre 2006 et 2011 : +4 points pris en 2006 et 2011.

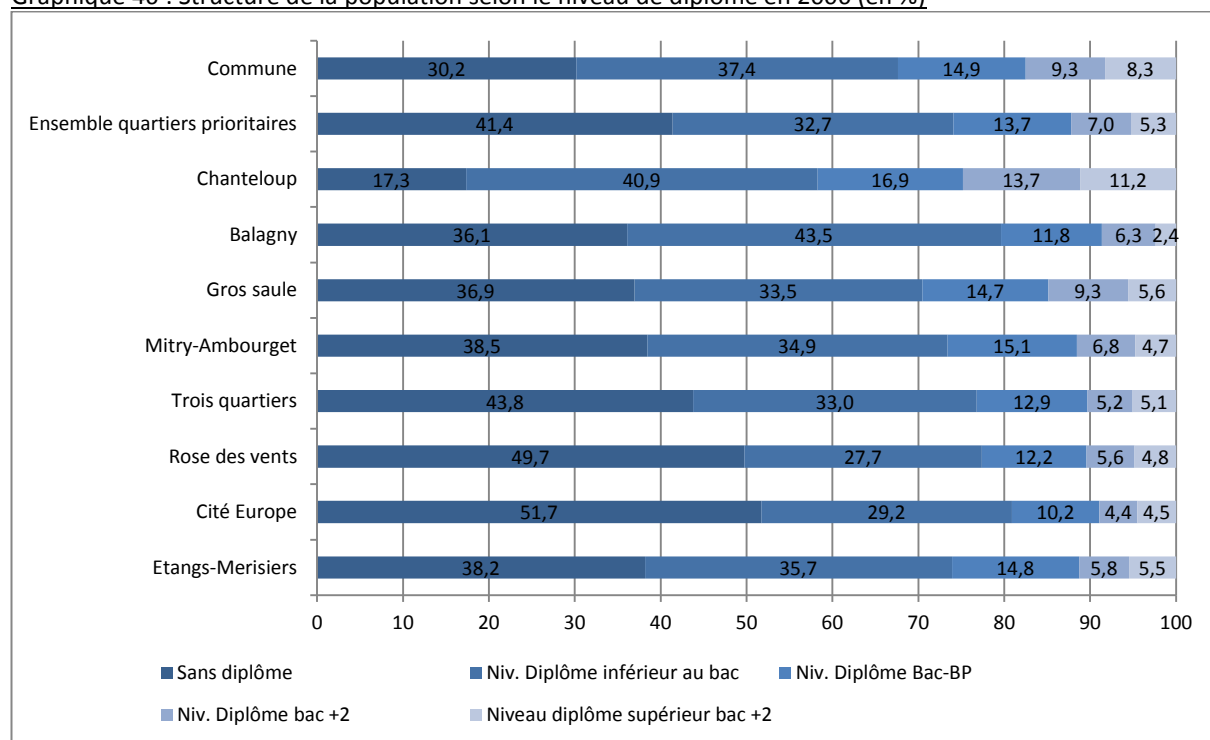
Graphique 45 : Gros saule - Structure de la population 2006 et 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitations principale et complémentaire.

Note de lecture : Les résultats montrent un vieillissement de la population âgée d'au moins 55 ans (+3,2 points) et une progression du nombre de personnes âgées de 10 ans et moins (+2,3 points) entre 2006 et 2011.

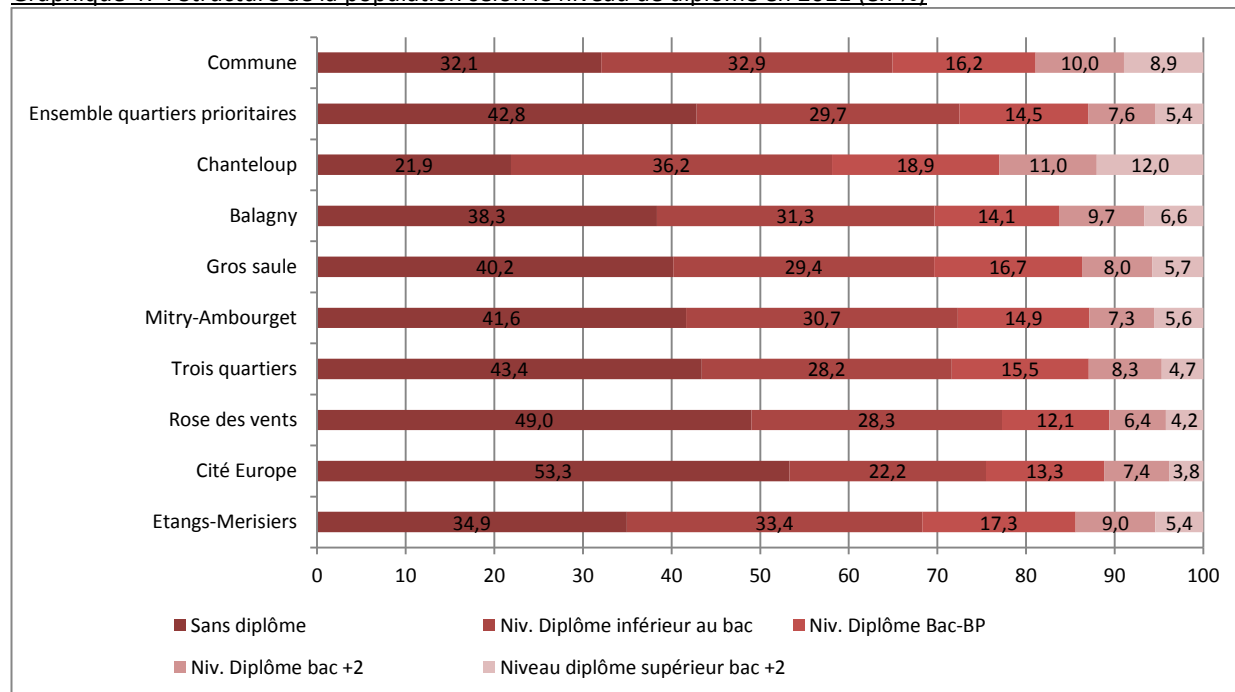
Graphique 46 : Structure de la population selon le niveau de diplôme en 2006 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale.

Note de lecture : En 2006, la population avec le niveau de diplôme les plus bas (inférieur ou égal au bac) est concentré dans deux quartiers prioritaires, Balagny (91,4 %) et Cité Europe (91,1 % dont 51,7 % de sans diplôme).

Graphique 47 : Structure de la population selon le niveau de diplôme en 2011 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale.

Note de lecture : En 2011, la population avec un bas niveau de diplôme (inférieur ou égal au bac) est équilibrée hormis pour Chanteloup où cette proportion est inférieure aux autres quartiers (77,0 %).

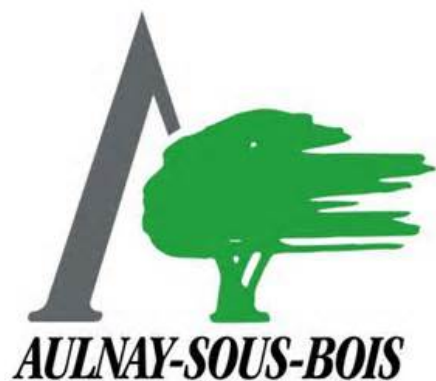
Graphique 48 : Evolution entre 2006 et 2011 de la structure de la population selon le niveau de diplôme (en points de %)



Source : Insee, Recensement de la population 2006 et 2011 exploitation principale.

Note de lecture : La tendance principale issue des résultats montre que la population avec un niveau de diplôme inférieur au bac est en baisse depuis 2006, notamment à Balagny (-12,2 points). Egalement pour Balagny, une hausse des diplômés de niveau bac +2 est visible (+4,3 points).

Annexe 2 : Synthèse du diagnostic territorial / enjeux issus du volet stratégique, Compas 2015



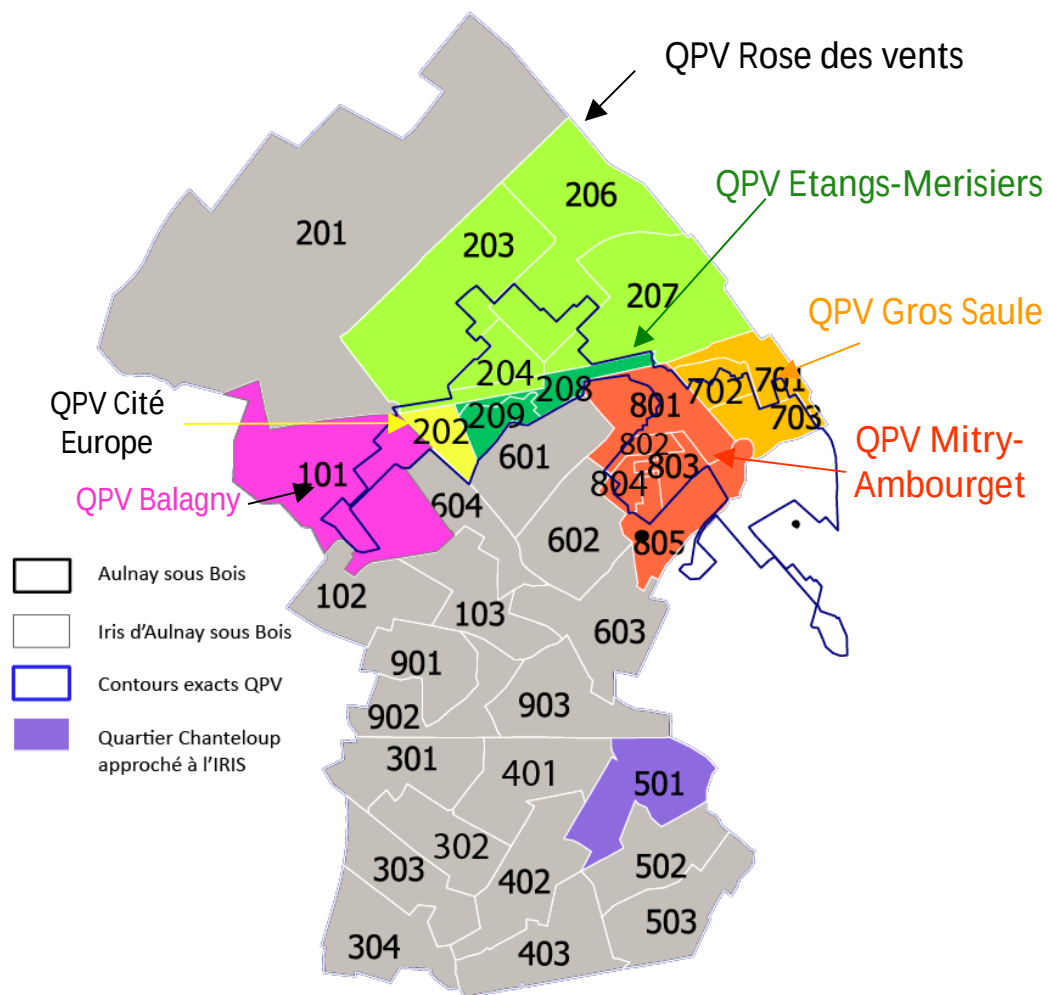
Réalisation d'un **diagnostic** préalable
à l'élaboration du **contrat de ville**

Synthèse du diagnostic territorial

Les enjeux issus du volet statistique

Juin 2015

Les territoires d'observation



6 Quartiers prioritaires et 1 Quartier de Veille Active :

- QPV Balagny (1 IRIS)
- QPV Rose des vents (4 IRIS)
- QPV Gros Saule (3 IRIS)
- QPV Mitry-Ambourget (5 IRIS)
- QPV Cité Europe (1 IRIS)
- QPV Etang-Merisiers (2 IRIS)
- QVA Chanteloup (1 IRIS)

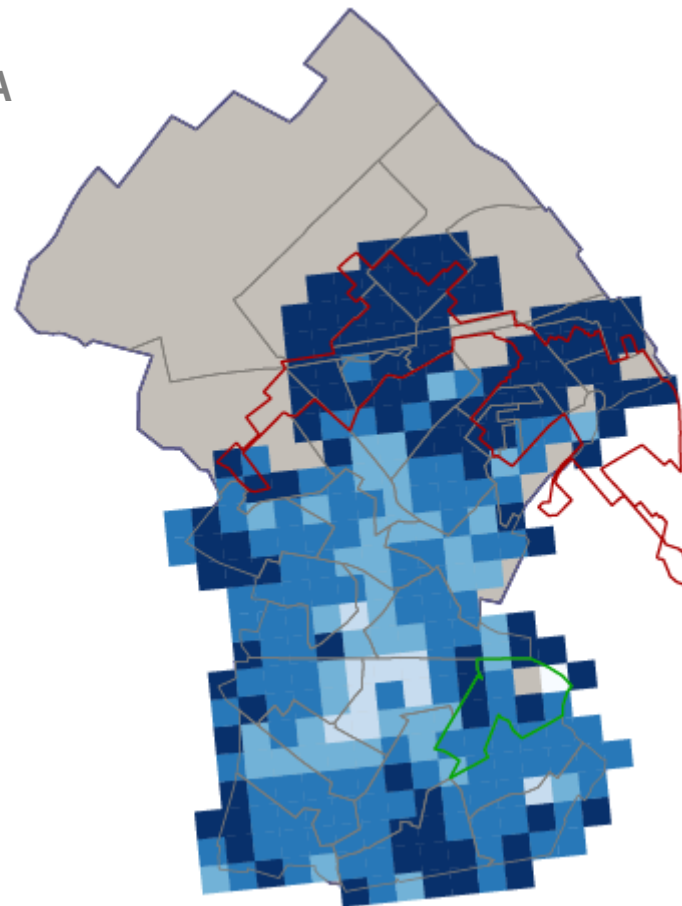
Les territoires d'observation

Pour les données publiques :

- Une observation systématique des QPV et du QVA
- Un positionnement des IRIS englobant les QPV et le QVA par rapport :
 - Aux autres quartiers de la commune ;
 - A l'ensemble de la commune ;
 - A l'ensemble du département de la Seine Saint Denis.

Lorsque la donnée est disponible :

- Une observation cartographiée **à l'échelle du carreau** (200m x 200m) ;
- Permettant d'affiner l'observation.



Une présentation **articulée** autour des **trois piliers** du futur Contrat de Ville

Cadrage initial – Pauvreté et précarisation des publics

Cohésion sociale

**Cadre de vie et
renouvellement urbain**

**Emploi et
développement
économique**

Les disparités entre les IRIS englobant les QPV d'Aulnay sous Bois et le QVA et le reste du territoire en particulier autour :

- des inégalités hommes/femmes,
- de la jeunesse,
- des discriminations.

→ **Les Enjeux qui se dégagent du volet statistique**

Circulaires du 30 juillet 2014 et du 15 octobre 2014

Cadrage initial

Pauvreté et précarisation des publics

Les niveaux de vie estimés

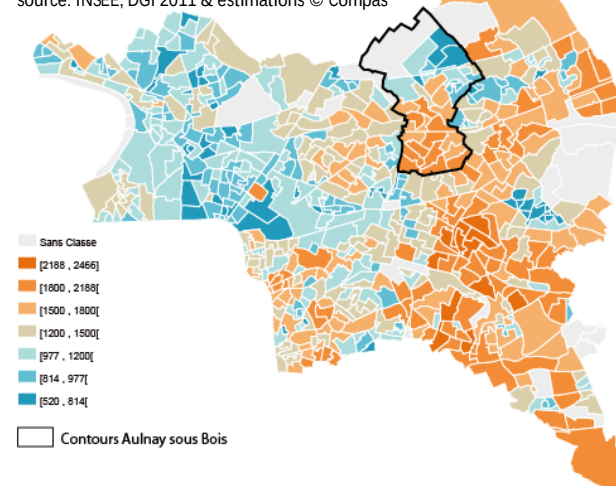
	démographie fiscale		Niveaux de vie mensuels											Ecart	
	nb ménages	Population fiscale	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
QPV BALAGNY	559	1 690	595	879	949	986	1133	1283	1392	1579	1712	1887	2282	763	1 687
QPV ROSE DES VENTS	3 924	15 208	646	798	840	893	962	1036	1135	1256	1350	1468	1786	510	1 140
QPV GROS SAULE	1 876	6 431	687	850	924	944	1019	1170	1269	1441	1575	1643	1962	651	1 275
QPV MITRY AMBOURGET	3 699	11 592	538	801	858	904	987	1087	1206	1358	1453	1573	1919	595	1 381
QPV LES 3 QUARTIERS	1 828	6 543	620	810	852	899	982	1069	1165	1306	1401	1496	1813	549	1 193
CITE EUROPE	759	2 906	534	767	815	864	930	1015	1090	1225	1298	1392	1705	483	1 171
ETANGS MERISIERS	1 069	3 637	673	839	879	925	1023	1113	1227	1371	1483	1579	1896	604	1 223
QV CHANTELOUP	827	2 366	886	1033	1138	1240	1462	1656	1873	2151	2276	2458	3047	1 138	2 161
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	12 713	43 828	644	827	881	925	1010	1113	1224	1375	1482	1597	1948	601	1 304
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	15 507	40 057	918	1157	1270	1388	1608	1838	2072	2329	2485	2669	3257	1 215	2 339
AULNAY SOUS BOIS	28 221	83 886	734	908	968	1029	1176	1357	1576	1850	2015	2202	2746	1 047	2 012
SEINE-SAINT-DENIS	567 810	1 568 240	708	886	949	1012	1160	1347	1573	1849	2013	2201	2733	1 064	2 025

Montants de référence en euros	2007	2008	2009	2010	2011
RSA personne seule (RMI avant 2009)	441	448	455	460	467
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	757	791	795	803	814
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	908	949	954	964	977

Le revenu médian : montant de revenu (en euros, après estimation des impôts et prestations) qui partage la population en 2 parties égales (50% déclare moins de 1 800€/mois sur le département et 50% déclare plus).

Les Unités de Consommation : permettent de comparer les niveaux de revenus fiscaux des ménages de taille différente en tenant compte de leur composition (1 part pour le 1er adulte, 0,5 part pour tout adulte de 14 ans et plus supplémentaire et 0,3 part pour tout enfant de moins de 14 ans).

source: INSEE, DGI 2011 & estimations © Compas



- Un niveau de vie médian communal mensuel nettement supérieur à la moyenne départementale ;
- Un **niveau de vie médian inférieur de près de 40% au reste de la commune** sur les IRIS englobant les QPV et QVA (soit 725€ de revenu médian en moins par mois par rapport à la moyenne communale).

Des territoires marqués par la pauvreté

Seuil de pauvreté à 60% en 2011 : 977 €		
estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts)	population sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté estimé en %
QPV BALAGNY	490	29
QPV ROSE DES VENTS	6 390	42
QPV GROS SAULE	2 190	34
QPV MITRY AMBOURGET	4 520	39
QPV LES 3 QUARTIERS	2 550	39
CITE EUROPE	1 340	46
ETANGS MERISIERS	1 270	35
QV CHANTELOUP	380	16
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	15 780	36
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 810	12
AULNAY SOUS BOIS	21 810	26
SEINE-SAINT-DENIS	423 420	27

*On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les niveaux de vie

Source : Insee, DGI 2011 & estimations © Compas

Seuil de pauvreté : égal à 60% du niveau de vie médian métropolitain. En 2011, il s'élève à 977€ par mois et par UC.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté

➤ Plus d'un quart des aulnaysiens vivent sous le seuil de pauvreté : cette proportion est comparable au niveau départemental (27%) mais nettement supérieur à la moyenne nationale (14%).

➤ Les QPV-QVA sont 2 fois plus exposés à cette pauvreté :

- Environ 15 800 personnes y vivent avec moins de 977 € par mois, soit plus du tiers de la population de ces IRIS contre 12% de l'ensemble des aulnaysiens vivant en dehors des QPV. Cette proportion s'élève à près de la moitié des habitants de la Cité Europe
- Un contraste très prononcé s'observe entre les IRIS contenant les différentes QPV et le QVA : près de la moitié des habitants de la Cité Europe vivent sous le seuil de pauvreté contre 29% sur le QPV Balagny et 16% le QVA Chanteloup.

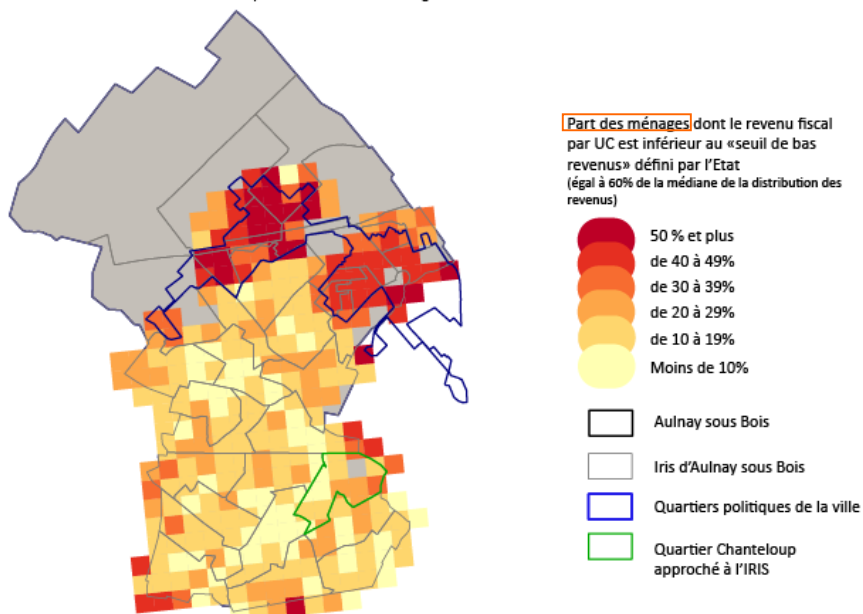
Des populations précaires présentes sur tout le territoire communal

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté se concentrent au Nord- Nord Est de la commune dans sa partie habitée

Les ménages vivant sous le seuil des bas revenus - données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

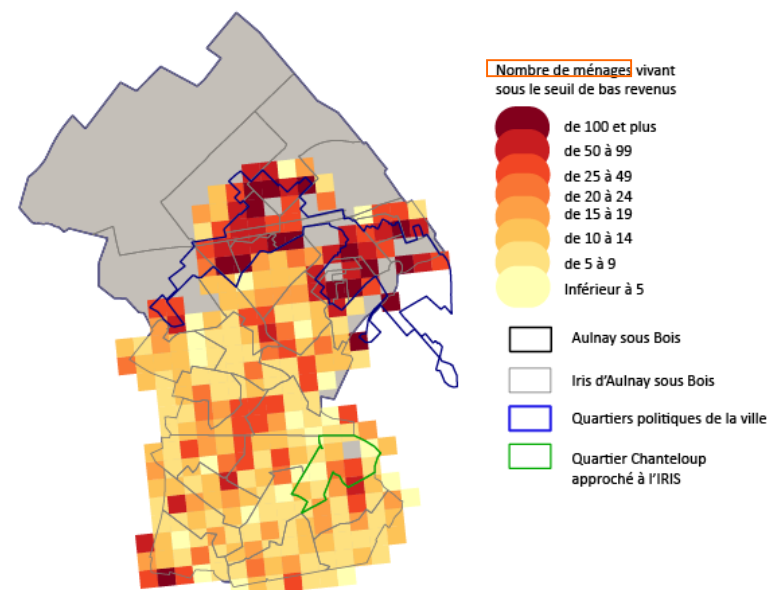
* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages



Nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus - données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

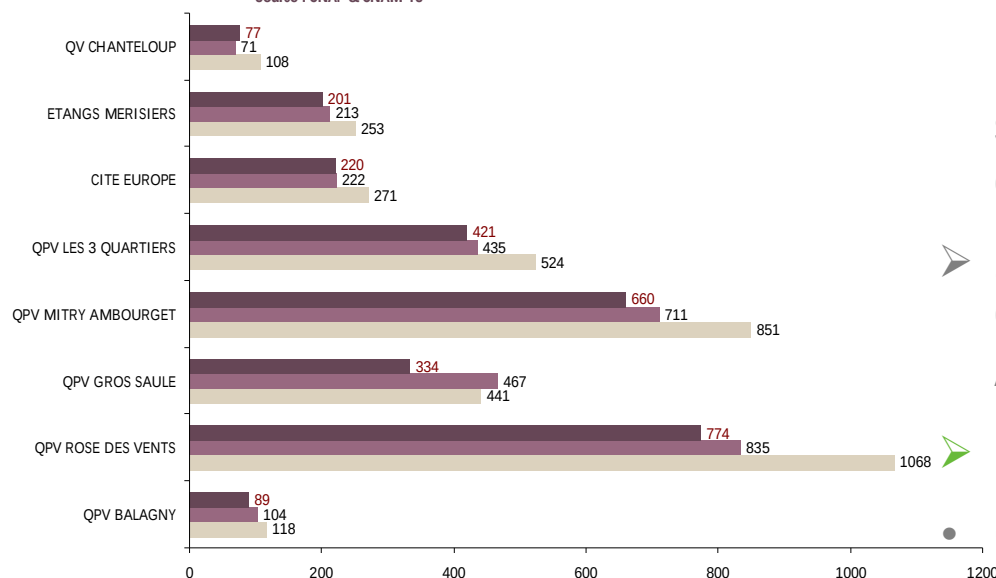


Des poches de pauvreté s'observent cependant sur certains carreaux de la commune, notamment à l'extrême Sud.

Une précarité des ménages confirmée par la dépendance aux prestations sociales

Les allocataires de prestations sociales

Source : CNAF & CNAM-TS



➤ Dans les QPV-QVA, parmi les 7 340 ménages (soit 26%) vivant sous le seuil de pauvreté, 3 100 (soit 68%) sont bénéficiaires des minima sociaux contre 82% sur le reste de la commune.

➤ 2 600 d'entre eux sont bénéficiaires de la CMU-C, soit un peu moins de 60% comme sur Aulnay hors QPV-QVA.

➤ Des situations très contrastées selon le QPV

- 60% des ménages « pauvres » sont allocataires des minima sociaux sur le QPV Mitry-Ambourget contre 3/4 sur les QPV Balagny et Les 3 quartiers, 82% sur le QVA Chanteloup.

- La moitié d'entre eux sont couverts par la CMU-C sur les QPV Rose des Vents et Mitry-Ambourget, contre 3/4 sur le QPV Gros Saule

Une précarité des ménages confirmée par la dépendance aux prestations sociales

	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	
		effectifs	%	effectifs	%
QPV BALAGNY	401	127	31,7	91	22,7
QPV ROSE DES VENTS	3146	1119	35,6	700	22,3
QPV GROS SAULE	1375	471	34,3	293	21,3
QPV MITRY AMBOURGET	2536	915	36,1	585	23,1
QPV LES 3 QUARTIERS	1586	571	36,0	367	23,1
CITE EUROPE	689	284	41,2	190	27,6
ETANGS MERISIERS	897	287	32,0	177	19,7
QV CHANTELOUP	403	115	28,5	73	18,1
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	9447	3318	35,1	2109	22,3
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	5924	1543	26,0	1099	18,6
AULNAY SOUS BOIS	15 622	5 046	32,3	3 362	21,5
SEINE-SAINT-DENIS	nd	nd	nd	nd	nd

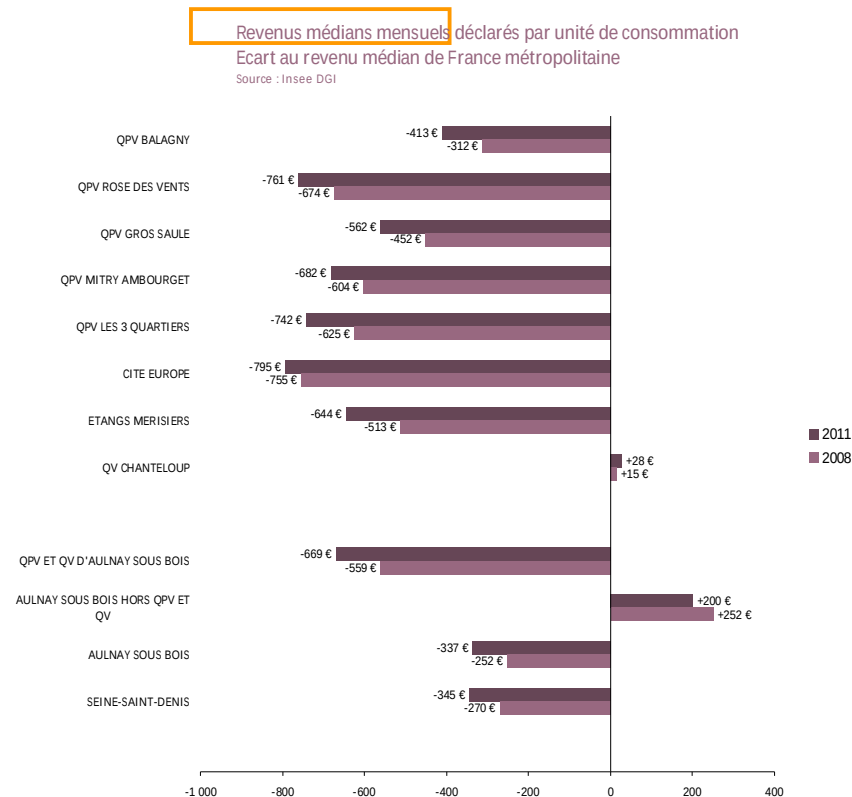
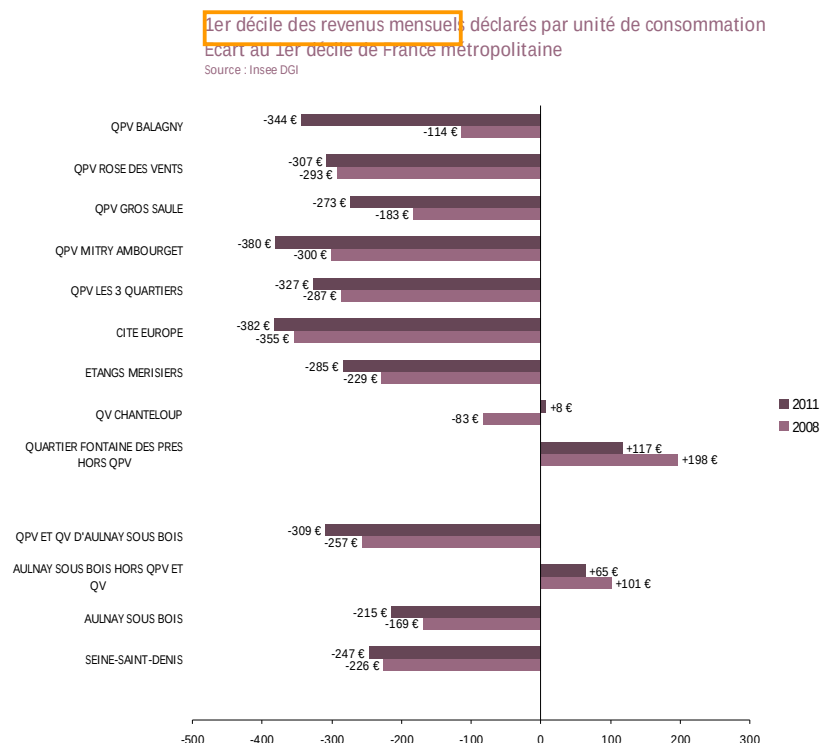
Source : Cnaf 2013

- Des ménages bénéficiaires des minima sociaux (RSA et AAH) **très dépendants des prestations sociales** ;
- Des ménages dans **une grande précarité financière**, sur les QPV en particulier, mais aussi présents sur tout le territoire de la commune.

La crise accentue les écarts de niveaux de vie par rapport à la situation nationale

➤ La crise n'a pas impacté l'ensemble de la commune de façon homogène :

- De manière générale, les revenus médians se sont éloignés de la médiane métropolitaine : dans le sens négatif pour les IRIS englobant un QPV, dans le sens positif pour le QVA et la quasi totalité des autres quartiers de la commune à l'exception du quartiers Bourg.



➤ Les effets de la crise creusent particulièrement les écarts pour les plus précaires (1^{er} décile) sur les quartiers QPV.

Pauvreté et précarisation des publics - Enjeux

Les écarts entre les quartiers de la politique de la ville concernant **le niveau de vie et la précarité** financière sont très importants. Ils sont bien évidemment la conséquence des différents indicateurs présentés par la suite, notamment le taux de chômage, les structures familiales, la part des emplois précaires, à temps partiel, les catégories socioprofessionnelles , ...

Dans une période de crise qui augmente les inégalités, le soutien aux publics les plus fragiles reste prioritaire, sachant qu'ils sont souvent sur-représentés dans les zones très urbanisées et plus précisément dans les quartiers prioritaires.

L'action locale a son mot à dire en matière de lutte contre la pauvreté :

- L'aide d'urgence apportée par le CCAS peut contribuer à soutenir les ménages les plus en difficulté ;
- Elle doit s'inscrire dans un cadre large, qui intègre l'ensemble des acteurs et en particulier le département (en charge du RSA) et les associations caritatives locales, qui connaissent le mieux les plus démunis ;
- La coordination de ces acteurs locaux reste essentielle pour améliorer l'accès aux droits et réduire les taux de non-recours ;

Accès aux droits et non recours - Enjeux

Circulaire du 15 octobre

- **Lutter contre le développement du non-recours**

« Élaborer une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, notamment aux soins et à la prévention. »

Circulaire du 15 octobre

- L'accès aux soins des habitants des quartiers : l'existence des structures adéquates (maison ou centre de santé, soutien à l'installation de professionnel de santé)
- Coordination des acteurs et des modalités de mise en œuvre d'une politique de prévention

1^{er} Pilier :
La Cohésion Sociale

Le contexte démographique et la dynamique de peuplement :

Une stabilité de la population qui masque des évolutions opposées selon les quartiers

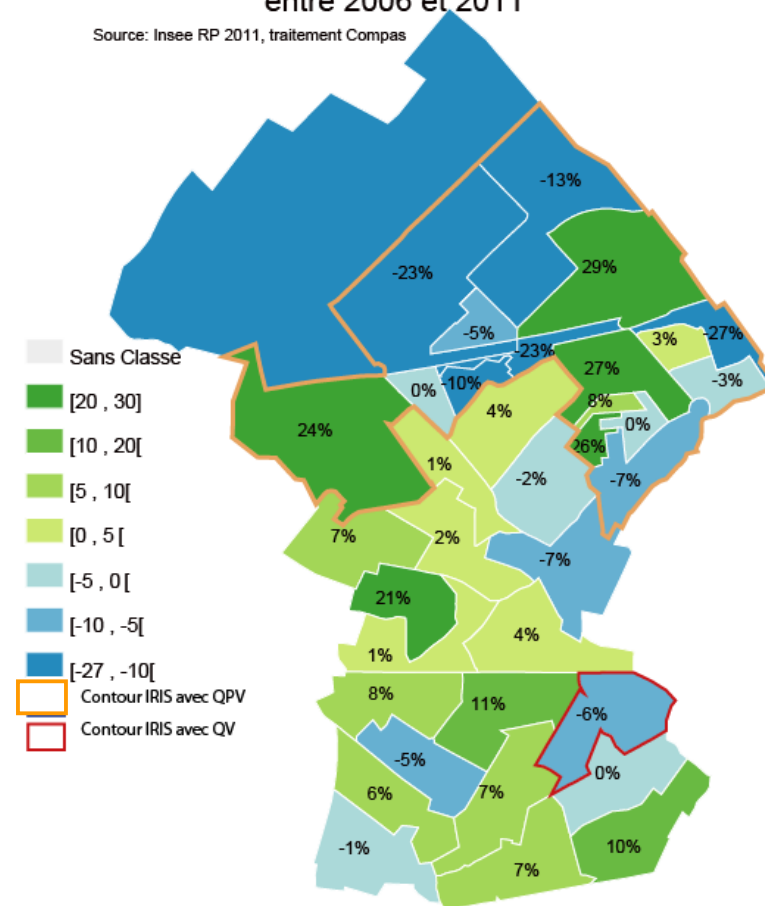
	Population en 2011	Evolution 2006/2011		Nombre de ménages	
		nb	%	2006	2011
QPV BALAGNY	1 863	356	+23,6	577	572
QPV ROSE DES VENTS	14 046	-1 273	-8,3	3 818	3 634
QPV GROS SAULE	6 467	-502	-7,2	2 054	1 896
QPV MITRY AMBOURGET	11 355	1 025	+9,9	3 493	3 507
QPV LES 3 QUARTIERS	6 203	-616	-9,0	1 982	1 820
CITE EUROPE	2 943	-1	-0,0	785	773
ETANGS MERISIERS	3 261	-615	-15,9	1 197	1 046
QV CHANTELOUP	2 153	-129	-5,6	852	825
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	42 088	-1 140	-2,6	12 776	12 253
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	39 792	1 420	+3,7	15 413	15 913
AULNAY SOUS BOIS	81 880	+280	+0,3	28 189	28 166
SEINE-SAINT-DENIS	1 529 928	+37 956	+2,5	569 169	585 034

Source : Insee RP, 2006-2011

- Une population qui évolue très différemment d'un IRIS à l'autre de la commune, sur les QPV comme ailleurs sur la commune.
- Mais une tendance à la baisse plus fréquente sur les IRIS englobant des QPV que dans le Sud de la commune
- Les évolutions les plus marquées s'observent sur les IRIS englobant des QPV
- Parallèlement, un nombre de ménages qui augmente sur la commune hors QPV, comme sur le département, mais qui diminue dans les QPV et le QVA.

Evolution de la population d'Aulnay sous Bois entre 2006 et 2011

Source: Insee RP 2011, traitement Compas



Le contexte démographique et la dynamique de peuplement :

Des ménages dont la taille moyenne est stable entre 2006 et 2011

Taille moyenne des ménages
- données carroyées*
au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

Taille moyennes des ménages

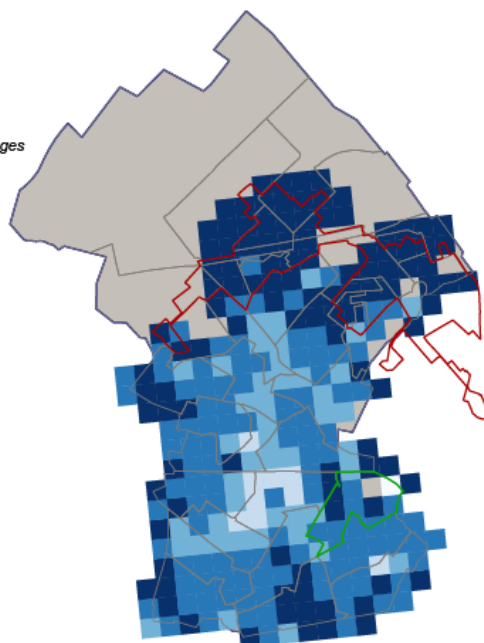


Aulnay sous Bois

Iris d'Aulnay sous Bois

Quartiers politiques de la ville

Quartier Chanteloup
approché à l'IRIS



	Taille moyenne des ménages		
	1999	2006	2011
QPV BALAGNY	2,96	2,60	3,04
QPV ROSE DES VENTS	4,03	3,91	3,72
QPV GROS SAULE	3,32	3,23	3,19
QPV MITRY AMBOURGET	2,82	2,86	3,14
QPV LES 3 QUARTIERS	3,56	3,44	3,38
CITE EUROPE	3,84	3,75	3,74
ETANGS MERISIERS	3,38	3,24	3,12
QV CHANTELoup	2,77	2,68	2,61
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	3,41	3,30	3,32
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	2,46	2,46	2,48
AULNAY SOUS BOIS	2,89	2,84	2,84
SEINE-SAINT-DENIS	2,59	2,57	2,56

Source : Insee RP

- Les IRIS englobant les QPV ont un caractère de territoire d'accueil des familles avec une taille moyenne de ménages qui est relativement élevée qui a continué à progresser depuis 2006.
 - Une stabilité de la taille des ménages sur l'ensemble du territoire et un nombre moyen de personnes par ménage relativement élevé sur certains quartiers au regard de la moyenne départementale.
- Cette évolution de la taille moyenne des ménages se réalise malgré le vieillissement de la population et la hausse de la monoparentalité du fait probablement de l'agrandissement de certaines familles

L'augmentation de la monoparentalité

	Familles avec enfants* 2011	Familles monoparentales*		Poids des familles monoparentales* (%)	
		2006	2011	2006	2011
QPV BALAGNY	410	129	167	39,6	45,1
QPV ROSE DES VENTS	2 741	798	840	26,9	30,9
QPV GROS SAULE	1 307	354	456	25,9	35,6
QPV MITRY AMBOURGET	2 275	550	672	28,7	29,9
QPV LES 3 QUARTIERS	1 383	467	454	33,1	35,0
CITE EUROPE	613	212	190	34,5	32,9
ETANGS MERISIERS	751	256	264	31,9	36,7
QV CHANTELOUP	469	109	118	26,6	26,8
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	8 420	2 406	2 708	28,7	32,4
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 917	1 429	1 580	21,5	23,1
AULNAY SOUS BOIS	15 252	3 836	4 288	25,5	28,2
SEINE-SAINT-DENIS	275 628	74 775	82 190	28,2	29,8

*y compris enfant(s) de 25 ans et plus

Source : Insee RP 2006-2011

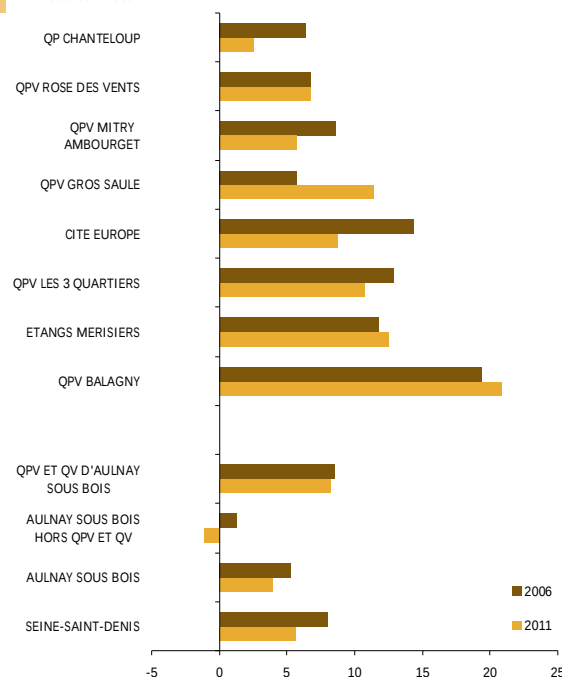
➤ Le nombre de familles monoparentales a augmenté de manière significative sur la totalité des quartiers de la commune exception faite des IRIS comptant le QPV Cité Europe et le quartier E. Zola hors QPV entre 2006 et 2011.

➤ Dans le même temps, le nombre de familles aulnaysiennes en couple a légèrement diminué (11 143 en 2006, 10 808 en 2011).

➤ La part des familles monoparentales est comparable à celle du département de Seine St Denis.

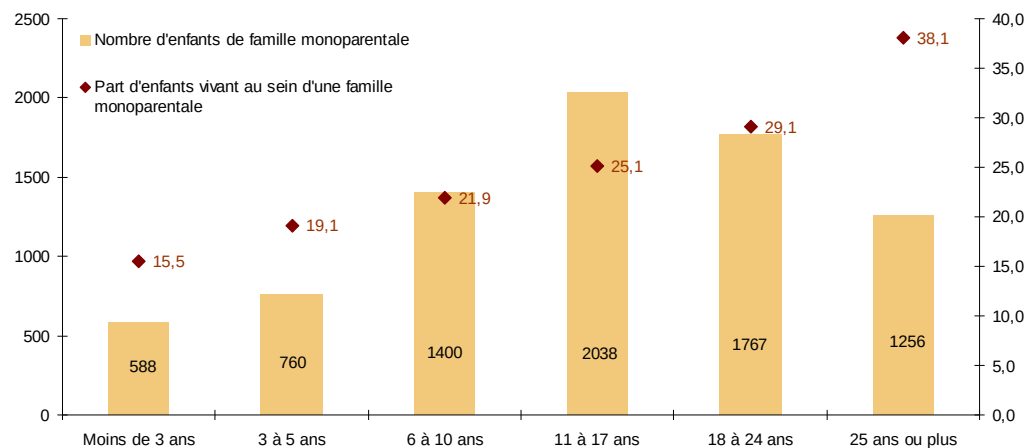
➤ Les IRIS englobant des QPV se distinguent des autres IRIS avec près d'1 famille monoparentale sur 3 contre moins d'1 sur 4 ailleurs sur la commune. Ce taux s'élève à 45% pour le QPV Balagny.

Ecart à la moyenne nationale de la part des familles monoparentales (y compris enfants de 25 ans et plus)
Source : Insee RP 2011

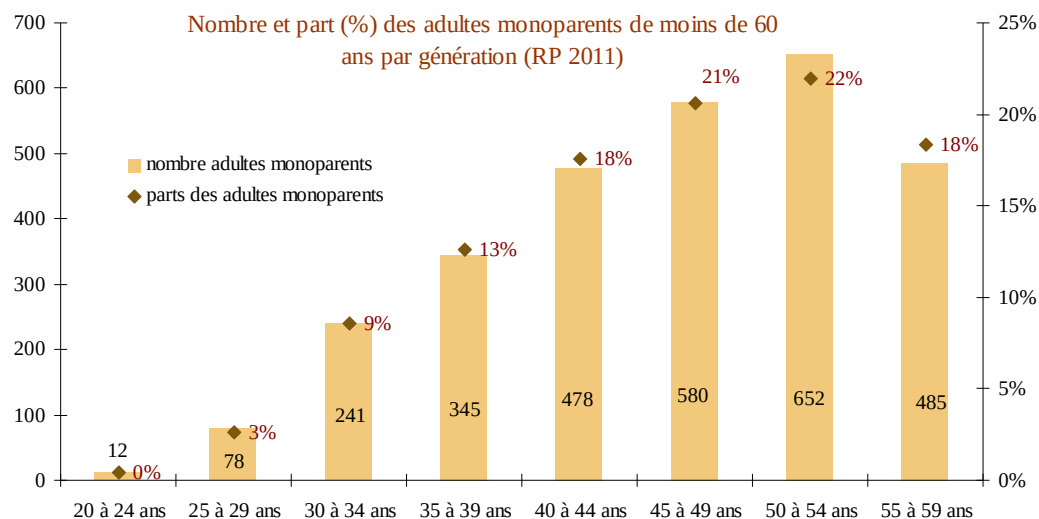


La monoparentalité : des familles avec des adolescents

Nombre et part d'enfants en famille monoparentale au recensement de 2011. Aulnay-sous-Bois

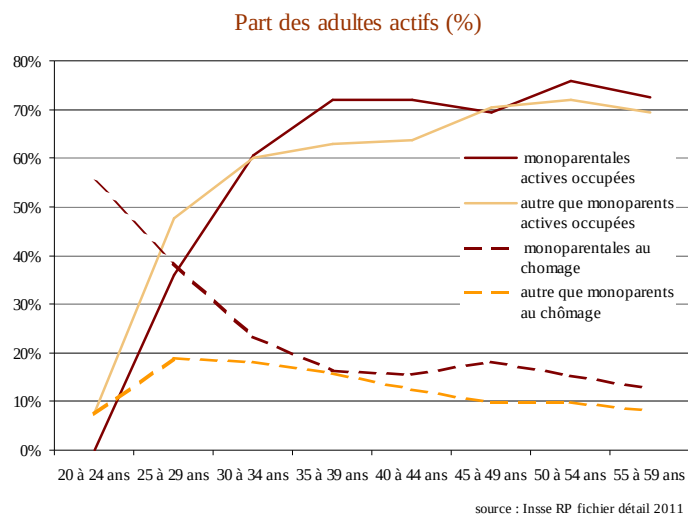


Environ les deux tiers des enfants en famille monoparentale sont des adolescents ou de jeunes adultes.

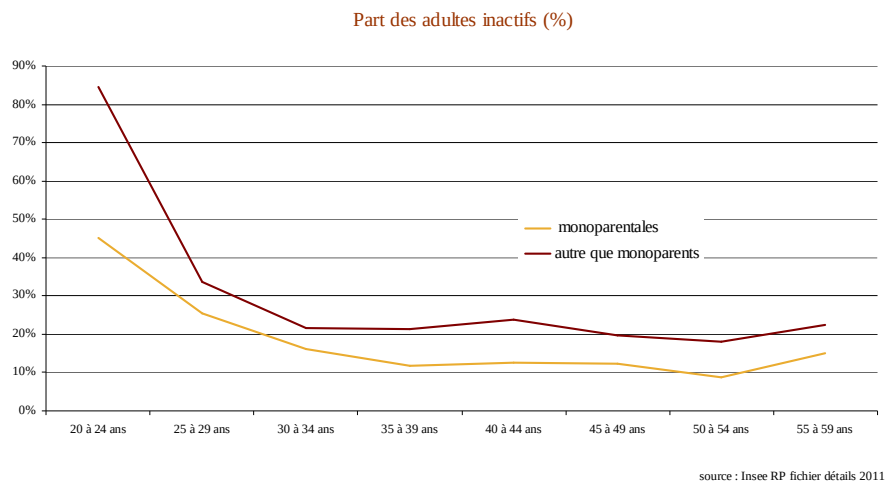


La grande majorité des monoparents est âgée de 35 ans plus.

La monoparentalité : des familles avec des adultes actifs



Avant 35 ans les monoparents sont moins souvent actifs que les autres adultes. Quelque soit l'âge, ils sont plus souvent concernés par le chômage (quasiment deux fois plus).



Les personnes en situation de monoparentalité sont rarement inactives.

L'écart entre les monoparents et les autres est maximal entre 20 et 25 ans puis reste relativement stable selon l'âge des parents.

Cohésion sociale - Enjeux

Les familles monoparentales ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives.

La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée, en particulier autour de la gestion du temps.

→ Soutenir les familles monoparentales :

Les besoins des parents isolés sont multiples :

- Les parents isolés avec de jeunes enfants exercent moins souvent une activité professionnelle que ceux ayant des enfants plus âgés.

→ L'accès pour ces parents à un mode de garde de la petite-enfance constitue un enjeu important pour favoriser leur insertion professionnelle. Cela permet aussi d'établir un lien avec ces familles et de les orienter vers les aides et services existants si des difficultés sont détectées.

- Les familles monoparentales avec des pré-adolescents ou adolescents peuvent également faire l'objet d'une attention particulière. Peut en effet se poser la question du suivi de la scolarité des enfants pour les parents qui travaillent, ainsi que la gestion des temps extra-scolaires des jeunes.

→ Favoriser l'accès de ces jeunes à des activités sportives, culturelles ou de loisirs encadrées participe à prévenir la délinquance des mineurs sur ces quartiers.

Une baisse de la population jeune sur le territoire

	Les 16-29 ans		Taux d'évolution 2006-2011 des 18-29 ans (%)
	Nb	%*	
QPV BALAGNY	421	22,6	+48,2
QPV ROSE DES VENTS	3 301	23,5	-11,1
QPV GROS SAULE	1 335	20,6	-20,4
QPV MITRY AMBOURGET	2 407	21,2	+4,6
QPV LES 3 QUARTIERS	1 351	21,8	-15,2
CITE EUROPE	742	25,2	-0,9
ETANGS MERISIERS	610	18,7	-27,8
QV CHANTELOUP	403	18,7	-15,3
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	9 218	21,9	-8,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 835	17,2	+5,2
AULNAY SOUS BOIS	16 053	19,6	-2,9
SEINE-SAINT-DENIS	304 093	19,9	-0,7

*parmi la population municipale 2011

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

- Une **baisse du nombre de jeunes** (18-29 ans) importante dans la plupart des IRIS englobant les QPV et QVA
- Les IRIS comptant les **QPV Balagny, Mitry Ambourget** font exception et voient leur nombre de jeunes augmenter, celui de la Cité Europe rester stable
- Une proportion de jeunes **plus élevée sur les IRIS englobant les QPV qu'en moyenne aulnaysienne** (plus d'1 habitant sur 5 contre 1 sur 6 ailleurs sur la commune et près d'1 sur 4 pour les QPV Rose des Vents et Cité Europe)

Ceux qui restent dans le quartier politique de la ville :

- des jeunes qui partent moins pour leurs études,
- des jeunes qui restent plus longtemps chez leurs parents,
- des jeunes qui ont plus de difficultés pour s'autonomiser,

Le vieillissement de la commune

	60 ans et plus		75 ans et plus		Evolution des 75 ans et plus 2006-2011		75 ans et plus seuls à domicile*	
	Effectifs	% pop totale	Effectifs	% pop totale	Effectifs	%	Nb	%
QPV BALAGNY	270	14,5	67	3,6	-1	-2,1	25	38,0
QPV ROSE DES VENTS	1 729	12,3	343	2,4	+132	+63,0	81	26,0
QPV GROS SAULE	655	10,1	105	1,6	+12	+13,2	20	22,3
QPV MITRY AMBOURGET	1 263	11,1	367	3,2	+25	+7,4	129	37,2
QPV LES 3 QUARTIERS	652	10,5	131	2,1	+17	+15,0	56	43,1
CITE EUROPE	255	8,7	58	2,0	+30	+108,0	24	41,4
ETANGS MERISIERS	397	12,2	72	2,2	-13	-15,5	32	44,6
QVCHANTELOUP	300	13,9	91	4,2	-49	-35,3	39	42,8
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	4 868	11,6	1 104	2,6	+136	+14,1	350	33,8
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	8 539	21,5	3 385	8,5	+229	+7,3	1 366	41,4
AULNAY SOUS BOIS	13 407	16,4	4 489	5,5	+366	+8,9	1 716	39,6
SEINE-SAINT-DENIS	238 921	15,6	82 692	5,4	+9 965	+13,7	34 089	44,6

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

- Même si la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus est 2 fois moins importante sur les IRIS englobant des QPV ou QVA (1 habitant sur 9 y est âgé de 60 ans ou plus), la question du vieillissement y est particulièrement présente :
=> Près de 4 900 personnes âgées de 60 à 74 ans pour 1 100 personnes âgées de 75 ans et plus. Soit un rapport de 4.4 pour 1, 1.8 fois supérieur à la moyenne communale (2.5 pour 1). **Les QPV ainsi vont vieillir beaucoup plus vite que les autres quartiers de la ville** dans les quinze prochaines années.
- Globalement, un isolement des personnes âgées moins prononcé dans les IRIS comptant des QPV. Mais 3 QPV sont plus concernés par ce problème comme les autres quartiers de la commune : les IRIS englobant **les QPV Cité Europe, Etangs Merisiers et le QVA Chanteloup**.

Cohésion sociale – L'isolement résidentiel sur la commune

	Ménages composés d'une seule personne 2011	Evolution 2006/2011		Poids parmi les ménages (%)	
		effectifs	%	2006	2011
QPV BALAGNY	100	-30	-22,9	22,4	17,4
QPV ROSE DES VENTS	401	+8	+1,9	10,3	11,0
QPV GROS SAULE	367	-16	-4,1	18,6	19,4
QPV MITRY AMBOURGET	699	-256	-26,8	27,3	19,9
QPV LES 3 QUARTIERS	297	+7	+2,3	14,6	16,3
CITE EUROPE	114	+35	+44,5	10,1	14,8
ETANGS MERISIERS	182	-29	-13,6	17,6	17,4
QV CHANTELOUP	217	+4	+2,0	24,9	26,2
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	2 079	-283	-12,0	18,5	17,0
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 846	+303	+6,7	29,5	30,4
AULNAY SOUS BOIS	6 925	+20	+0,3	24,5	24,6
SEINE-SAINT-DENIS	183 654	+8 162	+4,7	30,8	31,4

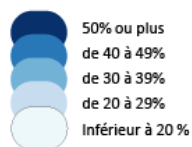
Source : Insee RP 2006-2011

Part des ménages composés d'une personnes seule
- données carroyées*
au 31 décembre 2010

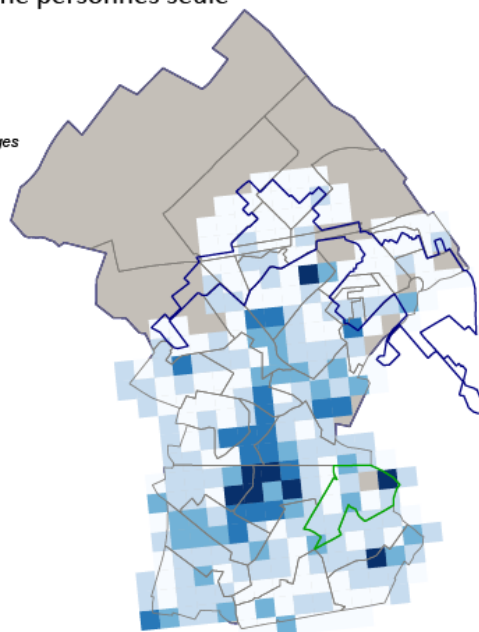
Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

Part des personnes seules



 Aulnay sous Bois
 Iris d'Aulnay sous Bois
 Quartiers politiques de la ville
 Quartier Chanteloup
 approché à l'IRIS



- Une proportion de personnes seules moins élevée à Aulnay sous Bois qu'en Seine St Denis
- Une proportion 2 fois moins élevée sur les IRIS englobant les QPV-QVA. Elles représentent 2 100 personnes, c'est à dire 30% des ménages aulnaysiens d'une seule personne.
- Le QVA Chanteloup se détache avec un part de personnes seules intermédiaires entre les autres QPV et le reste de la commune
- Des proportions élevées au centre de la commune comme partout ailleurs.

→ Vivre seul : un risque de fragilité sociale et donc de précarité plus important.

Cohésion sociale - Enjeux

« Des objectifs prioritaires (...) de solidarités entre les générations »

Des publics fragiles présents dans les quartiers prioritaires (dans les logements sociaux en particulier) :

- **Un isolement résidentiel** qui concerne un nombre de personnes important : même si cela ne correspond pas systématiquement à de l'isolement social, le fait de vivre seul peut y contribuer. De plus, cela constitue un facteur de fragilité, tout au moins financière. L'isolement résidentiel est aujourd'hui encore courant sur les quartiers prioritaires qu'ailleurs. Sont concernés des retraités (des femmes très âgées), des pères isolés n'ayant pas la garde de leur enfant, des hommes seuls en situation de grande précarité, des allocataires des minima sociaux... avec des besoins (exprimés ou pas) de retrouver ou de maintenir des liens sociaux. Certains de ces publics fréquentent très peu les structures de quartiers et sont très peu identifiés des acteurs sociaux (notamment les hommes).
- **Un public vieillissant** ; Ces personnes ont parfois eu des parcours de vie qui les exposent à des difficultés de santé plus précoces liées à l'âge, alors même que leurs conditions de ressources peuvent entraver leur accès aux soins préventifs ou curatifs. Agir en amont de manière préventive apparaît nécessaire.
- Une tendance au départ **des jeunes** même si, en effectif, ils restent relativement nombreux dans les QPV, d'autant que ceux qui restent sont souvent les plus fragiles et ont besoin d'accompagnement.

Cohésion sociale - Enjeux

Anticiper les conséquences du vieillissement de la population dans les quartiers

→ Offrir un environnement sécurisant aux personnes en perte d'autonomie recouvre plusieurs dimensions :

- Le logement en est un : un logement (et/ou ses abords) mal adapté peut favoriser les chutes, rendre les personnes âgées plus vite dépendantes, amener les personnes à rester confinées chez elles et s'isoler...
- Bénéficier d'une aide aux actes essentiels de la vie quotidienne. Or, la situation économique des seniors et futurs seniors résidant dans les quartiers prioritaires peut les pénaliser dans l'accès aux aides professionnelles et les rendre davantage dépendant des solidarités familiales ou de voisinage, solidarités qui peuvent être encouragées et accompagnées.
- Le sentiment de sécurité éprouvé par les personnes âgées. Lorsque les difficultés de santé apparaissent, les peurs viennent avec : peur de tomber, mais aussi peur des autres quand on sait qu'on n'a plus les capacités de se défendre, peur des technologies que l'on ne maîtrise pas.

→ Enfin, le vieillissement démographique pose **la question de la gestion de l'intergénérationnel dans les quartiers.**

Cohésion sociale - Enjeux

Lutter contre l'isolement et la solitude

→ **Prévenir l'isolement c'est prévenir les risques qui lui sont inhérents.**

L'isolement social peut avoir d'importants retentissements sur :

- la santé psychologique et physique des personnes isolées (souffrance liée à l'isolement, déprime, manque de suivi médical, comportements addictifs) ;
- sur leur situation économique (perte de droits, installation dans la précarité, découragement ne permettant plus de construire un projet personnel) ;
- peut constituer une gêne voire un risque pour le voisinage (problèmes d'hygiène dans les logements, risque d'incendie chez les personnes souffrant du syndrome de Diogène...).

Des enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif

	Enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif*	
	effectifs	%
QPV BALAGNY	191	41,3
QPV ROSE DES VENTS	2 226	52,1
QPV GROS SAULE	844	44,5
QPV MITRY AMBOURGET	1 037	29,4
QPV LES 3 QUARTIERS	953	47,0
CITE EUROPE	535	53,9
ETANGS MERISIERS	418	40,4
QP CHANTELOUP	96	18,1
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	5 348	42,0
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	869	10,1
AULNAY SOUS BOIS	6 217	29,1

* enfant cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Les 7 facteurs de risque :

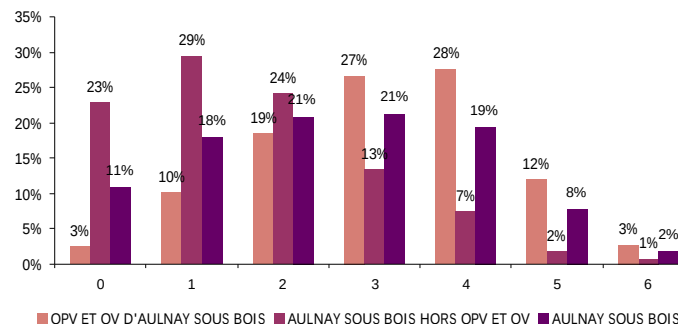
- Vivre dans une famille monoparentale
- Vivre dans une famille nombreuse (3 enfants et plus)
- Vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
- Vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- Vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- Vivre dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit)
- Vivre dans un logement surpeuplé

➤ Le fait de **cumuler au moins 4 des 7 facteurs de risque** identifiés expose particulièrement **les enfants à une vulnérabilité socio-éducative**.

Ils sont près de 6 200 dans ce cas à Aulnay sous-Bois. On notera que 10 800 enfants de plus cumulent 3 facteurs de risque

Répartition des enfants mineurs selon le nombre de facteurs de risque qu'ils présentent sur le plan socio-éducatif

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



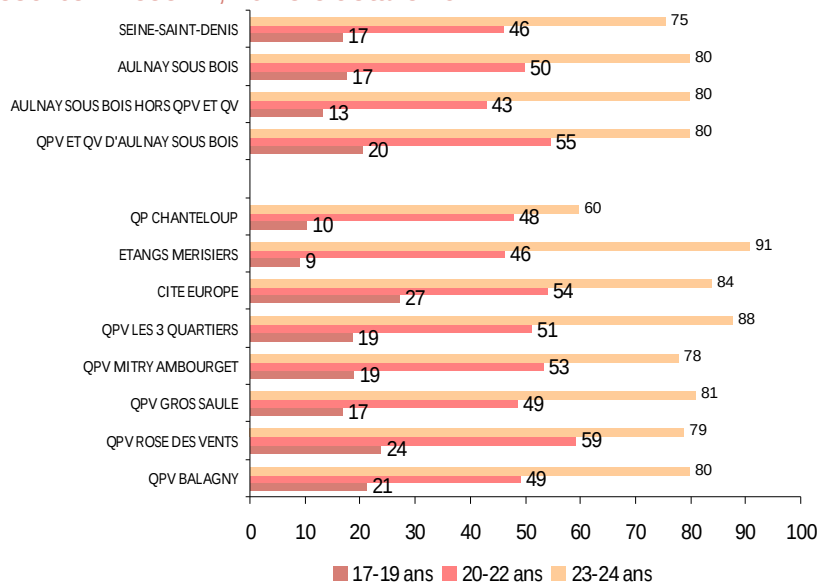
➤ Une exposition à la précarité des enfants mineurs **vivant dans les QPV particulièrement forte** :

- **Plus de 40% des enfants mineurs** sont concernés, soit environ 5 350 enfants. Cette part s'élève à plus de la moitié des enfants sur les QPV Cité Europe et Rose des Vents
- C'est ainsi plus de 8 enfants vulnérables aulnaysiens sur 10 qui résident sur un IRIS englobant un QPV ou QVA

Des jeunes adultes de 23-24 ans plus souvent non scolarisés et sans diplôme

Part des jeunes de 17-24 ans non scolarisés par tranche d'âge (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



→ Les questions de l'accès aux études supérieures, à la formation et de l'insertion professionnelle se posent, dans ces quartiers plus qu'ailleurs.

→ Les différences de taux de scolarisation entre les 17-22 ans et 23-24 ans posent la question du parcours résidentiel de ces derniers.

- Une proportion de jeunes **non scolarisés** plus élevée sur les QPV, différence qui s'observe à tous les âges
- Des écarts entre QPV-QVA très prononcés, la part des 17-24 ans non scolarisés sans diplôme variant d'1/4 pour le QVA Chanteloup, 30% pour le QPV Etangs Mérisiers à 60% pour la Cité Europe

	17-24 ans non scolarisés sans diplôme*		
	effectifs	% 17/24 ans	% 17/24 ans non scolarisés
QPV BALAGNY	44	17,9	38,7
QPV ROSE DES VENTS	438	20,9	41,1
QPV GROS SAULE	126	16,8	38,7
QPV MITRY AMBOURGET	260	19,6	41,2
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	1 059	19,5	40,9
CITE EUROPE	127	28,9	57,2
ETANGS MERISIERS	42	11,9	30,0
QV CHANTELOUP	22	9,5	24,8
QPV LES 3 QUARTIERS	169	21,3	46,7
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	522	13,5	32,1
AULNAY SOUS BOIS	1 581	17,0	37,5
SEINE-SAINT-DENIS	25 497	15,1	34,9

* bas niveau de formation (<= brevet des collèges)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Réussite éducative - Enjeux

Le risque pour **les enfants** de rencontrer à un moment ou un autre des difficultés dans leur parcours scolaire est plus élevé sur les quartiers Politique de la Ville que sur les quartiers hors géographie prioritaire.

Les difficultés surviennent généralement lorsque l'enfant et sa famille sont confrontés à diverses problématiques de l'ordre de l'éducatif et/ou du social.

→ Repérer et prendre en charge ces enfants au cours des périodes de vulnérabilité :

Les enfants qui ne sont pas repérés et pris en charge pendant ces périodes de vulnérabilité sont plus susceptibles que les autres de sortir précocement du système scolaire c'est-à-dire sans diplôme. Or, le diplôme reste l'atout essentiel des jeunes pour affronter le marché du travail et acquérir leur autonomie.

→ Investir sur l'éducatif c'est investir sur l'avenir et le devenir des quartiers.

Circulaire du 30 juillet 2014

« Un investissement supplémentaire dans les domaines de **la petite enfance**, de **l'éducation**, de la **prévention de la délinquance** et de la santé, de **la culture** et du **développement des activités physiques et sportives**. »

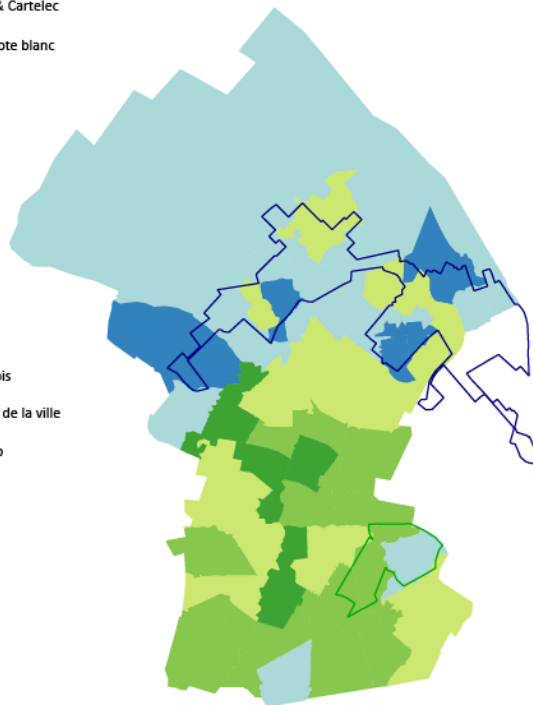
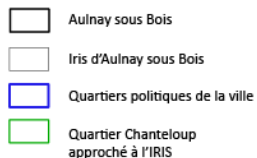
Une participation citoyenne moindre traduisant les difficultés socio-économiques des habitants

La part des votes exprimés* au second tour de l'élection présidentielle 2012 parmi les inscrits (par bureau de vote, en %)

Source : Ministère de l'Intérieur & CarTElec

* c'est-à-dire hors abstention et vote blanc

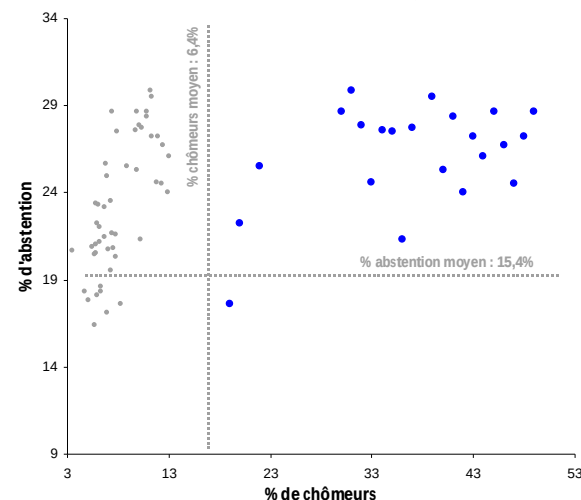
Part des votes exprimés par bureau de vote (en %)



- Un usage du droit de vote nettement moins fréquent sur les bureaux de vote où se situe les QPV et le QVA que sur les autres territoires de la commune.
- Une abstention corrélée aux difficultés socio-économiques présentes dans les QPV (notamment au faible niveau de formation).

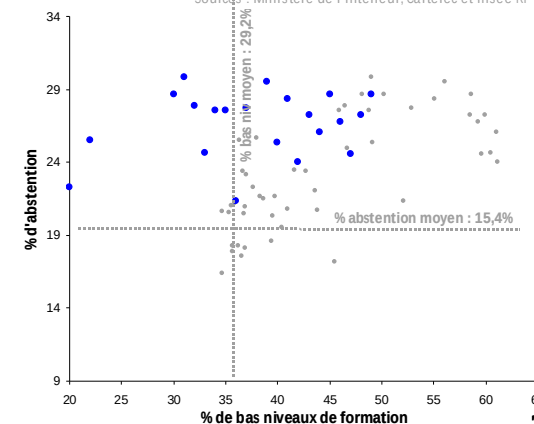
Répartition des bureaux de vote en fonction du taux d'abstention au second tour de l'élection présidentielle 2012 et du taux de chômage

Sources : Ministère de l'Intérieur, CarTElec et Insee RP 2007



Répartition des bureaux de vote en fonction du taux d'abstention au second tour de l'élection présidentielle 2012 et du taux de bas niveaux de formation

Sources : Ministère de l'Intérieur, CarTElec et Insee RP 2007



2^{ème} Pilier :

Le développement économique et l'accès à l'emploi

Des territoires où l'activité économique est relativement moins présente

	Nombre d'établissements 2011	Nb/1 000 hab
QPV BALAGNY	217	116,5
QPV ROSE DES VENTS	383	27,3
QPV GROS SAULE	96	14,8
QPV MITRY AMBOURGET	198	17,4
QPV LES 3 QUARTIERS	105	16,9
CITE EUROPE	39	13,3
ETANGS MERISIERS	66	20,2
QP CHANTELOUP	139	64,6
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	1138	27,0
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	3003	75,5
AULNAY SOUS BOIS	4143	50,6
SEINE-SAINT-DENIS	92066	60,2

Source : SIRENE 2011

➤ Les **Commerces et transports** représentent un peu moins de la moitié des établissements des QPV-QVA contre 40% en moyenne communale (Mais ils y sont peu présents 13/1000 hab, contre 30/1000 hab en moyenne aulnaysienne).

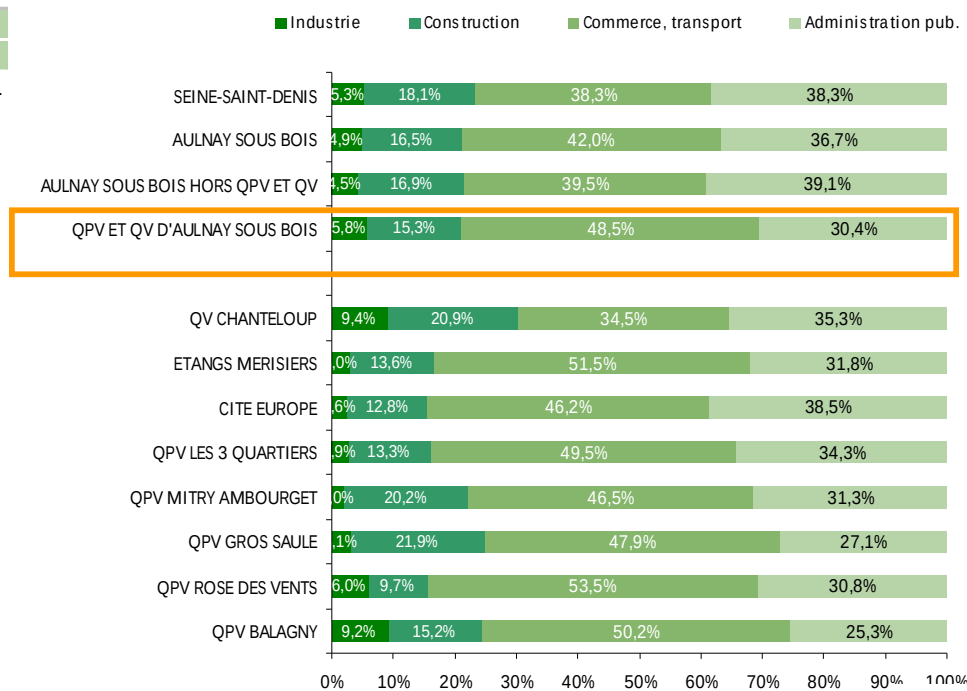
➤ **L'administration et les services publics** y sont sous représentés (8/1000 hab contre 30/1000 hab en moyenne aulnaysienne).

➤ Des entreprises 3 fois moins présentes sur les IRIS englobant les QPV-QVA que sur le reste du territoire.

➔ Des **territoires moins ouverts sur l'extérieur**, où la **mixité fonctionnelle** est **moins assurée**.

Les établissements par secteurs d'activité en 2011

Source : SIRENE



Des actifs en emploi relativement moins mobiles

➤ Les IRIS englobant des QPV-QVA ont un caractère essentiellement résidentiel au contraire du reste de la commune. On y compte 6 emplois salariés pour 10 salariés résidant contre 12 pour 10 sur le reste de la commune, soit 2 fois moins.

➤ **Mais de très fortes disparités au sein des QPV:** le QPV Balagny se distingue avec un taux de polarisation de 6,2.

➤ **une mobilité des actifs en emploi un peu moins marquée.**

➤ Des écarts entre QPV importants

→ Un nécessaire besoin de mobilité pour accéder à l'emploi. Souvent les population les moins qualifiées sont les moins mobiles et les plus éloignées de leur lieu d'activité.

	Nb d'emplois salariés	Nb de salariés	Taux de polarisation*
QPV BALAGNY	3 879	628	6,2
QPV ROSE DES VENTS	2 143	4 324	0,5
QPV GROS SAULE	458	2 299	0,2
QPV MITRY AMBOURGET	754	3 840	0,2
QPV LES 3 QUARTIERS	119	1 951	0,1
CITE EUROPE	52	879	0,1
ETANGS MERISIERS	67	1 072	0,1
QV CHANTELOUP	1 428	912	1,6
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	8 781	13 954	0,6
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	17 730	15 047	1,2
AULNAY SOUS BOIS	26 693	29 000	0,9
SEINE-SAINT-DENIS	546 135	568 883	1,0

*Emplois/actifs salariés

Source : CLAP 2009 et Insee RP 2011

	Nb d'actifs en emploi	Lieu de travail (%)	
		Commune de résidence	Autre commune
QPV BALAGNY	695	36,3	63,7
QPV ROSE DES VENTS	4 555	31,7	68,3
QPV GROS SAULE	2 394	23,8	76,2
QPV MITRY AMBOURGET	3 985	23,4	76,6
QPV LES 3 QUARTIERS	2 059	33,7	66,3
CITE EUROPE	926	32,9	67,1
ETANGS MERISIERS	1 134	34,4	65,6
QV CHANTELOUP	978	30,4	69,6
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	14 666	28,6	71,4
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	16 739	26,4	73,6
AULNAY SOUS BOIS	31 405	27,4	72,6
SEINE-SAINT-DENIS	619 956	22,2	77,8

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Des taux d'emploi inférieurs conjugués avec une relative instabilité de l'emploi salarié

	Les actifs occupés de 25-54 ans	Taux d'emploi* (%)
QPV BALAGNY	519	67,8
QPV ROSE DES VENTS	3 194	62,4
QPV GROS SAULE	1 797	66,0
QPV MITRY AMBOURGET	3 113	65,8
QPV LES 3 QUARTIERS	1 553	65,0
CITE EUROPE	668	61,9
ETANGS MERISIERS	885	67,5
QV CHANTELOUP	761	78,1
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	10 935	65,5
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	12 924	80,2
AULNAY SOUS BOIS	23 859	72,7
SEINE-SAINT-DENIS	479 149	73,2

* part des actifs occupés de 25-54 ans parmi l'ensemble des 25-54 ans

Source: Insee RP 2011

- Un **taux d'emploi** dans les QPV **relativement bas** comparé aux autres quartiers d'Aulnay sous Bois.
- Un taux d'emploi qui varie de près de 62% sur les IRIS englobant la Cité Europe et le QPV Rose des Vents à plus de 84% sur le quartier A.France

- Des proportions d'emplois à temps partiel et de contrats précaires plus élevées dans les IRIS englobant les QPV-QVA.

→ Une instabilité dans l'emploi plus forte dans les QPV qu'ailleurs.

	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrats précaires (CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, stage)		Salariés à temps partiel	
		Effectifs	%	Effectifs	%
QPV BALAGNY	628	117	18,6	121	19,2
QPV ROSE DES VENTS	4 324	787	18,2	833	19,3
QPV GROS SAULE	2 299	427	18,6	346	15,1
QPV MITRY AMBOURGET	3 840	710	18,5	706	18,4
QPV LES 3 QUARTIERS	1 951	323	16,6	347	17,8
CITE EUROPE	879	173	19,7	184	20,9
ETANGS MERISIERS	1 072	150	14,0	163	15,2
QV CHANTELOUP	912	91	9,9	148	16,3
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	13 954	2 454	17,6	2 502	17,9
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	15 047	1 753	11,6	2 093	13,9
AULNAY SOUS BOIS	29 000	4 207	14,5	4 595	15,8
SEINE-SAINT-DENIS	568 883	85 491	15,0	89 772	15,8

Source : Insee RP 2011

Développement de l'activité économique dans les quartiers - Enjeux

Circulaire du 30 juillet 2014

- « Un objectif de **réduction** de moitié sur la durée du contrat **des écarts de taux d'emploi** entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier **au bénéfice des jeunes**. »

→ A l'échelle des quartiers, privilégier les stratégies d'accès à l'emploi

L'économie des territoires prioritaires dépend pour l'essentiel du dynamisme global de l'agglomération dans laquelle ils s'inscrivent. En matière d'emploi, l'enjeu pour les habitants des quartiers prioritaires se situe hors de ces territoires et dépend de paramètres très nombreux.

L'enjeu réside avant tout dans les stratégies d'accès à l'emploi pour les actifs des quartiers prioritaires, plutôt que de faire du développement économique à l'échelle des quartiers alors que le niveau pertinent est celui de l'agglomération à minima.

→ Le développement économique sur les quartiers peut toutefois représenter un enjeu en terme de **diversification des fonctions des quartiers prioritaires** qui sont en grande partie résidentiels aujourd'hui pour certains, et d'accès aux commerces et services de proximité pour les habitants.

Des taux d'activité faibles dans certains quartiers

	Taux d'activité des 25-54 ans (%)					
	Total		hommes		femmes	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
QPV BALAGNY	89,8	81,8	93,4	88,2	86,7	76,6
QPV ROSE DES VENTS	78,3	80,2	89,1	90,8	68,8	70,8
QPV GROS SAULE	82,8	82,6	84,3	87,3	81,4	77,7
QPV MITRY AMBOURGET	83,0	83,7	91,1	91,8	75,0	76,0
QPV LES 3 QUARTIERS	79,3	79,7	93,3	92,0	68,3	70,0
CITE EUROPE	77,6	78,5	92,0	91,6	65,7	68,6
ETANGS MERISIERS	80,4	80,6	94,3	92,3	70,1	71,2
QV CHANTELOUP	92,8	90,0	97,1	95,2	88,6	85,3
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	81,7	82,2	89,9	90,8	74,1	74,3
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	91,0	91,2	95,9	95,9	86,2	86,4
AULNAY SOUS BOIS	86,1	86,6	92,8	93,4	79,8	80,1
SEINE-SAINT-DENIS	87,1	87,3	92,2	92,2	82,1	82,4

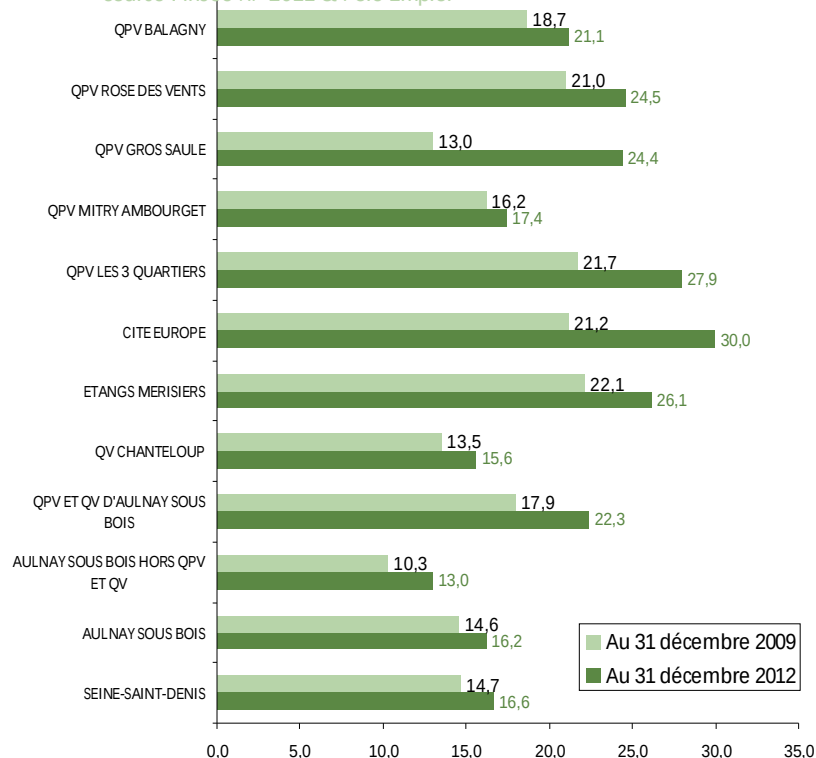
Source : Insee RP 2006-2011

- Des taux d'activité observés sur les IRIS englobant les QPV très en deçà de ceux du reste de la commune, aussi bien chez les hommes que chez les femmes
 - Le QVA Chanteloup enregistre des taux d'activité proches de ceux des quartiers hors QPV
- Globalement, une certaine stabilité du taux d'activité s'observe tant chez les hommes que les femmes
 - Mais cette évolution globale masque **des dynamiques différentes selon les quartiers**, dans les IRIS comptant des QPV comme dans les autres.
 - Le QPV Balagny se singularise par une baisse de plus de 5 points du taux d'activité des hommes et de plus de 10 points de celui des femmes entre 2006 et 2011

La marque du chômage

Indice de chômage estimé des demandeurs de Catégorie ABC

Source : Insee RP 2011 & Pôle Emploi



- Un chômage **en hausse** sur l'ensemble du territoire dans le contexte de crise.
- Mais une hausse 2 à 3 fois **plus élevés dans les IRIS contenant les QPV** que dans le reste de la commune.
- Très forte hausse des indices de chômage sur les QPV Gros saule et Cité Europe (+11 points et 9 points entre 2009 et 2012).
- Des indices de chômage qui sont 2 à 3 fois **plus élevés dans les IRIS contenant les QPV** que dans le reste de la commune.
- Des écarts d'indice de chômage variant de 17% à 30% sur la Cité Europe, soit 1,7 fois plus.
- Le quartier Bourg : un quartier hors QPV enregistrant un indice de chômage comparable à celui du QPV Mitry-Ambourget.

La marque du chômage

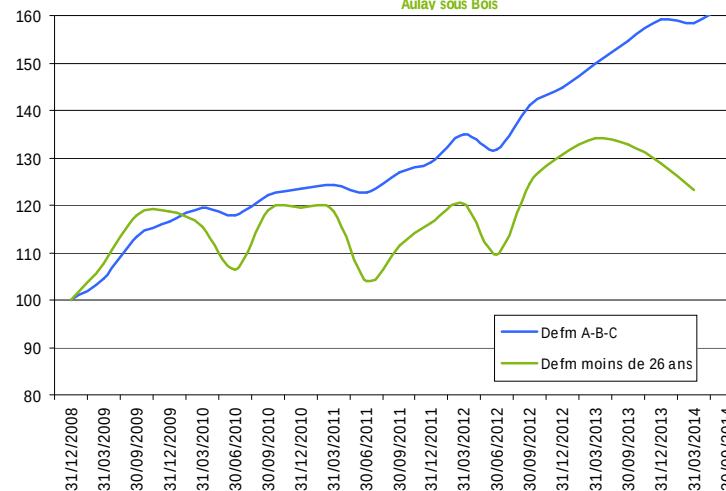
	DEFM de Cat A au 31/12/2012	DEFM de Cat ABC au 31/12/2012
QPV BALAGNY	135	179
QPV ROSE DES VENTS	1 138	1 480
QPV GROS SAULE	531	744
QPV MITRY AMBOURGET	702	902
QPV LES 3 QUARTIERS**	566	736
CITE EUROPE	290	369
ETANGS MERISIERS	276	367
QV CHANTELOUP	128	175
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS**	3 200	4 216
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV**	1 851	2 491
AULNAY SOUS BOIS**	4 520	6 160
SEINE-SAINT-DENIS**	91 405	123 743

*Données partielles pour l'intercommunalité

**Données au 31/12/2011 pour l'EPCI et le département

Source : Pôle Emploi 2012

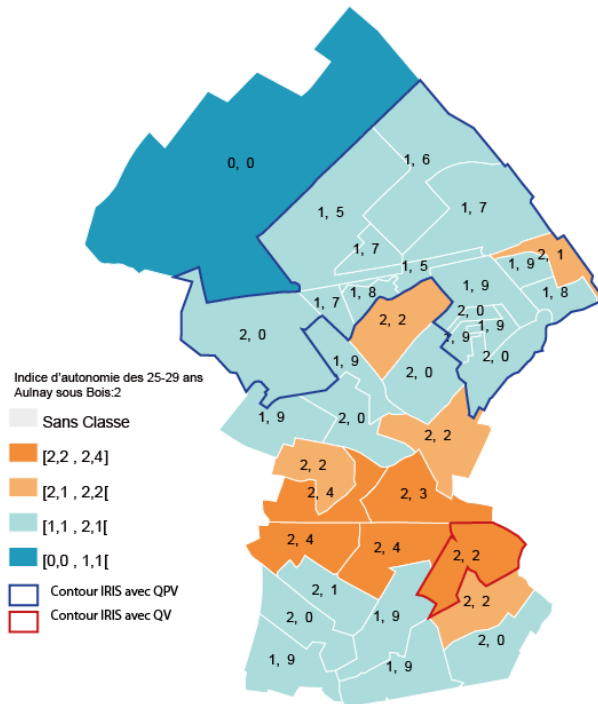
Evolution des DEFM de catégorie A-B-C (base 100) Source : Pôle Emploi
Aulnay sous Bois



Des publics plus fragiles - Un accès à l'autonomie plus difficile pour les jeunes

Autonomie des jeunes de 25-29 ans en 2011

Source: Insee RP 2011, Fichier Détails, traitement Compas



→ Des jeunes du QPV socialement **moins armés** pour affronter les étapes du passage à l'âge adulte, en particulier autour de **l'intégration professionnelle**.

→ Ils rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi en partie dues à une faiblesse du niveau de formation.

➤ Des jeunes **moins autonomes** dans les QPV qu'ailleurs :

- Ils sont **1,2 à 4 fois moins souvent** diplômés de l'enseignement supérieur, autonomes dans leur logement ou en emploi selon le QPV et le quartier considéré.

Niveau de diplôme, l'accès à l'emploi et autonomie face au logement (part en %)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011 (population des ménages)



Des publics plus fragiles – Une maternité précoce qui se vit plus souvent en solo sur les QPV

	Jeunes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge		Femmes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge	
	effectifs	%*	effectifs	%**
QPV BALAGNY	12	5,7	9	8,4
QPV ROSE DES VENTS	83	4,7	70	7,8
QPV GROS SAULE	42	6,5	37	11,3
QPV MITRY AMBOURGET	90	7,7	84	14,6
QPV LES 3 QUARTIERS	44	6,3	37	11,2
CITE EUROPE	17	4,5	15	7,8
ETANGS MERISIERS	27	8,6	23	15,5
QV CHANTELOUP	3	1,4	3	2,9
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	274	5,8	240	10,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	218	6,4	185	10,1
AULNAY SOUS BOIS	492	6,1	425	10,2
SEINE-SAINT-DENIS	9 083	6,1	7 580	10,1

* parmi les jeunes de 18-24 ans

** parmi les femmes de 18-24 ans

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

- Les jeunes femmes vivant sur un IRIS comptant des QPV-QVA sont a contrario plus souvent seules pour élever leur(s) enfant(s), soit plus de la moitié d'entre elles contre 36% sur le reste de la commune.

➔ **Un retrait prématuré de la scolarité et/ou du marché du travail**

Même si les effectifs de jeunes parents sont marginaux, on observe sur Aulnay sous Bois :

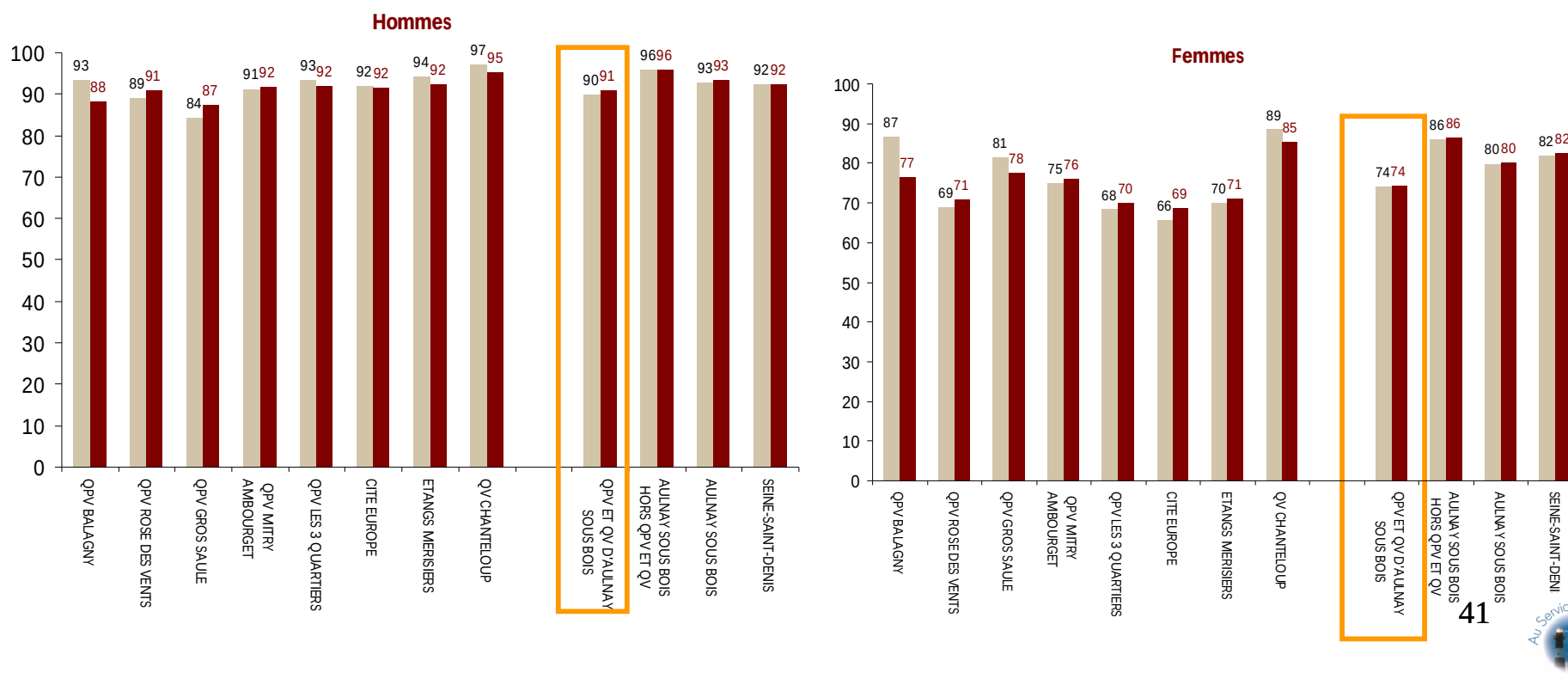
- Des **situations très disparates** tant au sein des IRIS contenant **des QPV que les autres quartiers**.
- 3% des femmes de 18-24 ans sont parents sur le QV Chanteloup contre près de 15% d'entre elles sur les QPV Mitry Ambourget et Etangs Merisiers.
- 7.4% des femmes de ces générations sur le quartier Parc contre 15% sur le quartier A.France
- D'où **une parentalité précoce des femmes de 18-24 ans comparable** entre QPV et QVA et le reste de la commune

Des publics plus fragiles : des femmes et des hommes plus souvent inactifs

- Une stabilité du taux d'activité des hommes comme des femmes sur le marché de l'emploi dans les QPV comme ailleurs:
- 74% des femmes sont actives sur les QPV contre 86% ailleurs
- 87% des hommes y sont actifs contre 96% sur le reste de la commune.

Evolution du taux d'activité des 25-54 ans

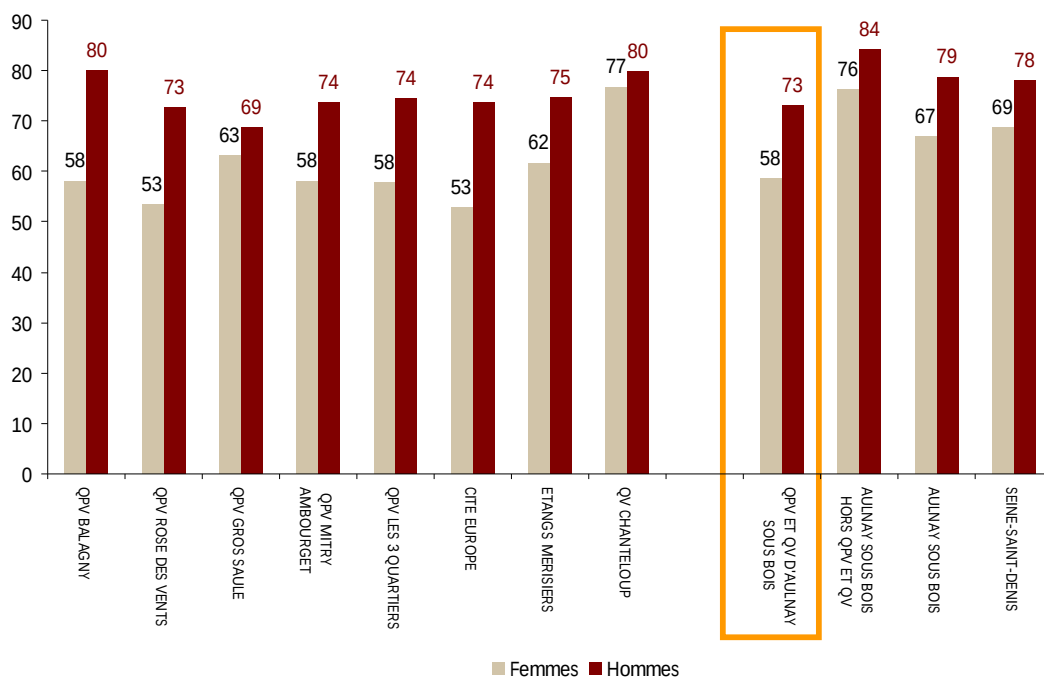
Source : Insee RP



Des publics plus fragiles : des femmes moins souvent en emploi que les hommes

Taux d'emploi parmi les actifs de 25-54 ans selon le sexe (%)

Source : Insee RP 2011



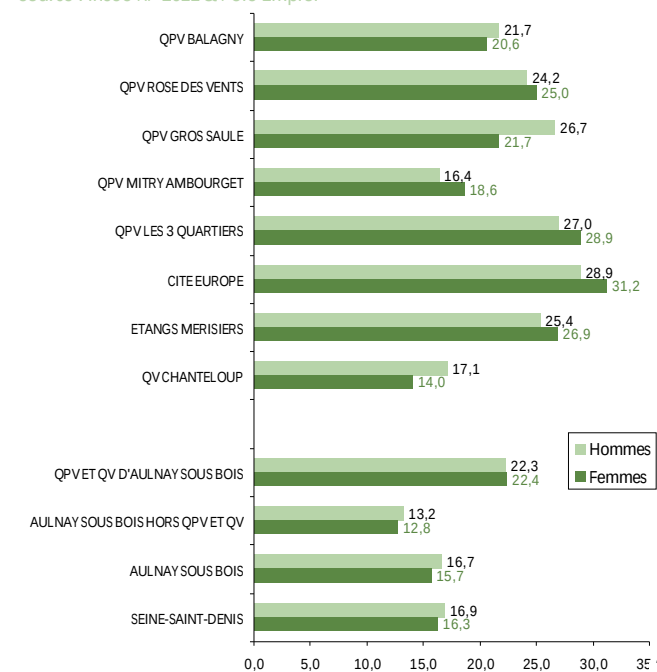
➤ ... Alors même que l'indice de chômage estimé pour les femmes est comparable à celui des hommes sur les IRIS englobant les QPV-QVA.

➔ Une plus forte exposition au chômage des femmes, sans pour autant être inscrites à Pôle Emploi ?

➤ Parmi les populations actives, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes sur l'ensemble du territoire, mais à des niveaux nettement plus prononcés que sur le reste de la commune.

Indice de chômage estimé des demandeurs de Catégorie ABC selon le sexe en 2012

Source : Insee RP 2011 & Pôle Emploi



Inégalités – Une disqualification des femmes diplômées accentuée sur les QPV

	Femmes de 15-39 ans non scolarisées			Hommes de 15-39 ans non scolarisés		
	ayant un niveau de formation III ou plus*			ayant un niveau de formation III ou plus*		
	Total	effectifs	%	Total	effectifs	%
QPV BALAGNY	258	60	23,1	211	42	20,0
QPV ROSE DES VENTS	1 674	325	19,4	1 779	177	10,0
QPV GROS SAULE	917	225	24,5	860	133	15,4
QPV MITRY AMBOURGET	1 624	303	18,6	1 577	273	17,3
QPV LES 3 QUARTIERS	817	143	17,5	696	127	18,3
CITE EUROPE	408	73	17,9	356	53	15,0
ETANGS MERISIERS	409	70	17,0	341	74	21,7
QP CHANTELOUP	293	109	37,3	278	67	24,2
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	5 582	1 164	20,8	5 402	820	15,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 497	1 788	39,8	4 494	1 342	29,9
AULNAY SOUS BOIS	10 079	2 952	29,3	9 896	2 162	21,9
SEINE-SAINT-DENIS	203 905	70 796	34,7	200 686	54 791	27,3

* Bac+2 ou plus

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

➤ Un niveau de **formation plus élevé** chez les **femmes**.

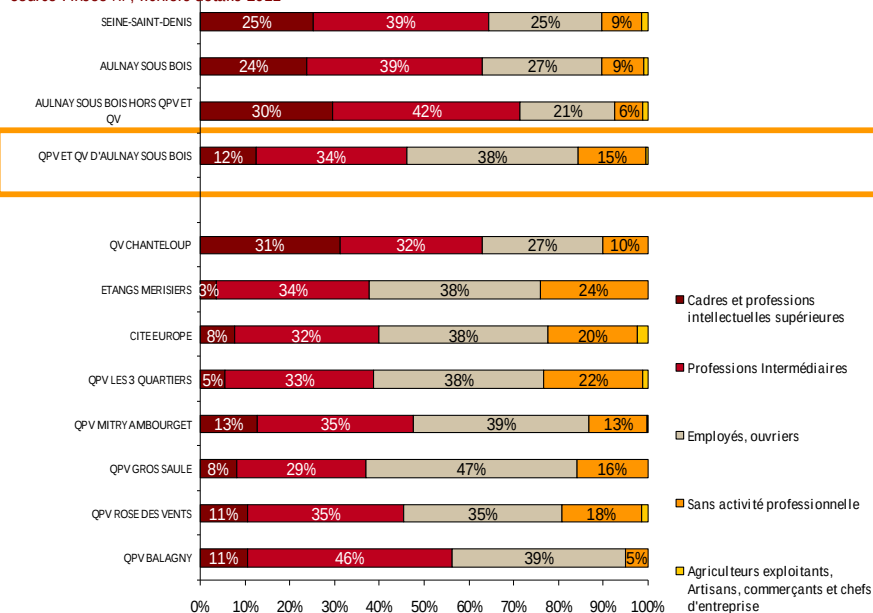
➤ Mais un écart entre sexe globalement moins prononcé sur les QPV qu'ailleurs sur la commune.

➤ De grandes disparités s'observent sur les QPV comme ailleurs.

➤ Une disqualification des femmes accentuée sur les QPV.

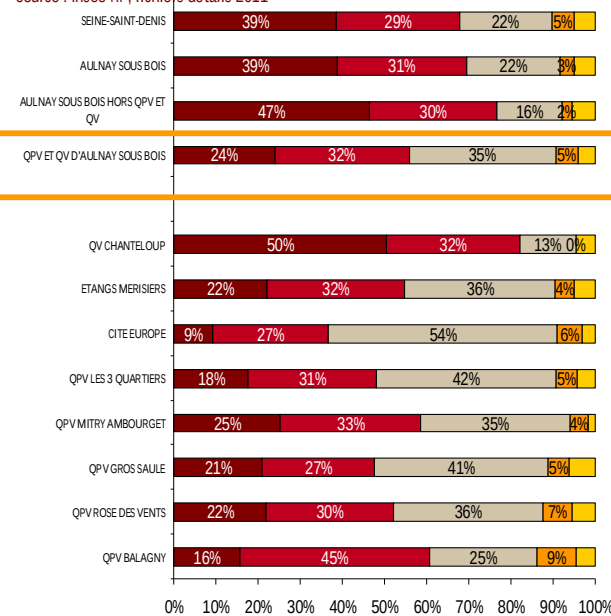
CSP des femmes de 15 ans ou plus non scolarisés diplômés (Bac+2 ou plus) selon le sexe (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



CSP des hommes de 15 ans ou plus non scolarisés diplômés (Bac+2 ou plus) selon le sexe (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



Le lien entre accès à l'emploi et précarité – une question centrale dans les quartiers prioritaires

Les sources de revenus		Part en % parmi les revenus déclarés des ménages en 2011				
		Traitements et salaires	dont indemnités chômage	Pensions, retraites rentes	Bénéfices (activités non salariées)	Autres revenus (dont revenus du patrimoine)
QPV BALAGNY	FONTAINE DES PRES 1	78,1	5,3	20,4	0,6	0,9
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	FONTAINE DES PRES 2	67,6	2,8	23,9	5,2	3,2
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	FONTAINE DES PRES 3	66,3	2,3	25,5	3,4	4,9
QPV ROSE DES VENTS	NORD 3	69,7	4,8	26,7	2,3	1,3
QPV ROSE DES VENTS	NORD 4	83,7	7,7	15,1	1,0	0,3
QPV ROSE DES VENTS	NORD 6	81,5	7,3	17,3	0,7	0,5
QPV ROSE DES VENTS	NORD 7	75,5	6,1	20,8	2,9	0,8
QPV GROS SAULE	GROS SAULE 1	85,9	6,7	12,2	0,7	1,2
QPV GROS SAULE	GROS SAULE 2	87,7	6,8	9,8	1,3	1,1
QPV GROS SAULE	GROS SAULE 3	84,5	6,3	13,3	1,2	1,0
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 1	83,9	5,2	13,9	1,1	1,0
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 2	85,6	8,1	12,6	1,2	0,5
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 3	78,2	5,4	18,1	3,3	0,5
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 4	73,7	6,4	23,3	1,6	1,5
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 5	75,5	6,1	21,8	0,4	2,3
CITE EUROPE	NORD 2	85,9	8,2	13,4	0,1	0,6
ETANGS MERISIERS	NORD 8	85,4	8,4	13,0	1,2	0,4
ETANGS MERISIERS	NORD 9	79,5	4,9	18,4	1,8	0,3
QV CHANTELOUP	EMILE ZOLA 1	74,9	3,2	16,7	3,7	4,7
AULNAY SOUS BOIS		71,5	4,0	21,3	3,4	3,7
SEINE-SAINT-DENIS		74,4	4,2	19,2	3,0	3,5

Source : Insee, DGI 2011

- Des sources de revenus liées à l'emploi particulièrement élevées sur les IRIS englobant les QPV (3/4 à 85% pour une majorité d'IRIS contre 2/3 à 70% sur les IRIS hors QPV-QVA)
- Des prestations sociales significativement plus présentes dans les revenus des ménages du QPV.

→ L'accès à l'emploi, un enjeu central sur les QPV

Accès à l'emploi - Enjeux

Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers.

Les revenus des indemnités de chômage ont une part moyenne 2,5 fois plus importante dans l'ensemble des revenus des ménages du quartier prioritaire qu'en moyenne de la communale.

Ces écarts viennent pour beaucoup du **faible niveau de formation** (ou des formations inadaptées) des habitants du quartier prioritaire, ainsi que d'un « effet quartier » discriminant (découragement, absence de réseau).

L'absence de réseau des habitants les pénalise fortement. Elle peut réduire leur accès à l'information quant à l'emploi disponible en dehors du réseau de pôle emploi ou de la mission locale (et qui représente en France la majorité de l'offre d'emploi). L'emploi ne passant pas par le service public est donc moins accessible aux habitants du quartier prioritaire (tout comme pour la recherche de stages).

Accès à l'emploi - Enjeux

→ Au delà de l'accompagnement même vers l'emploi, **l'enjeu** de l'insertion professionnelle **consiste** aussi à **donner les clés permettant cette insertion**, préalable à cette insertion ou encore permettant d'être autonome dans sa recherche d'emploi :

- acquérir les savoirs essentiels (apprentissage de la langue française),
- accéder aux aides financières : lorsque la précarité limite l'accès à l'emploi (notamment pour les jeunes, pour les personnes rencontrant des difficultés liées à la santé physique et psychique),
- accéder aux services : aux modes de garde de la petite-enfance et des enfants hors temps scolaire...

→ **Une priorité peut être accordée à certains publics** : les jeunes, les femmes, les hommes éloignés de l'emploi, peu voir pas qualifiés...

Circulaire du 30 juillet 2014

- « La **présence de Pôle emploi et des missions locales** »
- « La mobilisation de manière quantifiée des **contrats aidés** et des **aides à l'emploi** pour les **jeunes** issus des quartiers et le développement du **soutien à l'entrepreneuriat**. »

3^{ème} Pilier :

Cadre de vie et renouvellement urbain

Une proximité des commerces et services inégale selon les quartiers

AULNAY-SOUS-BOIS

	Présence d'équipements sur les quartiers							
	Commerces de proximité		Service de santé		dont médecins généralistes		Equipement sportifs	
	Nb	‰*	Nb	‰*	Nb	‰*	Nb	‰*
QPV BALAGNY	3	1,7	1	0,6	0	0,0	12	6,8
QPV ROSE DES VENTS	8	0,5	16	1,1	8	0,5	8	0,5
QPV GROS SAULE	3	0,5	5	0,8	1	0,2	5	0,8
QPV MITRY AMBOURGET	5	0,5	9	0,8	4	0,4	5	0,5
QPV LES 3 QUARTIERS	5	0,8	7	1,1	3	0,5	2	0,3
CITE EUROPE	0	0,0	1	0,3	1	0,3	1	0,3
ETANGS MERISIERS	5	1,6	6	1,9	2	0,6	1	0,3
QV CHANTELOUP	7	3,2	5	2,3	1	0,5	1	0,5
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	31	0,7	43	1,0	17	0,4	33	0,8
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	100	2,5	113	2,8	45	1,1	32	0,8
AULNAY SOUS BOIS	131	1,6	156	1,9	62	0,8	65	0,8
SEINE-SAINT-DENIS	2 927	1,9	2 766	1,8	1 040	0,7	1 155	0,8

*part pour 1000 habitants

Source : Insee Rp 2011 & BPE 2012

➤ Une répartition inégale des commerces de proximité, comme des services de santé ou les équipements sportifs:

- Un taux d'équipement en commerce de proximité variant de zéro sur la Cité Europe à 3,2 pour 1 000 sur le QVA Chanteloup sur les IRIS englobant les QPV; de 0,5 pour 1 000 sur le quartier Fontaine des près hors QPV à 3,3 sur le quartier A.France sur le reste de la commune.
- Un nombre de médecins généralistes variant d'aucun sur le QPV Balagny à 0,6 pour 1000 habitants sur Étangs Merisiers; de 0,2 pour 1 000 sur les quartiers Nonneville et Fontaine des Près hors QPV à 3,6 pour 1000 sur le quartier Par et moins de 1 pour 1000 sur le reste de la commune.

➔ Un frein en terme d'accès aux soins sur le quartier ?

- Un taux d'équipements sportifs égal à 6,8 pour 1 000 sur le QPV Balagny, mais inférieur à 1 pour 1000 sur les autres QPV ; de 1,5 pour 1 000 sur le quartier bourg à aucun sur le quartier A.France.

➔ Un frein en terme d'accès aux activités sportives pour les habitants des quartiers ?

➔ Les équipement sportifs: un moyen de faire entrer les populations dans les quartiers ?

Les trajectoires résidentielles - La mobilité résidentielle

	Nombre de ménages	Part des emménagés récents (%)
QPV BALAGNY	572	23,4
QPV ROSE DES VENTS	3 634	23,2
QPV GROS SAULE	1 896	30,0
QPV MITRY AMBOURGET	3 507	30,8
QPV LES 3 QUARTIERS	1 820	27,4
CITE EUROPE	773	21,3
ETANGS MERISIERS	1 046	31,9
QV CHANTELOUP	825	25,1
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	12 253	27,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	15 913	27,3
AULNAY SOUS BOIS	28166	27,2
SEINE-SAINT-DENIS	585034	32,0

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

→ En quoi les ménages emménagés récemment **bouleversent-ils la sociologie d'un quartier ?**

- Plus d'1 habitant sur 4 habitait un autre logement il y a 5 ans.
- Une mobilité résidentielle globale comparable sur les IRIS contenant un QPV-QVA et les autres quartiers.
- Mais une forte hétérogénéité entre quartiers.
 - 1 ménage sur 5 (21%) a changé de logement sur la commune durant les 5 ans précédents contre 3 ménages sur 10 (30%) sur les QPV Mitry-Ambourget, Gros Saule et Etangs Merisiers
 - C'est le cas de près d'14 des ménages résidant sur les quartiers Fontaine des Prés hors QPV, Nonneville et Bourg contre 13 des ménages sur le quartier A. France
- Une mobilité **expliquée en grande partie par la proportion de petits logements** dans les différents quartiers.

L'accueil et l'intégration des habitants - Enjeux

Les quartiers prioritaires d'Aulnay-sous-Bois ont vu baisser leur population au cours des années 2000 tout comme la tendance générale des QPV en France. Cette baisse résulte essentiellement d'une faible attractivité du quartier et d'un changement dans la structure des ménages qui y résident. Les populations arrivées récemment n'ont pas les mêmes caractéristiques que les populations déjà en place (âge, situation familiale, ...). La cohabitation de populations différentes peut-être source de conflits, d'isolement, et altérer la qualité de vie des habitants, d'où la nécessité de **travailler encore sur l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et le « vivre ensemble »**.

L'intégration et le « vivre ensemble » interrogent concrètement sur **l'usage par les populations des lieux de vie partagés présents sur les quartiers**.

Par exemple les enfants fréquentent-ils tous l'école de quartier ou y a t-il des effets de contournement de la carte scolaire ?

Les pratiques sportives et culturelles sont-elles partagées ?

De nombreuses études montrent que la mixité sociale en milieu scolaire est bénéfique pour tous les enfants quel que soit leur milieu social d'origine (Enquête PISA, Le Ghetto Français d'Eric Maurin, étude de Dubet, ...).

Circulaires 30 juillet et 15 octobre 2014

- « Une amélioration visible de la vie quotidienne des habitants »
- « Des objectifs de transformation des quartiers et de **mixité sociale** »

Le profil des emménagés récents sur les quartiers

	Nombre de ménages emménagés depuis moins de 5 ans	Répartition par situation familiale (%)				Répartition selon l'âge de la personne référente du ménage (%)			
		Personnes seules	Familles monoparen- tales	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
QPV BALAGNY	134	14,9	26,1	2,2	49,3	2,2	42,5	41,0	14,2
QPV ROSE DES VENTS	843	8,9	21,6	10,3	56,3	1,2	40,1	44,0	14,6
QPV GROS SAULE	568	24,1	17,8	11,6	43,0	1,6	51,1	36,8	10,7
QPV MITRY AMBOURGET	1 080	14,8	18,7	11,8	50,9	2,6	57,0	36,1	4,3
QPV LES 3 QUARTIERS	499	13,0	22,6	11,8	52,1	1,6	36,3	48,1	14,2
CITE EUROPE	165	11,5	18,8	10,3	57,6	1,2	50,3	37,0	12,1
ETANGS MERISIERS	334	13,8	24,6	12,6	49,4	1,8	29,3	53,6	15,3
QV CHANTELOUP	207	30,4	12,1	12,6	35,7	5,3	63,3	29,0	2,9
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	3 332	15,6	19,7	11,0	50,1	2,1	48,4	39,8	9,8
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 340	32,3	10,4	19,9	34,6	7,3	50,2	32,3	10,2
AULNAY SOUS BOIS	7672	25,1	14,5	16,0	41,3	5,0	49,4	35,5	10,0
SEINE-SAINT-DENIS	187198	32,7	12,8	16,0	33,1	8,4	52,9	31,0	7,8

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

➤ Au regard du profil des emménagés récents sur la commune :

- Les **QPV attirent**, dans des proportions plus importantes qu'ailleurs, **des familles** principalement des familles couples avec enfants (dans la moitié des cas)
- Les familles couples restent le type de ménages le plus représenté sur le reste de la commune MAIS les personnes seules sont presque aussi présentes qu'elles sur ces quartiers
- La structure par âge des emménagés récents sur les QPV présente la particularité au regard des autres quartiers de la commune de compter plus de ménages de 40-59 ans que de jeunes ménages de moins de 25 ans => lien avec la taille des logements présents sur chaque territoire.

➔ **Un quartier qui conserve sa vocation sociale d'accueil des familles**

Des arrivées de population qui ne changent pas le profil des quartiers, voire qui peuvent accentuer les écarts entre les quartiers

	Population de 25-54 ans emménagés depuis moins de 5 ans	Activité		Niveaux de formation	
		Part des actifs occupés (%)	Indice de chômage estimé (%)	Part des hauts niveaux de formation (%)	Part des bas niveaux de formation (%)
QPV BALAGNY	222	53,1	24,2	18,5	48,8
QPV ROSE DES VENTS	1 530	54,6	23,2	14,3	58,0
QPV GROS SAULE	932	63,6	20,1	18,2	44,1
QPV MITRY AMBOURGET	1 773	63,2	22,3	16,6	48,4
QPV LES 3 QUARTIERS	869	57,0	17,9	15,7	49,7
CITE EUROPE	290	59,6	19,4	10,1	57,3
ETANGS MERISIERS	579	55,6	17,0	18,5	45,9
QV CHANTELOUP	310	71,6	19,6	30,1	33,3
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	5 636	60,0	21,4	16,9	49,7
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 553	72,1	14,2	31,4	31,8
AULNAY SOUS BOIS	12 188	66,5	17,4	24,7	40,1
SEINE-SAINT-DENIS	274 584	68,7	16,6	32,1	34,2

Source : Insee RP, fichier détail 2011

- Une proportion d'emménagés récents **d'avantage exposée au chômage** sur les QPV :
 - Des emménagés récents plus particulièrement exposés à des difficultés d'accès à l'emploi **dans les QPV : 14% des emménagés récents** sont au chômage contre **14% en moyenne sur les autres quartiers de la commune**.
 - **Des différences sensibles entre QPV** : cet indice de chômage varie de 1 actif occupé sur 6 au chômage sur les QPV Etangs Merisiers à 1 sur 4 sur les QPV Balagny et Rose des Vents
- Une proportion d'emménagés récents **à bas niveau de formation plus élevée** sur les QPV (1/2 contre 1/3);
- Seuls 1 emménagé récent sur 6 dans les IRIS contenant les QPV dispose **d'un haut niveau de formation** contre 1 sur 3 sur le reste de la commune (1 sur 4 en moyenne communale).

La mobilité et le parcours résidentiel - Enjeux

L'évolution des ménages dans **leur parcours résidentiel** en fonction de leurs besoins et/ou de leurs aspirations dépend en grande partie **de leur capacité économique** (« moins on a de moyens, moins on est mobile »). La mobilité des ménages détermine ainsi fortement le niveau de vie des habitants des quartiers prioritaires : les ménages qui ont les moyens d'évoluer dans leur parcours résidentiel peuvent quitter ces quartiers (et être remplacés par d'autres familles à faibles revenus) et les ménages les plus fragiles économiquement restent plus captifs des logements qu'ils occupent.

→ Les mouvements de populations ont pour effet de **maintenir ou d'accentuer les écarts** entre les quartiers prioritaires et les autres.

Cet « effet mobilité » révèle un paradoxe : on dit souvent que les personnes sont heureuses dans leur quartier pour autant il semble que quand on va mieux on le quitte.

→ L'attachement semble être davantage **un attachement physique au quartier** (« je n'ai pas les moyens de le quitter »), compte tenu des coûts de loyer, **plutôt qu'un attachement affectif**.

La mobilité et le parcours résidentiel - Enjeux

Circulaires 30 juillet et 15 octobre 2014

- « La réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité et l'accessibilité pour les personnes handicapées, la programmation des créations d'équipements et de la **mobilité dans le parc résidentiel**, un dispositif de gestion urbaine de proximité, le maintien et la création de commerces de proximité et d'entreprises sur le territoire, et **l'accès aux équipements sportifs et culturels** »
- « Des objectifs de transformation des quartiers et de **mixité sociale** »

ANNEXE

Tableaux et graphiques portant sur l'ensemble de la commune

Les niveaux de vie estimés

	démographie fiscale		Niveaux de vie mensuels											Ecart	
	nb ménages	Population fiscale	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
QPV BALAGNY	559	1 690	595	879	949	986	1133	1283	1392	1579	1712	1887	2282	763	1 687
QPV ROSE DES VENTS	3 924	15 208	646	798	840	893	962	1036	1135	1256	1350	1468	1786	510	1 140
QPV GROS SAULE	1 876	6 431	687	850	924	944	1019	1170	1269	1441	1575	1643	1962	651	1 275
QPV MITRY AMBOURGET	3 699	11 592	538	801	858	904	987	1087	1206	1358	1453	1573	1919	595	1 381
QPV LES 3 QUARTIERS	1 828	6 543	620	810	852	899	982	1069	1165	1306	1401	1496	1813	549	1 193
CITE EUROPE	759	2 906	534	767	815	864	930	1015	1090	1225	1298	1392	1705	483	1 171
ETANGS MERISIERS	1 069	3 637	673	839	879	925	1023	1113	1227	1371	1483	1579	1896	604	1 223
QV CHANTELOUP	827	2 366	886	1033	1138	1240	1462	1656	1873	2151	2276	2458	3047	1 138	2 161
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	1 532	4 158	948	1218	1326	1426	1674	1887	2098	2325	2475	2635	3251	1 149	2 303
QUARTIER NONNEVILLE	3 151	8 013	921	1181	1294	1436	1672	1911	2167	2423	2572	2784	3317	1 278	2 396
QUARTIER PARC	2 963	7 439	930	1183	1310	1447	1710	1955	2217	2497	2675	2861	3533	1 365	2 603
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	1 579	4 200	965	1211	1331	1452	1682	1875	2110	2362	2518	2689	3278	1 187	2 313
QUARTIER BOURG	3 356	8 990	875	1056	1150	1235	1409	1612	1795	2033	2181	2341	2839	1 031	1 964
QUARTIER A.FRANCE	2 926	7 258	913	1168	1294	1413	1604	1865	2112	2379	2563	2747	3403	1 269	2 490
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	12 713	43 828	644	827	881	925	1010	1113	1224	1375	1482	1597	1948	601	1 304
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	15 507	40 057	918	1157	1270	1388	1608	1838	2072	2329	2485	2669	3257	1 215	2 339
AULNAY SOUS BOIS	28 221	83 886	734	908	968	1029	1176	1357	1576	1850	2015	2202	2746	1 047	2 012
SEINE-SAINT-DENIS	567 810	1 568 240	708	886	949	1012	1160	1347	1573	1849	2013	2201	2733	1 064	2 025

source: INSEE, DGI 2011 & estimations © Compas

Montants de référence en euros	2007	2008	2009	2010	2011
RSA personne seule (RMI avant 2009)	441	448	455	460	467
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	757	791	795	803	814
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	908	949	954	964	977

Des territoires marqués par la pauvreté

Seuil de pauvreté à 60% en 2011 : 977 €		
estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts)	population sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté estimé en %
QPV BALAGNY	490	29
QPV ROSE DES VENTS	6 390	42
QPV GROS SAULE	2 190	34
QPV MITRY AMBOURGET	4 520	39
QPV LES 3 QUARTIERS	2 550	39
CITE EUROPE	1 340	46
ETANGS MERISIERS	1 270	35
QV CHANTELOUP	380	16
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	460	11
QUARTIER NONNEVILLE	960	12
QUARTIER PARC	890	12
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	420	10
QUARTIER BOURG	1 440	16
QUARTIER A.FRANCE	940	13
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	15 780	36
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 810	12
AULNAY SOUS BOIS	21 810	26
SEINE-SAINT-DENIS	423 420	27

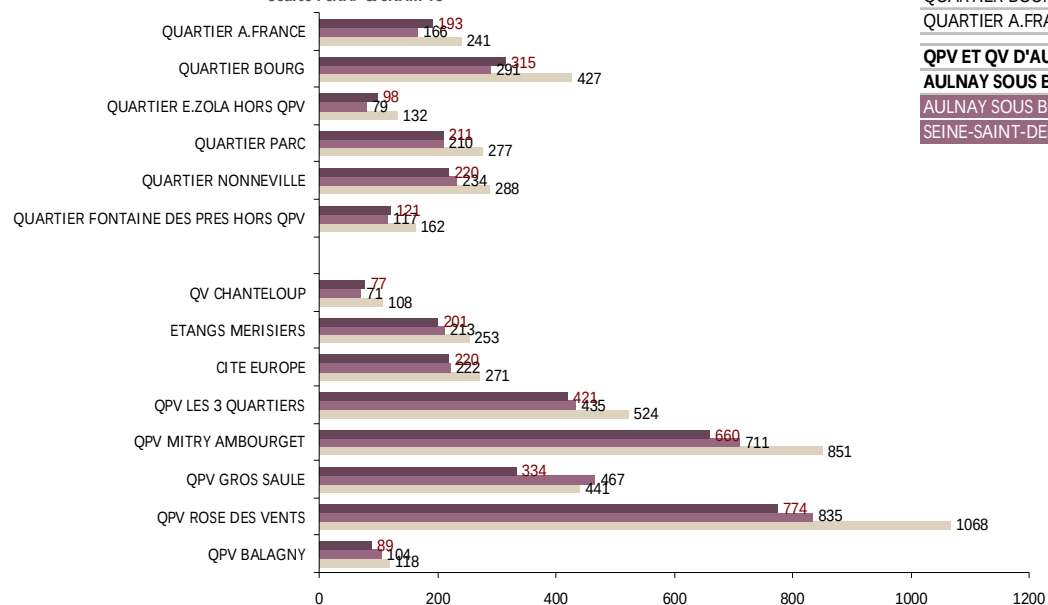
*On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les niveaux de vie

Source : Insee, DGI 2011 & estimations © Compas

Une précarité des ménages confirmée par la dépendance aux prestations sociales

Les allocataires de prestations sociales

Source : CNAF & CNAM-TS



	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	
		effectifs	%	effectifs	%
QPV BALAGNY	401	127	31,7	91	22,7
QPV ROSE DES VENTS	3146	1119	35,6	700	22,3
QPV GROS SAULE	1375	471	34,3	293	21,3
QPV MITRY AMBOURGET	2536	915	36,1	585	23,1
QPV LES 3 QUARTIERS	1586	571	36,0	367	23,1
CITE EUROPE	689	284	41,2	190	27,6
ETANGS MERISIERS	897	287	32,0	177	19,7
QV CHANTELOUP	403	115	28,5	73	18,1
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	574	157	27,4	107	18,6
QUARTIER NONNEVILLE	1134	296	26,1	220	19,4
QUARTIER PARC	1082	284	26,2	200	18,5
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	568	139	24,5	106	18,7
QUARTIER BOURG	1523	414	27,2	287	18,8
QUARTIER A.FRANCE	1043	253	24,3	179	17,2
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	9447	3318	35,1	2109	22,3
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	5924	1543	26,0	1099	18,6
AULNAY SOUS BOIS	15 622	5 046	32,3	3 362	21,5
SEINE-SAINT-DENIS	nd	nd	nd	nd	nd

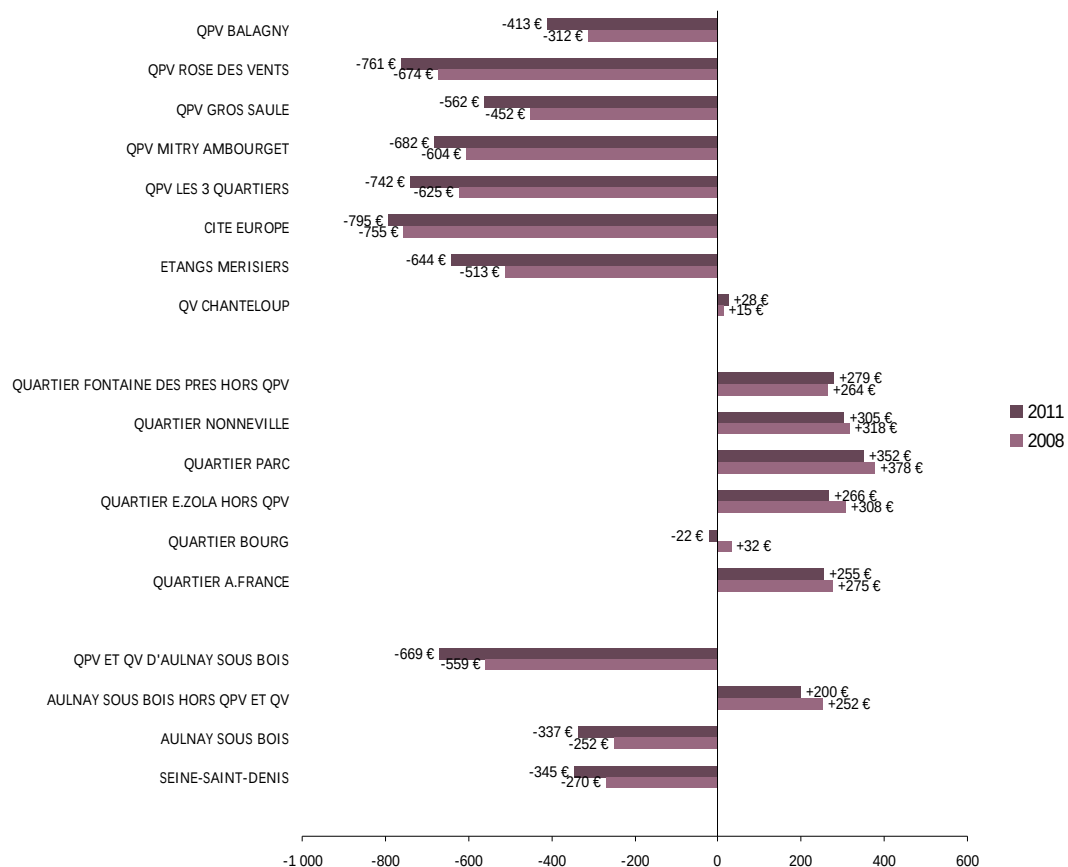
Source : Cnaf 2013

La crise accentue les écarts de niveaux de vie par rapport à la situation nationale

Revenus médians mensuels déclarés par unité de consommation

Ecart au revenu médian de France métropolitaine

Source : Insee DGI

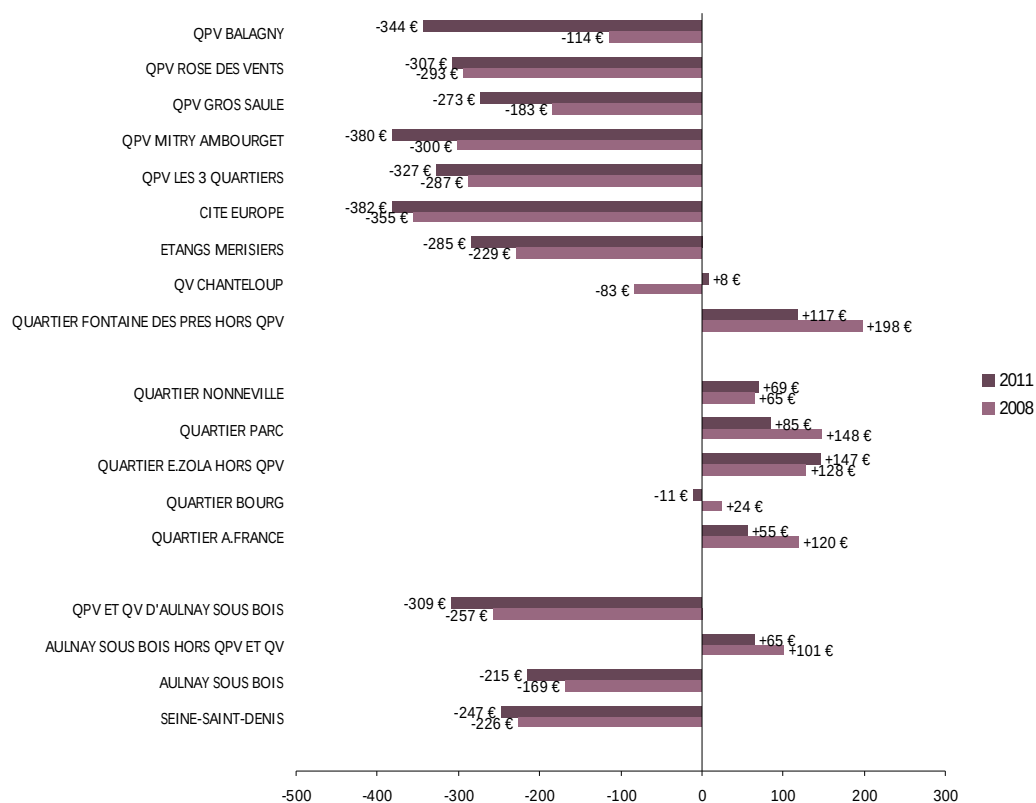


La crise accentue les écarts de niveaux de vie par rapport à la situation nationale

1er décile des revenus mensuels déclarés par unité de consommation

Ecart au 1er décile de France métropolitaine

Source : Insee DGI



Le contexte démographique et la dynamique de peuplement :

Une stabilité de la population qui masque des évolutions opposées selon les quartiers

	Population en 2011	Evolution 2006/2011		Nombre de ménages	
		nb	%	2006	2011
QPV BALAGNY	1 863	356	+23,6	577	572
QPV ROSE DES VENTS	14 046	-1 273	-8,3	3 818	3 634
QPV GROS SAULE	6 467	-502	-7,2	2 054	1 896
QPV MITRY AMBOURGET	11 355	1 025	+9,9	3 493	3 507
QPV LES 3 QUARTIERS	6 203	-616	-9,0	1 982	1 820
CITE EUROPE	2 943	-1	-0,0	785	773
ETANGS MERISIERS	3 261	-615	-15,9	1 197	1 046
QV CHANTELOUP	2 153	-129	-5,6	852	825
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	4 051	182	+4,7	1 496	1 563
QUARTIER NONNEVILLE	8 107	124	+1,6	3 189	3 240
QUARTIER PARC	7 650	607	+8,6	2 935	3 165
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	4 213	188	+4,7	1 538	1 613
QUARTIER BOURG	8 618	-70	-0,8	3 320	3 362
QUARTIER A.FRANCE	7 152	476	+7,1	2 935	2 971
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	42 088	-1 140	-2,6	12 776	12 253
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	39 792	1 420	+3,7	15 413	15 913
AULNAY SOUS BOIS	81 880	+280	+0,3	28 189	28 166
SEINE-SAINT-DENIS	1 529 928	+37 956	+2,5	569 169	585 034

Source : Insee RP, 2006-2011

Le contexte démographique et la dynamique de peuplement :

Des ménages dont la taille des ménages est rester stable entre 2006 et 2011

	Familles avec enfants* 2011	Familles monoparentales*		Poids des familles monoparentales* (%)	
		2006	2011	2006	2011
QPV BALAGNY	410	129	167	39,6	45,1
QPV ROSE DES VENTS	2 741	798	840	26,9	30,9
QPV GROS SAULE	1 307	354	456	25,9	35,6
QPV MITRY AMBOURGET	2 275	550	672	28,7	29,9
QPV LES 3 QUARTIERS	1 383	467	454	33,1	35,0
CITE EUROPE	613	212	190	34,5	32,9
ETANGS MERISIERS	751	256	264	31,9	36,7
QV CHANTELOUP	469	109	118	26,6	26,8
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	759	152	158	21,5	21,4
QUARTIER NONNEVILLE	1 420	243	318	18,0	22,7
QUARTIER PARC	1 278	294	323	24,6	25,8
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	756	155	148	21,2	20,1
QUARTIER BOURG	1 543	368	405	23,4	26,6
QUARTIER A.FRANCE	1 228	216	229	19,8	19,0
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	8 420	2 406	2 708	28,7	32,4
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 917	1 429	1 580	21,5	23,1
AULNAY SOUS BOIS	15 252	3 836	4 288	25,5	28,2
SEINE-SAINT-DENIS	275 628	74 775	82 190	28,2	29,8

*y compris enfant(s) de 25 ans et plus

Source : Insee RP 2006-2011

L'augmentation de la monoparentalité

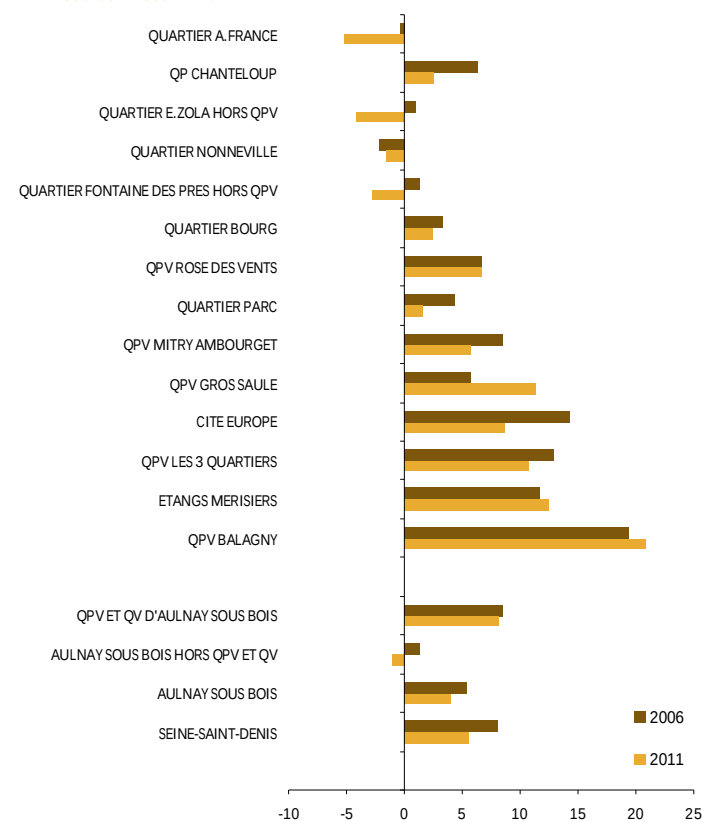
	2011	Familles monoparentales*		Poids des familles monoparentales* (%)	
		2006	2011	2006	2011
QPV BALAGNY	410	129	167	39,6	45,1
QPV ROSE DES VENTS	2 741	798	840	26,9	30,9
QPV GROS SAULE	1 307	354	456	25,9	35,6
QPV MITRY AMBOURGET	2 275	550	672	28,7	29,9
QPV LES 3 QUARTIERS	1 383	467	454	33,1	35,0
CITE EUROPE	613	212	190	34,5	32,9
ETANGS MERISIERS	751	256	264	31,9	36,7
QV CHANTELOUP	469	109	118	26,6	26,8
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	759	152	158	21,5	21,4
QUARTIER NONNEVILLE	1 420	243	318	18,0	22,7
QUARTIER PARC	1 278	294	323	24,6	25,8
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	756	155	148	21,2	20,1
QUARTIER BOURG	1 543	368	405	23,4	26,6
QUARTIER A.FRANCE	1 228	216	229	19,8	19,0
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	8 420	2 406	2 708	28,7	32,4
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 917	1 429	1 580	21,5	23,1
AULNAY SOUS BOIS	15 252	3 836	4 288	25,5	28,2
SEINE-SAINT-DENIS	275 628	74 775	82 190	28,2	29,8

*y compris enfant(s) de 25 ans et plus

Source : Insee RP 2006-2011

Ecart à la moyenne nationale de la part des familles monoparentales (y compris enfants de 25 ans et plus)

Source : Insee RP 2011



Une baisse de la population jeune sur le territoire

	Les 16-29 ans		Taux d'évolution 2006-2011 des 18-29 ans (%)
	Nb	%*	
QPV BALAGNY	421	22,6	+48,2
QPV ROSE DES VENTS	3 301	23,5	-11,1
QPV GROS SAULE	1 335	20,6	-20,4
QPV MITRY AMBOURGET	2 407	21,2	+4,6
QPV LES 3 QUARTIERS	1 351	21,8	-15,2
CITE EUROPE	742	25,2	-0,9
ETANGS MERISIERS	610	18,7	-27,8
QV CHANTELOUP	403	18,7	-15,3
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	607	15,0	+5,3
QUARTIER NONNEVILLE	1 457	18,0	+18,0
QUARTIER PARC	1 356	17,7	+12,1
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	766	18,2	+16,8
QUARTIER BOURG	1 457	16,9	-8,6
QUARTIER A.FRANCE	1 191	16,7	-1,9
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	9 218	21,9	-8,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 835	17,2	+5,2
AULNAY SOUS BOIS	16 053	19,6	-2,9
SEINE-SAINT-DENIS	304 093	19,9	-0,7

*parmi la population municipale 2011

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Le vieillissement de la commune

	60 ans et plus		75 ans et plus		Evolution des 75 ans et plus 2006-2011		75 ans et plus seuls à domicile*	
	Effectifs	% pop totale	Effectifs	% pop totale	Effectifs	%	Nb	%
QPV BALAGNY	270	14,5	67	3,6	-1	-2,1	25	38,0
QPV ROSE DES VENTS	1 729	12,3	343	2,4	+132	+63,0	81	26,0
QPV GROS SAULE	655	10,1	105	1,6	+12	+13,2	20	22,3
QPV MITRY AMBOURGET	1 263	11,1	367	3,2	+25	+7,4	129	37,2
QPV LES 3 QUARTIERS	652	10,5	131	2,1	+17	+15,0	56	43,1
CITE EUROPE	255	8,7	58	2,0	+30	+108,0	24	41,4
ETANGS MERISIERS	397	12,2	72	2,2	-13	-15,5	32	44,6
QV CHANTELOUP	300	13,9	91	4,2	-49	-35,3	39	42,8
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	917	22,6	401	9,9	+29	+7,8	131	32,7
QUARTIER NONNEVILLE	1 766	21,8	721	8,9	+39	+5,7	298	41,4
QUARTIER PARC	1 630	21,3	645	8,4	+10	+1,6	254	44,0
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	849	20,1	348	8,3	+74	+26,8	170	48,8
QUARTIER BOURG	1 906	22,1	716	8,3	+143	+24,9	290	41,7
QUARTIER A.FRANCE	1 470	20,6	553	7,7	-61	-9,9	223	40,2
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	4 868	11,6	1 104	2,6	+136	+14,1	350	33,8
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	8 539	21,5	3 385	8,5	+229	+7,3	1 366	41,4
AULNAY SOUS BOIS	13 407	16,4	4 489	5,5	+366	+8,9	1 716	39,6
SEINE-SAINT-DENIS	238 921	15,6	82 692	5,4	+9 965	+13,7	34 089	44,6

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Cohésion sociale – L'isolement résidentiel sur la commune

	Ménages composés d'une seule personne 2011	Evolution 2006/2011		Poids parmi les ménages (%)	
		effectifs	%	2006	2011
QPV BALAGNY	100	-30	-22,9	22,4	17,4
QPV ROSE DES VENTS	401	+8	+1,9	10,3	11,0
QPV GROS SAULE	367	-16	-4,1	18,6	19,4
QPV MITRY AMBOURGET	699	-256	-26,8	27,3	19,9
QPV LES 3 QUARTIERS	297	+7	+2,3	14,6	16,3
CITE EUROPE	114	+35	+44,5	10,1	14,8
ETANGS MERISIERS	182	-29	-13,6	17,6	17,4
QV CHANTELOUP	217	+4	+2,0	24,9	26,2
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	424	+55	+14,8	24,7	27,1
QUARTIER NONNEVILLE	958	+24	+2,6	29,3	29,6
QUARTIER PARC	1 044	+84	+8,8	32,7	33,0
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	442	+76	+20,7	23,8	27,4
QUARTIER BOURG	1 044	+159	+18,0	26,6	31,0
QUARTIER A.FRANCE	934	-95	-9,2	35,1	31,5
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	2 079	-283	-12,0	18,5	17,0
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 846	+303	+6,7	29,5	30,4
AULNAY SOUS BOIS	6 925	+20	+0,3	24,5	24,6
SEINE-SAINT-DENIS	183 654	+8 162	+4,7	30,8	31,4

Source : Insee RP 2006-2011

Des enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif

	Enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif*	
	effectifs	%
QPV BALAGNY	191	41,3
QPV ROSE DES VENTS	2 226	52,1
QPV GROS SAULE	844	44,5
QPV MITRY AMBOURGET	1 037	29,4
QPV LES 3 QUARTIERS	953	47,0
<i>CITE EUROPE</i>	535	53,9
<i>ETANGS MERISIERS</i>	418	40,4
QP CHANTELOUP	96	18,1
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	131	14,1
QUARTIER NONNEVILLE	122	7,0
QUARTIER PARC	212	13,6
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	54	6,2
QUARTIER BOURG	266	13,5
QUARTIER A.FRANCE	84	5,5
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	5 348	42,0
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	869	10,1
AULNAY SOUS BOIS	6 217	29,1

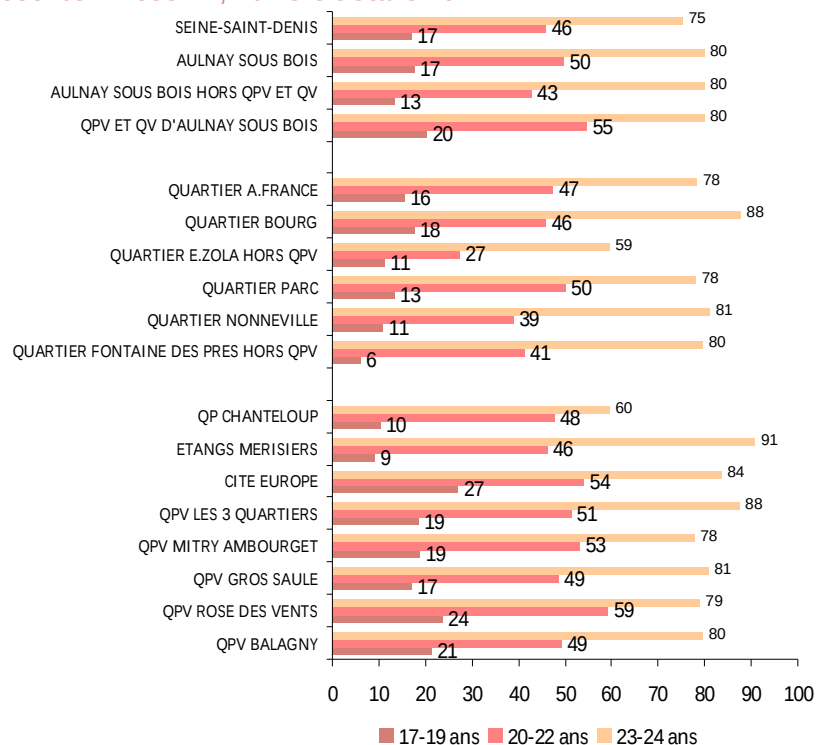
* enfant cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifié

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Des jeunes adultes de 23-24 ans plus souvent non scolarisés et sans diplôme

Part des jeunes de 17-24 ans non scolarisés par tranche d'âge (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



	17-24 ans non scolarisés sans diplôme*		
	effectifs	% 17/24 ans	% 17/24 ans non scolarisés
QPV BALAGNY	44	17,9	38,7
QPV ROSE DES VENTS	438	20,9	41,1
QPV GROS SAULE	126	16,8	38,7
QPV MITRY AMBOURGET	260	19,6	41,2
QPV LES 3 QUARTIERS	169	21,3	46,7
CITE EUROPE	127	28,9	57,2
ETANGS MERISIERS	42	11,9	30,0
QP CHANTELOUP	22	9,5	24,8
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	33	8,7	25,9
QUARTIER NONNEVILLE	85	10,7	26,2
QUARTIER PARC	103	13,7	29,5
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	34	7,5	25,5
QUARTIER BOURG	157	18,2	39,6
QUARTIER A.FRANCE	111	17,5	37,4
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	1 059	19,5	40,9
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	522	13,5	32,1
AULNAY SOUS BOIS	1 581	17,0	37,5
SEINE-SAINT-DENIS	25 497	15,1	34,9

* bas niveau de formation (<= brevet des collèges)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

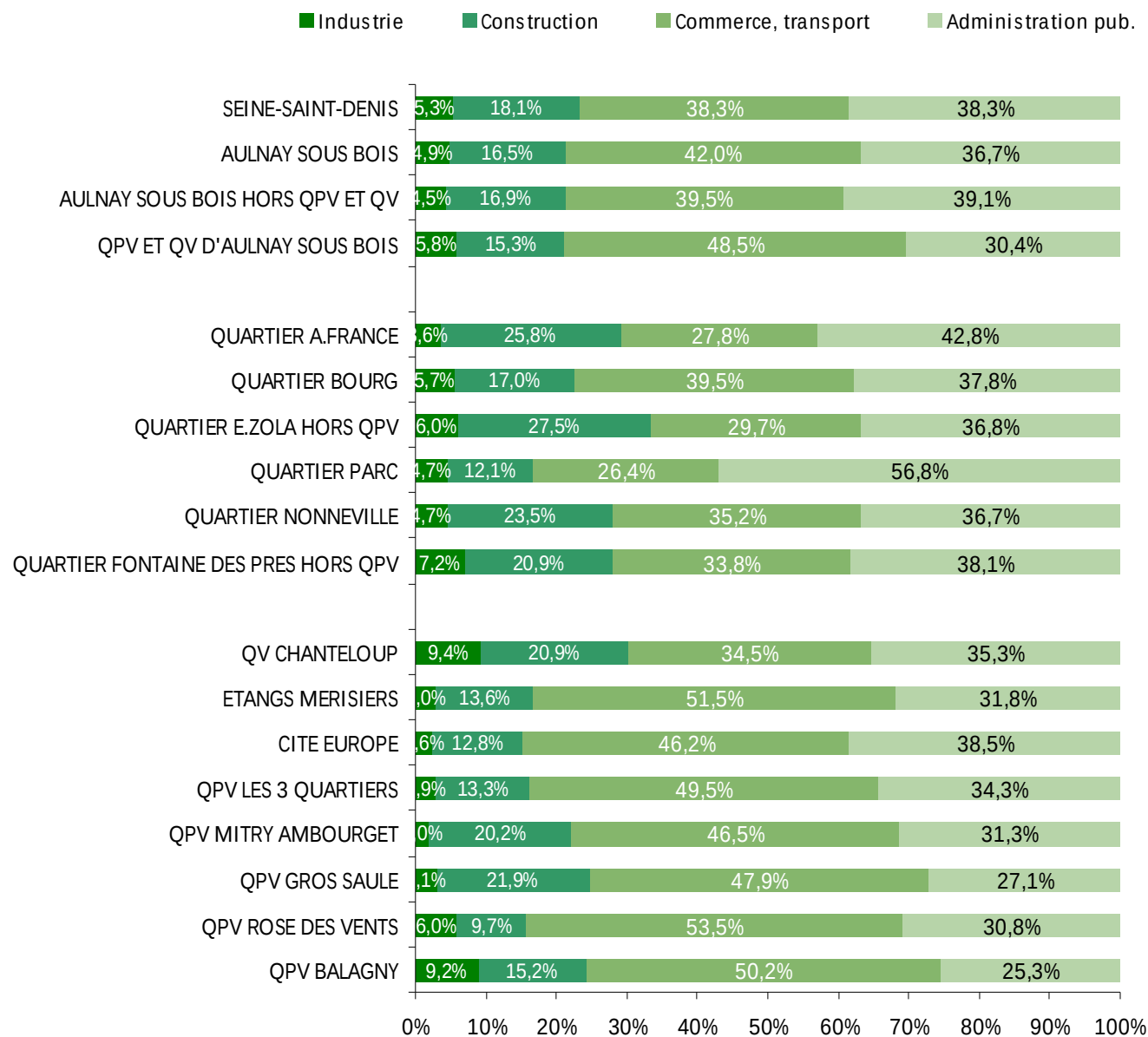
Des territoires où l'activité économique est relativement moins présente

	Nombre d'établissements 2011	Nb/1 000 hab
QPV BALAGNY	217	116,5
QPV ROSE DES VENTS	383	27,3
QPV GROS SAULE	96	14,8
QPV MITRY AMBOURGET	198	17,4
QPV LES 3 QUARTIERS	105	16,9
<i>CITE EUROPE</i>	39	13,3
<i>ETANGS MERISIERS</i>	66	20,2
QPCHANTELOUP	139	64,6
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QP	139	34,3
QUARTIER NONNEVILLE	472	58,2
QUARTIER PARC	639	83,5
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	182	43,2
QUARTIER BOURG	405	47,0
QUARTIER A.FRANCE	636	88,9
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	1138	27,0
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	3003	75,5
AULNAY SOUS BOIS	4143	50,6
SEINE-SAINT-DENIS	92066	60,2

Source : SIRENE 2011

Les établissements par secteurs d'activité en 2011

Source : SIRENE



Des actifs en emploi relativement moins mobiles

	Nb d'emplois salariés	Nb de salariés	Taux de polarisation*
QPV BALAGNY	3 879	628	6,2
QPV ROSE DES VENTS	2 143	4 324	0,5
QPV GROS SAULE	458	2 299	0,2
QPV MITRY AMBOURGET	754	3 840	0,2
QPV LES 3 QUARTIERS	119	1 951	0,1
CITE EUROPE	52	879	0,1
ETANGS MERISIERS	67	1 072	0,1
QV CHANTELOUP	1 428	912	1,6
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	259	1 514	0,2
QUARTIER NONNEVILLE	1 754	3 037	0,6
QUARTIER PARC	1 575	2 812	0,6
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	293	1 552	0,2
QUARTIER BOURG	1 341	3 140	0,4
QUARTIER A.FRANCE	3 463	2 991	1,2
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	8 781	13 954	0,6
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	17 730	15 047	1,2
AULNAY SOUS BOIS	26 693	29 000	0,9
SEINE-SAINT-DENIS	546 135	568 883	1,0

*Emplois/actifs salariés

Source : CLAP 2009 et Insee RP 2011

Des taux d'emploi inférieurs conjugués avec une relative instabilité de l'emploi salarié

	Les actifs occupés de 25-54 ans			Taux d'emploi* (%)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
QPV BALAGNY	519	244	274	67,8	58,0	80,0
QPV ROSE DES VENTS	3 194	1 440	1 754	62,4	53,3	72,5
QPV GROS SAULE	1 797	846	951	66,0	63,1	68,9
QPV MITRY AMBOURGET	3 113	1 402	1 711	65,8	58,2	73,6
QPV LES 3 QUARTIERS	1 553	773	779	65,0	57,7	74,3
CITE EUROPE	668	325	343	61,9	52,9	73,7
ETANGS MERISIERS	885	449	436	67,5	61,7	74,8
QV CHANTELOUP	761	391	369	78,1	76,7	79,8
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	1 293	642	651	82,9	78,5	87,7
QUARTIER NONNEVILLE	2 598	1 210	1 389	80,5	77,3	83,6
QUARTIER PARC	2 430	1 174	1 256	76,4	72,6	80,4
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	1 414	667	747	80,2	76,7	83,7
QUARTIER BOURG	2 614	1 275	1 339	78,2	74,1	82,6
QUARTIER A.FRANCE	2 575	1 205	1 370	84,6	80,3	88,8
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	10 935	5 097	5 838	65,5	58,4	73,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	12 924	6 173	6 751	80,2	76,3	84,2
AULNAY SOUS BOIS	23 859	11 270	12 589	72,7	67,0	78,7
SEINE-SAINT-DENIS	479 149	228 805	250 344	73,2	68,7	77,9

* part des actifs occupés de 25-54 ans parmi l'ensemble des 25-54 ans

Source : Insee RP 2011

	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrats précaires (CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, stage)		Salariés à temps partiel	
		Effectifs	%	Effectifs	%
QPV BALAGNY	628	117	18,6	121	19,2
QPV ROSE DES VENTS	4 324	787	18,2	833	19,3
QPV GROS SAULE	2 299	427	18,6	346	15,1
QPV MITRY AMBOURGET	3 840	710	18,5	706	18,4
QPV LES 3 QUARTIERS	1 951	323	16,6	347	17,8
CITE EUROPE	879	173	19,7	184	20,9
ETANGS MERISIERS	1 072	150	14,0	163	15,2
QV CHANTELOUP	912	91	9,9	148	16,3
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	1 514	142	9,4	221	14,6
QUARTIER NONNEVILLE	3 037	308	10,1	400	13,2
QUARTIER PARC	2 812	323	11,5	387	13,8
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	1 552	222	14,3	257	16,6
QUARTIER BOURG	3 140	379	12,1	410	13,0
QUARTIER A.FRANCE	2 991	380	12,7	418	14,0
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	13 954	2 454	17,6	2 502	17,9
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	15 047	1 753	11,6	2 093	13,9
AULNAY SOUS BOIS	29 000	4 207	14,5	4 595	15,8
SEINE-SAINT-DENIS	568 883	85 491	15,0	89 772	15,8
France Métropolitaine	22 863 928	3 391 357	14,8	4 124 249	18,0

Source : Insee RP 2011

Des taux d'activité faibles dans certains quartiers

	Taux d'activité des 25-54 ans (%)					
	Total		hommes		femmes	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
QPV BALAGNY	89,8	81,8	93,4	88,2	86,7	76,6
QPV ROSE DES VENTS	78,3	80,2	89,1	90,8	68,8	70,8
QPV GROS SAULE	82,8	82,6	84,3	87,3	81,4	77,7
QPV MITRY AMBOURGET	83,0	83,7	91,1	91,8	75,0	76,0
QPV LES 3 QUARTIERS	79,3	79,7	93,3	92,0	68,3	70,0
<i>CITE EUROPE</i>	77,6	78,5	92,0	91,6	65,7	68,6
<i>ETANGS MERISIERS</i>	80,4	80,6	94,3	92,3	70,1	71,2
QVCHANTELOUP	92,8	90,0	97,1	95,2	88,6	85,3
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	91,6	92,4	95,4	98,3	88,4	87,0
QUARTIER NONNEVILLE	90,1	91,5	95,3	95,8	84,8	86,9
QUARTIER PARC	91,4	88,5	96,9	93,5	86,3	83,7
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	91,5	91,4	96,0	96,2	87,2	86,5
QUARTIER BOURG	90,0	90,3	95,2	96,0	84,9	85,0
QUARTIER A.FRANCE	93,0	93,7	97,5	97,2	88,5	90,1
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	81,7	82,2	89,9	90,8	74,1	74,3
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	91,0	91,2	95,9	95,9	86,2	86,4
AULNAY SOUS BOIS	86,1	86,6	92,8	93,4	79,8	80,1
SEINE-SAINT-DENIS	87,1	87,3	92,2	92,2	82,1	82,4

Source : Insee RP 2006-2011

La marque du chômage

	DEFM de Cat A au 31/12/2012	DEFM de Cat ABC au 31/12/2012
QPV BALAGNY	135	179
QPV ROSE DES VENTS	1 138	1 480
QPV GROS SAULE	531	744
QPV MITRY AMBOURGET	702	902
QPV LES 3 QUARTIERS**	566	736
CITE EUROPE	290	369
ETANGS MERISIERS	276	367
QV CHANTELOUP	128	175
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	171	239
QUARTIER NONNEVILLE	369	478
QUARTIER PARC	317	443
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	174	229
QUARTIER BOURG	514	685
QUARTIER A.FRANCE	306	417
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS**	3 200	4 216
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV**	1 851	2 491
AULNAY SOUS BOIS**	4 520	6 160
SEINE-SAINT-DENIS**	91 405	123 743

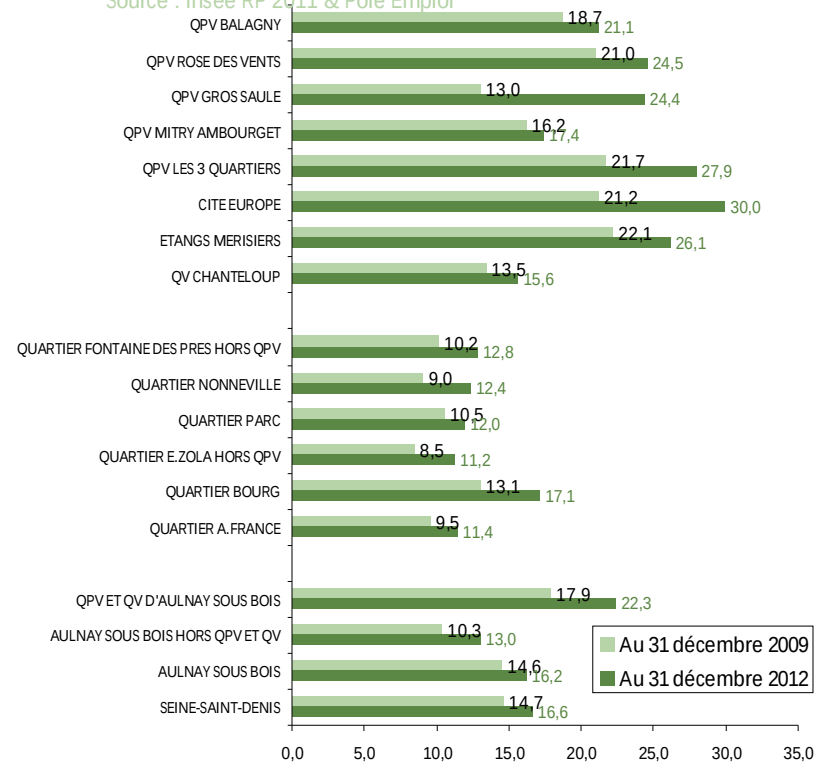
*Données partielles pour l'intercommunalité

**Données au 31/12/2011 pour l'EPCI et le département

Source : Pôle Emploi 2012

Indice de chômage estimé des demandeurs de Catégorie ABC

Source : Insee RP 2011 & Pôle Emploi

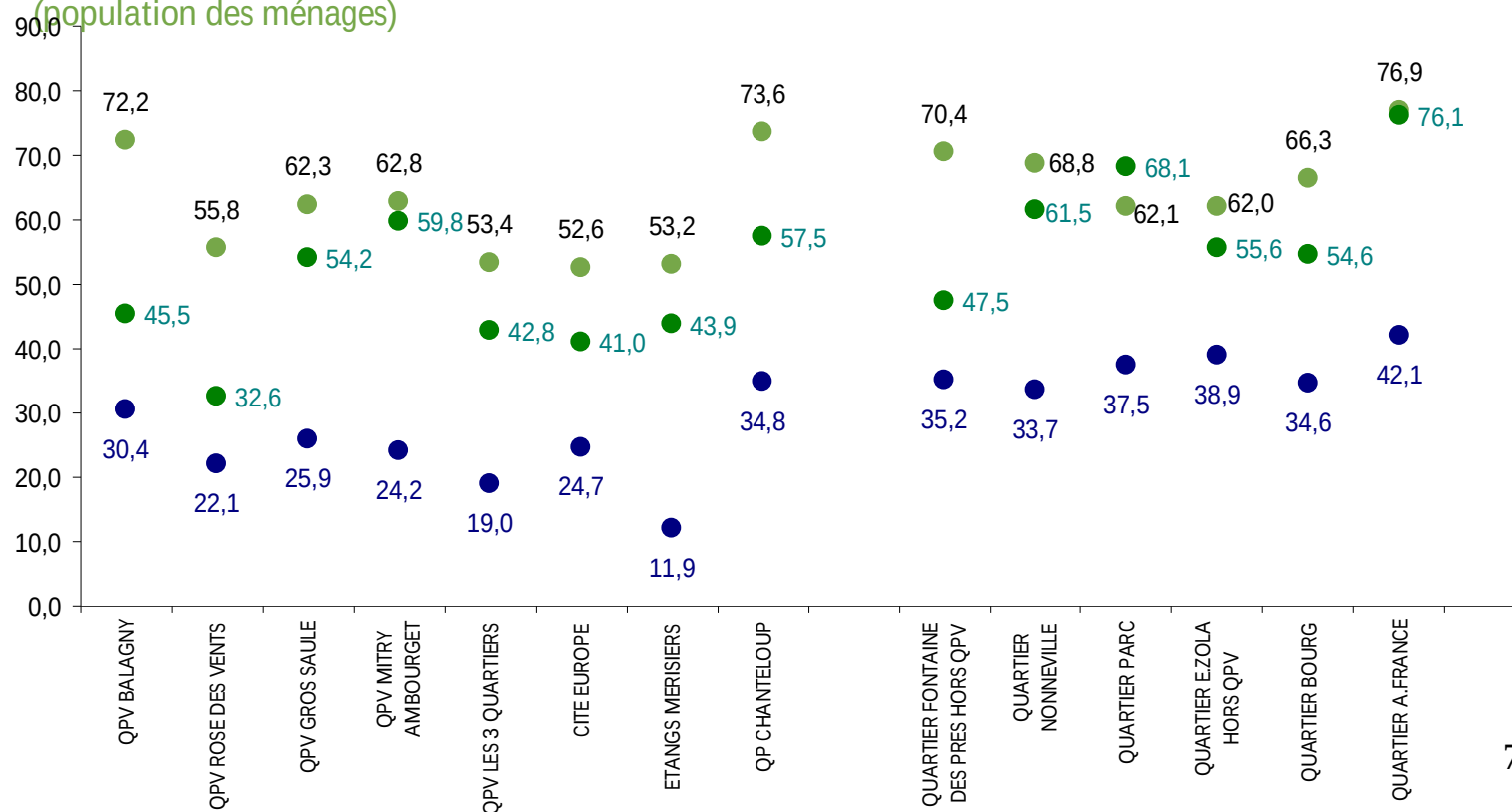


Des publics plus fragiles - Un accès à l'autonomie plus difficile pour les jeunes

Niveau de diplôme, l'accès à l'emploi et autonomie face au logement (part en %)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

(population des ménages)



Des publics plus fragiles – Une maternité précoce qui se vit plus souvent en solo sur les QPV

	Jeunes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge		Femmes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge	
	effectifs	%*	effectifs	%**
QPV BALAGNY	12	5,7	9	8,4
QPV ROSE DES VENTS	83	4,7	70	7,8
QPV GROS SAULE	42	6,5	37	11,3
QPV MITRY AMBOURGET	90	7,7	84	14,6
QPV LES 3 QUARTIERS	44	6,3	37	11,2
CITE EUROPE	17	4,5	15	7,8
ETANGS MERISIERS	27	8,6	23	15,5
QV CHANTELOUP	3	1,4	3	2,9
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	22	6,4	15	8,9
QUARTIER NONNEVILLE	56	7,9	47	11,4
QUARTIER PARC	35	5,3	32	9,1
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	17	4,3	17	7,4
QUARTIER BOURG	39	5,3	29	8,0
QUARTIER A.FRANCE	50	8,9	44	15,1
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	274	5,8	240	10,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	218	6,4	185	10,1
AULNAY SOUS BOIS	492	6,1	425	10,2
SEINE-SAINT-DENIS	9 083	6,1	7 580	10,1

* parmi les jeunes de 18-24 ans

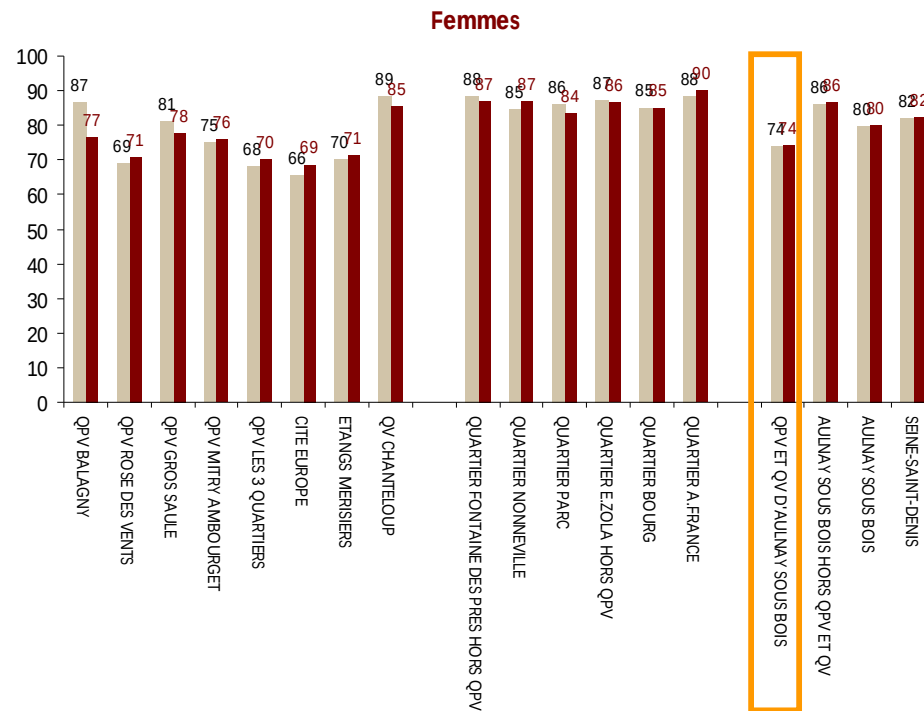
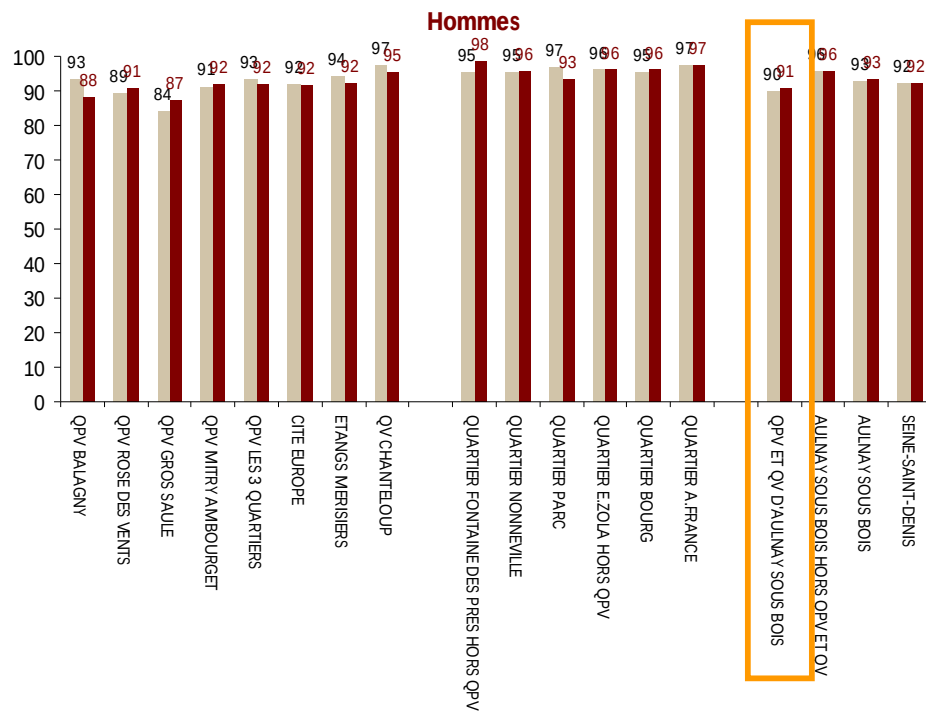
** parmi les femmes de 18-24 ans

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Des publics plus fragiles : des femmes et des hommes plus souvent inactifs

Evolution du taux d'activité des 25-54 ans

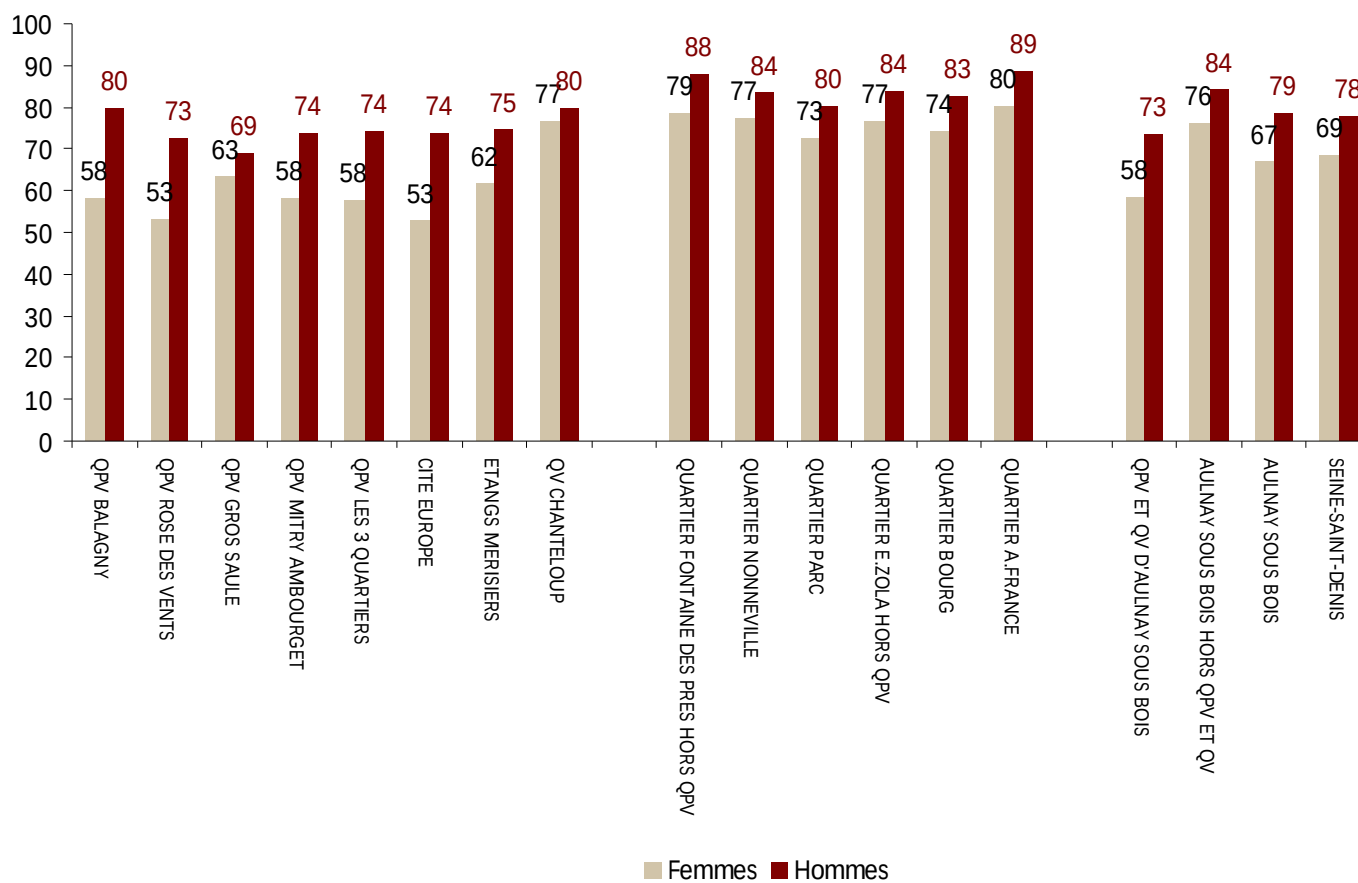
Source : Insee RP



Des publics plus fragiles : des femmes moins souvent en emploi que les hommes

Taux d'emploi parmi les actifs de 25-54 ans selon le sexe (%)

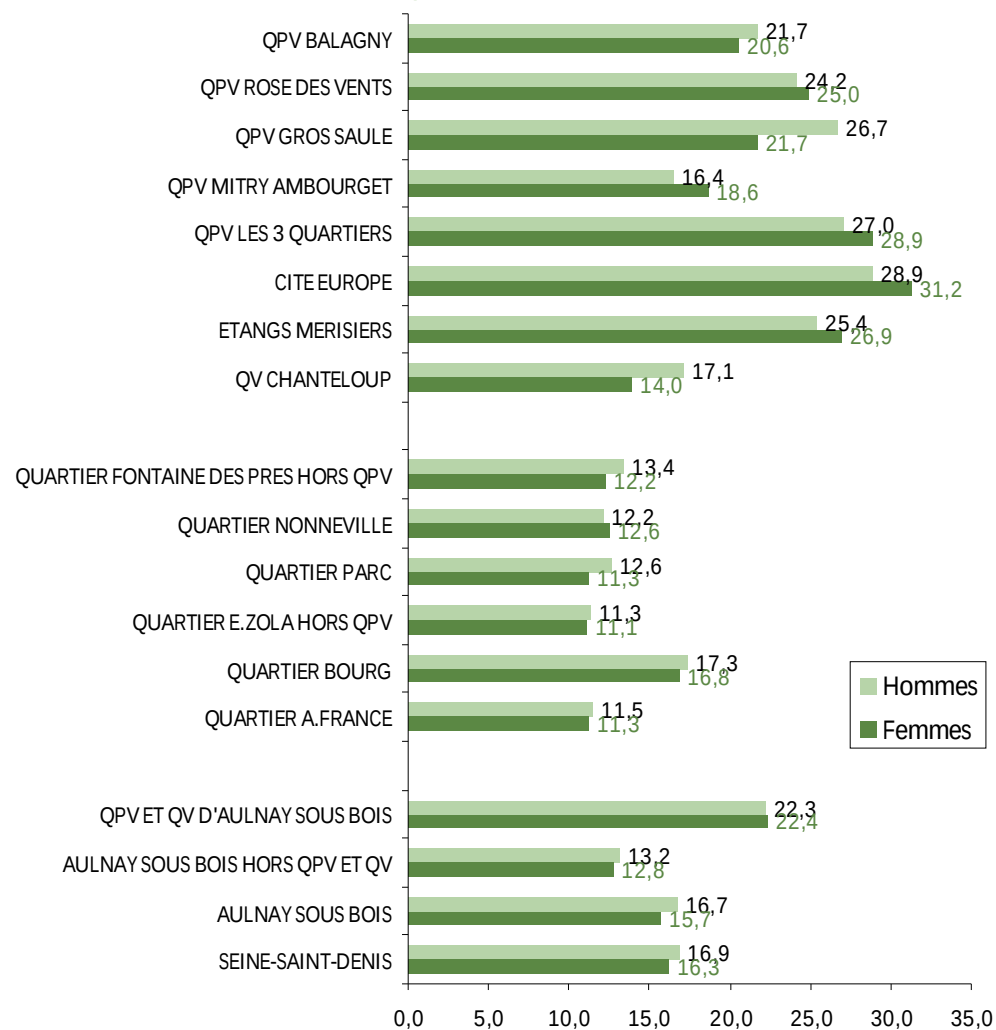
Source : Insee RP 2011



Des publics plus fragiles : des femmes moins souvent en emploi que les hommes

Indice de chômage estimé des demandeurs de Catégorie
ABC selon le sexe en 2012

Source : Insee RP 2011 & Pôle Emploi



Inégalités – Une disqualification des femmes diplômées accentuée sur les QPV

	Femmes de 15-39 ans non scolarisées			Hommes de 15-39 ans non scolarisés		
	ayant un niveau de formation III ou plus*			ayant un niveau de formation III ou plus*		
	Total	effectifs	%	Total	effectifs	%
QPV BALAGNY	258	60	23,1	211	42	20,0
QPV ROSE DES VENTS	1 674	325	19,4	1 779	177	10,0
QPV GROS SAULE	917	225	24,5	860	133	15,4
QPV MITRY AMBOURGET	1 624	303	18,6	1 577	273	17,3
QPV LES 3 QUARTIERS	817	143	17,5	696	127	18,3
CITE EUROPE	408	73	17,9	356	53	15,0
ETANGS MERISIERS	409	70	17,0	341	74	21,7
QP CHANTELOUP	293	109	37,3	278	67	24,2
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QF	370	155	42,1	346	120	34,6
QUARTIER NONNEVILLE	944	350	37,0	928	280	30,2
QUARTIER PARC	939	396	42,2	924	277	30,0
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	464	168	36,2	425	125	29,4
QUARTIER BOURG	912	321	35,2	958	249	25,9
QUARTIER A.FRANCE	868	398	45,9	913	292	31,9
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	5 582	1 164	20,8	5 402	820	15,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 497	1 788	39,8	4 494	1 342	29,9
AULNAY SOUS BOIS	10 079	2 952	29,3	9 896	2 162	21,9
SEINE-SAINT-DENIS	203 905	70 796	34,7	200 686	54 791	27,3

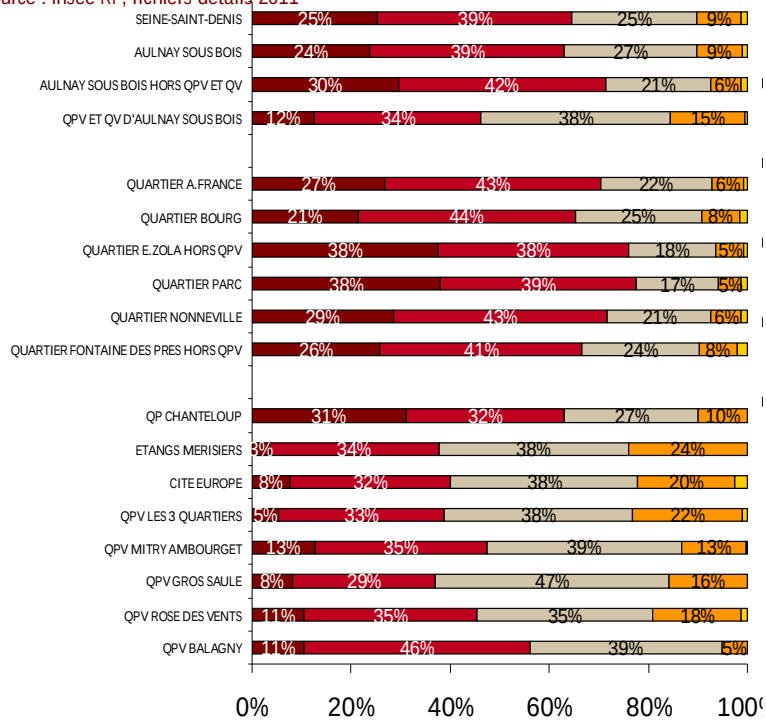
* Bac+2 ou plus

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Inégalités – Une disqualification des femmes diplômées accentuée sur les QPV

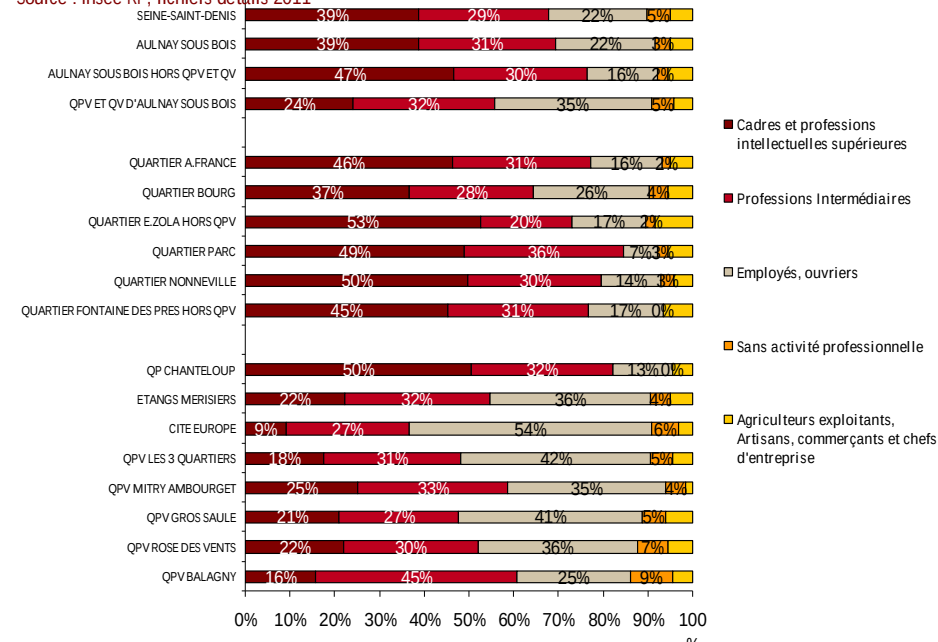
CSP des femmes de 15 ans ou plus non scolarisés diplômés (Bac+2 ou plus) selon le sexe (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



CSP des hommes de 15 ans ou plus non scolarisés diplômés (Bac+2 ou plus) selon le sexe (%)

Source : Insee RP, fichiers détails 2011



Le lien entre accès à l'emploi et précarité – une question centrale dans les quartiers prioritaires

Les sources de revenus		Part en % parmi les revenus déclarés des ménages en 2011				
		Traitements et salaires	dont indemnités chômage	Pensions, retraites rentes	Bénéfices (activités non salariées)	Autres revenus (dont revenus du patrimoine)
QPV BALAGNY	FONTAINE DES PRES 1	78,1	5,3	20,4	0,6	0,9
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	FONTAINE DES PRES 2	67,6	2,8	23,9	5,2	3,2
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	FONTAINE DES PRES 3	66,3	2,3	25,5	3,4	4,9
QPV ROSE DES VENTS	NORD 3	69,7	4,8	26,7	2,3	1,3
QPV ROSE DES VENTS	NORD 4	83,7	7,7	15,1	1,0	0,3
QPV ROSE DES VENTS	NORD 6	81,5	7,3	17,3	0,7	0,5
QPV ROSE DES VENTS	NORD 7	75,5	6,1	20,8	2,9	0,8
QPV GROS SAULE	GROS SAULE 1	85,9	6,7	12,2	0,7	1,2
QPV GROS SAULE	GROS SAULE 2	87,7	6,8	9,8	1,3	1,1
QPV GROS SAULE	GROS SAULE 3	84,5	6,3	13,3	1,2	1,0
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 1	83,9	5,2	13,9	1,1	1,0
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 2	85,6	8,1	12,6	1,2	0,5
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 3	78,2	5,4	18,1	3,3	0,5
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 4	73,7	6,4	23,3	1,6	1,5
QPV MITRY AMBOURGET	AMBOURGET 5	75,5	6,1	21,8	0,4	2,3
CITE EUROPE	NORD 2	85,9	8,2	13,4	0,1	0,6
ETANGS MERISIERS	NORD 8	85,4	8,4	13,0	1,2	0,4
ETANGS MERISIERS	NORD 9	79,5	4,9	18,4	1,8	0,3
QV CHANTELOUP	EMILE ZOLA 1	74,9	3,2	16,7	3,7	4,7
QUARTIER NORD HORS QPV	NORD 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QUARTIER NONNEVILLE	NONNEVILLE 1	64,1	3,1	25,8	5,2	5,0
QUARTIER NONNEVILLE	NONNEVILLE 2	61,2	2,3	26,7	5,1	7,0
QUARTIER NONNEVILLE	NONNEVILLE 3	66,2	3,3	23,1	4,6	6,1
QUARTIER NONNEVILLE	NONNEVILLE 4	64,9	2,1	24,8	4,1	6,2
QUARTIER PARC	PARC 1	64,7	2,8	24,3	5,4	5,6
QUARTIER PARC	PARC 2	66,1	2,4	20,7	6,4	6,8
QUARTIER PARC	PARC 3	68,9	1,9	18,9	5,1	7,1
QUARTIER E.ZOLA	EMILE ZOLA 2	68,1	2,2	22,9	3,5	5,5
QUARTIER E.ZOLA	EMILE ZOLA 3	64,2	2,5	25,4	5,7	4,7
QUARTIER BOURG	BOURG 1	66,7	3,3	26,0	3,3	3,9
QUARTIER BOURG	BOURG 2	69,8	3,1	22,9	3,2	4,1
QUARTIER BOURG	BOURG 3	69,1	2,9	25,7	2,3	2,9
QUARTIER BOURG	BOURG 4	67,4	4,1	27,2	2,3	3,1
QUARTIER A.France	ANATOLE FRANCE 1	71,4	3,3	20,1	4,4	4,2
QUARTIER A.France	ANATOLE FRANCE 2	69,3	2,6	23,4	3,2	4,1
QUARTIER A.France	ANATOLE FRANCE 3	67,5	3,2	22,2	6,0	4,3
AULNAY SOUS BOIS		71,5	4,0	21,3	3,4	3,7
SEINE-SAINT-DENIS		74,4	4,2	19,2	3,0	3,5

Source : Insee, DGI 2011

Une proximité des commerces et services inégale selon les quartiers

	Présence d'équipements sur les quartiers							
	Commerces de proximité		Service de santé		dont médecins généralistes		Equipement sportifs	
	Nb	%*	Nb	%*	Nb	%*	Nb	%*
QPV BALAGNY	3	1,7	1	0,6	0	0,0	12	6,8
QPV ROSE DES VENTS	8	0,5	16	1,1	8	0,5	8	0,5
QPV GROS SAULE	3	0,5	5	0,8	1	0,2	5	0,8
QPV MITRY AMBOURGET	5	0,5	9	0,8	4	0,4	5	0,5
QPV LES 3 QUARTIERS	5	0,8	7	1,1	3	0,5	2	0,3
CITE EUROPE	0	0,0	1	0,3	1	0,3	1	0,3
ETANGS MERISIERS	5	1,6	6	1,9	2	0,6	1	0,3
QV CHANTELOUP	7	3,2	5	2,3	1	0,5	1	0,5
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	2	0,5	2	0,5	1	0,2	3	0,7
QUARTIER NONNEVILLE	18	2,2	5	0,6	2	0,2	3	0,4
QUARTIER PARC	20	2,6	62	8,2	27	3,6	5	0,7
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	7	1,7	4	1,0	2	0,5	3	0,7
QUARTIER BOURG	20	2,3	18	2,0	7	0,8	13	1,5
QUARTIER A.FRANCE	24	3,3	20	2,8	6	0,8	0	0,0
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	31	0,7	43	1,0	17	0,4	33	0,8
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	100	2,5	113	2,8	45	1,1	32	0,8
AULNAY SOUS BOIS	131	1,6	156	1,9	62	0,8	65	0,8
SEINE-SAINT-DENIS	2 927	1,9	2 766	1,8	1 040	0,7	1 155	0,8

*part pour 1000 habitants

Source : Insee Rp 2011 & BPE 2012

Les trajectoires résidentielles - La mobilité résidentielle

	Nombre de ménages	Part des emménagés récents (%)
QPV BALAGNY	572	23,4
QPV ROSE DES VENTS	3 634	23,2
QPV GROS SAULE	1 896	30,0
QPV MITRY AMBOURGET	3 507	30,8
QPV LES 3 QUARTIERS	1 820	27,4
<i>CITE EUROPE</i>	773	21,3
<i>ETANGS MERISIERS</i>	1 046	31,9
QV CHANTELOUP	825	25,1
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	1 563	22,8
QUARTIER NONNEVILLE	3 240	24,6
QUARTIER PARC	3 165	30,6
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	1 613	27,3
QUARTIER BOURG	3 362	23,7
QUARTIER A.FRANCE	2 971	33,0
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	12 253	27,2
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	15 913	27,3
AULNAY SOUS BOIS	28166	27,2
SEINE-SAINT-DENIS	585034	32,0

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Le profil des emménagés récents sur les quartiers

	Nombre de ménages emménagés depuis moins de 5 ans	Répartition par situation familiale (%)				Répartition selon l'âge de la personne référente du ménage (%)			
		Personnes seules	Familles monoparen- tales	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
QPV BALAGNY	134	14,9	26,1	2,2	49,3	2,2	42,5	41,0	14,2
QPV ROSE DES VENTS	843	8,9	21,6	10,3	56,3	1,2	40,1	44,0	14,6
QPV GROS SAULE	568	24,1	17,8	11,6	43,0	1,6	51,1	36,8	10,7
QPV MITRY AMBOURGET	1 080	14,8	18,7	11,8	50,9	2,6	57,0	36,1	4,3
QPV LES 3 QUARTIERS	499	13,0	22,6	11,8	52,1	1,6	36,3	48,1	14,2
CITE EUROPE	165	11,5	18,8	10,3	57,6	1,2	50,3	37,0	12,1
ETANGS MERISIERS	334	13,8	24,6	12,6	49,4	1,8	29,3	53,6	15,3
QV CHANTELOUP	207	30,4	12,1	12,6	35,7	5,3	63,3	29,0	2,9
QUARTIER FONTAINE DES PRES HORS QPV	357	26,1	10,4	16,2	46,2	4,8	40,1	45,4	9,8
QUARTIER NONNEVILLE	797	32,2	9,5	21,8	33,2	7,7	53,8	27,2	11,3
QUARTIER PARC	970	36,7	9,8	23,1	27,6	10,5	51,0	29,8	8,7
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	440	26,4	12,5	19,3	38,0	5,5	46,8	34,3	13,6
QUARTIER BOURG	796	30,5	12,1	18,1	38,1	6,9	46,6	35,6	10,8
QUARTIER A.FRANCE	980	34,4	9,4	18,2	34,1	6,0	54,7	30,4	8,8
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	3 332	15,6	19,7	11,0	50,1	2,1	48,4	39,8	9,8
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	4 340	32,3	10,4	19,9	34,6	7,3	50,2	32,3	10,2
AULNAY SOUS BOIS	7672	25,1	14,5	16,0	41,3	5,0	49,4	35,5	10,0
SEINE-SAINT-DENIS	187198	32,7	12,8	16,0	33,1	8,4	52,9	31,0	7,8

Source : Insee RP, fichiers détails 2011

Des arrivées de population qui ne changent pas le profil des quartiers, voire qui peuvent accentuer les écarts entre les quartiers

	Population de 25-54 ans emménagés depuis moins de 5 ans	Activité		Niveaux de formation	
		Part des actifs occupés (%)	Indice de chômage estimé (%)	Part des hauts niveaux de formation (%)	Part des bas niveaux de formation (%)
QPV BALAGNY	222	53,1	24,2	18,5	48,8
QPV ROSE DES VENTS	1 530	54,6	23,2	14,3	58,0
QPV GROS SAULE	932	63,6	20,1	18,2	44,1
QPV MITRY AMBOURGET	1 773	63,2	22,3	16,6	48,4
QPV LES 3 QUARTIERS	869	57,0	17,9	15,7	49,7
CITE EUROPE	290	59,6	19,4	10,1	57,3
ETANGS MERISIERS	579	55,6	17,0	18,5	45,9
QV CHANTELOUP	310	71,6	19,6	30,1	33,3
QUARTIER FONTAINE DES PRES HOR:	582	75,8	13,8	29,5	26,0
QUARTIER NONNEVILLE	1 184	73,3	13,6	29,2	33,5
QUARTIER PARC	1 366	70,8	15,4	35,0	29,1
QUARTIER E.ZOLA HORS QPV	743	66,3	19,2	30,2	39,5
QUARTIER BOURG	1 209	66,8	15,4	25,8	35,9
QUARTIER A.FRANCE	1 468	78,2	10,7	35,8	27,9
QPV ET QV D'AULNAY SOUS BOIS	5 636	60,0	21,4	16,9	49,7
AULNAY SOUS BOIS HORS QPV ET QV	6 553	72,1	14,2	31,4	31,8
AULNAY SOUS BOIS	12 188	66,5	17,4	24,7	40,1
SEINE-SAINT-DENIS	274 584	68,7	16,6	32,1	34,2

Source : Insee RP, fichier détail 2011

Annexe 3 : Tableau des enjeux, axes et objectifs du Projet de territoire intégré (PTI) d'Aulnay-sous-Bois

Volet stratégique du Contrat unique d'Aulnay-sous-Bois - Enjeux, axes et objectifs

Synthèse des groupes de travail inter-services, des rencontres avec l'Etat et des ateliers de concertation avec les bailleurs

3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux		43 axes stratégiques	Objectifs opérationnels
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	a) Réduire la dégradation urbaine (habitat et espace public)	• Poursuite et intensification des actions menées dans le cadre du renouvellement urbain visant à améliorer la qualité urbaine (fin du PRU et lancement du NPRU) • Poursuite de la réduction de la précarité énergétique en améliorant le bilan thermique et la maîtrise des consommations dans le logement collectif et individuel et dans les équipements publics • Renouvellement du patrimoine routier municipal • Diminution des surfaces entretenues par la commune en s'appuyant sur les opérations de résidentialisation (clarification de la répartition des surfaces entre commune et résidences, conception coordonnée avec les bailleurs sociaux et les copropriétaires, optimisation de l'entretien) • Accompagnement de la sauvegarde des copropriétés
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	b) Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie	• Réactualisation de la charte GUP • Renforcement du partenariat dans le cadre des conventions de Gestion urbaine de proximité (GUP) • Amélioration de la réactivité des interlocuteurs en matière d'habitat, d'espace public et de sécurité dans le cadre des conventions • Développement de la participation des habitants à la préservation du cadre de vie
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	c) Renforcer l'attractivité des parcs et la lisibilité de la trame verte (petits parcs, jardins, alignements) et de la place du canal dans la ville	• Augmentation de la fréquentation des parcs par les habitants des QPV en s'appuyant sur un jalonnement et sur leur désenclavement • Développement de l'animation et de la valorisation économique des parcs en s'appuyant sur l'arc paysager (loisirs, sports) • Augmentation de l'attractivité des quartiers (trame verte, qualité paysagère, biodiversité...)
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	d) Limiter les risques liés à l'imperméabilité des sols, aux inondations et au traitement de l'eau	• Diminution des coûts liés aux incidents climatiques tant pour la commune que pour les particuliers • Augmentation de la capacité de rétention des eaux de pluie sur la commune • Diminution du volume d'eaux polluées à traiter, lié à la porosité du réseau (infiltration des nappes vers le réseau d'assainissement) • Diminution du niveau de pollution de la nappe phréatique lié aux débordements, aux inondations et à la porosité réseau-nappe • Redimensionnement et renouvellement partiel (ou colmatage) du réseau
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	e) Poursuivre l'équipement en infrastructure numérique	• Augmentation du nombre de riverains raccordés à la fibre • Augmentation du débit offert • Augmentation de l'offre de services publics dématérialisés/ de pôles (publics ou privés) d'accès au web • Développement de l'offre d'équipements intelligents/ connectés
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.2	Structuration des pôles de la ville	a) Hiérarchiser les pôles et conforter leur armature commerciale	• Redynamisation et adaptation de l'offre commerciale aux besoins et à l'intensité des pôles • Mise en cohérence des pôles au maillage de transports en commun • Emergence/renforcement des pôles de proximité
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.2	Structuration des pôles de la ville	b) Restructurer l'offre de services publics et créer des pôles de services mixtes (privé/ public, municipaux et autres)	• Adéquation localisation services/ besoins de la population • Augmentation de la fréquentation des services publics
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)	a) Créer de l'hybridation en articulant activités, services et logements	• Développement de conventions avec les bailleurs pour utilisation des rez-de-chaussée pour les activités et les services par quartier • Augmentation des ratios d'activités et services (par logement, par habitant, par m²) dans les quartiers d'habitat • Amélioration de l'attractivité économique des QPV et des possibilités d'ancrage des porteurs de projets (services aux entreprises)
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)	b) Réduire l'exclusion et l'enclavement en attirant des activités économiques et des investissements dans les quartiers prioritaires	• Augmentation du nombre de créations d'entreprises dans les QPV • Augmentation du nombre de créations d'emplois dans les QPV • Augmentation de la valeur ajoutée (niveau de TVA collectée)
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	a) Créer/ faciliter les liaisons entre polarités et centralités, existantes et à venir (gares du Grand Paris Express, gares du RER B), et maîtriser/ pacifier les circulations de transit	• Evolution du nombre de transports en commun de service public (essentiellement sur RD44, TZEN sur RD115) • Augmentation de la fréquence des dessertes • Diminution du temps moyen de parcours sur les lignes structurantes • Développement de l'intermodalité entre transports en commun de cabotage ou vélo et transports en commun entre pôles structurants • Amélioration de la hiérarchisation viaire (plan de circulation, avec axes structurants, zones "la ville à 30", ouverture de culs de sac pour désenclavement des quartiers d'habitat collectif)
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	b) Développer les modes alternatifs à la voiture particulière: management individuel et collectif de la mobilité permettant de lever les freins à la mobilité	• Développement du volume d'auto partage • Développement du nombre de chartes d'entreprise sur l'utilisation des modes doux • Développement du nombre de mètres linéaires de pistes cyclables • Développement du nombre de places en parcs à vélos sécurisés (Véligo) • Augmentation du nombre de véhicules électriques • Développement des actions de promotion de la mobilité (plateforme de mobilité)
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	c) Relier les secteurs d'emploi, d'habitat et de services en marquant la hiérarchisation du réseau viaire	• Optimisation du plan de circulation
2	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	a) Maîtriser l'évolution du peuplement	• Diversification du peuplement (via conventions d'attribution) • Elargissement de la représentation des catégories socio-professionnelles (via conventions d'attribution) • Réduction des phénomènes de sur-occupation/ sous-occupation
3	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	b) Diversifier l'offre en logements neufs	• Augmentation de l'offre de petits logements (F2-F3) dans le nouveau parc • Augmentation de l'offre à destination des personnes âgées et des jeunes
4	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	c) Réhabiliter les logements existants	• Poursuite de la réhabilitation des copropriétés dégradées en plan de sauvegarde en lien avec le NPNRU • Poursuite de la réhabilitation du parc locatif social et privé en lien avec le NPNRU
5	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	d) Développer les parcours résidentiels	• Développement de l'offre de logements en accession à la propriété dans le parc de logement social et dans le parc privé libre • Augmentation du nombre de décohabitations
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.1	Mutation des zones d'activités	a) Stimuler la mutation des ZA : modernisation des produits, amélioration du patrimoine immobilier et de la desserte, qualification des espaces publics, offre de services...	• Evolution de la typologie des emplois et de la densité d'emploi • Augmentation et diversification de l'offre de services inter-entreprises • Poursuite de la requalification des linéaires de voirie
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	a) Développer l'offre tertiaire	• Augmentation de l'offre de bureaux et de services (créations et extensions)
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	b) Développer l'artisanat et les services privés de proximité et soutenir l'hybridation de l'activité dans les QPV	• Augmentation de la densité d'emploi, notamment dans l'artisanat et les services de proximité dans les quartiers d'habitat
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	c) Développer l'économie numérique : E-services, accès à l'emploi, au travail à distance	• Développement d'espaces de travail partagés et du travail à domicile • Augmentation du nombre de télé-travailleurs • Augmentation du nombre d'entreprises supportées par la pépinière

Volet stratégique du Contrat unique d'Aulnay-sous-Bois - Enjeux, axes et objectifs

Synthèse des groupes de travail inter-services, des rencontres avec l'Etat et des ateliers de concertation avec les bailleurs

3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux		43 axes stratégiques	Objectifs opérationnels
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	d) Développer l'appui à la création et à la reprise d'entreprises en s'appuyant sur les Territoires entrepreneurs	• Mobilisation du réseau des partenaires locaux et valorisation des services existants pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi - notamment les femmes - dans la création d'activités (Pôle Emploi, ADIE, Initiatives, Planète Finance, MEIFE, CREO...) • Développement d'ateliers collectifs en coanimation avec Pôle Emploi, de rendez-vous d'accompagnement individuel et d'actions de formation à destination des porteurs de projets • Développement d'évènements sur la thématique entrepreneuriale (infos CREA, salons, bus de la création...) • Développement de l'information et renforcement des outils de communication en direction des publics jeunes
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.3	Insertion professionnelle	a) Stimuler l'insertion professionnelle à l'échelle du bassin d'emploi (IAE)	• Augmentation du nombre de sorties positives emploi/formation dans le cadre des clauses d'insertion (avec une attention particulière aux femmes) • Développement d'une meilleure coordination des acteurs locaux impliqués dans les démarches d'insertion • Favoriser le développement économique des SIAE du territoire au service de leur mission d'insertion socioprofessionnelle. • Amélioration l'information et le repérage des bénéficiaires potentiels des clauses d'insertion notamment pour les jeunes et les femmes des QPV • Renforcement des actions visant à lever les freins à l'emploi (préqualification, mobilité, savoir-être, linguistique, etc.), en articulation avec les actions de lutte contre les discriminations à l'emploi (méthodes de webdating, valorisation des habiletés et rappels au règlement de Pôle Emploi) • Accompagnement des entreprises retenues dans le cadre d'un marché contenant une clause en les mettant en relation avec les structures d'insertion du territoire • Mutualisation des heures d'insertion et anticipation des besoins en matière de formation des publics en insertion • Amélioration du suivi des bénéficiaires des clauses (régulier et à long terme) avec une attention particulière aux femmes • Développement du recours à l'IAE pour les grands événements sportifs et culturels organisés sur le territoire et la région • Diminution du taux de chômage et amélioration du taux d'accès à l'emploi des jeunes diplômés (spécifiquement 16-25 ans et 26-35 ans) ainsi que des femmes
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.3	Insertion professionnelle	b) Développer l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie	• Adaptation de l'offre de services aux besoins spécifiques : doublement du nombre de conseillers en accompagnement intensif, segmentation de l'offre de service, prise en compte globale des personnes (notamment en direction des 16-25 ans et des plus précaires) • Développement du parrainage pour lutter contre les déficits de réseau, en lien avec les représentants des entreprises • Création d'une offre de formation diversifiée sur le territoire (en lien avec la GPECT et l'Education nationale via « un hôtel des formations », l'économie numérique via le projet de création d'une web@cademie/école du numérique et l'entrepreneuriat, voir développement de l'appui à la création d'entreprise) en lien avec les besoins en recrutement du bassin d'emploi • Création d'une offre de formation aux langues étrangères à fort impact professionnel et économique dans la zone du Grand Roissy-Le Bourget qui viendrait en appui de l'offre visant à valoriser et certifier des langues étrangères déjà parlées sur le territoire • Consolidation et valorisation de l'offre existante basée sur les compétences clés (maîtrise du français et des TIC) permettant la sécurisation des parcours et l'accès à la qualification • Développement de synergies à partir des ressources du territoire (organismes de formation, branches professionnelles, OPCAS) • Augmentation du nombre d'habitants des QPV envoyés en formation (Pôle Emploi, organismes, centres de formation, Mission locale, Projet de ville RSA), avec une attention particulière pour les femmes • Mobilisation de l'offre de services orientation du SPE et des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) • Adaptation de offre de formation locale/ nature activités exercées localement • Augmentation du nombre d'apprentis et de la diversité des filières concernées en s'appuyant sur les contrats et dispositifs aidés (Club Ambition réussite, Ecole de la seconde chance, EPIDE, Campus des métiers)
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.4	Insertion sociale	a) Soutenir le développement social, les initiatives et les systèmes d'entraide	• Augmentation des m² à disposition de la vie associative • Structuration d'un pôle de ressources pour les associations et les collectifs d'habitants • Stimulation de l'émergence de projets citoyens via les dispositifs de participation
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.4	Insertion sociale	b) Développer l'offre de formation linguistique (alphabétisation, FLE...)	• Augmentation du nombre d'apprenants accueillis pour mieux répondre à la demande exponentielle • Augmentation de la diversité des groupes pour proposer un parcours diplômant • Promotion du mieux vivre ensemble au sein des groupes d'apprenants
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	a) Améliorer l'accès aux services et équipements publics	• Amélioration de l'information à la population (notamment PMR) sur l'existence des services publics • Amélioration de l'accessibilité "physique": stationnement, desserte transports en commun et navettes (application du plan AD'AP) • Augmentation de la fréquentation des bâtiments des services publics par les PMR • Augmentation de la fréquentation numérique des services publics (accès aux droits via Internet) • Amélioration de la fréquentation des équipements culturels et sportifs (Valorisation des stades en pratique associative) • Déterritorialisation des équipements (mobilité des personnes par rapport aux équipements) et amélioration de l'accessibilité physique des équipements/ accès PMR
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	b) Adapter l'offre d'équipements aux nouveaux besoins	• Amélioration de la cohérence de l'offre / besoins et usages • Mise en adéquation offre/ besoins (localisation vs organisation des accès, typologie des sports et des activités culturelles)
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	c) Optimiser le fonctionnement des équipements	• Augmentation du nombre de mutualisations • Optimisation du coût d'entretien pour la Ville/ nombre d'usagers des équipements • Adaptation des plages horaires aux besoins et à la fréquentation
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	d) Développer l'accès au numérique	• Augmentation du nombre de ménages connectés notamment des habitants des QPV • Augmentation du débit disponible par ménage raccordé grâce au passage à la fibre optique, notamment des habitants des QPV • Augmentation du nombre de Postes Internet Public (EPN), notamment en QPV • Augmentation de la fréquentation des équipements numériques, notamment des habitants des QPV • Favoriser l'accès aux services numériques de Pôle Emploi
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	e) Développer les modes de garde	• Développement et diversification de la typologie d'offre, notamment privée (crèches d'entreprises, Maisons d'assistantes maternelles, crèches parentales...), du nombre de places offertes et de l'amplitude horaire proposée
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	a) Lutter contre les économies criminelles	• Définition de tendances d'évolution en lien avec la DTSP • Partenariat avec les délégués cohésion police population
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	b) Améliorer la sécurité publique et la tranquillité des habitants	• Diversification des actions de prévention de la délinquance : rencontres et ateliers débats avec tous publics, sensibilisation des professionnels), en lien avec la PJJ, le SPIP et les clubs de prévention spécialisée • Amélioration de la relation entre polices et population • Développement de l'accueil et de l'accompagnement de jeunes mineurs devant réaliser un Travail d'intérêt général (convention PJJ-Ville) • Développement de l'accueil et de l'accompagnement de jeunes mineurs étant l'objet d'une mesure de réparation pénale (convention Ville-PJJ)

Volet stratégique du Contrat unique d'Aulnay-sous-Bois - Enjeux, axes et objectifs					
Synthèse des groupes de travail inter-services, des rencontres avec l'Etat et des ateliers de concertation avec les bailleurs					
3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux		43 axes stratégiques
					Objectifs opérationnels
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	c) Lutter contre les violences faites aux femmes • Développement d'actions de sensibilisation permettant le repérage des situations • Offrir des espaces d'expression pour les femmes • Développement d'actions de prévention des violences sexistes, notamment auprès de la jeunesse • Optimisation de l'accueil des victimes (via BAV existant ou futur PAD)
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	a) Améliorer la réussite éducative, en lien avec le PEDT • Mettre en place le Programme de réussite Educative • Développement de la qualité et de la quantité des NAP • Assurer la continuité éducative et viser la réussite scolaire • Assurer la complémentarité et la cohérence des temps éducatifs en favorisant la coopération entre les différents acteurs éducatifs • Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité pour leur permettre de se construire en tant que citoyens • Proposer des activités péri-éducatives de qualité afin de développer chez l'enfant de nouvelles compétences au-delà des apprentissages scolaires • Adapter les temps péri-éducatifs selon l'âge des enfants • Prendre en compte de manière transversale le handicap et la sécurité
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	b) Améliorer les conditions d'apprentissage scolaire • Adaptation des moyens mis à disposition de l'Education nationale (maternelle-primaire) par la Ville, par rapport aux besoins : bâti, logistique, restauration, matériel • Développement de la formation du personnel éducatif (enseignants, ATSEM, animateurs périscolaires...)
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	c) Développer l'offre de loisirs culturels et sportifs • Augmentation de la fréquentation des équipements : accès via clubs associatifs et accès libres • Valorisation des stades en pratique associative, déterritorialisation des équipements (mobilité des personnes par rapport aux équipements) et amélioration de l'accessibilité physique des équipements/ accès PMR • Adéquation offre/ besoins (localisation vs organisation des accès, typologie des sports) • Développement de la lecture publique numérique (accès fonds documentaire) • Développement de l'éducation artistique (en lien avec le Contrat local d'Education Artistique)
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	d) Développer l'éducation numérique • Augmentation du nombre d'habitants des QPV inscrits à des MOOC (Massive Open Online Course) • Développement de la lecture publique numérique (accès fonds documentaire)
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	e) Accompagner les familles dans l'exercice de la fonction parentale • Renforcement des actions d'aide à la parentalité • Développement de l'accompagnement individualisé des familles via les PIF • Soutien aux familles par la valorisation et le renforcement de la fonction parentale • Développement et renforcement de l'offre d'accompagnement scolaire relevant du réseau associatif notamment en focalisant les moyens sur la prise en charge des enfants entrant en élémentaire
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	a) Développer la promotion de la santé • Diversification des actions: nutrition et activité physique, santé bucco-dentaire • Promotion des actions de prévention autour de la santé : accès aux droits, modes de vie, alimentation, pratique sportive • Amélioration du suivi psychologique en développant les compétences psycho-sociales auprès des personnes ayant des pathologies mentales non encore prises en charge par une institution adaptée • Promouvoir un environnement sain : résorption de l'habitat indigne, amélioration de l'environnement sonore
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	b) Veiller à une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins • Mutualisation et regroupement des centres de santé et des praticiens libéraux, en liaison avec le CLS 2 • Améliorer l'offre de soins de premier recours dans les quartiers déficitaires • Amélioration des liens entre le Centre Hospitalier Robert Ballanger et l'ambulatoire
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	c) Favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables dans la vie de la cité • Promotion du bien vieillir • Amélioration des dispositifs de maintien à domicile et d'accompagnement des séniors dépendants • Développement de l'offre en direction des publics en situation de handicap • Amélioration des actions d'animation en direction des enfants et des adultes en situation de handicap • Améliorer l'intégration dans la ville des résidents de foyers de travailleurs migrants et de résidences sociales • Promotion des actions de prévention autour de la santé : accès aux droits, modes de vie, alimentation, pratique sportive
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	d) Promouvoir un environnement sain • Résorption de l'habitat indigne • Amélioration de l'environnement sonore
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.5	Egalité citoyenne	a) Développer l'accès au Droit • Amélioration de l'accès au Droit des populations en situation de rupture d'égalité de traitement : femmes, enfants, jeunes, parents, personnes âgées isolées, migrants, bénéficiaires des minima sociaux (Informers, Sensibiliser, Mobiliser) • Mise en place d'actions de prévention des discriminations à partir d'un travail d'expression d'habitants au service de l'évolution des mentalités, d'un travail sur la mémoire, l'immigration et l'esclavage et d'une réflexion sur des formations interdisciplinaires et pluri partenariales • Création d'un ou plusieurs "Point(s) d'accès aux Droits" (PAD) au vu des besoins recensés et du nombre d'habitants • Création d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (le Département ne souhaite pas être partie prenante de cette instance) • Amélioration de la coordination et de la visibilité du volet permanences juridiques et aide aux démarches administratives : BIJ+ DPS (juriste + correspondant Ville-justice), ACSA-PIF (juriste + écrivain public), Bureau d'aide aux victimes, Espaces CAF • Valorisation des permanences de la CRAMIF au sein des centres de santé (accès et maintien des droits santé) • Développement de l'information sur le dispositif des médiateurs de la Ville • Déploiement des actions d'information collective en matière de citoyenneté, en lien avec l'Education nationale, les services jeunesse et les centres sociaux

Annexe 4 : Recensement des démarches participatives à Aulnay-sous-Bois

Quartier concerné	Nom de l'instance	Origine de l'instance	Pilote/animateur	Nombre moyen de personnes participantes	Typologie des personnes présentes	Type de sujets abordés	Présence de services techniques	Degré d'implication des habitants	Type de décisions prises	Personnes ressources identifiées et potentiellement mobilisables pour le Conseil Citoyen	Observations
Gros Saule	Comité d'usagers	Espace Gros Saule	Coordinatrice Adultes et familles et Animatrice Directrice	5 à 8	Mères de familles et adultes	Propositions d'actions pour l'élaboration de notre programme	Non	Consultation mais avec de nombreuses propositions retenues		3 à 4	Instance sous fréquentée
	Collectif partenaires	Espace Gros Saule		12 à 15	Acteurs locaux du quartier (professionnels, associations,) habitants, bénévoles à l'EGS	Actualités sur le quartier (climat, problématiques...) échanges sur les actions proposées sur le quartier, transmission d'informations via la politique de la ville	Non	Transmission d'infos sur le quotidien du quartier	Actions communes , relai d'information en mairie	4 à 5	
	Café des habitants	Espace Gros Saule	Coordinatrice Vie de quartier	de 10 à 30	Habitants	Présentation de projets individuels d'habitants, réunions d'information, restitution d'une action réalisée sur le centre, consultation pour l'élaboration du projet social	Non	Valorisation personnelle et collective	Aucune voire propositions pour de futurs café des habitants	3 à 4	
	Réunion de préparation d'évènements (Fête de quartier, Nouvel an chinois...)	Espace Gros Saule	Coordinatrice Vie de quartier	de 8 à 15	Habitants, associations, partenaires	Préparation de l'évènement (contenu, animations...)	Non mais rendez-vous spécifique avec eux	Implication dans la tenue de stands et d'animations	Définition du contenu de l'évènement	3 à 4	
	Discriminon	ACSA	Coordinatrice Vie de quartier	de 5 à 20	Habitants (enfants et adultes)	Lutte contre les discriminations par la mise en place d'ateliers pour l'écriture de textes, ateliers danse,...	Non	Prestations de slam, danse...		3 à 4	
Mitry	Collectif de partenaires	Mitry –Ambourget	Coordinateur vie de quartier	12 personnes	Partenaires et habitants du quartier	Organisation et information sur événements	Moyen	Faible	Action commune, relais d'inform	1	personnes qui souhaitent s'impliquer dans le quartier un groupe très motivé dans ce projet, à terme évolution associative à prévoir
	Cafés des mamans	Mitry –Ambourget	Animatrice référente adultes familles	12 à 15 personnes	Habitants du quartier	Projets / Loisirs / santé/ cuisine/ Emploi	non	Total	Action commune, réalisation de projet	2	
	Collectif Mitry Croix-Nobillon	Mitry –Ambourget	Coordinateur vie de quartier	8 personnes	Habitants du quartier	Projets en direction des enfants et autres	oui	Total	organisation et mise en œuvre de projets	2	
Rose des Vents	Relais locataires	Logement Francilien suite à un problème de chauffage gestion résidence (année ?)	Responsable de la gestion du patrimoine avec le développeur social urbain. Appui association	50 au total, petits groupes par résidence	Locataires du LF	Vie de la résidence et échanges sur les problèmes rencontrés: chauffage urbain, résidentialisation	Ponctuellement selon nature de la discussion, apport pédagogique	Remontées d'informations et apport de réponses par le bailleur, résolution de dysfonctionnement	Résolution de problèmes liés à la vie dans la résidence ou le logement	A demander au Logement Francilien	Problème de pérennité une fois que le problème est résolu. Exemple Zéphyr, Alizé
	Café de l'amitié	Centre Social	Coordinateurs + animateurs du centre	30	femme et mere de famille du quartier	orientations et prise de decisions collectif sur les activités à venir		Bilan partagé des actions écoulé, création des activités nouvelles et des moments d'informations. Discussion ouverte qui permette aux professionnelles d'orienter son actions et ses accompagnements spécifique collectif et individuel	Définition des sujets à traiter, demande d'intervention des techniciens de la ville ou d'intervenants extérieurs, organisation de groupe de travail	à renseigner, mais il me semble que plus d'une dizaine de personnes pourraient etre mobilisable	Pour le moment très peu d'homme dans les momment
	Café des séniors	Ces instances existent depuis un grand nombre d'année et son structurante de la vie du centre social et d'actions précises		12	homme et representant associatif de la rose des vents	orientations et prise de decisions collectif sur les activités à venir			Définition des ordres du jour, demandes formulées auprès des services municipaux . . .		
	Comité d'usagers			50	adultes du quartier	orientations et prise de decisions collectif sur les activités à venir					
	Collectif de partenaires fete des quartiers	Centre Social		25	Partenaires locaux ou services s'impliquant sur le quartier	organisations de la fete du quartier	oui sur la partie logistique (stands/ bancs/ Scene...)				

Quartier concerné	Nom de l'instance	Origine de l'instance	Pilote/animateur	Nombre moyen de personnes participantes	Typologie des personnes présentes	Type de sujets abordés	Présence de services techniques	Degré d'implication des habitants	Type de décisions prises	Personnes ressources identifiées et potentiellement mobilisables pour le Conseil Citoyen	Observations
Trois Quartiers	Université Populaire de Parents,	Créée en septembre 2012, mouvement national initié par l'ACEPP	Mourad HAKMI, ethnologue, Odile Millischer, coordinatrice, Didier Lapeyronnie, sociologue à la Sorbonne		Parents des quartier nord, vieux pays et balagny, et Rose des Vents	Recherche collective à caractère scientifique "En quoi le milieu dans lequel grandit influence -t'il sa réussite ?"	non	Participation table ronde CG, participation journée de restitution Paris 8, séminaires nationaux des UPP	RESTITUTION ECRITE DE LA RECHERCHE EN 2015, colloque	Le groupe de parents impliqués	Rencontres chaque jeudi au centre social sur une durée de trois années, ensuite une évolution associative est possible
	Habitants relais	Bailleur Emmaüs Habitat a lancé la démarche depuis 2012 en partenariat avec l'amicale des habitants CSF pour améliorer le cadre de vie des habitants et les relations bailleur/locataires	Association Couleurs d'avenir	50 au sein du réseau	Locataires d'Emmaüs Habitat	Avancement des travaux de réhabilitation, problématiques de gestion	Présence des équipes d'Emmaüs Habitat	Réseau d'habitants relais qui échange avec le bailleur.	Echanges sur les travaux de réhabilitation et remontée des problématiques de gestion. Réalisation d'informations sur le mieux vivre ensemble et les incivilités.	A demander à Emmaüs Habitat	27 réunions ont eu lieu en pied d'immeuble entre mars 2012 et avril 2013 (350) participants. Les locataires volontaires (50) ont participé à 8 comités de résidence en présence des équipes d'Emmaüs Habitat.
	Collectif de partenaires "Mieux vivre ensemble"	Bailleur Logement Francilien	Aurélié LAMANDÉ Développeur de <quartier (LF)	5 à 15	Institutions, associations, partenaires locaux, bailleurs.	actualités du quartiers, échanges d'informations, actualités des partenaires, dynamique projet.	Non	pas d'habitant présent à cette instance	Orientations et échanges sur les futurs actions et projets à mettre en place sur le territoire (fete de quartier, API, etc...)	À voir avec le pilote del'action	Collectif assez large
	Comité d'usagers	ACSA "Les 3 Quartiers"	Coordinateur EVL	10 à 15	Habitants du quartier et adhérents de l'ACSA	Actualités de l'ACSA et du centre en particulier. Élaboration du programme d'activités, lancement de projets, etc...	Non	Comité en suspend depuis 2013.	Orientations et échanges sur les futurs actions et projets à mettre en place sur le territoire (fete de quartier, API, etc...)	À voir avec le pilote del'action	comité arrêté en septembre 2013.
	Café des mamans	ACSA "Les 3 Quartiers"	Animatrice Adulte /famille	5 à 15	Femmes et mères de famille du quartier	Espace libre d'écoute, d'échange et d'information en lien avec l'actualité quotidienne (de locale à nationale)avec un public puremnt féminin.	Non	assez forte implication	Proposition d'activités, ou d'atelier en lien avec les difficultés rencontrés (permanence d'une technicienne de la CAF 1/semaine sur le centre par ex)	À voir avec le pilote del'action	Des actions peuvent etre initiées par cette instance. Cependant, ce groupe de mamans qui oscille entre 5 et 15, est très peu renouvelé.
Balagny	Collectif de partenaires	ACSA "Les 3 Quartiers"	Aminata DIENG coordianatrice adulte/famille	12 à 15	Institutions, associations, partenaires locaux,	actualités du quartiers, échanges d'informations, actualités des partenaires, dynamique projet.	Non	pas d'habitant présent à cette instance	Orientations et échanges sur les futurs actions et projets à mettre en place sur le territoire (fete de quartier, API, etc...)	À voir avec le pilote del'action	Instance "nouvelle", motivée, et impliquée. Il faudra veiller à ne pas briser cet élan.
	Comité d'usagers	ACSA "Les 3 Quartiers"	Aminata DIENG coordianatrice adulte/famille	15 à 30	Habitants du quartier et adhérents de l'ACSA	Actualités de l'ACSA et du centre en particulier. Élaboration du programme d'activités, lancement de projets, etc...	Non	forte implication	Valiadation du choix des activités, de projets, etc...	À voir avec le pilote del'action	comité, dynamique motivé, et force de proposition.
Chanteloup	Collectif de partenaires	Lancé en janvier 2014	Chargée de développement - Service ville	12	Partenaires locaux ou services s'impliquant sur le quartier	Actualités du quartier, projets des partenaires	Oui, tous ceux s'impliquant sur le quartier	Partage d'informations essentiellement; mutualisation sur des projets de quartier	Organisation d'évènements sur le quartier	3-4 personnes identifiées dont 1 président d'association et 1 gardien	Réunions tous les 2 mois; très peu d'habitants sans étiquettes association
	Café des habitants	Depuis la réouverture de la Mission Ville en octobre 2013, initiative du coordinateur	Coordinateur et animateurs présents	à renseigner	Plutôt mères de familles du quartier	A demander à Mission Ville	Non	Discussions majoritairement, information et consultation ponctuellement	impact sur la programmation d'activités	A demander à Mission Ville	Temps hebdomadaires informels

Quartier concerné	Nom de l'instance	Origine de l'instance	Pilote/animateur	Nombre moyen de personnes participantes	Typologie des personnes présentes	Type de sujets abordés	Présence de services techniques	Degré d'implication des habitants	Type de décisions prises	Personnes ressources identifiées et potentiellement mobilisables pour le Conseil Citoyen	Observations
Tous (démarches ville)	Conseil de quartier	Relancé en septembre 2014 suite à l'arrêt du dispositif en période préélectorale	Adjoint au maire chargé du quartier concerné et le rapporteur (habitant volontaire)	15 à 30 personnes	Habitants du quartier, parents d'élèves, membres associatifs, bailleurs, services techniques ou partenaires institutionnels (expl : SNCF)	Problématiques du quotidien liées à la sécurité, la voirie et la propreté. Actualités sur le quartier et sur la ville, consultation sur des projets (projet d'aménagement, plan de circulation etc)	Oui, en fonction de l'ordre du jour	Signalements, propositions d'actions, partage d'informations. Organe consultatif donc projets seulement soumis pour avis	Définition des sujets à traiter, demande d'intervention des techniciens de la ville ou d'intervenants extérieurs, organisation de groupe de travail	4-5 personnes (membres d'associations, rapporteur)	Rythme irrégulier des réunions, moyenne d'âge relativement élevée, personnalité des adjoints influe sur le mode de fonctionnement
	Conseil des retraités	Relancé en décembre 2014 suite à l'arrêt du dispositif en période préélectorale	Elu chargé des Retraités, vice président du conseil consultatif des Aulanaysiens retraités, animateur désigné de chacun des trois groupes de travail	37	Retraités	Trois groupes de travail : Loisirs/ culture Lien social / Intergénérationnel Environnement Une assemblée plénière qui se réunit deux fois par an pour restituer les travaux de groupes et débattre sur les projets	Prévu	Fort investissement personnel (assiduité, force de proposition, élaboration de projets)	Définition des ordres du jour, demandes formulées auprès des services municipaux . . .	Le vice président, les animateurs	Fréquence soutenue des réunions de travail, travaux fructueux
	Diagnostic en marchant	Lancé en septembre 2014 suite à l'arrêt du dispositif en période préélectorale	Adjoint au maire chargé du quartier, chargé de mission GUP	10 à 15 personnes	Riverains	Problématiques du quotidien liées à la sécurité, la voirie et la propreté	La gestion urbaine de proximité et la démocratie de proximité	Partage d'informations et demande d'intervention des services techniques	Pas de décision prise, il appartient aux services ou aux élus de se prononcer sur la faisabilité des interventions demandées		Itinéraire déterminé par les membres du conseil de quartier, participation significative
	Réunion Publique	Relancée en septembre 2014 suite à l'arrêt du dispositif en période préélectorale	Adjoint au maire chargé de la thématique abordée, adjoint de quartier, intervenants extérieurs (bureau d'étude, promoteur, architecte) ou techniciens de la ville	40 à 50 personnes	Habitants du quartier, parents d'élèves, membres associatifs, bailleurs, services techniques ou partenaires institutionnels (expl : SNCF)	PLU, Circulation, Projet d'aménagement, Grand Paris...	Les services concernés par les sujets abordés	Il s'agit de donner l'information, recueillir des avis et, si possible pour le porteur du projet, prendre en compte les suggestions des habitants. La participation peut être plus intégrée si la réunion s'inscrit dans un processus de concertation programmée	Relevé des observations et des propositions pour une éventuelle intégration au projet, restitution du projet validé et finalisé dans le cadre d'une concertation programmée		Les réunions publiques sont le plus souvent destinées à l'information des administrés
	Atelier thématique	Lancé en septembre 2014	Adjoint au maire chargé du quartier, adjoint au maire chargé de la thématique, chargé de mission concertation	10 à 15 personnes	Membres des conseils de quartier	Circulation et stationnement	Pas systématiquement, cela dépend de la volonté de l'adjoint de quartier	Fort investissement des participants qui effectuent un travail plus qualitatif et émettent des propositions plus abouties	Restitution des travaux de groupes en conseil de quartier Compte rendu diffusé à l'ensemble des participants et propositions soumises aux services pour étude		Sujets déterminés par les membres du conseil de quartier, très peu se sont tenus pour le moment
	Commission Communale Accessibilité	2007 - Création de la Commission communale d'Accessibilité : diagnostic voirie et bâtiment dits "en marchant" avec la participation des représentants des usagers et des personnes handicapées. Dynamique transversale avec l'ensemble des services de la ville. Rédaction annuelle d'un rapport sur les travaux réalisés et les actions portées par les services ainsi que les perspectives à venir.	Mission handicap	30 à 40 membres dont 10 services municipaux	Elus, chefs de service, directeurs, représentants de la société civile: usagers en situation de handicap, représentants d'associations de personnes handicapées (<i>les principaux handicaps sont représentés</i>), représentants des conseils de quartier..	Démarche globale: Fluidité et sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite sur la commune. Itinéraire accessible de 42 Kilomètres reliant 97 pôles d'attraction. Attention et prise en compte des besoins et demandes des usagers après étude: aménagement des trottoirs, places de stationnement, traversées,...	Oui, dans la démarche de mise en accessibilité de l'espace public. Schémas directeurs avec une programmation de travaux annualisés + interventions systématiques lors des demandes d'usagers empêchés.	Pour les personnes handicapées elles-mêmes et/ou représentants d'associations de personnes handicapées, la fréquentation est à 100%. Pour les représentants des conseils de quartier, l'implication est plus éleatoire, elle dépend de l'engagement personnel du représentant..	Deux réunions plénières / an - Chaque secteur fait un bilan de ses actions et émet des préconisations. Les actions sont portées devant les élus, elles sont validées ou pas. Pour la voirie et les batiments, un schéma directeur est réalisé et des travaux annualisés. (<i>Obligation loi du 11 février 2005</i>)	Tous les membres de la Commission Communale d'accessibilité sont mobilisables, à tous niveaux, dans chaque secteur. Le service Mission handicap accompagne la démarche et participe en fonction de la demande des services aux actions menées.	Deux à trois réunions plénières par an. Les secteurs concernés: voirie, bâtiments, transports, accueil du public, accès aux logements, aux commerces, l'accueil des enfants et des jeunes en milieu ordinaire, l'accès aux sports et à la Culture, la communication en ligne et les moyens de communication,...
	Groupe de parole de parents d'enfants handicapés + Collectif de parents d'enfants handicapés	Le groupe de parole de parents a été créé en 2006 - Collectif de parents a été créé en septembre 2014	Mission handicap	Groupe de parole parents : 24 parents - Collectif de parents : 15 parents	Parents d'enfants présentant tout type de handicap, et plus spécifiquement (<i>80% de parents d'enfants présentant des troubles de la sphère autistique</i>).	Groupe de parole parents : Solitude face au handicap, le regard porté sur leur enfant, les incivilités, la peur de l'avenir, les manques de ressources existantes pour répondre à leurs besoins, les situation d'enfants au domicile sans solution, ... - Collectif de parents : comment être acteur dans la recherche de solutions à court terme à leurs problèmes, créer des solidarités, mettre en oeuvre des actions pour répondre à leurs besoins.	Non	Groupes soudés et très impliqués. Est à l'origine de solidarités : co-voiturages, rencontres exérieures au groupe de parole, etc...	Pour le Collectif de parents, les parents bénéficient de l'aide logistique de la Mission handicap. Soutien municipal à travers le prêt de salle, de minibus.	La Mission handicap à travers son réseau de partenaires peut apporter de l'information et des ressources aux parents afin de réaliser leurs projets. Les parents à travers leurs solidarités ont créé leur propre réseau.	Fréquence des groupes : Groupe de parole de parents d'enfants handicapés : mensuel Collectif de parents: tous les deux mois

Annexe 5 : Tableau de territorialisation des axes stratégiques sur les quartiers prioritaires d'Aulnay-sous-Bois

3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux		43 axes stratégiques	Impact croisé axes stratégiques ➔volets urbain/ économique/ social 0- pas d'impact 1- faible impact 2- impact moyen 3- impact fort			Territorialisation des axes stratégiques							Commentaires
									1-Quartier peu concerné ou axe déjà mis en œuvre 2- Quartier concerné et axe déjà engagé 3-Quartier concerné et axe à engager							
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	a) Réduire la dégradation urbaine (habitat et espace public)	3	1	2	2	2	1	2	3	3	2	Une distinction est à faire entre les priorités relatives à l'habitat (H) et à l'espace public (EP), les niveaux de complexité et de dégradation étant très variables d'un quartier à l'autre. - Balagny : complexité H+EP faible / dégradation H+EP moyenne - Europe : complexité EP forte + H faible / dégradation EP forte + H faible - Merisiers-Etangs-Rose des vents : complexité H+EP faible / dégradation H+EP moyenne - Mitry : complexité EP forte + H faible / dégradation EP forte + H moyenne - Savigny : complexité H+EP forte / dégradation H+EP moyenne - Gros Saule: complexité EP forte + H moyenne / dégradation H+EP moyenne - Chanteloup: complexité H+EP moyenne / dégradation H+EP forte
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	b) Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	axe introduit en atelier bailleurs
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	c) Renforcer l'attractivité des parcs et la lisibilité de la trame verte (petits parcs, jardins, alignements) et de la place du canal dans la ville	2	2	3	1	2	2	2	2	2	2	Les parcs Ballanger et du Sausset sont relativement bien accessibles depuis les QPV, en comparaison du reste de la ville. Leur liaison reste à travailler (ruptures urbaines Raoul Dufy et Marc Chagall). Du fait de son éloignement relatif, le quartier de Balagny est concerné moins intensément par cet axe.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	d) Limiter les risques liés à l'imperméabilité des sols, aux inondations et au traitement de l'eau	3	0	0	1	1	1	1	1	1	1	La question de l'imperméabilisation des sols, bien qu'existante dans les QPV, est cependant largement moins prégnante que dans le reste de la ville, notamment du fait d'une topographie plus favorable (surélévation des QPV par rapport aux nappes phréatiques)
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	e) Poursuivre l'équipement en infrastructure numérique	1	3	3	2	2	2	2	2	2	2	Le besoin en raccordement est équivalent sur l'ensemble des QPV. Le plan de déploiement de la fibre est en cours et doit atteindre son terme début 2017.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.2	Structuration des pôles de la ville	a) Hiérarchiser les pôles et conforter leur armature commerciale	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	L'intensité des pôles n'est pas toujours cohérente entre les cœurs de quartier et les nœuds de circulation, de manière équivalente sur l'ensemble des QPV.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.2	Structuration des pôles de la ville	b) Restructurer l'offre de services publics et créer des pôles de services mixtes (privé/ public, municipaux et autres)	1	2	3	3	2	2	3	2	2	3	Les besoins en restructuration et adaptation ont été identifiés fortement sur Balagny et Mitry, où des projets sont en cours de préfiguration. A Chanteloup, il s'agit de renforcer essentiellement l'offre en services publics, l'offre privée étant déjà existante. Ailleurs, la priorité est équivalente dans l'optimisation des offres existantes.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)	a) Créer de l'hybridation en articulant activités, services et logements	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	La question de l'hybridation est conçue comme transversale à l'ensemble des quartiers de la ville.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)	b) Réduire l'exclusion et l'enclavement en attirant des activités économiques et des investissements dans les quartiers prioritaires	2	2	3	3	2	2	3	2	3	2	Les problématiques d'enclavement sont les plus fortes sur les quartiers de Balagny, Mitry et Gros Saule.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	a) Créer/ faciliter les liaisons entre polarités et centralités, existantes et à venir (gares du Grand Paris Express, gares du RER B), et maîtriser/ pacifier les circulations de transit	3	3	2	3	2	2	2	2	2	2	La problématique des transports est perçue comme importante partout, avec une intensité particulière sur le quartier de Balagny où le réseau existant est le moins développé.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	b) Développer les modes alternatifs à la voiture particulière: management individuel et collectif de la mobilité permettant de lever les freins à la mobilité	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	Le diagnostic montre une tendance générale à la diminution de la motorisation et une augmentation de l'usage des transports en commun. Il s'agit donc d'accompagner ce mouvement en proposant partout des formes alternatives de mobilité. Exemple : implantation à l'étude de 9 stations Autolib sur le territoire communal.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	c) Relier les secteurs d'emploi, d'habitat et de services en marquant la hiérarchisation du réseau viaire	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	L'optimisation du plan de circulation est un objectif à atteindre de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	a) Maîtriser l'évolution du peuplement	2	1	3	2	2	2	2	2	2	2	axe introduit en atelier bailleurs
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	b) Diversifier l'offre en logements neufs	3	1	3	1	1	1	2	1	1	2	Le potentiel de mutation et de diversification du parc est identifié prioritairement sur les quartiers de la Rose des vents et du Gros Saule. Mitry, Savigny et Merisiers-Etangs ont un parc déjà diversifié. Balagny n'a pas un parc favorable à la diversification.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	c) Réhabiliter les logements existants	3	3	3	2	1	1	1	2	3	2	Les quartiers Europe, Rose des vents et Merisiers-Etangs ont déjà connu d'importantes réhabilitations, qui sont achevées ou en cours d'achèvement. Ailleurs, les parcs ne sont que partiellement, voire pas du tout réhabilités. Le quartier de Savigny est perçu comme fortement prioritaire du fait des difficultés à enclencher des travaux dans le cadre du précédent Plan de sauvegarde.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	d) Développer les parcours résidentiels	2	1	3	2	2	2	2	2	2	2	La question des parcours résidentiels est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.1	Mutation des zones d'activités	a) Stimuler la mutation des ZA : modernisation des produits, amélioration du patrimoine immobilier et de la desserte, qualification des espaces publics, offre de services...	3	3	3	2	2	2	2	2	1	1	Les quartiers Savigny et Gros Saule sont moins concernés que les autres par la proximité de ZA.
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	a) Développer l'offre tertiaire	3	3	3	2	2	2	2	2	2	1	La proximité du Centre commercial des Beaudottes n'est pas favorable au développement de l'offre tertiaire au Gros Saule.
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	b) Développer l'artisanat et les services privés de proximité et soutenir l'hybridation de l'activité dans les QPV	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	Le développement des services de proximité est un objectif à atteindre de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.

3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux		43 axes stratégiques		Impact croisé axes stratégiques ➡volets urbain/ économique/ social 0- pas d'impact 1- faible impact 2- impact moyen 3- impact fort		Territorialisation des axes stratégiques 1-Quartier peu concerné ou axe déjà mis en œuvre 2- Quartier concerné et axe déjà engagé 3-Quartier concerné et axe à engager							Commentaires	
									Balagny	Europe	Merisiers Etangs	Rose des Vents	Mitry	Savigny	Gros Saule		
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	c) Développer l'économie numérique : E-services, accès à l'emploi, au travail à distance	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	Des projets répondant à ces objectifs sont en cours de développement par la MEIFE. Ils ne sont cependant pas spécifiquement prioritaire sur les quartiers.	
2		Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	d) Développer l'appui à la création et à la reprise d'entreprises en s'appuyant sur les Territoires entrepreneurs	1	3	3	3	2	2	2	2	2	2	L'appui à la création d'entreprise est déjà l'objet d'un traitement homogène à l'échelle des quartiers. Balagny, qui vient d'entrer dans périmètre géographie prioritaire, va désormais faire l'objet d'un suivi par la MEIFE.	
2		Créer des synergies	2.3	Insertion professionnelle	a) Stimuler l'insertion professionnelle à l'échelle du bassin d'emploi (IAE)	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	Le développement des clauses d'insertion et de l'IAE en général est perçu comme très fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers.	
2		Créer des synergies	2.3	Insertion professionnelle	b) Développer l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	Le développement de l'offre en formation professionnelle est perçu comme très fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers.
2		Créer des synergies	2.4	Insertion sociale	a) Soutenir le développement social, les initiatives et les systèmes d'entraide	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	axe introduit en atelier bailleurs
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.4	Insertion sociale	b) Développer l'offre de formation linguistique (alphabétisation, FLE...)	1	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	axe introduit après l'atelier Etat-collectivité
3		Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	a) Améliorer l'accès aux services et équipements publics	3	1	3	3	2	2	2	3	2	2	2	La question de l'accès aux équipements publics est perçue comme importante partout, avec une priorité particulière sur les quartiers de Balagny et de Mitry, en lourd déficit de services à la population.
3		Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	b) Adapter l'offre d'équipements aux nouveaux besoins	1	1	3	3	2	2	2	3	2	2	3	L'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins est importante partout, et plus fortement sur les quartiers de Balagny, en fort déficit de services, et à Chanteloup.
3		Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	c) Optimiser le fonctionnement des équipements	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	L'optimisation du fonctionnement des équipements est un objectif à atteindre de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.
3		Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	d) Développer l'accès au numérique	0	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	Le développement de l'accès au numérique est perçu comme important de manière homogène sur l'ensemble des quartiers. Il concerne à la fois l'accès au matériel et l'"alphabétisation numérique".
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	e) Développer les modes de garde	0	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	Le développement des modes de garde est perçu comme fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers. Il s'agit d'une question globale, au-delà petite enfance : levier pour le retour à l'emploi, pour l'attractivité économique de la ville (services aux employés d'entreprises), pour l'égalité professionnelle femmes-hommes, etc.
3		Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	a) Lutter contre les économies criminelles	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	axe introduit après l'atelier Etat-collectivité
3		Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	b) Améliorer la sécurité publique et la tranquillité des habitants	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	L'amélioration de la sécurité est perçue comme fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers. La sécurité est en effet pré-requis pour le développement en général. Une intensité particulière est remarquer sur la Rose des Vents (GLTD), Mitry, Gros Saule (ZSP) et Europe.
3		Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	c) Lutter contre les violences faites aux femmes	1	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	axe introduit après l'atelier Etat-collectivité
3		Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	a) Améliorer la réussite éducative, en lien avec le PEDT	0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	L'amélioration de la réussite éducative est perçue comme fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers. Le quartier de Balagny, entrant en géographie prioritaire, nécessite une attention particulière afin d'y implanter plus solidement le dispositif PRE.
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	b) Améliorer les conditions d'apprentissage scolaire	1	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	L'amélioration des conditions d'apprentissage est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.
3		Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	c) Développer l'offre de loisirs culturels et sportifs	3	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	Le développement de l'offre de loisirs est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.
3		Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	d) Développer l'éducation numérique	0	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	Le développement de l'accès à la formation via le numérique est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers. L'axe est à lier au développement de l'accès au numérique.
3		Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	e) Accompagner les familles dans l'exercice de la fonction parentale	1	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	axe introduit après l'atelier Etat-collectivité
3		Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	a) Développer la promotion de la santé	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	axe introduit après l'atelier Etat-collectivité
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	b) Veiller à une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins	2	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	La mutualisation des services de santé est un objectif à atteindre de manière transversale sur l'ensemble des quartiers. Le problème de désertification médicale à Aulnay d'ici 5 ans (15 départs de médecins à la retraite) est rappelé. L'ARS préconise notamment la création de "maisons de santé" mutualisées et la mise en réseau avec les services hospitaliers.
3		Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	c) Favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables dans la vie de la cité	0	1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	L'intégration des publics les plus vulnérables est un axe transversal dans l'ensemble des quartiers, qui présentent des publics fragiles partout.
3		Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	d) Promouvoir un environnement sain	2	1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	L'habitat indigne et l'environnement sonore dégradé sont présents dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Ils sont à résorber partout.
3		Permettre la réussite de chacun	3.5	Egalité citoyenne	a) Développer l'accès au Droit	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	La rupture de l'égalité de traitement est constatée de manière homogène sur l'ensemble des quartiers prioritaires. La réduction des inégalités territoriales est par ailleurs au fondement de l'existence de la politique de la ville. L'axe fait enfin écho à la thématique transversale "lutte contre les discriminations" du contrat. Il est donc perçu comme fortement prioritaire.

Annexe 6 : Tableau de corrélation entre l'expression des bailleurs sociaux et la vision des services de la Ville d'Aulnay-sous-Bois

3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux	43 axes stratégiques	Impact croisé axes stratégiques ➔volets urbain/ économique/ social 0- pas d'Impact 1- faible impact 2- impact moyen 3- impact fort			Territorialisation des axes stratégiques (corrélation entre expression des bailleurs et priorisation des services)								Commentaires services		
								Balagny	Europe	Merisiers Etangs	Rose des Vents	Mitry Ambourget	Savigny	Gros Saule	Chanteloup			
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	a) Réduire la dégradation urbaine (habitat et espace public)	3	1	2	OPH: projet de travaux sur le chauffage (réseau enterré et mise aux normes chaufferie), de réhabilitation thermique des bâtiments (pas de travaux depuis 20 ans), de réfection des toitures et de résidentialisation (objectif notamment de rétrocession des voies car foncier appartient en totalité à OPH) EH: réhabilitation achevée en février 2014 (+ 24 k€/ logt); halls réhabilités connaissent déjà des dégradations; projet de résidentialisation en attente depuis 2011; objectifs: sécurité, stationnement et remallage; souhait d'instruire ce projet le plus rapidement possible (études finalisées avec différents scénarii allant de 4 à 18 M€), par exemple dans le PRIN Gros Saule (pré-conventionnement?); projet en cours de résidentialisation d'un îlot test sur 100 logements rue Duclos (OS en novembre 2015) intégrant démarche de prévention situationnelle en prévision densification rue Duclos et arrivée GPE Ville-EH: scénario a minima n'apportera pas de solution; nécessité d'inclure l'approche de la résidentialisation dans une réflexion d'ensemble sur accès, parcellaire et foncier résiduel dans contexte de mutation forte à moyen terme de l'environnement		LF: bilan PRU et dispositifs précédents très important; sensibilisation à la maîtrise des consommations (cf. appartements pédagogiques) Ville: plusieurs scénarii pour projet de démolition du Galion (+ 2 tours) en fin de PRU ADEF: projet de reconstruction-démolition de la résidence sociale en cours (livraison résidence neuve en 2016) avec même nombre de logements; relogement prioritairement des anciens locataires + contingents; MOUS en cours pour éventuels parcours résidentiels vers autres types LLS France Habitation (263 logts): projet de résidentialisation initié (architecte mandaté depuis 1 an, phase de réflexion sur utilisation prévention situationnelle, travaux lancés 2016 sous réserve solution trouvée avec partenaires et fonds rassemblés); cheminements, contrôles d'accès, jardin partagé sur terrain disponible, gestion des OM		OGIF: résidentialisation Cerisiers achevée (sécurisation parkings, réaménagement accès); projets de résidentialisation sur deux autres groupes (Dauphiné et Ambourget) en attente stabilisation projet Ville (remallage voirie et canalisation flux traversée); attente du bornage suite scission syndicat horizontal copro La Morée; renégociation avec concessionnaire chauffage secondaire PDS La Morée: réhabilitation faite; procédure actuelle commencée il y 1 an pour une résidentialisation d'ici 4 ans; scission syndicat horizontal faite avec rétrocession espaces publics à la Ville (notamment parc de la Morée); projet de scission de La Morée en 5 entités OPH: 2 résidentialisations réalisées (allée des Pins); poursuite (études lancées) dans cadre projet global remallage et redécoupage foncier Ville; réhabilitation énergétique et étanchéité à lancer sur 1000 logements; travaux sur chauffage déjà lancés (raccordement au chauffage urbain, réfection réseau distribution primaire, 5 sous-stations créées sur 15) Adoma: résidence sociale "Berthollet"; projet de sécurisation du bâtiment (cf. enjeu sûreté et sécurité)		I3F: poursuite (voir approche conjointe Ville/I3F pour pré-étude PRU2) des réhabilitations thermiques engagées, et du projet de restructuration de l'îlot Schweitzer (démolitions, remallage,...) Domaxis: patrimoine en cours de rachat par OPH		OPH (158 logts): résidentialisation en étude (phase DCE) avec création de 4 logements PMR, et attribution de jardins privatifs aux logements RDC; réflexion et isolation des toitures terrasses à programmer et financement à assurer. Toit et Joie (143 logts): résidentialisation commencée depuis 1 mois (avec jardins privatifs en RDC sur îlots fermés), réhabilitation thermique partielle (remplacement fenêtres réalisés); projet de ravalement à moyen terme Ville: accompagnement de la résidentialisation des bailleurs par traitement des espaces publics sur 5 ans	Une distinction est à faire entre les priorités relatives à l'habitat (H) et à l'espace public (EP), les niveaux de complexité et de dégradation étant très variables d'un quartier à l'autre. - Balagny : complexité EP forte + H faible / dégradation EP forte + H faible - Merisiers-Etangs-Rose des vents : complexité H+EP faible / dégradation H+EP moyenne - Mitry : complexité EP forte + H faible / dégradation EP forte + H moyenne - Savigny : complexité H+EP forte / dégradation H+EP moyenne - Gros Saule: complexité EP forte + H moyenne / dégradation H+EP moyenne - Chanteloup: complexité H+EP moyenne / dégradation H+EP forte
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	b) Pérenniser les investissements réalisés et veiller à la qualité du cadre de vie	3	2	3		EH: GUSP en lien avec Amicale des locataires, asso Couleurs d'avenir et habitants relais; sensibilisation maîtrise des consommations; travail inter-bailleurs sur propreté et cadre de vie (opération pain) entre LF, EH et France Habitation; projet de résid en vue préservation investissements réhabilitation	LF: problématiques de gestion du quotidien, notamment sur îlot neuf du quartier Etangs; travail inter-bailleurs sur propreté et cadre de vie (opération pain) entre LF, EH et France Habitation					Ville-OPH-Toit et Joie: nécessité d'une réflexion d'ensemble coordonnée entre Ville et bailleurs sur GUP, résidentialisation, sécurité et stationnement pour éviter le déplacement des problèmes.	axe introduit en atelier bailleurs	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	c) Renforcer l'attractivité des parcs et la lisibilité de la trame verte (petits parcs, jardins, alignements) et de la place du canal dans la ville	2	2	3	Ville: projet de requalifier espace vert le long A3 (cf. OAP) EH: souhait d'intégrer parc central Europe au schéma trame verte Ville et dans le plan déplacement piéton vers gare du GPE			PDS La Morée: scission copro a rendu public le parc de la Morée					Les parcs Ballanger et du Sausset sont relativement bien accessibles depuis les QPV, en comparaison du reste de la ville. Leur liaison reste à travailler (ruptures urbaines Raoul Dufy et Marc Chagall). Du fait de son éloignement relatif, le quartier de Balagny est concerné moins intensément par cet axe.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	d) Limiter les risques liés à l'imperméabilité des sols, aux inondations et au traitement de l'eau	3	0	0									La question de l'imperméabilisation des sols, bien qu'existante dans les QPV, est cependant largement moins prégnante que dans le reste de la ville, notamment du fait d'une topographie plus favorable (surélévation des QPV par rapport aux nappes phréatiques)	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.1	Qualité urbaine	e) Poursuivre l'équipement en infrastructure numérique	1	3	3		EH: nécessité d'intégrer QPV dans plan de déploiement fibre optique							Le besoin en raccordement est équivalent sur l'ensemble des QPV. Le plan de déploiement de la fibre est en cours et doit atteindre son terme début 2017.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.2	Structuration des pôles de la ville	a) Hiérarchiser les pôles et conforter leur armature commerciale	3	3	3	OPH: un commerce de proximité s'est installé (Diagonal) il y a un peu moins d'un an > fonctionne plutôt bien			LF: pôle de centralité en développement sur ex-RN2 pour réduire fracture	Ville: projet transfert commerces dans locaux OPH abandonné mais restructuration commerciale à réaliser dans cadre nouveau projet	Ville: pôle commercial à conforter; maintien du DAB, unique sur le secteur Ambourget / Savigny / Gros Saule			L'intensité des pôles n'est pas toujours cohérente entre les cours de quartier et les nœuds de circulation, de manière équivalente sur l'ensemble des QPV.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.2	Structuration des pôles de la ville	b) Restructurer l'offre de services publics et créer des pôles de services mixtes (privé/ public, municipaux et autres)	1	2	3	Ville: question de l'implantation d'un pôle de services partagés avec les zones d'activités situées au Nord de Balagny (Garenne et Mardelles) car poids des habitants pas assez important équipement spécifique	EH: souhait de maintenir et développer les activités du centre social afin de maintenir ce lien social	ADEF: en attente création centre cultuel musulman (financement privé) pour désengorger salle de prière actuelle	Ville: présence de quelques services municipaux sur rue du 8 mai 1945; à renforcer (bailleurs en attente projet)					Les besoins en restructuration et adaptation ont été identifiés fortement sur Balagny et Mitry, où des projets sont en cours de préfiguration. A Chanteloup, il s'agit de renforcer essentiellement l'offre en services publics, l'offre privée étant déjà existante. Ailleurs, la priorité est équivalente dans l'optimisation des offres existantes.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)	a) Créer de l'hybridation en articulant activités, services et logements	3	3	3	OPH: existence bibliothèque et services Ville dans RDC	EH: existence de potentiels fonciers sur rue Jacques Duclos et en bordure ex-RN2; existence de nombreux RDC accueillant des activités publiques et associatives		LF: projet de centre d'affaires de quartier (projet lauréat appel à projets CGET-CDC > étude de faisabilité lancée; travail avec MEIFE) pour jeunes entrepreneurs du quartier/ de la ville	OPH: traiter façade sur 8 mai 1945 pour accueillir commerces dans actuelles caves		Ville: projet de retraitement et d'accessibilité de la dalle Laennec, en lien avec commerces et services périphériques; mixité fonctionnelle (services et activités) recherchée le long de rue Calmette	Ville: renforcer la présence de services publics dans locaux RDC place Vaillant	La question de l'hybridation est conçue comme transversale à l'ensemble des quartiers de la ville.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.3	Mixité fonctionnelle (hybridation) et désenclavement (porosité)	b) Réduire l'exclusion et l'enclavement en attirant des activités économiques et des investissements dans les quartiers prioritaires	2	2	3		EH: arrivée d'une Agence Famille de la CAF93						Ville: proposition à l'étude de partage de parkings sécurisés / demande l'Oréal	Les problématiques d'enclavement sont les plus fortes sur les quartiers de Balagny, Mitry et Gros Saule.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	a) Créer/ faciliter les liaisons entre polarités et centralités, existantes et à venir (gares du Grand Paris Express, gares du RER B), et maîtriser/ pacifier les circulations de transit	3	3	2	Ville: aujourd'hui, une seule ligne de bus dessert Balagny; souhait de lier le quartier avec future gare GPE, a minima par cheminement piéton; réflexion sur navette inter-entreprises qui desservirait les zones d'activités du Nord-Ouest de la commune à partir de la gare GPE > réflexion globale sur mobilités dans ce secteur	EH: remallage général du quartier pour une meilleure accroche aux pôles voisins envisagé mais complexifié par la récente réhabilitation rendant impossible à court et moyen termes la démolition des bâtiments; traitement perception par locataires EH du "mur" avec Merisiers? Ville: projet de réaménagement du carrefour Europe en réflexion, au bénéfice des TC	LF: ouvrir secteur Etangs-Merisiers vers Rose des Vents (perception des habitants d'une fracture avec Rose des Vents et d'un avantage donné à RdV alors que centralité s'est déplacée vers eux) Ville: organisation terrains résiduels en bordure RN2 permettra d'apporter des réponses	Ville: desserte du quartier en TC et mobilités douces à améliorer en lien avec arrivée GPE	Ville: requalification rue 8 mai 1945 et projet de liaison a minima piétonne à définir à travers Vélodrome vers Rose des Vents	Ville: traversée piétonne des copropriétés Savigny Pair et Impair à améliorer (liaisons entre Gros Saule et Ambourget)		Ville: projet d'améliorer la lisibilité et le fonctionnement des entrées du quartier et de la ville	La problématique des transports est perçue comme importante partout, avec une intensité particulière sur le quartier de Balagny où le réseau existant est le moins développé.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	b) Développer les modes alternatifs à la voiture particulière: management individuel et collectif de la mobilité permettant de lever les freins à la mobilité	1	2	2									Le diagnostic montre une tendance générale à la diminution de la motorisation et une augmentation de l'usage des transports en commun. Il s'agit donc d'accompagner ce mouvement en proposant partout des formes alternatives de mobilité. Exemple : implantation à l'étude de 9 stations Autolib sur le territoire communal.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.4	Mobilité sur le territoire	c) Relier les secteurs d'emploi, d'habitat et de services en marquant la hiérarchisation du réseau viaire	3	2	2					Ville : réorganisation des liaisons douces avec Sevrans (cadre NPRU intercommunal)	Ville: réorganisation des liaisons douces avec Sevrans (cadre NPRU intercommunal)			L'optimisation du plan de circulation est un objectif à atteindre de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	a) Maîtriser l'évolution du peuplement	2	2	3		EH: en attente éléments Ville et Etat sur peuplement et objectifs en matière de mixité et de réservataires (PLH intercommunal? Objectifs sur logement des bas revenus dans loi ALUR et loi du 21 février?); nota: limite d'action du bailleur sur l'évolution du peuplement car candidatures relevant des réservataires		LF: projet de diversification peuplement, notamment via création nouveaux produits locatifs; veille sur résidences et analyse systématiques dysfonctionnements et déviations d'usage (suroccupation/ sous-occupation > échange d'appartements...); limite d'action du bailleur sur peuplement: question des réservataires; exemple fluidification peuplement: charte inter-bailleurs inter-réservataires sur Paris; volonté de participer aux comités d'habitants (initiative Ville)/ en créer en interne ADEF: suroccupation endémique (et donc consommations importantes) des chambres qui risque d'être amplifiée dans résidence neuve; existence de baux partagés mais peu nombreux; avant tout, problématique d'occupants sans titres que bailleur ne sait pas régler seul					axe introduit en atelier bailleurs	

Réflexion sur le Contrat unique d'Aulnay-sous-Bois																			
Territorialisation partagée des axes stratégiques - Corrélation entre vision des services et expression des bailleurs																			
3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux	43 axes stratégiques	Impact croisé axes stratégiques → volets urbain/ économique/ social 0- pas d'impact 1- faible impact 2- impact moyen 3- impact fort			Territorialisation des axes stratégiques (corrélation entre expression des bailleurs et priorisation des services)								Commentaires services			
								Balagny		Europe		Merisiers Etangs		Rose des Vents			Mitry Ambourget		Savigny
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	b) Diversifier l'offre en logements neufs	3	1	3	OPH: 40 LLS reconstruits dans cadre reconstitution de l'offre ANRU	EH: 66 LLS ont été reconstruits dans le cadre reconstitution offre			LF: 80 logements construits en accession sur Aquilon au cours PRU		Ville : réserve foncière au sud (terrains ville + reconfiguration projetée carrefour Schumann); nota l'opération OPH (en bail emphytéotique) n'est accessible qu'à travers la copropriété				Le potentiel de mutation et de diversification du parc est identifié prioritairement sur les quartiers de la Rose des vents et du Gros Saule. Mitry, Savigny et Merisiers-Etangs ont un parc déjà diversifié. Balagny n'a pas un parc favorable à la diversification.
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	c) Réhabiliter les logements existants	3	3	3		EH: réhabilitation sur fonds propres achevée en février 2014 (+ 24 k€/ logt)	LF: réhabilitation faite dans cadre GPV et PRU	LF: réhabilitation de quasiment tous les groupes dans le cadre GPV et PRU; groupe Vent d'Autan en cours	PDS La Morée: réhabilitation faite Adoma: logement en chambre inadapté au vieillissement et/ ou handicap (39% de personnes âgées de plus de 61 ans > vieillissement marqué); réflexion à mener sur l'accès au logement social adapté ou autres structure pour les personnes âgées dépendantes	PDS Savigny Pair: travaux d'urgence réalisés				Les quartiers Europe, Rose des vents et Merisiers-Etangs ont déjà connu d'importantes réhabilitations, qui sont achevées ou en cours d'achèvement. Ailleurs, les parcs ne sont que partiellement, voire pas du tout réhabilités. Le quartier de Savigny est perçu comme fortement prioritaire du fait des difficultés à enclencher des travaux dans le cadre du précédent Plan de sauvegarde.	
1	URBAIN	Construire la ville de demain	1.5	Parcours résidentiels et rééquilibrage de l'offre de logements	d) Développer les parcours résidentiels	2	1	3		EH: existence d'une commission interne sur les mutations pour traiter les sur et sous occupations dans la mesure des disponibilités de logements	LF: revente de logements ILN aux locataires	LF: réflexion sur échanges d'appartements (pour remédier à suroccupation/ sous-occupation) ADEF: changement de statut de foyer de travailleurs migrants à résidence sociale	OPH: restructuration envisagée de la tour 19 (T2 exclusivement, plus bas loyers et maxi de RSA) pour une offre plus diversifiée, à réaliser en lien avec le retraitement de l'espace public (problème de demi-niveaux pour les accès PMR); retrouver une mixité au travers d'un reconventionnement et d'un appel aux collecteurs du 1% Adoma: constat de la difficulté d'accès au parc social pour résidents; démarche de concertation pour prévention des impayés et expulsions insuffisante				La question des parcours résidentiels est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.		
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.1	Mutation des zones d'activités	a) Stimuler la mutation des ZA : modernisation des produits, amélioration du patrimoine immobilier et de la desserte, qualification des espaces publics, offre de services...	3	3	3										Les quartiers Savigny et Gros Saule sont moins concernés que les autres par la proximité de ZA.	
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	a) Développer l'offre tertiaire	3	3	3										La proximité du Centre commercial des Beaudottes n'est pas favorable au développement de l'offre tertiaire au Gros Saule.	
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	b) Développer l'artisanat et les services privés de proximité et soutenir l'hybridation de l'activité dans les QPV	2	3	3	Ville: projet de pôle se services partagés avec ZA			Ville: souhait de diversification fonctionnelle avec services privés sur axes Degas et Matisse après retraitement du Galion					Le développement des services de proximité est un objectif à atteindre de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.		
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	c) Développer l'économie numérique : E-services, accès à l'emploi, au travail à distance	1	3	3										Des projets répondant à ces objectifs sont en cours de développement par la MEIFE. Ils ne sont cependant pas spécifiquement prioritaire sur les quartiers.	
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.2	Développement de l'offre d'activités	d) Développer l'appui à la création et à la reprise d'entreprises en s'appuyant sur les Territoires entrepreneurs	1	3	3										L'appui à la création d'entreprise est déjà l'objet d'un traitement homogène à l'échelle des quartiers. Balagny, qui vient d'entrer dans périmètre géographie prioritaire, va désormais faire l'objet d'un suivi par la MEIFE.	
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.3	Insertion professionnelle	a) Stimuler l'insertion professionnelle à l'échelle du bassin d'emploi (IAE)	1	3	3		EH: 30 000 heures d'insertion réalisées pendant chantiers Europe et Duclos + heures prévues dans cadre résidentialisation							Le développement des clauses d'insertion et de l'IAE en général est perçu comme très fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers.		
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.3	Insertion professionnelle	b) Développer l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie	1	3	3										Le développement de l'offre en formation professionnelle est perçu comme très fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers.	
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.4	Insertion sociale	a) Soutenir le développement social, les initiatives et les systèmes d'entraide	2	1	3	OPH: constat d'un quartier assez auto-centré, qui réagit à l'arrivée de groupes extérieurs; quartier entrant en politique de la ville, qui conjugue problématiques de bas revenus et d'enclavement	EH: soutien aux associations, notamment Saddaka qui développe services privés à l'attention des aulnaysiens (pressing, traiteur, auto-école...) > développer le partenariat pour soutenir les activités de ce type d'associations d'insertion; existence d'un dispositif d'habitants relais		LF: accompagnement des nouveaux entrants (profils fragiles, en impayés en 3-4 mois), prévention, sensibilisation au vivre-ensemble, à l'auto-réhabilitation, au DD, à la maîtrise des coûts de consommation (électricité et eau) dans le cadre d'appartements pédagogiques (actuellement sur Vent d'Autan); demande des habitants de locaux associatifs peu traitée dans le PRU; sur tranches 4 et 5, réhaussement et réhabilitation des caves pour créer 200 m² locaux associatifs ADEF: vie de quartier commence à prendre (Fête des voisins) France Habitation: soutien au redéveloppement jardin du Centre Social Jupiter, aux actions locales mises en place par structures locales, aux actions mises en place dans cadre Grand Détournement du Pain (Porte à porte de Voisin Malin, API...)	OPH: création en cours de jardins familiaux pédagogiques OGIF: travail DSU en lien avec centre social sur paupérisation habitants		Toit et Joie: travaux d'embellissement du LCR Toit et Joie réalisés	axe introduit en atelier bailleurs			
2	ECONOMIQUE	Créer des synergies	2.4	Insertion sociale	b) Développer l'offre de formation linguistique (alphabétisation, FLE...)	1	3	3										axe introduit après l'atelier Etat-collectivité	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	a) Améliorer l'accès aux services et équipements publics	3	1	3	Ville: question du stade nautique qui pourrait être déplacé sur le Vélodrome	Ville: existence LAN; projet déménagement centre social Trois quartiers dans anciens locaux CAF, relocalisée rue Jacques Duclos			Adoma: importance proximité des services sociaux, favorisant suivi et accès aux droits des résidents, pour la plupart en grande difficulté et éloignés du droit commun (quid devenir de l'antenne sociale de Mitry?)				La question de l'accès aux équipements publics est perçue comme importante partout, avec une priorité particulière sur les quartiers de Balagny et de Mitry, en lourd déficit de services à la population.		
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	b) Adapter l'offre d'équipements aux nouveaux besoins	1	1	3										L'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins est importante partout, et plus fortement sur les quartiers de Balagny, en fort déficit de services, et à Chanteloup.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	c) Optimiser le fonctionnement des équipements	0	0	2										L'optimisation du fonctionnement des équipements est un objectif à atteindre de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	d) Développer l'accès au numérique	0	3	3										Le développement de l'accès au numérique est perçu comme important de manière homogène sur l'ensemble des quartiers. Il concerne à la fois l'accès au matériel et l'"alphabétisation numérique".	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.1	Equipements et services à la personne	e) Développer les modes de garde	0	2	3										Le développement des modes de garde est perçu comme fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers. Il s'agit d'une question globale, au-delà petite enfance : levier pour le retour à l'emploi, pour l'attractivité économique de la ville (services aux employés d'entreprises), pour l'égalité professionnelle femmes-hommes, etc.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	a) Lutter contre les économies criminelles	3	3	3										axe introduit après l'atelier Etat-collectivité	

3 piliers pour les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)			14 enjeux	43 axes stratégiques	Impact croisé axes stratégiques ➔ volets urbain/ économique/ social 0- pas d'Impact 1- faible impact 2- impact moyen 3- impact fort			Territorialisation des axes stratégiques (corrélation entre expression des bailleurs et priorisation des services)								Commentaires services			
								Balagny	Europe	Merisiers Etangs	Rose des Vents	Mitry Ambourget	Savigny	Gros Saule	Chanteloup				
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	b) Améliorer la sécurité publique et la tranquillité des habitants	3	3	3	OPH: travail avec police nationale sur trafics > situation s'est un peu améliorée	EH: problèmes de tranquillité très critiques, particulièrement sur 54 logements tour 1 (demande des locataires d'être relogés ailleurs); risques d'amplification de ces dérives avec report potentiel des trafics du Gros Saule et proximité gare GPE; le projet de résidentialisation devra prendre en compte cette problématique; en attente d'un partenariat polices nationale et municipale, justice, Ville			LF: sécurité, tranquillité, thématiques essentielles pour habitants (point dur rue Degas) > conditionne attractivité quartier; sécurisation des parkings et des accès dans le cadre des résidentialisations ADEF: difficulté à mobiliser police municipale sur problèmes intrusions dans le foyer et problèmes de stationnement anarchique et d'accès les jours de marché France Habitation: problèmes graves de trafics de drogues; double-vie du quartier "jour/ nuit" > projet de résidentialisation; réunion à venir police- Ville	OGIF: sécurisation des pk dans cadre résidentialisation Cerisiers; travaux éclairage réalisés par Ville efficaces; sur secteur Dauphiné, renforcement des patrouilles de police nationale > diminution des trafics OPH : repositionnement de la loge du gardien au centre du patrimoine Adoma: problèmes d'insécurité dans le foyer (intrusions extérieures, utilisation espaces collectifs) > système de sécurisation mis en place (vidéo-surveillance...) mais non suffisant; réflexion à mener avec Ville pour faciliter intervention police et diminuer sentiment d'insécurité des résidents				OPH: dans le projet de résidentialisation, accès et création de halls sécurisés (lutte contre les trafics); projet de création de boxes dans le parking souterrain (40 environ possibles); projet de création d'une loge de gardien; attente d'une amélioration de l'éclairage public par la Ville Toit et Joie: souhaite d'un statut public lisible de la place Vaillant, avec un traitement global permettant un fonctionnement sécurisé de cet espace. Du fait de la progression des trafics (place Roger Vaillant), les réservations des collecteurs peinent à trouver preneur > souhaite d'une réflexion d'ensemble Ville-Toit et Joie-OPH-Police	L'amélioration de la sécurité est perçue comme fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers. La sécurité est en effet pré-requis pour le développement en général. Une intensité particulière est remarquée sur la Rose des Vents (GLTD), Mitry, Gros Saule (ZSP) et Europe.
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.2	Sûreté et sécurité des personnes et des biens	c) Lutter contre les violences faites aux femmes	1	2	3										axe introduit après l'atelier Etat-collectivité	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	a) Améliorer la réussite éducative, en lien avec le PEDT	0	3	3										L'amélioration de la réussite éducative est perçue comme fortement prioritaire sur l'ensemble des quartiers. Le quartier de Balagny, entrant en géographie prioritaire, nécessite une attention particulière afin d'y implanter plus solidement le dispositif PRE.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	b) Améliorer les conditions d'apprentissage scolaire	1	3	3										L'amélioration des conditions d'apprentissage est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	c) Développer l'offre de loisirs culturels et sportifs	3	2	3										Le développement de l'offre de loisirs est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	d) Développer l'éducation numérique	0	3	3										Le développement de l'accès à la formation via le numérique est perçue comme importante de manière homogène sur l'ensemble des quartiers. L'axe est à lier au développement de l'accès au numérique.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.3	Parcours éducatif des jeunes	e) Accompagner les familles dans l'exercice de la fonction parentale	1	3	3										axe introduit après l'atelier Etat-collectivité	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	a) Développer la promotion de la santé	1	1	3										axe introduit après l'atelier Etat-collectivité	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	b) Veiller à une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins	2	1	3		EH: mise en valeur des sites médicaux présents sur le quartier								La mutualisation des services de santé est un objectif à atteindre de manière transversale sur l'ensemble des quartiers. Le problème de désertification médicale à Aulnay d'ici 5 ans (15 départs de médecins à la retraite) est rappelé. L'ARS préconise notamment la création de "maisons de santé" mutualisées et la mise en réseau avec les services hospitaliers.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	c) Favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables dans la vie de la cité	0	1	3										L'intégration des publics les plus vulnérables est un axe transversal dans l'ensemble des quartiers, qui présentent des publics fragiles partout.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.4	Accès aux soins et aux conditions du bien-être	d) Promouvoir un environnement sain	2	1	3										L'habitat indigne et l'environnement sonore dégradé sont présents dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Ils sont à résorber partout.	
3	SOCIAL	Permettre la réussite de chacun	3.5	Egalité citoyenne	a) Développer l'accès au Droit	1	1	3		EH: 1ère journée d'accès au droit (5 juin 2015) organisée dans la Résidence de l'Europe				Adoma: constat du volume insuffisant des permanences des écrivains publics de proximité				La rupture de l'égalité de traitement est constatée de manière homogène sur l'ensemble des quartiers prioritaires. La réduction des inégalités territoriales est par ailleurs au fondement de l'existence de la politique de la ville. L'axe fait enfin écho à la thématique transversale "lutte contre les discriminations" du contrat. Il est donc perçu comme fortement prioritaire.	

Délibération n° du

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la commune d'Aulnay-sous-Bois ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la commune d'Aulnay-sous-Bois.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un
délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*